ISSN 0181-1835

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

TOME CXXV — ANNÉE 1998
2e LIVRAISON

66. - LA ROCHE-CHALAIS (Dordogne). - Le Temple

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	90 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	90 F
Droit de diplôme	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	150 F
Abonnement pour les particuliers non membres	270 F
Abonnement pour les collectivités	270 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F

Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas.

Il est possible de régler sa cotisation 1998, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

Commission paritaire n°63667

IMP. C.M.P. SARL - MAGNAC S/TOUVRE - Tél. 05 45 68 59 19
SIREN 345 305 254 - R.M. 16

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaption, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

I.S.S.N. 0181-935X

BULLETIN DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PERIGORD

Collection de la Société historique et archéologique du Périgord

TOME CXXV — ANNEE 1998
2e LIVRAISON

66. - LA ROCHE-CHALAIS (Dordogne). - Le Temple

SOMMAIRE DE LA 2e LIVRAISON 1998

- Quadricentenaire de l'édit de Nantes 171
- Compte rendu de la séance
du 1er avril 1998 173
du 6 mai 1998 179
du 3 juin 1998 184
- Le Périgord à la Chambre de l'Edit de Nantes à Nérac (Gontran de Paysac) 189
- Le rôle d'Henri de Navarre dans la paix de Bergerac et du Fleix (Christophe Lafont) 195
- 161 ans après l'édit de Nantes - Un registre du Désert à Bergerac (1759-1776) (René Costedoat) 203
- De Peyragude en Peyrevive : microtoponymes périgourdins évoquant des mégalithes (suite et fin) (Jean-Pierre Bitard) 239
- Le reliquaire de la paroisse de Drayaux (Jean-Marie Vedrenne) 259
- Les mines de fer du Faureau (Saint-Martial-d'Albarède) du XVIIe au XIXe siècles (Francis A. Boddart) 263
- Fonction de l'art classique chez Fénelon (Laurent Bolard) 285
- De l'opinion publique à la mort de Louis XV et à l'avènement de Louis XVI (René Larivière) 295
- Il y a deux siècles, des tags royalistes à Périgueux (Pierre Pommarède) 299
- Le surprenant voyage à Rome de Joseph Dufraysse de Viane, religieux chanceladais (2e partie) (Norbert Percereau) 303
- Agriculture et école en Périgord de Bugeaud à nos jours (2e partie) (M. Cestac) 321
- Les monuments aux morts de la guerre de 1870 en Dordogne (Pierre Pommarède). Le monument aux Mobiles au cimetière Nord ; Le monument aux morts du lycée de garçons de Périgueux ; La stèle du cimetière Saint-Georges (Pierre Pommarède) ; Le monument aux morts de Périgueux élevé pour les mobiles de la Dordogne (Christian Salviat) 337
- Travaux universitaires : Queen Jeanne and the promise land of Guyenne, par David M. Bryson. (Marie-Pierre Mazeau-Thomas) ... 352
- Vient de paraître (Jacques Lagrange) 354
- Notes de lecture : Pierre Thuillat : *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin* ; Marcel Girault : *Vie de saint Gilles (XIe siècle-1965)* ; revue d'*Ille et d'ailleurs* (Pierre Pommarède) ; Milton Gossare : *Les tards avisés* (Jacques Lagrange) 356
- Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) 359

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture. Ont également participé à la préparation de ce numéro : G. et B. Delluc, H. Lapouge, P. Pommarède.

Photo de couverture : Sortie de l'office de l'Eglise reformée à La Roche-Chalais, vers 1900 (coll. P. Pommarède).

Quadricentenaire de l'édit de Nantes

Toile du XIX[e] siècle peinte par Jouy (élève d'Ingres). Coll. particulière.
Henry Roi de Navarre pendant sa visite à son ami Geoffroy de Vivans blessé à la bataille de Coutras le 20 octobre 1587.

[Geoffroy de Vivans est allité et soutenu par son fils Jean I[er], à ses côtés Loyseau (avec sa fraise) médecin d'Henry de Navarre.]

* * *

Nous avons tenu à ce que, dans les pages de cette livraison du *Bulletin*, soit commémoré l'édit de Nantes publié par Henri IV en 1598 et révoqué en 1685 par Louis XIV.

En effet, d'éminents auteurs nous offrent des communications inédites, non pas comme simple illustration anecdotique de cet anniversaire mais dans un souci de rigueur historique.

Nous remercions plus particulièrement René Costedoat, Christophe Lafont et Gontran de Paysac pour leur collaboration.

La rédaction

En gratitude à nos jubilaires

Nous envisageons de célébrer bientôt les cinquante années de présence des sociétaires de notre Compagnie. Nous effectuons, dans nos archives, des recherches qui ne sont pas toujours faciles. Pour nous aider nous serions reconnaissants à nos membres élus au moins depuis 1948 de nous écrire.

Avec nos remerciements,

Pierre Pommarède et le conseil d'administration.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 1er AVRIL 1998

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 100 - Excusés : 6

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté avec une remarque de M. Védrenne : son nom a été omis par erreur dans le compte rendu des remarques concernant les ruines de l'établissement grandmontain de Belselve (Tursac) ; outre la chapelle et l'étang, M. Védrenne avait signalé des traces de cultures en terrasses rapportées aux Grandmontains.

NECROLOGIE

Jean Dalba, journaliste, historien anecdotique de Bergerac.

REVUE DE PRESSE

- *Bull. de la Société Préhistorique Française*, 88, n° 10-12, 1991 : il s'agit du volume "Etudes et travaux" de l'année 1991, qui a été publié en 1997. Il comporte un gros article de Cl. Burnez, F. Fischer et P. Fouéré sur le site Le Gros-Bost à Saint-Méard de Dronne. Ce site avait été sorti de l'oubli par Ch. Chevillot et étudié une première fois par lui au début des années 1990. Il est rapporté à une phase de l'Artenac, proche chronologiquement du Bronze ancien, aux environs de 4.000 B.P.

- *Bull. de la Société d'art et d'histoire de Sarlat*, n° 72, 1998, avec des articles sur le vin de Domme (L.-F. Gibert) ; de Saint-Cernin-de-l'Herme à la Guadeloupe, la famille Gigounous de Verdon (F. Auricoste) ; la noblesse du Sarladais et de la Dordogne, municipalités et contre-révolution pendant la Révolution française (O. Royon) ; un siècle d'industrie cimentière dans le bassin de Saint-Cyprien 1880-1980 (Ch. Potier) ; l'église de Simeyrols (A. Blondin).

- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 50, mars 1998.

- *L'Ascalaphe*, bull. de l'association culturelle du pays de Savignac, n° 6, février 1998.

- Les hebdomadaires : *Eglise en Périgord* (n° 5) et *Le Périgord hebdo* (l'Agriculteur de la Dordogne).

- Nous n'avons pas relevé d'informations sur le Périgord dans les publications suivantes : *Quercy Recherche*, n° 92, avril-juin 1998 ; *Dossiers d'Archéologie*, n° 232, avril 1998 ; *Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 5° série, tome XXI, 1996 ; *Bull. de la Soc. scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tome 119, janvier-décembre 1997 ; *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, tome CVIII, 1996 ; *Amitiés généalogiques bordelaises*, n° 60, mars 1998 ; *Revue d'histoire et du théâtre*, 1997-4 ; *Généalogie du Sud-ouest*, n° 37, 1997 ; *Lettre de l'Académie des Beaux-Arts*, n° 13, 1998 ; *Cambrésis, terre d'histoire*, n° 19, sept. 1997.

ENTREES DE LIVRES

Dons :

- Faille R. (avec la coll. de Toyoaki Yano) 1997 : *Les blasons et les marques d'honneur et d'autorité de la noblesse japonaise et des princes de l'Empire d'après le plan d'Edo de 1689 de l'histoire du Japon par E. Kaempfer publié à La Haye en 1729*, aux dépens de l'auteur, Paris-Tokyo.

- Faille R. 1997 : *Les armoiries de Cambrai du XIV^e^ s. à nos jours*, Les Amis du Cambraisis.

- Revue de presse "Le Cambraisien", recueil de photocopies d'articles parus en 1997.

- Rochechouard général comte 1933 : extrait de *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*, Plon, Paris, avec le récit de son entrevue avec Daumesnil au donjon de Vincennes en 1815 (don du Dr Gay).

COMMUNICATIONS

Le président ouvre la réunion en rappelant l'origine des "poissons d'avril". Cette tradition remonte au XVI^e^ siècle, à la suite de la décision de Charles IX en 1564 de transférer l'origine de l'année du 1^er^ avril au 1^er^ janvier. Le signe zodiacal du début du mois d'avril est le poisson d'où la dénomination des canulars qui marquent traditionnellement ce jour. Les journaux d'aujourd'hui annoncent un tunnel pour relier les deux rives de la Vézère aux Eyzies pour remplacer le pont défaillant : c'est un "poisson d'avril". Au cours de quelques instants de détente, il évoque plusieurs "poissons d'avril" mémorables, d'après André Castellot.

J. Lagrange annonce l'arrivée ce matin du bulletin. Ch. Turri signale des erreurs de distribution, en particulier des doublons et prie les bénéficiaires involontaires de ces erreurs de bien vouloir les renvoyer au siège.

Le président remercie Gérard Mouillac pour sa présentation du trésor lapidaire de Saint-Front, le 11 mars, au cours de notre soirée bimestrielle : minutieux travail de repérage et d'étude des pierres qui viennent du clocher, du cloître, de l'église (XI^e^-XII^e^ s.) ou d'une provenance indéterminée, certaines étant complémentaires des pierres conservées au musée du Périgord (ainsi que l'avait déjà remarqué Michel Soubeyran). Au cours d'une réunion à la

préfecture, le 24 février dernier, il a été décidé de numéroter ces pierres, d'engager une procédure de classement et de réfléchir à leur devenir.

Un important vol de boiseries a eu lieu dans la cathédrale de Sarlat le 24 février dernier (panneaux sculptés, porte d'un tabernacle et miséricordes arrachés), par un malfaiteur qui s'est laissé enfermer. Les serrures ont été changées, l'éclairage amélioré et d'autres mesures de sauvegarde sont en cours de mise au point.

Selon Mme Isabelle Dulac-Rooryck, conservateur des objets d'art en Corrèze (dans un livre récent paru aux éditions le Tournefeuille-Jouanaud), dans ce département, un tiers des objets religieux du XVII[e] s. ont été volés ou ont disparu pendant la décennie qui a suivi l'inventaire Malraux en 1960 et un quart des objets restants a disparu entre 1970 et 1980. Le p. Pommarède indique qu'il vient d'effectuer une visite systématique du tiers des églises de Dordogne et que les disparitions semblent être du même ordre. En se référant aux fiches des A.O.A. (Service des Antiquités et Objets d'Art) et de Jean Secret, un tiers environ des objets mobiliers a disparu en 30 ans. La question de l'ouverture des églises se pose à tous, desservants, maires, paroissiens et touristes, mais la solution n'est pas facile à trouver. Récemment, le p. Pommarède a vu un antiphonaire de Vauclaire, aujourd'hui dans une petite église des environs de Périgueux. La commune, alertée, réfléchit aux mesures à prendre.

Au cours du conseil d'administration du 16 mars, il a été décidé l'embauche d'un emploi-jeune dont la tâche prioritaire sera l'informatisation de notre bibliothèque. Les travaux dans la salle de réunion avancent sous la diligence de notre trésorier, M. Turri. L'excursion en Mareuillais du 20 juin se prépare. Le mercredi 13 mai à 18h30, notre soirée sera animée par nos collègues Gabriel Naulin et Alain Palisse qui nous présenteront, à l'aide de diapositives, les richesses des églises des environs de Mussidan : Saint-Martin-l'Astier, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Etienne-de-Puycorbier et Saint-Sauveur-la-Lande, la seule église à colombage de Dordogne, en cours de restauration.

Le grand orgue de Saint-Front sera inauguré le 14 juin à 18h et le carillon rénové sonnera entre le 2 et le 11 octobre pour la semaine de l'orgue. Quelques jours avant, le 10 juin à 18h30, au cours de notre soirée bimestrielle, notre collègue Christian Mouyen, organiste à Saint-Front, nous présentera les orgues de Saint-Front. Nous souhaiterions que sa conférence soit suivie d'une démonstration à la cathédrale.

Le p. Pommarède signale la parution de l'ouvrage *Noblesse du Périgord* de J. Chevé et la sortie prochaine du livre sur *Rastignac*, par F. Le Nail qui nous a fait bénéficier d'une intéressante conférence sur ce thème. Enfin, il nous annonce que, le 10 mai, pour son 99[e] anniversaire, notre collègue, Mme Sadouillet-Perrin dédicacera son livre *Mémoires à Saint-Cyprien*.

M. Michel Rateau nous informe du programme des manifestations à Bergerac sur "La Dordogne dans tous ses états" pendant le mois d'avril : une exposition à la Bibliothèque municipale (du 1[er] au 25 avril) et deux conférences (11 et 18 avril).

Notre compagnie souhaite célébrer le 5[e] centenaire du premier livre imprimé en Périgord dans le dernier fascicule de l'année 1998 du *Bulletin*. Le p. Pommarède pense présenter l'antiphonaire de Vauclaire dont il vient de nous

entretenir. Il suggère aux membres de notre compagnie intéressés par cette commémoration de se mettre au travail. Le Dr G. Delluc offre à notre bibliothèque le *Manuel des Etudes périgourdines* de Géraud Lavergne (Valence, 1947), en photocopie, qui pourrait, selon lui, servir de modèle de publication.

La bibliothèque sera fermée le samedi saint, veille de Pâques.

On annonce pour le 14 avril la parution d'un ouvrage sur Périgueux antique par la Direction des Affaires Culturelles.

M. Filhol nous entretient d'un manuscrit de trois pages conservé à la bibliothèque Mazarine (Ms 2435 p. 137 à 139) qui décrit "l'amphithéâtre de l'ancienne ville de Périgueux, en la cité". Ce manuscrit a été retrouvé grâce à M. J.-P. Bitard. M. Filhol a pu obtenir les photographies des trois pages qu'il offre à la bibliothèque de notre compagnie. Il s'agit d'un manuscrit du XVII[e] s., grand format, qui fournit une description assez décevante des arènes, au moment de l'installation des Visitandines (1648 étant la date du début de la construction de l'église du couvent). A cette occasion furent découvertes plusieurs statues romaines dont celle de Vénus. Les auteurs, en particulier Durand et Barrière, ont rapporté la destruction de ces statues et on disait que ces statues avaient été cassées à l'initiative des Visitandines (il demeure la main de Vénus au musée). Le manuscrit retrouvé par M. Filhol met un sérieux bémol à cette version des faits : les Visitandines auraient seulement accepté que les statues soient intégrées dans la maçonnerie.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. En effet, le p. Pommarède a extrait de sa bibliothèque un argument supplémentaire. Les Visitandines avaient tenu leur journal chaque jour depuis leur arrivée à Périgueux. Grâce à ce document (aujourd'hui conservé à Lourdes où demeure la communauté), en 1891, Charles Condaminas avait fait paraître dans *La Semaine religieuse* l'histoire des Visitandines à Périgueux. Jeannine Rousset nous en présente un résumé qui éclaire d'un jour nouveau le manuscrit de la Mazarine. Les deux textes ne sont pas identiques mais ils sont très proches l'un de l'autre et il est vraisemblable que le texte de la Mazarine dérive de la description de la religieuse.

L'ordre contemplatif des Filles de saint François de Salles, créé en 1610, connaît rapidement une renommée de sagesse, de charité et de discrétion (*La Semaine religieuse*, 1891, p. 163). D'abord en Savoie, les religieuses s'installent ensuite à Riom, à Metz, à Paris, puis à Guéret. En 1640, suivant l'invitation du conseil de la ville de Périgueux, la supérieure décide que toute la communauté (26 personnes) s'installera dans cette ville. Elles acquièrent deux maisons et trois jardins au lieu-dit la Salvagie, tout près du palais épiscopal. Le 24 mars 1641, jour des Rameaux, le monastère s'installe solennellement "dans les maisons de la Cité". Rapidement les soeurs constatent que cette première installation ne convient pas à leur vie claustrale (*ibid.*, p. 178). Elles doivent s'agrandir. Une seule possibilité, les anciennes arènes dont "les ruines se dressaient au milieu des propriétés privées et étaient considérées comme en formant une dépendance". Les soeurs achètent l'ensemble en quatre contrats. Elles veulent enfermer toutes leurs acquisitions dans une même enceinte et commencent à édifier un grand mur qui interrompt un passage dans l'amphithéâtre emprunté par le public. Et les ennuis commencent. "La ville refuse de laisser aux religieuses l'usage exclusif des arènes, à cause de son

droit de seigneurie sur le fonds et à cause du danger de voir disparaître les vestiges gallo-romains". On fait rouvrir le passage. Les religieuses protestent. "La ville n'a jamais empêché le vandalisme dans les arènes ; elles s'engagent à les entretenir et leurs prières purifieront ces lieux des souvenirs sanglants du paganisme et des souillures laissées par l'époque actuelle". "De plus on vient les observer du haut des loges, on traverse les terrains pour se rendre dans les caves, les grottes qui servent d'écuries et il y a des larrons... Il s'y commet des noires et infâmes actions". Le vicaire général est pour la clôture générale, la ville contre. Enfin, pour les besoins de l'ordre religieux et de la morale du quartier, le 27 juillet 1644, on leur permet de fermer le passage sous certaines conditions : maintien des droits de souveraineté de la ville et respect des ruines encore debout (*ibid.*, p. 291).

Ainsi, il est prévu que chaque année, le 25 août, fête de Saint Louis, les religieuses feront célébrer une messe pour la postérité des maires, consuls et habitants. Les membres du consulat y assisteront "avec leurs livres" et, au commencement de la messe, la supérieure offrira au maire un cierge de cire blanche d'une livre.

Pour respecter l'obligation de ne rien démolir ni transporter, les religieuses construisent à l'intérieur un couvent et une église. En 1696, une des religieuses écrit une description des lieux. Après avoir justifié leur besoin de s'agrandir, elle observe que l'arène est si fort imbibée de sang humain que cet endroit produit encore certaines pierres assez semblable au corail (*La Semaine religieuse*, 1891, p. 292). On trouve une formule très voisine dans le texte de la Mazarine où on lit "que les terres ont été si généralement imbibées de sang humain qu'elles produisent encore certaines petites figures d'une matière semblable aux branches de corail" (*Mazarine*, p. 138). Les voûtes des grottes sont très belles. "Les souterrains (grottes), dont l'entrée est difficile, peu de personnes les ont vues. Diverses fouilles ont fait trouver beaucoup de médailles de cuivre à l'effigie de Pompée et de César, des dents de bêtes féroces, comme de lions, de tigres, de léopards, etc?" (*La Semaine religieuse*, p. 294). "L'on a trouvé en fouillant les terres plusieurs belles figures et médailles gravées sur cuivre représentant Pompée et César" (*Mazarine*, p. 139). Le texte le plus intéressant concerne la découverte des célèbres statues. "Notre église a été bâtie de pierres de taille découvertes dans les terres avec plusieurs belles figures de hauteur naturelle, en bas relief ; il y avait entre autres une reine captive dans les chaînes. La beauté de son visage, où la douleur était vivement peinte, donnait l'admiration, de même que plusieurs fausses divinités telles Mercure, Hercule et Diane tout armés : il y a encore d'autres statues, le tout d'un travail achevé, avec des figures parlantes. Le débat qu'il y eut entre plusieurs personnes de distinction pour les avoir, fut cause qu'on les mutila et qu'on employa les pierres au bâtiment de l'église, quoiqu'on eût souhaité conserver ces antiquités"(*La Semaine religieuse*, p. 294). L'auteur du texte de la Mazarine commente ces faits d'une façon encore plus favorable aux religieuses : "Le débat qu'il y eut entre quelques personnes de distinction pour les avoir fut cause qu'on trouva à propos de les employer au bâtiment de l'église, après avoir effacé ces figures. Les religieuses n'y apportèrent aucune opposition, et n'y formèrent aucun obstacle pour de certaines considérations, encore bien qu'elles y eussent eue

extrême peine, et même elles auraient souhaité que toutes ces raretés considérables eussent été plus longtemps conservées à cause de leur antiquité" (*Mazarine*, p. 139).

Par la suite, pour donner à l'ensemble une destination religieuse, les sœurs ont fermé l'ouverture des voûtes, aménagé les "grottes" pour y figurer les lieux saints et elles ont bâti des petites chambres au-dessus. L'une d'elles représente la maison de Nazareth qui est aujourd'hui à Lorette, une assez grande chapelle dédiée à l'Assomption de Notre-Dame, la salle du Cénacle, le Saint Sépulcre (*La Semaine religieuse*, p. 312). Certaines de ces constructions existaient encore il y a quelques décennies.

M. Filhol est heureux d'apprendre l'origine du texte de la Mazarine, mais considère que la religieuse, auteur du texte publié dans *La Semaine religieuse*, ne peut pas être considérée comme un témoin objectif, ses commentaires pouvant avoir été guidés par le souci de disculper les religieuses dans cette désolante affaire de destruction des statues romaines. Pour lui, la question reste donc en suspens.

M. Soubeyran renvoie aux commentaires de Galy au moment de la découverte de la main de Vénus.

Il est bien difficile de faire, aujourd'hui, le partage entre les différentes responsabilités. Dans les textes publiés depuis trois siècles, les responsabilités ne faisaient de doute pour personne. Désormais, le témoignage de la religieuse publié dans *La Semaine religieuse* éclaire d'un jour nouveau cette affaire.

M. Glénisson, directeur de la bibliothèque municipale de Périgueux, présente ensuite l'état actuel de la bibliothèque et ses missions. Il rappelle que l'origine des fonds fut, au départ, essentiellement les saisies de la Révolution (noblesse et ordres religieux dissous) et que la bibliothèque était installée dans trois pièces du ci-devant évêché. Pendant 90 ans, à partir de 1898, la bibliothèque accueillera ses lecteurs sur le cours Tourny et, en 1988, elle s'installera dans ses nouveaux bâtiments de l'avenue Georges Pompidou. L'enrichissement au cours du XIX[e] s. et du XX[e] s. est essentiellement dû à des legs et des acquisitions suivant une politique soutenue par la collectivité. On peut citer en 1987, l'achat du fonds Leroi-Gourhan (Préhistoire) à l'initiative de B. et G. Delluc, en 1988, le legs du fonds Levy. L'inventaire, actuellement en cours de réactualisation, donne les décomptes suivants : 160.000 documents ; 45.000 volumes ; 1844 manuscrits d'histoire locale surtout ; 12.000 volumes pour le fonds Périgord ; 12.000 documents sonores ; 227 titres de revues vivantes. Outre la lecture sur place, la bibliothèque offre la possibilité d'emprunter des livres. Elle organise des expositions et des conférences. L'exposition qui sera inaugurée à la fin de cette semaine est consacrée à Elisée Reclus, géographe. M. Glénisson souhaite une bonne collaboration avec la bibliothèque de notre compagnie, dans une politique de réseau qui permette l'échange d'informations et la mise en valeur des deux établissements. Il présente les magnifiques illustrations du *Pontifical de Périgueux* (XV[e] s.) acquis en 1995 sur préemption : Joffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, premier destinataire de l'ouvrage, y est très souvent figuré dans les lettrines ; le deuxième propriétaire a fait supprimer les armes du premier pour les remplacer par les siennes. Pour répondre à une question de G. Delluc, M. Glénisson

indique que le prêt entre bibliothèques se pratique toujours (environ 300 procédures de cette nature par an).

ADMISSIONS

- Mme Linarès Laurence, Chercuzac-Est, 24650 Chancelade, présentée par Mme M. Linarès et M. It. Linarès ;
- M. de Maisonneuve Patrick, 16 allée Pompidou, 94300 Vincennes, présenté par MM. B. Fournioux et Ch. Turri ;
- M. et Mme Philip Pierre, Le Bourg, 24140 Beauregard-et-Bassac, présentés par Mme J. Marquet et le président.

Le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale par intérim
Brigitte Delluc

SEANCE DU MERCREDI 6 MAI 1998

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 100 - Excusés : 14

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté, après accord sur une demande de Mme Bénéjean : qui souhaite que soit détaillé le contenu des livraisons du bulletin des Amis de Sarlat.

FELICITATIONS

M. Soulier qui vient de recevoir la croix de l'ordre national du Mérite et qui, le même jour, fêtait ses noces d'or.

NECROLOGIE

Paul Desmaison, Jean-Claude Peypelut.

REVUE DE PRESSE

- *Revue historique et archéologique du Libournais et de la vallée de la Dordogne*, LXVI, n° 247, 1998, avec une réimpression à l'identique de la *Géographie de la Dordogne* de P. Grelière de 1923, en 7 leçons et 32 pages et un article d'A. Charme sur la famille Rocherol, entrepreneurs périgourdins en Libournais au XIX[e] siècle.
- *Lo Bornat*, 1998, n° 1.
- Les hebdomadaires réguliers : *Eglise en Périgord et Périgord hebdo (l'Agriculteur de la Dordogne)*.
- *Subterranea*, n° 105, 1998, avec un article de F. Veber : Réflexions sur les habitats troglodytiques du Périgord.

- Un article de 4 pages : "En Périgord noir, sur les pas des hommes de Cro-Magnon", paru dans la presse québécoise, in : *La Presse*, Montréal, numéro du 25 avril 1998 (envoi de S. Panzini).

ENTREES DE LIVRES

Acquisitions récentes (listes établies par Bernard Fournioux)
Acquisitions en mars 1998 :

- Janine Garrisson, *L'Edit de Nantes*, Fayard, 1998.
- Jean Ourliat, *Les finances publiques de Dioclétien aux Carolingiens (284-889)*, Jan Thorbecke Verlag Sigmaringen, 1990.
- Jean-Baptiste Duroselle, *La grande guerre des Français, 1914-1918*, Perrin, 1998.

Acquisitions en avril 1998 :

- Pierre Riché, Danièle Alexandre-Bidon, *L'enfance au Moyen Age*, Seuil, Bibliothèque nationale de France, 1994.
- Marie Renove, Renaud Dengreville, *Conques, moyenâgeuse, mystique, contemporaine*, Editions du Rouergue, 1997.
- Georges Rocal, *La seconde restauration en Périgord*, Angoulême, 1956.
- Anne Brenon, *Petit précis du catharisme*, Loubatières, Toulouse, 1996.
- René Nelli, *Les Cathares, hérésie ou démocratie*, Saint-Amand, 1997.
- Madeleine et François Burjade, *Le château de Peyrepertuse*, revue annuelle du Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, supplément au tome 1, 1983.
- Michèle et Jean-Bernard Gau, *Le château de Quéribus*, revue annuelle du C.A.M.L., supplément, 1983.
- Georges Edouard Pou, *Le château d'Aguilar*, revue annuelle du C.A.M.L., supplément, 1982.
- Lucien Bayrou, *Le château de Puilaurens*, revue annuelle du C.A.M.L., supplément, 1981.
- Marie-Elise Gardel, *Les châteaux de Lastours*, revue annuelle du C.A.M.L., supplément, 1981
- Jean Tisseyre, *Le château de Puyvert*, revue annuelle du C.A.M.L., supplément, 1982.
- Christian Chevillot, *Initiation à la Protohistoire*, livret pédagogique du parc de Beynac, 1998.
- Richard Boudet, *L'âge du Fer récent dans la partie méridionale de l'estuaire girondin*, Edition Vesunna, 1987.
- Jean-Pierre Cantet, *L'âge du Bronze en Gascogne gersoise*, Edition Vesunna, 1991.
- Xavier Darcos, *Mérimée*, Flammarion, 1998.
- Claudine Girardy-Caillat, *Périgueux antique*, Editions du Patrimoine, Imprimerie nationale, 1998. L'auteur sera présente à la réunion de juillet.
- Jean Favier, *Philippe Le Bel*, Fayard, 1998.
- Jacques Le Goff, *Saint-Louis*, Gallimard, 1996.
- *L'Edit de Nantes*, ouvrage collectif, Nantes, 1998.

- Charles Sanchez, *Inventaire des phénomènes souterrains du département de la Dordogne*, COPEDIT-SPP, 1997.

- *L'Edit de Nantes*, présenté et annoté par Janine Garrisson, Atlantica, 1997.

Acquisitions en mai 1998 :

- Yves Guéna, *Moi, duc de Lauzun, citoyen Biron*, Flammarion, 1997.

- *Archéologie du Midi médiéval*, tome XV (en souscription).

- *Dossier spécial cuisine médiévale*, Actes du colloque "Usages et goûts culinaires au Moyen Age en Languedoc et en Aquitaine" (en souscription).

- *Le canal du midi et les voies navigables dans le midi de la France* (en souscription).

- Louis-François Gibert, *Communautés rurales du Moyen Age au XIX^e siècle*, Le Roc de Bourzac (en souscription).

- Jean Cubelier de Beynac, Philippe Issandou, *La Lémance, pays industriel*, Le Roc de Bourzac (en souscription).

Dons :

- Delluc B. et G. 1997 : Les gravures de la grotte ornée de Bara-Bahau (Le Bugue, Dordogne), extrait de *Gallia-Préhistoire*, 39, p. 109-150, ill.

- *Actes du synode du diocèse de Périgueux et Sarlat*, 24 mars 1996.

- *Catalogue raisonné de l'exposition du musée d'Orsay* (mai 1997), où fut exposée la statue de sainte Marthe de l'hôpital de Bergerac, œuvre d'Auguste Priault sur commande du ministre de l'Intérieur en 1842, donnée à l'hôpital de Bergerac l'année suivante (don de l'abbé Clavier).

- Sechet C. 1996 : *L'application du deuxième concile du Vatican dans le diocèse de Périgueux et Sarlat 1965-1985*, mémoire de maîtrise d'histoire, Bordeaux III, sous la dir. de M. Agostino.

- Rateau M.A. 1996 : La Saint-Roch à Mauzac, une fête votive ancestrale, extrait de *Mauzac et Grand-Castang*, 17-18-19 août 1996.

- Rateau M.A. 1997 : La fête votive, une tradition locale, extrait de *Mauzac et Grand-Castang*, 15-16-17 août 1997.

COMMUNICATIONS

Il n'y a plus d'escargots, se plaignaient les Périgourdins qui préparaient, ces jours-ci, la fête de saint Georges. En quelques mots et avec un sourire, le président évoque des décrets municipaux un peu étonnants pour la sauvegarde de ces animaux.

Il indique que notre conseil d'administration a décidé de signer le contrat à temps plein d'un "agent des technologies nouvelles pour l'informatisation de la bibliothèque", dans le cadre des emplois-jeunes. Un local vient d'être réhabilité pour l'accueillir. Notre salle de séance est en cours de rénovation. Une caméra vidéo permettra bientôt à certains d'entre nous de suivre la réunion dans de bonnes conditions depuis la bibliothèque. Les murs de notre salle de séance n'étant pas extensibles, ce dispositif a été imaginé pour permettre à tous de suivre les réunions, même les jours où le nombre de chaises ne serait pas suffisant. Un deuxième emploi-jeune a été décidé avec un contrat à mi-

temps pour un "agent de développement du patrimoine" : il aura vocation, sous la responsabilité directe du président, de faciliter les relations entre les membres du conseil d'administration, les membres présents à Périgueux et les sociétaires répartis dans l'hexagone (courrier, renseignements, colloques, réunions des sociétés savantes voisines...). Le président annonce les manifestations prévues dans les jours ou les mois à venir (voir les "Petites nouvelles" *in fine*). Le 10 mai, à l'occasion de son entrée dans sa centième année, notre collègue, Mme Sadouillet-Perrin, dédicacera son livre de mémoires à Saint-Cyprien et elle viendra présider notre réunion mensuelle de juin. Le 13 mai, notre soirée sera animée par nos collègues Gabriel Naulin et Alain Palisse qui nous présenteront les trésors des petites églises mussidanaises, en particulier la Vierge parturiante de Saint-Front-de-Pradoux, l'église romantique de Saint-Etienne de Puycorbier, l'église à colombage de Saint-Sauveur-Lalande.

M. de La Clergerie et l'association radiesthésiste invite à une sortie silencieuse le 17 mai à Sergeac.

Le 51e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest vient d'avoir lieu à Pont-de-Casse (Lot-et-Garonne), sur le thème "de l'outil à l'informatique dans le monde rural". M. Combet et le p. Pommarède y ont fait des communications.

La dernière livraison de notre *Bulletin* sera publié en commémoration du premier livre périgordin (1498) et de l'abolition de l'esclavage (1848). Les auteurs d'articles inédits, susceptibles d'être publiés pour célébrer ces anniversaires, doivent les adresser à M. Lagrange, directeur du *Bulletin*.

La saga de saint Front a une suite. Le p. Pommarède a découvert, grâce à un de nos collègues et aux renseignements fournis par M. Ch. Besson, ancien maire de La Chaussée-Saint-Victor (24 avril 1998), un nouveau site frontonien important à La Chaussée-Saint-Victor, à 4 km à l'est de Blois : avant la Révolution, des reliques de saint Front, attestées depuis 1379, faisaient l'objet, le 8 mai, d'une procession à partir de Blois, dans une châsse en or du XVIe siècle. En 1777, l'évêque de Blois, de tendance janséniste, contesta l'authenticité des ossements, les fit enfermer dans un placard et interdit la procession. Les processions reprirent pendant le XIXe siècle et les paroissiens gardent encore la dévotion à saint Front en récitant une prière, que le p. Pommarède a recueillie. Un *Saint Front à la Chaussée-Saint-Victor* par l'abbé Brisset a paru en 1936, à l'imprimerie J. de Grandpré à Blois.

Après le vol du 25 février dernier, Mme Bénéjean indique que les boiseries de la cathédrale de Sarlat ont été classées pour en permettre une meilleure protection.

Le chanoine Jardel signale, dans le catalogue des *Lettres autographes* d'avril 1998, une lettre de Joubert sur Chateaubriand (s.d.) et une lettre du maréchal Bugeaud, datée du 9 janvier 1841.

J.-P. Bitard apporte une information nouvelle sur le site grandmontain de Belselves à Tursac : il a été appelé récemment à visiter, en compagnie d'un technicien des Monuments historiques notre collègue, M. Portais, un ruisseau souterrain, qui n'est autre qu'une citerne très bien appareillée d'une capacité de plusieurs dizaines de mètres cubes.

"J.-P. Bitard évoque ensuite ses recherches parmi les catalogues des manuscrits des bibliothèques publiques de France : bien des déboires, mais aussi un certain nombre de bonnes pistes. Il parle ensuite de la fontaine intermittente de Marsac, citée dès le XVI[e] siècle par F. de Belleforest (repris par divers auteurs), étudiée vers le milieu du XVIII[e] siècle par le père Mulh, décrite, dans ses mémoires, par Louis de Chancel (frère de Lagrange-Chancel) et qui fait l'objet de mesures de la part de la Direction départementale de l'équipement. Il rappelle qu'il s'agit d'un phénomène rare et présente une carte postale double d'une autre fontaine du même type, celle de Fontestorbes (Belesta) en Ariège. Le phénomène d'intermittence n'est pas totalement expliqué par les hydrogéologues (note de l'auteur). Cette fontaine est située à droite de la R.N. 89 , à peine en aval du chenil de la S.P.A., contre la voie de chemin de fer. Non loin se trouve le tumulus de Sallegourde, au bord de l'Isle.

M. Rateau nous entretient de ses travaux sur l'histoire générale des crues des cours d'eau appartenant au bassin de la Dordogne et de ses affluents, entrepris il y a une dizaine d'années. Il nous expose l'état de sa recherche, menée en "socio-historien" et non en hydrographe. Il s'est particulièrement intéressé aux trois aspects suivants : la conservation du patrimoine gravé ou peint sur la pierre (environ 500 inscriptions commémoratives de crues, aujourd'hui photographiées) ; le recueil des témoignages (environ 900) ; le recensement des documents d'archives publiques et privées (environ 30 000). Grâce à des diapositives, il nous présente d'abord quelques belles marques de crues peintes ou gravées dans la pierre, puis des vues d'inondations de la Dordogne et de la Vézère en 1960, 1982 et 1994 (résumé d'après une note de l'auteur). Une discussion animée s'en suit au cours de laquelle plusieurs nouveaux témoignages lui sont apportés. Il recense non seulement les crues naturelles, mais aussi les crues d'origine accidentelle, comme celle du Céou, en 1960, causée par une accumulation de planches, ayant abouti à la destruction du pont. B. Delluc lui signale l'inondation du cloître de Cadouin envahi par les eaux après la chute de bottes de foin dans le Bélingou, juste en amont de l'abbaye, le 13 juillet 1935, et les marques de crues sur le rocher de Gorge d'Enfer aux Eyzies. M. Rateau serait reconnaissant aux intervenants de bien vouloir lui envoyer ces remarques par courrier (voir *Petites Nouvelles* pour son adresse).

Le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale par intérim
Brigitte Delluc

ADMISSIONS DU 6 MAI 1998

- Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 2, rue de Laumière, B.P. 125, 12001 Rodez cedex, échange de Bulletins ;
- M. Vessat Patrick, 27, rue Amiral-Courbet, 33110 Le Bouscat, présenté par MM. B. Fournioux et Ch. Turri ;
- M. Lascombe Samuel, Rivel, 24540 Monpazier, présenté par le père Pommarède et Mme B. Delluc.

SEANCE DU MERCREDI 3 JUIN 1998

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 100 - Excusés : 8

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

M. Xavier Darcos, promu officier dans l'ordre national du Mérite et lauréat du prix France-Télévision pour sa biographie de Mérimée.

Mlle Hélène Lestang, promue chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.

REVUE DE PRESSE

- *Aquitaine historique*, journal de l'association Réseaux, n° 34, mai/juin 1998, avec un article sur Issigeac, bourg médiéval en Dordogne.
- Syndicat d'initiative de Périgueux : programme des activités de l'été.

ENTREES DE LIVRES

Dons :

- Alberte Sadouillet-Perrin, 1998 : *Mémoires d'une centenaire*, édit. du Roc de Bourzac.
- François Le Nail, 1998 : *Rastignac*, Pilote 24, Périgueux.
- Claudine Girardy-Caillat, 1998 : *Périgueux antique*, Editions du Patrimoine, Imprimerie nationale.
- Hervé Gaillard, 1997 : *La Dordogne*, Carte archéologique de la Gaule, préinventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, avec la collaboration de Claudine Caillat-Girardy, Académie des inscriptions et belles-lettres, ministère de la Culture, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- Jean-Daniel Nessmann, 1997 : *La Cassure 1939-1945*, Editions du Rhin, Mulhouse.
- Fanny Saint-Martin, 1998 : *L'épiscopat de Monseigneur Dabert (1863-1901), évêque de Périgueux et Sarlat*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la dir. du Pr. Agostino (Bordeaux III).
- Michel Drancourt 1998 : *Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours*, P.U.F., Paris.
- Joëlle Chevé, 1998 : *La noblesse du Périgord*, Librairie Académique Perrin, Paris.

Manuscrits déposés à la bibliothèque :

- Arnaud d'Abzac, dossier illustré de 30 pages pour présenter une collection de six CD-Rom *"L'un en l'autre": "Art du blason et recherches sur*

armoriaux", avec un glossaire de 1 300 termes héraldiques. Le premier CD-Rom est en cours de parution : il concerne 20 armoriaux de l'ouest de la France (28 418 familles, 31 000 blasons)(contacts : 86 rue du Rocher, 75008 Paris).

- Dr Lafon, s .d. : *Chronique de la S.H.A.P. (1874-1960)*, 98 p.

Acquisitions en mai 1998 (liste fournie par Bernard Fournioux)

- Albert Dauzat, Charles Rostaing, Gaston Deslandes, *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France, Etudes linguistiques*, Editions Klincksieck, 1982.

- A. Dauzat et Ch. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Guénégaud, 1989.

- Louis Alibert, *Dictionnaire Occitan-Français selon les parlers languedociens*, Institut d'études occitanes, 1966.

COMMUNICATIONS

Le président accueille notre vice-présidente d'honneur, Mme Sadouillet-Perrin, et l'invite à co-présider notre réunion. "Au moment où notre compagnie s'apprête à fêter les cinquantaines, voici que participe à notre séance une presque centenaire. Une centenaire alerte, courageuse et souriante qui vient de tirer de sa mémoire et de son cœur des souvenirs récemment édités. Nous en entendrons quelques-uns, tout à l'heure, avec plaisir. Aux Archives départementales (2E 1853/837) sommeille une recette du XVIIe siècle permettant de vivre 132 ans. Vous avez devant vous de bonnes espérances. Mais nous savons bien quel est le secret de votre longévité : le courage, la gentillesse et la disponibilité, le travail intellectuel et, brochant sur le tout, une dimension spirituelle qui est, pour vous, une dimension non négligeable".

Le président présente Mlle Sophie Bridoux (licence d'histoire, originaire de Grignols), qui vient d'être engagée par notre compagnie avec un contrat-jeune pour l'informatisation de la bibliothèque. Chaque samedi elle sera présente à la bibliothèque de 13 h à 18 h pour aider Bernard Fournioux à accueillir nos collègues.

M. Turri fait le point sur notre sortie du 20 juin : elle est organisée par nos amis du GRHiN dans le Mareuillais ; le départ est prévu à 8h30 à la gare routière de Périgueux, place Francheville, et le retour se fera vers 19h - 19h30.

M. Turri donne une première liste des cinquantenaires de notre compagnie, que nous honorerons à la fin de cette année. Sa tâche a été facilitée par le fait que notre ancien trésorier, M. Bélingard, avait noté la date d'entrée de chacun dans le fichier des adhérents. Dans le souci de n'oublier personne, le président invite chacun à lui communiquer les noms des personnes susceptibles d'être concernées par cette manifestation. M. Bélingard explique pourquoi, dans cette liste, apparaît souvent l'année 1943 : il s'agit des personnes, qui, comme lui, étaient prisonnières dans le même camp que Jean Secret et qui sont devenues membres de la S.H.A.P. avec une faveur, celle de ne pas payer la cotisation durant le temps des hostilités.

Le 8 juillet prochain, M. Christian Mouyen, organiste à Saint-Front, fera une conférence sur les orgues de Saint-Front et nous offrira, à la sortie, un petit récital à la cathédrale.

Le 30 mai dernier, en compagnie du colonel Santenard, le p. Pommarède a participé à l'hommage rendu par la ville d'Agen à son poète occitan Jasmin. Pour aider à la reconstruction du clocher de l'église de Vergt, il avait écrit une œuvre poétique "La gleisa descapelada del Périgord (L'église décapitée du Périgord)", qui a été lue dans plus de 40 villes. Mistral l'appelait le "troubadour du midi". "L'église m'a nourri et vêtu au temps de mon enfance, je vêtirai l'église de Vergt" (Jasmin, *in* Sainte-Beuve, Causeries du lundi, *Constitutionnel*, 7 juillet 1851). Agen lui a élevé une statue, Paris a donné son nom à une station de métro, la Dordogne se devait de rappeler, avec gratitude, son souvenir. Le p. Pommarède a rencontré son arrière-petite-fille, qui conserve des attaches périgourdines, entre Saint-Michel-de-Villadeix et Sainte-Alvère. Une de nos sociétaires lit un poème de Jasmin en occitan, suivie de la traduction en français par le p. Pommarède, extrait d'une série d'articles sur Jasmin écrits par E. Roux dans *Le Bournat* en 1902. "La petite histoire retiendra que, lors de la consécration de l'église de Vergt, le 25 juillet 1843, un banquet fut servi à deux cent cinquante convives parmi lesquels un cardinal, six évêques et toutes les autorités du département. Le cardinal Gousset, ancien évêque de Périgueux, essaya de dissuader Jasmin de lire une pièce de vers "un prêtre sans église", pour ne pas prolonger les agapes. Le poète déclara qu'il avait travaillé quinze jours et quinze nuits à son texte. Le cardinal lui affirma qu'il aurait un adversaire sérieux : le café servi avant les vêpres. Rien n'y fit et cette poèsie fut jugée tellement remarquable que l'orateur des vêpres, Mgr Bertaud, évêque de Tulle, renonça à son homélie et, avec éloquence et brio, reprit le thème et le plan du mécène de l'église de Vergt (*La Semaine religieuse*, 1938, p. 79-80)" (d'après une note de l'intervenant).

Au cours de ses visites des églises du Périgord, le p. Pommarède a fait une visite heureuse (ce n'est pas toujours le cas) : il a rencontré à Bouniagues, en Bergeracois, un sacristain souriant, Gaston, l'ancien chauffeur de Maurice Chevalier, entré en fonction juste après le guerre et sa femme, Henriette, qui fut sa cuisinière. En revanche il n'a pas retrouvé trace du trésor de diamants, découvert par la bonne du curé en balayant le presbytère de Saussignac et qui, dit la chronique, fut vendu en cachette, vers 1880, au shah de Perse pour la somme de 100 000 F or.

Mme Sadouillet-Perrin se lève et nous dit sa joie d'être aujourd'hui avec nous. Avec douceur et nostalgie ("ce n'est pas un privilège de vieillir"), elle compare son esprit à un disque rayé, dans lequel il reste essentiellement les souvenirs de son enfance. C'est l'objet des *Mémoires d'une centenaire*, dans lesquelles elle évoque sa vie jusqu'en 1914. Cette date lui semble marquer le commencement d'un changement profond. Auparavant, le mode de vie n'avait guère évolué depuis le XVIII[e] siècle. Elle remercie le p. Pommarède et les membres de la S.H.A.P. de leur accueil et raconte l'un de ses souvenirs, celui de sa première confession, au cours de laquelle elle avait étonné le curé en s'accusant "d'avoir trop bu", "trop bu d'eau" avait-elle ajouté au grand soulagement du confesseur.

Brigitte Delluc évoque ensuite le 900[e] anniversaire de Cîteaux, occasion d'un grand nombre de publications, parmi lesquelles le numéro 234 des *Dossiers d'Archéologie*, dans lequel B. et G. Delluc ont rédigé la notice sur

"Cadouin**", qui occupe une place notable parmi les 64 sites retenus (6 sites majors avec 3 étoiles et 24 avec deux étoiles). Elle présente ensuite le dernier né des livres d'Alain Roussot : il vient de publier un *Petit Glossaire de l'art préhistorique au Paléolithique* (éditions Confluences), façon originale et intéressante d'aborder ce domaine spécifique de la Préhistoire ; notre collègue a utilisé des dessins au trait dans les marges, des cartes et des tableaux pour illustrer et pour situer, dans le temps et l'espace, l'art de nos ancêtres Cro-Magnons. Dans le même domaine, *L'Art des grottes* vient de faire l'objet d'un superbe brochure, très bien illustrée, signée par Denis Vialou (éditions Scala) : son texte, très riche et agréable à lire, fait une place notable aux sites périgourdins qu'il connaît bien.

Joelle Chevé présente, ensuite, son ouvrage sur *La Noblesse du Périgord*, aux éditions Perrin. Elle a choisi de faire figurer, en couverture, une photographie du château de Laussel, qui lui paraît un bon représentant du petit habitat noble périgourdin. Elle a choisi une période longue de quatre siècles, de la fin du XVI[e] siècle à aujourd'hui, qui lui permet de mettre en évidence une évolution intéressante. Selon l'auteur, c'est un ouvrage de parti pris : ouvrage d'historienne, où le rôle des femmes, le plus souvent oubliées, a été étudié particulièrement, où les citations se distinguent du corps du texte par l'utilisation d'un caractère plus petit, où l'auteur a défini des critères qui lui paraissent convenir à la définition de la noblesse en cette fin du XX[e] siècle. Une conférence sur ce sujet est envisagée en novembre prochain.

M. Guy Penaud évoque divers sujets relatifs à la période 1939-1945.

Revenant sur l'arrestation de Maurice Chevalier, le 14 septembre 1944 en Périgord, il rappelle qu'elle fut réalisée par André Urbanovitch , alias Doublemètre, chargé au nom des F.T.P. de l'épuration. Dans ses mémoires, le chanteur raconte qu'il eut ce jour-là la plus grande peur de sa vie. Dans l'ouvrage qu'il va prochainement publier, René Cousteillier, plus connu sous le nom de Soleil, lui aussi des F.T.P., affirme qu'il avait menacé de venir libérer par les armes Maurice Chevalier, son "ami", si Doublemètre ne le laissait pas rapidement libre.

A la suite de l'inauguration par la municipalité de Périgueux, le 10 mai dernier, d'une plaque souvenir dans le hall de l'ancien cinéma Le Palace, rue Bodin, il évoque la rafle organisée le 10 mai 1944 dans cette ville. Cette opération fut décidée et réalisée par la Milice, qui avait constitué un état-major du maintien de l'ordre placé sous la direction de Jean de Vaugelas. Le préfet de la Dordogne, Jean Popineau, dépossédé des pouvoirs de police, n'eut pas à intervenir. La ville de Périgueux avait été divisée en onze secteurs, à la tête desquels se trouvaient des miliciens assistés de membres des forces de l'ordre. Les personnes interpellées (certains parlent de deux cents périgourdins mis en état d'arrestation, mais G. Penaud n'a pu établir qu'une liste de 110 noms) ont été conduites au cinéma Le Palace, véritable centre de triage. Le 12 mai 1944, les personnes arrêtées prirent le chemin du camp de séjour surveillé de Saint-Paul-d'Eyjeaux (Haute-Vienne). Certains détenus furent déportés en Allemagne, d'autres maintenus en détention en France et, enfin, quelques-uns libérés après quelques jours ou quelques semaines de détention. Comme le précise la plaque dévoilée le 10 mai dernier, il convenait que cet épisode dramatique de l'histoire de Périgueux ne soit pas oublié, car plusieurs de nos compatriotes y ont trouvé la mort.

G. Penaud présente ensuite le résultat de ses recherches sur les unités de la Wehrmacht ayant œuvre dans notre département entre 942 et 1944. Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles la Dordogne fut occupée le 11 novembre 1942 par les militaires de la III[e] Division S.S. "Totenkopf", depuis peu reconstituée en Charente, il présente les divers services implantés en Périgord (dont l'Etat-major de liaison n° 730 à Périgueux, la Gestapo ou la Phalange Nord-africaine), puis les unités qui sont passées de 1943 au mois d'août 1944 dans ce département : le bataillon d'infanterie Georgienne n° 799, la division B, la II[e] division S.S. "Das Reich", le 360[e] régiment de Grenadiers Cosaques ainsi que divers Kampgruppen (ou groupes de combat) plus spécialement chargés de lutter contre les maquisards. Plusieurs personnes interviennent pour apporter leur contribution à cet exposé nouveau et complet (note rédigée par l'auteur).

G. Penaud remet les textes de ses deux dernières communications pour qu'ils soient soumis au comité de lecture de notre *Bulletin*.

Il présente enfin le livre publié, en 1997, aux Editions du Rhin, par Jean Daniel Nessmann, "La Cassure 1939-1945", ouvrage qu'il offre à la bibliothèque de notre société. Ce livre, très attachant, est le récit de la vie du docteur Victor Nessmann, ancien compagnon du docteur Albert Schweitzer à Lambaréné , que les circonstances de la guerre ont amené avec sa famille en Périgord. Ayant installé son cabinet médical à Sarlat, il rejoindra la Résistance où, au sein du mouvement Combat, il jouera un rôle important. Arrêté par la Gestapo en décembre 1943 à Sarlat, il sera transféré à Limoges. Après avoir été torturé, il trouvera la mort dans les premiers jours de janvier 1944. Son corps n'a jamais été retrouvé, mais son fils, auteur de l'ouvrage, a pu reconstituer, grâce à un travail d'investigation minutieux, la vie, l'œuvre et la mort tragique de cet Alsacien, qui fut l'une des grandes figures de la Résistance en Périgord (note rédigée par l'auteur).

B. Delluc rapporte que Gilles Delluc fut accueilli avec émotion en octobre dernier, lorsqu'il a rappelé le souvenir du Dr Nessmann, à l'occasion d'une conférence donnée par lui à l'université de Strasbourg, les Alsaciens restant très attachés au souvenir du Périgord.

J.-P. Bitard raconte que, parti sur la piste d'un maquisard entre Double et Sarladais, il a eu l'occasion de visiter d'abord une cachette dans les bois de Lempzours, puis une grotte près d'une ferme au Moustier, dans laquelle furent dessinés, grâce à un pigment de fortune fait de châtaignes écrasées, des mammouths et des bisons, encore visibles. D'autre part, il nous indique que M. Portais nous fournira bientôt le plan de la citerne de Belselves (Tursac), qu'ils explorèrent ensemble il y a quelques semaines.

ADMISSIONS DU 3 JUIN 1998

- M. Pain Jacques, 2, rue Pierre-de-Coubertin, 24000 Périgueux, présenté par Mme Evelyne Bergougnoux et M. Jean Carrère ;
- Mme Pain Solange, 2, rue Pierre-de-Coubertin, 24000 Périgueux, présentée par M. Guy Rousset et Mme Jeannine Rousset.

Le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale par intérim
Brigitte Delluc

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXV – Année 1998

Le Périgord à la Chambre de l'Edit de Nantes à Nérac

par Gontran de PAYSAC

Afin de protéger les intérêts des protestants dans les affaires les opposant aux catholiques, l'édit de Nantes créa en plusieurs places du royaume des "Chambres" dites "de l'Edit", qui rappelaient les chambres mi-parties, qui avaient existé quelques années auparavant.

Les chambres de l'Edit se composaient d'un président et de ses conseillers, dont un ou deux au plus étaient protestants.

Le Périgord, pour les litiges opposant catholiques et protestants, dépendait de la Chambre de l'Edit, installée à Nérac, capitale de l'ancienne cour de Navarre.

Elle fut supprimée officiellement en 1679 par le parlement de Bordeaux l'année où les édits anti-protestants commencèrent à être promulgués dans le royaume, soit six ans avant l'édit de Fontainebleau du 17 octobre 1685, révoquant l'édit de Nantes.

Les origines de la Chambre de l'Edit

Le roi Henry IV, en préparant l'édit de Nantes, rêvait d'une réconciliation entre ses sujets, réconciliation que le parlement de Paris n'était pas pressé d'admettre. Mais le nouveau roi, élevé dans la religion de Calvin avant de se convertir au catholicisme, n'était pas homme à reculer.

"Je couperai les racines de toutes les fonctions, dit-il au Parlement, j'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades[1]."

L'idée d'Henry IV, celle qui lui paraissait la plus juste, était, au travers de l'édit de Nantes, de remettre en vigueur les clauses de l'édit de mai 1577 (résultat des conférences de Nérac et de Fleix et que la Ligue avait réussi à faire révoquer par Henry III, peu de temps après).

Cet édit de mai 1577, que le fameux Montluc apporta en mains propres au parlement de Bordeaux avait innové en fait de garanties apportées aux réformés, puisqu'il avait créé dans chaque parlement des "chambres mixtes" appelées tantôt tripartites, tantôt mi-parties. Les premières parce que, sur les douze conseillers, il y en avaient huit catholiques et quatre protestants, les secondes, que l'on adopta par la suite, formées par moitié de magistrats de chacune des deux religions[2]. (Notons parmi les conseillers catholiques de cette première chambre mixte, un d'Alesme)

L'installation de la Chambre de l'Edit à Nérac

L'édit de Nantes fut apporté à Bordeaux le 15 juillet 1599. Le parlement en délibéra jusqu'au 21 août. Parmi les remontrances portées au roi, l'une portait sur la modification de l'article relatif au rétablissement des chambres tripartites ou mi-parties.

Le parlement de Bordeaux, opposé à ces chambres spéciales, était décidé à ne les accepter que sur injonction personnelle du roi.

"La cour du Parlement, dit le registre secret[3] *ne les recevrait jamais de son consentement, aimant mieux que le roi fît tout de son autorité que de se dégrader elle-même."*

Le 26 janvier 1600, la députation envoyée au roi était de retour au parlement de Bordeaux et celui-ci, à contre-coeur, se résolut à l'enregistrer, mais, comme le montre le registre secret *"l'arrêt d'enregistrement portant la formule dénonciatrice de l'espèce de violence faite aux magistrats, du très exprès commandement du roi et sans approbation d'autre religion que la catholique et romaine[4]."*

Il restait à mettre en place la Chambre de l'Edit, ce que le parlement fit avec autant de réticences qu'elle en avait montrée avec la chambre mixte de l'édit de mai 1577. Il obtint qu'elle ne siège pas à Bordeaux. Le roi désigna Nérac, résidence, nous l'avons vu, de l'ancienne cour de Navarre, localité protestante, où les magistrats de cette religion, ne seraient pas mal accueillis.

---

1. Poirson, *Histoire du règne de Henry IV*, t. I, p. 390.
2. Boscheron des Portes, C.B.F., *Histoire du Parlement de Bordeaux*, depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790), Bordeaux, Charles Lefebvre, 1877.
3. Bibliothèque de Bordeaux, *Registre secret*, 22 août 1599, manuscrit n° 371.
4. Boscheron des Portes, *op. cit.*, t. I, p. 326.

Les registres du parlement ne contiennent pas les noms des magistrats protestants pendant toute la durée de son existence, soit pendant plus de soixante ans, de façon intentionnelle, alors que les magistrats catholiques le sont.

De même, le parlement refusa aux magistrats protestants le titre de conseiller au parlement qui lui revenait, mais seulement celui de "conseiller en la cour et Chambre de l'Edit", comme s'ils n'en faisaient pas partie.

L'installation de la Chambre de l'Edit à Nérac eut lieu de façon solennelle. La messe fut célébrée par l'évêque de Condom, mais la harangue de l'avocat du roi, huguenot, Bacalan, fut sifflée.

Le fonctionnement de la Chambre de l'Edit

De façon générale, le fonctionnement de cette chambre de Nérac ne fut pas une réussite.

"Le même antagonisme religieux qui existait entres ses membres se retrouvait dans leurs décisions", écrit Boscheron des Portes[5] *"comme ils étaient en nombre égal, elles n'aboutissaient que trop souvent à des partages et il fallait pour les vider, recouvrir aux autres chambres de l'Edit (celle de Castres, par exemple) composées des mêmes éléments, ce qui amenait de semblables résultats"*.

Le caractère religieux fut toujours très marqué comme le montre le compte rendu des audiences à la date du 3 mars 1608 :

"Procès renvoyé de la Cour de Nérac devant le Parlement de Bordeaux, toutes les parties étant catholiques[6]*."*

Cette chambre de l'Edit finit par fonctionner de façon épisodique et obscure. Les magistrats protestants eux-mêmes étaient si peu convaincus de son efficacité que leur assiduité devint toute relative. Quant aux magistrats catholiques, le voyage à Nérac leur était bien pénible et ils cherchaient tous les moyens de s'en faire dispenser comme le montre la *"dispense définitive"* donnée à Guillaume Le Blanc, conseiller au parlement le 19 octobre 1605, de servir en la chambre de Nérac *"à cause de ses douze enfants et de son état de santé?"* ou celle donnée à Pierre de Lancre le 17 décembre 1606[7], ou encore à Pierre de Fayard, le 11 juin 1607[8], etc.

Finalement, c'est pendant la résidence prolongée du parlement hors de Bordeaux, en 1679, que le parlement fut supprimé. Entre temps il lui était arrivé de se tenir à Agen, lieu où avait siégé l'ancienne chambre mi-partie de

---

5. *Ibid.*, p. 328.
6. Arch. départ. de la Gironde, série B (arrêt du Parlement, liasse 620, 3 mars 1603).
7. Arch. départ. de la Gironde, IB18.
8. Arch. départ. de la Gironde, IB18.
9. Arch. départ. de la Gironde, IB19.

l'édit de mai 1577. Elle avait même été supprimée sous la Fronde, puisqu'il fallut la rétablir en 1653, profitant du court climat de tolérance qui régna au lendemain de cette ultime guerre civile.

Les archives de la Chambre de l'Edit

Comme la Chambre de l'Edit n'était qu'une cour d'appel précaire ayant disparu dans un contexte politique et religieux difficile, il était à craindre que les comptes rendus d'audience n'aient pas été conservés. Effectivement, il n'en restait rien à Nérac même, aux archives du Lot-et-Garonne, à Agen ou dans les archives du château de Nérac, déposées à Pau, aux archives du département des Pyrénées-Atlantiques.

Des recherches indirectes dans les minutes du parlement de Bordeaux ont permis de les retrouver fortuitement.

Lorsqu'elles sont conservées, elles se trouvent, rangées par ordre chronologique à la suite des minutes du parlement. Rien ne les distingue dans les liasses des premières, à part leur contenu.

Malheureusement pour les chercheurs, les arrêts du parlement n'ont pas été inventoriés, sauf en ce qui concerne les "Arrêts de portée générale". Le répertoire des liasses n'existe que de mai 1581 à décembre 1592[10] donc pour une période antérieure à la création de la Chambre de l'Edit.

Quelques noms périgourdins

Etant donné que les comptes rendus d'audience se suivent assez bien entre la création de la Chambre et les années 1621, marquées, dans les rivalités entre catholiques et protestants en Périgord par ce que l'on désigne sous le nom de "guerre de Rohan", en voici à titre d'exemple un premier dépouillement, non exhaustif.

Inutile de souligner ici l'intérêt que représentent ces archives pour l'histoire sociale du protestantisme en Périgord. On y trouve des noms de famille au passé protestant, des prisonniers pour opinion, la vie de localités protestantes.

Ces éléments précis viennent compléter ceux que les fonds de famille conservent parfois de façon disparate.

"*semble aux soubz signés que l'appel interjecté par (les syndics de la paroisse de Grignols) ne pouvoyt estre enllevé en la Chambre de l'édit de Nerac*", nous disent des conclusions d'avocat conservées aux archives de la Dordogne, et signé, entre autre *St Angel*[11].

10. Arch. départ. de la Gironde, répertoire D2.
11. Arch. départ. de la Dordogne, 2E 1840/4.

Ainsi Grignols, berceau des Talleyrand était une localité protestante en cette année 1604 !

A partir de ces éléments précis, inscrits dans l'espace, tout reste à écrire, ou, reprendre la formule du registre de la Cour des Aides de Bordeaux pour l'année 1647 : "Tout reste à dire, et pour ce, néant".

G.D.P.

Archives départementales de la Gironde, série B (Arrêts du parlement) compte rendu d'audience de la Chambre de l'Edit de Nérac - Quelques noms périgourdins entre 1606 et 1622 -

Années et n° de liasse	Mois	Noms de famille	Ou localités
1606 (liasse 612 bis)	juin	de Larmandie de Madaillan	
1606 (liasse 612 bis)	août	André Tourtel, commis au greffe du siège de Périgueux	
1615 (liasse 648)	23 janvier	de Castaing	
1616 (liasse 651)	16, 17 novembre	Jean de Villefaunie, prisonnier à Bergerac	
1616 (liasse 651)	10 septembre	de Lardimalie (terre)	
1616 (liasse 651)	12 décembre	Jean Vallade, bourgeois de Puiguilhem	
1616 (liasse 651)	10 décembre	La Rochefoucauld, baron de Monclar	
1616 (liasse 651)	17 décembre		Sarlat, Bergerac
1616 (liasse 651)	19 décembre	de Gontaud	
1616 (liasse 651)	22 décembre		Bergerac
1617 (n° 646)	16 janvier	Bernard de Vauquecourt écuyer, sieur de Chasteau	
1617 (n° 646)	23 novembre	Me Gabriel Ducastaing avocat à la cour, sieur Dambois	
1618 (n° 662)	16 janvier	Jean de Guerre sieur de Montamel	Grignols
1618 (n° 662)	26 mars	Mesturel, écuyer	
1618 (n° 662)		Marie de la Garrigue	Mussidan
1618 (n° 662)	10 décembre	Jean Montard, bourgeois de Lauzun appelant de certaine sentance donné par le sénéchal de Périgord ou son lieutenant au siège de Bragerac	
1618 (n° 662)	11 décembre	Ezéquiel du Puch, escuyer	
1620 (n° 664)	29 février	Entre Pierre du Chaine, cons. du Roy au siège de Périgueux et Thomas de Bonneau, chevalier de St Jean de Jérusalem	
1620 (n° 664)	28 mars	Isaac de Melet, écuyer, sieur de Maupas	
1620 (n° 667)	2 septembre	Marguerite Paulte	
1621 (n° 668)	21 janvier	François de Vauquecourt écuyer, sieur de Chasteau	
1621 (n° 668)	30 janvier	Bernard de Vauquecourt écuyer, sieur de Chateau	
1621 (n° 668)	16 février	Isaac de Melet écuyer, sieur de Maupas	
1621 (n° 668)	13 février	Bonnamie	Bergerac
1621 (n° 668)	21 février	de Barraud, seigneur de Fournil	Beaupouyet
1621 (n° 668)	7 mai	de Buade sieur de Saint-Seurin	
1621 (n° 668)	22 mai, 3 septembre	idem	
1621 (n° 668)	mai	Guillaume Dominguet bourgeois et marchand de Bergerac	

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXV – Année 1998

Le rôle d'Henri de Navarre dans la paix de Bergerac et du Fleix

par Christophe LAFONT*

En ces temps de célébration du quadricentenaire de l'édit de Nantes, nous pouvons nous interroger sur les causes de l'octroi de cet édit par Henri IV. Les temps troublés des guerres de religion, où le fanatisme et l'intolérance ont dressé les hommes les uns contre les autres, occasionnèrent deux séjours notables d'Henri de Navarre en notre Périgord, déchiré par les guerres de religion. Heureusement, au plus fort des combats, la voix de la fraternité, de la concorde et de la tolérance s'est élevée, par deux fois, au Fleix et à Bergerac. Ces longues conférences de la paix ont jeté les bases de l'Edit de Nantes et de la pacification du royaume.

Depuis la Saint-Barthélemy, le roi de Navarre demeurait à Paris, près du roi et de sa mère dans une demi-captivité, mais il sentait la France lasse de la guerre civile. Il savait qu'un parti nouveau indépendant des deux autres et aspirant à la paix se formait. Ce parti attendait un chef, pourquoi pas lui ?

En février 1576, à la faveur d'une chasse à Senlis, Henri faussa compagnie à la cour et se dirigea vers le Béarn en gagnant les villes dans lesquelles il était assuré de trouver la sécurité. Il arriva à Périgueux le

* LAFONT (Christophe), *Histoire du protestantisme en Périgord*, à paraître en 1998.

21 juillet, y séjourna plusieurs jours, coucha à Villamblard le 28 et le 29 entre à Bergerac où il reçut un accueil triomphal.

"Le 28 dudit mois (juillet) fut conduite l'artillerie ez-lieux nécessaires pour faire salut au roi de Navarre à son arrivée en cette ville... Le dit jour fut nettoyé la petite ruette, ensemble la basse cour, galerie, étable et la maison de feu M. Daix pour illec loger le roi de Navarre..."[1]

Afin de lui souhaiter la bienvenue, la Jurade décida de donner au roi dix barriques de vin pour lui et les seigneurs de sa suite. Mais un souci tourmentait les consuls : ils appréhendaient que le cortège royal qui comptait trente-deux coches n'abîma le pont rebâti en 1572. Ils firent donc établir un pont de bateaux sur lequel passa l'imposant cortège.

Le roi resta le 29 à Bergerac, dîna à Bridoire le 30, et par Lauzun se rendit à Nérac. Rentré dans ses Etats, il apporta par chacun de ses actes la preuve de son large esprit de conciliation. Lorsque la ville de Bordeaux refusa de le recevoir malgré son titre héréditaire de gouverneur de Guyenne, il calma les craintes des habitants par cette déclaration :

"La religion se plante au coeur des hommes par la force de la doctrine et persuasion, et se confirme par l'exemple de la vie et non par le glaive. Et estans tous Français et concitoyens d'une même patrie, nous devons nous accorder aimablement et non par la rigueur et cruauté qui ne servent qu'à irriter les hommes."

Le roi de Navarre tentait de voiler son comportement autoritaire en affectant de consulter les assemblées représentatives du parti, les Eglises de quelque importance, ou bien encore, les personnages de haut rang. Au maréchal de Damville, il présentait, sur le ton de la confidence, la tolérance et la clarté de sa politique :

"Tant afin que vous ayez connaissance de toutes nos affaires, et que puissiez voir clair en nos actions, que aussi pour avoir votre avis et sage conseil au progrès de cette négociation, sans lequel je ne veux traiter, accorder ni conclure, et sans le consentement général, comme il est trop raisonnable qu'une affaire universelle soit traitée généralement."

Au mois de mai 1577, débutèrent les Conférences de Bergerac. Une population en liesse manifestait bruyamment sa joie dans les rues et exultait sentant qu'une noble idée venait de naître en sa ville. Elle ne se trompait pas car sous la haute autorité du roi de Navarre, catholiques et protestants travaillaient à leur réconciliation et à la paix[2].

De grands préparatifs permettaient à la cité de recevoir dignement ses hôtes. La maison de M. Doublet, médecin à Mazeaux, décorée de tapisseries empruntées aux château de La Force et de Piles, sur demande des consuls, avait le privilège de recevoir les députés.

---

1. *Jurades de la Ville de Bergerac*, éd. par Charrier, P.A., 1892-1914, (III.342).
2. LACHAUD (Jacques Louis), *Bergerac de la préhistoire à nos jours*, Bergerac, 1987.

"Le 15 mai 1577, la ville présentait un aspect inaccoutumé d'agitation et de fête. Depuis le matin, la grande couleuvrine de Turenne faisait entendre du haut de la tour de Malbec sa voix puissante, à laquelle venaient se mêler les notes joyeuses des cloches des églises et des couvents lancées à toute volée.

La porte Lougadoire, décorée en arc de triomphe, étalait au-dessus de la grande entrée, les écussons des armes de France accolées à celles de Navarre. La foule endimanchée se pressait sur les remparts de Bellegarde et de Bourbarraud pour assister à l'entrée solennelle du roy de Navarre, du prince de Montpensier, des seigneurs et gentilshommes de leur suite, ainsi qu'à celle des députés qui venaient ouvrir ce jour-là les conférences dites de Bergerac.

C'est pendant ces conférences que devaient être débattus les préliminaires d'un traité de paix entre les deux partis, qui, depuis si longtemps déchiraient la France par une guerre fratricide, et qui, maintenant, par nécessité, cherchaient, l'un et l'autre, un moyen honorable d'y mettre fin, et d'assurer une paix durable...[3]"

L'instigateur de ces conférences, qui font date dans l'histoire de Bergerac, comme dans celle de la France était le roi de Navarre, et c'est lui qui avait convoqué les députés chargés des négociations. A ses côtés son oncle le duc de Montpensier, l'archevêque de Vienne, le baron de Biron, Richelieu, Bertrand de Salignac-Fénelon, le vicomte de Turenne, Villeroi, Michel de Lur, le vicomte de Gourdon, Géraud de Lomagne, Paul de Foix-Rabat, François des Cars... Il a imposé au parti les représentants qu'il souhaitait voir siéger, alors qu'une assemblée tenue à Montauban en juin avait élu d'autres députés.

Henri de Navarre prit immédiatement une influence prépondérante dans ces conférences au milieu du tumulte incessant des armes. Persuadé que ses idées de tolérance ne convenaient pas à tous les huguenots, il voulut communiquer aux Eglises du Languedoc les propositions qu'il allait faire au Conseil. Les pasteurs et anciens, convoqués en son nom, ne répondirent pas au premier appel ; sur la seconde invitation, ils déclarèrent que, vu les dangers que présentait en ce moment tout voyage en Périgord et Quercy, il leur était impossible d'aller à Bergerac.

On pensa transférer le siège des conférences à Agen, mais des exactions multiples incitèrent les députés à demeurer à Bergerac. Pourtant, on ne parvenait pas à s'entendre. Le vicomte de Turenne gardait toujours la même attitude hostile envers l'amiral de Villars. Henri de Navarre, lui-même, coutumier des manquements à la parole donnée, pouvait-il croire sans quelque méfiance celle des autres ?

On décida donc d'interrompre les conférences et de les reprendre à la date du 15 juillet. A cette date, on s'assembla de nouveau et après plusieurs

---

3. DUPUY (Jean), R. P., *L'Etat de l'Eglise du Périgord depuis le Christianisme*, 1629.

jours de délibérations les négociateurs signèrent la paix de Bergerac le 17 septembre, qui fut ratifiée, peu après, par Henri III par l'édit de Poitiers.

Le traité ne satisfaisait pas pleinement les compagnons de Navarre. Les réformés pouvaient avoir un temple dans le chef-lieu de chaque bailliage et dans chaque juridiction royale, Paris excepté. Ils devaient être considérés comme des citoyens à part entière. Le roi leur accordait neuf places de sûreté et parmi elles, Bergerac, évidemment. L'article 56 ordonnait que : "seront toutes ligues, associations et confréries, faictes sous quelque prétexte que ce soit, cassées et annulées."

L'édit reproduisait les décisions de la paix de Beaulieu en supprimant tout ce qui pouvait compromettre l'unité du royaume. Ainsi, certains avantages accordés quinze mois plus tôt aux protestants étaient supprimés, notamment ceux qui concernaient l'exercice du culte et le nombre et la composition des chambres mi-parties. De plus, les calvinistes gardaient les villes dont ils s'étaient emparés, mais devaient rendre aux catholiques leurs églises et leurs monastères.

Mais, Henri de Navarre, tremblait pour la paix, de nombreux accrochages témoignaient d'une haine latente entre les différents partis. Il fait part de son inquiétude, aux consuls de Bergerac, par cette lettre :

"Il nous est venu des nouvelles de plusieurs parts, à M. le Maréchal de Biron et à moi-même que les armes se reprenaient par les villes, de part et d'autre, sous prétexte de quelques artificieuses défenses dans le cerveau de ceux qui voudraient nous faire retourner aux troubles et rendre l'édit de pacification illusoire. Je vous prie de vous comporter tellement que le roi en soit de plus en plus induit à nous continuer sa bonne volonté qu'il a d'établir et de conserver la paix entre les sujets, vous conformant entièrement à ce qui est contenu en cet édit.

Lectoure le 27 septembre 1577

Votre bon ami Henri[4]."

S'adressant à Damville, Henri lui disait la nécessité d'appliquer l'édit : "Cette paix est une oeuvre qui ne peut se faire en un jour ; mais j'espère qu'avec le temps et un peu de patience, les gens de bien en viendront à bout malgré les picoreux."

Puis de nouveau, Navarre écrit aux habitants de Bergerac, dans un esprit de conciliation : "Le plus dangereux rocher où nous pourrions heurter serait qu'on impute aux huguenots la rupture de la paix."

Les protestants rigides ont reproché au roi de Navarre d'avoir voulu conclure la paix alors que les conditions nécessaires n'étaient pas réunies. Il est vrai que cette guerre prenait mauvaise tournure, pour lui et pour les réformés. Henri manquait d'hommes, d'argent et d'organisation, de plus Condé avait subi

---

4. Bibliothèque Nationale, T 46, f° 48.

plusieurs échecs. Navarre a voulu temporiser en permettant à Henri III de redorer son blason avec les ultracatholiques en se mettant à la tête de la Ligue, pour mieux la dominer. Henri désirait affirmer son rôle de troisième personnage du royaume en appuyant sa puissance sur le parti protestant.

Le 2 février 1578 s'ouvre à Sainte-Foy[5] le IX[e] Synode national des Eglises réformées de France, en la salle de la Commanderie du temple. La session durera jusqu'au 14. Henri de Navarre, alors en Armagnac, ne put s'y rendre, non plus que Théodore de Bèze qui, de Genève, adresse un important message pour mettre en garde les Eglises, non contre leurs ennemis avoués mais contre les adversaires "du dedans" discuteurs et "politiques".

Quand au roi de Navarre, il se fait représenter comme commissaire par son lieutenant en Guyenne "le très Noble et Très illustre Seigneur Henri de la Tour, depuis duc de Bouillon, maréchal de France, vicomte de Turenne, comte de Montfort, baron de Mortagne, etc., lieutenant général dans la province de Guienne." Le modérateur Jean-Raymond Merlin était l'ancien aumônier de Coligny, témoin rescapé de son assassinat.

Parmi les décisions du synode, retenons le souci de "faire instruire la jeunesse et de penser à tous les moyens... pour dresser des écoles." Il engage "les pères et mères de prendre soigneusement garde à l'instruction de leurs enfants, qui sont la semence et la pépinière de l'Eglise."

Enfin, dans une perspective qui n'aura de lendemain que trois siècles plus tard ! Le synode désigne quatre "procureurs généraux, spéciaux et irrévocables" pour répondre à l'invitation de l'électeur palatin Jean Casimir, désireux de réunir, le 15 août suivant, les représentants qualifiés de toutes les Eglises de la Réforme d'Allemagne, d'Angleterre, de France, etc., en vue notamment de "soubzcripre à une mesme pure et simple confession de foy, et qui soit commune à touttes lesd. Eglises."

Mais le XVI[e] siècle ne pouvait être encore celui de l'oecuménisme, et le rendez-vous du 15 août n'eut pas lieu.

La paix du Fleix

De nouvelles conférences se tinrent à Nérac, puis au Fleix (26 novembre 1580), confirmant les avantages accordés aux réformés. A la même époque, le roi de Navarre remit le commandement de Bergerac et de Sainte-Foy à Jacques Nompar de Caumont, marquis de La Force.

La fuite de Senlis avait séparé Henri de son épouse Marguerite de Valois. Les articles de Poitiers-Bergerac prévoyaient leur réunion, qui eut lieu à La Réole en septembre 1578, l'épouse chaperonnée par sa mère

---

5. CORRIGER (Jean), *Sainte-Foy la Grande, son histoire*, Bordeaux, 1908.

Catherine environnée de tout un escadron galant ; l'époux escorté de six cents gentilshommes de son parti, soit protestants, soit catholiques.

Alors que Sainte-Foy parvient à éviter le passage des deux reines, Nérac devient pour un temps la capitale des deux "Cours" réunies, capitale aussi du "scandale" au jugement des austères huguenots.

Cette ville, le Fleix, Bergerac, Sainte-Foy, Libourne, Coutras, furent le théâtre des guerres des plaisirs de la cour.

"Mais pendant, que l'amour était devenu l'affaire la plus sérieuse de tous les courtisans, Catherine de Médicis se livrait à sa politique, elle ne réussit pourtant pas à ramener Henri de Bourbon à Paris, ni à le porter à remettre les places de sûreté cédées par le traité ; elle eut plus de succès à le réconcilier avec Marguerite[6]."

Les traités de paix, pendant ces guerres de religion, paraissaient illusoires, Catherine, du moins, semblait les considérer comme tels, et n'était pas fâchée de les voir oublier de part et d'autre.

Elle tomba d'accord avec le roi de Navarre d'une trêve partout où serait la cour, et les limites furent étendues à une lieue et demie ou deux lieues aux environs. Il résultait de cet arrangement : qu'ici on se comblait de politesse et on se parlait avec la dernière familiarité ; se rencontrait-on hors de là, on se battait à outrance. La reine-mère se sépara du roi de Navarre, et prit sa route par le Languedoc, la Provence et le Dauphiné ; elle avait débauché à Henri de Bourbon, une partie de ses officiers catholiques, entre lesquels Jean de Durfort, seigneur de Duras, de plus, elle avait brouillé le roi de Navarre avec le vicomte de Turenne, d'où surgit un duel, qui n'eût pourtant rien de funeste.

Le maréchal de Biron, que le roi de Navarre avait fait venir en Guyenne, à la place du maréchal de Villars dans l'espoir de lui voir mieux observer ses traités, agit de manière à provoquer une reprise d'armes de la part des protestants. Henri de Bourbon investit Cahors et réduisit cette ville sous son obéissance ; mais Dussac, gentilhomme périgourdin, gouverneur de La Réole, le trahissait en livrant cette place au seigneur de Duras. Biron était le rival déclaré du roi de Navarre ; il le poursuivait partout. Celui-ci prenait un moment de relâche auprès de son épouse à Nérac, ville déclarée neutre. Néanmoins, Biron vint le provoquer sans considération pour la reine. Sa témérité fut punie par l'ordre qu'il reçut de se transporter en Flandres au service de Monsieur ; il fut remplacé par le maréchal de Matignon[7]. Cette vengeance fut obtenue par Marguerite après la paix dont nous allons parler.

Le duc d'Anjou, avisé que tout se disposait à l'élever à la souveraineté des Pays-Bas, s'offrit à Henri III, pour médiateur entre lui et le roi de Navarre. En mettant un terme à la guerre civile il espérait employer à son entreprise des Pays-Bas les troupes occupées en Languedoc, Guyenne et Dauphiné. Le monarque

---

6. SULLY, *Mémoires*, livre I, tome 1.
7. VALOIS (Marguerite de), *Mémoires*.

accepta sa proposition avec joie et lui promit, en cas de réussite de l'aider à son établissement et de lui donner toutes les marques de sa reconnaissance. Le duc partit pour la Guyenne, accompagné des sieurs de Bellièvre et de Villeroy, ses diplomates favoris ; il avait assigné Libourne au roi et à la reine de Navarre, à Madame, et au prince de Condé pour lieu de rendez-vous.

Les premiers pourparlers laissèrent entrevoir des doutes sur le succès des tentatives du duc. Celui-ci n'en désespéra pas ; il eut un entretien avec le roi de Navarre à Coutras[8]. Des conférences s'ensuivirent au château du Fleix, appartenant au comte de Gurson et du Fleix, marquis de Trans, proche parent du Béarnais, des députés protestants y assistèrent.

La trêve générale fut proclamée dans toute la France et elle ne fut pas respectée de manière plus durable par l'un et l'autre parti, ainsi que le prouve une lettre adressée le 21 décembre par M. de Bellièvre à Jean de Saint-Sulpice, disant : "J'ai veu que la cessation d'armes n'est pas respectée en Quercy ; il est bien difficile d'empescher tout d'un coup de mal faire ceulx qui y ont prins nourriture."

On se battait aussi dans le Bas-Limousin, le Périgord et l'Agenais, il était indispensable de conclure rapidement la paix[9].

Les négociations furent houleuses, on s'arrêta particulièrement sur la restitution des villes conquises et des places de sûreté. Le Béarnais voulait garder Cahors, pendant qu'Henri III ne voulait rien céder et que le duc d'Anjou mettait tout son zèle à faire triompher les désirs de son frère.

Après de longs débats, un traité de paix fut accepté le 26 novembre 1580 ; il contenait quarante sept articles y compris le dernier ajouté au château de Coutras, où fut signé le traité, que Marguerite de Lustrac venait de mettre à la disposition du roi de Navarre ; par lesquels dit Simon Dupleix :

"Il fut pourvu a l'explication et esclaircissement d'aucuns points des trois derniers édits de pacification, la plupart à l'avantage des religionnaires avec la prorogation du terme déjà expiré pour rendre les villes de sûreté, jusques au 1er octobre prochain. Entre ce traité passé entre le duc d'Anjou et le roi de Navarre, la reine de Navarre obtint d'eux un article secret que la charge de lieutenant du roi en Guyenne fut ostée à Biron (maréchal de) ce qui fut provoqué parceque Biron avait fait tirer trois volées de canons, dont deux portèrent contre le château et la tour de Nérac, ou se trouvait enfermée avec ses dames et filles, la reine de Navarre, soeur du roi, laquelle avait fait défendre par son frère à Biron, de faire la guerre à trois lieues de Nérac, si ce n'est que le roi de Navarre fut dedans[10]."

Le traité de paix conféré au Fleix, porté à Paris, fut ratifié par le roi le 26 décembre et vérifié au parlement de Paris le 26 de janvier suivant. On

---

8. Aubigne (Agrippa d'), *Oeuvres complètes*, t. V.
9. BOYSSON (Richard de), *L'invasion calviniste en Périgord*, Paris, 1920.
10. DUPLEIX (Simon), *Histoire d'Henri III, roi de France*.

s'appliqua à le mettre à exécution. Par un des articles, des conseillers du Parlement de Paris devaient être députés pour rendre la justice en Guyenne, au lieu de la chambre mi-partie de cette province. On choisit donc douze conseillers laïques, parmi lesquels étaient Jacques de Thou, l'historien, et deux clercs ; on leur donna pour président Antoine Séguier.

Les protestants, après le traité du Fleix, comme ils l'avaient fait après la paix de Bergerac accusent le vainqueur de Cahors d'avoir bien mal défendu les intérêts du parti protestant et d'avoir bradé la septième guerre religieuse qui se déroulait dans des conditions assez favorables. Il est vrai qu'Henri, après quelques semaines de négociations à Cognac, a conclu au château du Fleix une paix en solitaire ; les représentants des Eglises n'ont point été consultés non plus que Condé, le cousin parti chercher de l'argent en Angleterre, puis qui s'enfuit en Allemagne, en ne laissant, soit disant, pas son adresse à Navarre. D'où la grogne dans les rangs protestants ; et cela Henri le redoute au plus haut point, car cette mauvaise volonté à accepter l'édit de pacification signifie la continuation des opérations de commando contre les châteaux ou les bourgs catholiques ; or le dessein de Navarre est de remplir impeccablement son contrat de gouverneur de Guyenne, de faire régner l'ordre et l'entente entre les tenants des deux religions. Aussi, est-il amené à adresser à Théodore de Bèze une fort belle lettre qui le justifie. Etant donnés les "divisions, désobéissances, rapines et désordres qui étaient parmi la plupart de nous" explique t-il, cette paix était nécessaire ; les pasteurs sont coupables qui jugent "qu'il vaudrait mieux retourner encore aux feux qui servaient plus à édification". Que Théodore de Bèze ait l'intelligence de le soutenir, lui Henri, car "cette paix n'est point désavantageuse". Ceci est d'ailleurs vrai : elle reprend en grande partie les clauses du traité de Beaulieu. Et afin de le soutenir, poursuit Henri, qu'il écrive en tant que plus haute autorité morale du protestantisme au prince de Condé et aux églises récalcitrantes afin de les convaincre de l'excellence de cette paix : "Je vous prie disposer le monde de delà à la recevoir, et en écrire à ceux que vous connaîtrez être besoin. Henri a négocié seul cette paix, au nom de tous les protestants, car il estime qu'il est le seul à pouvoir examiner l'ensemble de la situation et de juger pour le bien de tous".

A l'assemblée de Montauban, réunie au mois d'avril, la paix du Fleix est approuvée et l'obéissance est promise à Henri par tous. Le roi de Navarre est consacré comme seul protecteur et seul responsable. De plus, il recevra quatre conseillers chargés de représenter auprès de lui les églises de Bretagne et des pays de l'ouest, du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence, enfin celles d'Ile de France, de Normandie et des régions du Centre. L'assemblée de Montauban a fait de lui une sorte de roi des protestants, d'ailleurs reconnu comme tel par Henri III. Les marches du trône de France se rapprochaient lentement de lui, inexorablement.

Ch.L.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXV – Année 1998

161 ans après l'édit de Nantes
un registre du Désert à Bergerac 1759-1776

par René COSTEDOAT

*On connaissait déjà un registre protestant du XVIII^e^ siècle à Bergerac, pour la période 1778-1792 (1). Le registre présenté ici était depuis longtemps oublié : le docteur Rennes, membre du consistoire de Bergerac entre 1846 et 1861 et qui s'intéressa aux archives consistoriales, n'en fait pas état en 1868 dans son étude sur l'*Histoire du Protestantisme à Bergerac. *Ce registre a été extrait, en 1993, du tréfonds des archives du temple de Bergerac, par le pasteur Jean-Jacques Bonneville. Deux siècles après les Feux de la France, 161 ans après l'édit de Nantes, la petite flamme d'un protestantisme interdit, clandestin, persécuté, est toujours vivante, malgré tout.*

Ce registre est un grand cahier (31 x 21,5 cm), non relié, intitulé *"Procès verbaux des séances du Consistoire de 1759-1776"*, composé de 63 pages écrites. Le papier est filigrané, aux trois cercles :

A. BASSVET
FIN
PERIGORD
1742

Le cahier commence à la séance du 5 juin 1759 ; en fait, une ou plusieurs pages manquent au début : la première page commence à l'article 5 du procès-verbal de la séance, et le début de cet article est absent. Le Consistoire de Bergerac était reconstitué depuis 1756 au moins : un registre des baptêmes et mariages avait été ouvert le 4 juin 1756, *"le Consistoire assemblé"*, en présence du pasteur Jean-Louis Gibert aîné (2). Il est probable que le registre présenté ici, amputé au début, fut le premier registre du Désert pour l'Église de Bergerac, même si rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Au total, 49 séances font l'objet d'un procès verbal, entre 1759 et 1776.

Comme dans le registre de Bordeaux (1756-1797) étudié par Alfred Leroux, dans celui de Bergerac : *"Le style des procès-verbaux est inégal (...) L'orthographe est quelquefois défectueuse, eu égard aux habitudes du temps"* (3). Ce document a été utilisé en juillet-août 1995, dans l'exposition annuelle au temple de Bergerac ; mais jusqu'à présent il était inédit.

La situation en juin 1759 : répression et clandestinité

En 1759, la situation était dangereuse pour les adeptes d'une religion interdite, qui s'assemblaient dans l'illégalité, sous la menace de lois terribles. En 1757 la répression s'était encore aggravée, sous l'impulsion du parlement de Bordeaux et du nouvel intendant. Les 20 août 1758 et surtout 22 novembre 1758, deux ordonnances du maréchal de Richelieu, nouveau gouverneur de Guyenne, le second texte est marqué par l'indignation et la colère, avaient mis en évidence le péril qu'il y avait à braver les lois du royaume et ses propres ordonnances (4). Il faut, disait le gouverneur, arrêter ces *"Assemblées criminelles"* et *"scandaleuses"*. Il faut punir *"ceux de la secte"* qui, en y participant ont *"indécemment"* méprisé les lois, pour leur *"criminelle désobéissance"*. Il faut surtout mettre un terme au *"fanatisme"*, *"à la cupidité"*, à l' *"avidité"* des pasteurs, accusés de détourner l'argent des collectes pour les pauvres à leur profit. Il faut neutraliser ces pasteurs, ces éléments *"pernicieux"* : une récompense *"qui ne sera pas moins de mille écus"* (3 000 livres : dix années de travail d'artisan !) était promise à qui les ferait *"découvrir et arrêter"*.

Les pasteurs ainsi salis et mis à prix, Pierre Dugas et Joseph Picard (5), avaient fait une réponse pleine d'assurance et de dignité (6). *"Non, l'appât du gain ne fut, et ne sera jamais le mobile de nos actions (...) L'unique but que nous nous sommes proposé en embrassant un emploi si fécond en misères et en dangers, c'est de forcer les hommes à la piété et à la sanctification ; c'est de les rendre bons chrétiens, bons pères, bons serviteurs, bons amis, bons citoyens et fidèles sujets (...) Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César. C'est la matière de la plupart de nos discours et de nos exhortations..."*.

Mais comment respecter la loi de Dieu tout en respectant aussi, dans le cas présent, celle de César ? Les protestants avaient organisé de petites assemblées (7), *"il y a quinze ou vingt ans, clandestinement et de nuit (...) à combien de soupçons ne donnèrent-elles pas lieu ? À combien de peines n'exposèrent-elles pas ceux qui les fréquentaient ?"*. Ils avaient donc entrepris de rendre leurs assemblées publiques. Punis ! Ils s'étaient alors enfermés, par groupes de 80 à 100 personnes dans des granges. Punis ! On recommença donc les *"assemblées à la campagne"*, Punis !

Le maréchal de Richelieu maintint sa position : une nouvelle ordonnance, le 16 juin 1759, confirma les précédentes. Les peines encourues étaient énormes : galères, saisie des biens... Pour les pasteurs, c'était la peine de mort (8). Et pourtant leurs signatures apparaissent, bien en clair, dans le registre. Mais on ne saurait s'étonner de voir que les membres laïcs du Consistoire cachent leur identité derrière des pseudonymes, jusqu'en 1765 (voir la liste en annexe I).

Les impératifs de sécurité

Les règlements établis par le Consistoire de Bergerac, les 7 décembre 1759 et 10 janvier 1760, copiés dans le registre, aident à voir l'évolution de la situation en 1759 : un dialogue indirect s'est engagé avec le gouverneur de Guyenne. Mais une grande prudence reste et restera encore longtemps à l'ordre du jour, à juste titre (9).

RÈGLEMENT DU 7 DÉCEMBRE 1759

"Nous Pasteurs et enciens de Bergerac après avoir imploré le secours du ciel avons délibéré ce qui suit.

article 1er

Conformément aux proposition faite par M. le maréchal de Richelieu aux demandes reitérée quy nous ont esté faites par plusieurs de nos frères nous consentons à nous assembler en Chambre pendant les hiver seulement, d'autant mieux que nous avons crû pouvoir attirer par ce moyen dans nos sociétés bien des personnes quy n'ont jamais parû dans les assemblées publiques. Le désir de paix, celuy que nous avons de metre au jour l'inocence de nos intentions et l'avenement du Règne de Jésus Christ nôtre comun maitre sont donc les seuls motifs quy nous déterminent à suspendre pour quelque tems nos parties champetres.

article 2

Pour éviter tout coup de surprise et même de suspection il est arretté que nos sociétés religieuses ne ce faironi que de jour autant que les circonstances pourront nous le permetre.

article 3

Il est absolument nécessaire de randre ces sociétés aussy fréquentes qu'il ce pourra, en concequence aprés avoir recuilly les suffrages il a esté deliberé qu'elles auront lieu deux fois la semaine au moins savoir le jeudy et le dimanche, les jours de feste suplecront au jeudy pour ceux quy sont obligé de travailler.

article 4

Pour que tout ce fasse dans l'ordre et a l'edification des fidelles nous avons jugé convenable de les separer en plusieurs societtés, savoir. La ville sera distinguée en six societtés, le faub Bourg de la Magdelaine en deux, le Bout des Vergnes et Jaure en une seule lors que le pasteur se trouvera et deux lors qu'il sera absent. La meme règle sera observée par rapport à Monbazillac et St Laurent.

article 5

Lesd. societtés ne pourront etre composée de moins de quarante personnes.

article 6

L'assemblée justement afligée de l'indiscrétion quy a regné et quy regne encore malheureusement ches la plus part des fidelles quy frequentent nos exercisse de pieté recommandent à toute personne quy voudront avoir entrée dans nos sociétté de s'y rendre prudemment et sans affectation, de ce retirer de meme, de ce taire sur tout ce quy sy passera et de ne point reveler en particulier les fidelles qu'elles auront reconû a deffaud de quoy elles seront exclue desd. societtés.

article 7

La prudence veut que lorsque le pasteur ce trouvera dans quelque sociétté quelques un des membre de la societté la plus voisine choisy par les enciens et digne de confiances veilleront a sa surté et a celle de ses auditeurs.

article 8

On ne souffrira dans ses societté aucune personne inconue ou suspecte adin d'éviter les denonciation et s'il arrivoit par hazard ou autrement qu'il ce glissa dans lesd. societté de telles personns on aura le soin de les garder a veuë jusques a ce que l'exercisse soit finy et on leur adressera les sensure convenable.

article 9

Comme il pourroit arriver que ceux quy auront pretté leur maison pour la celebration de notre culte soient expozé a des fraix quy excederoient leur facultté l'assemblée enjoint a tous les fidelles de son distric de vouloir bien ce pretter a leur dedommagement.

article 10

Pour ne pas trop afficher les maisons ou ce fairons les premieres societté il sera necessaire qu'on ne s'assemble pas plusieurs fois de suitte

dans le meme lieu, chascun des assistant sera obligé d'en fournir une a son tour autant que faire ce pourra.

article 11

Pour plus grande facilité pour le soulagement de Mrs les pasteur joint a la plus grande edification il conviendra de confondre deux ou plusieurs desd. societté dans une seule supoze quelle ne soient point interompüe.

article 12

Touts les membres de la presente assemblée sont exorté de tenir la main a l'execution des susdits articles et de les communiquer aux fidelles de leur societté respective pour que personne ne puisse les ignorer.

article 13

Comme il est de la derniere importance d'observer un secret impenetrable sur les deliberations prises soit en sinode soit en colloque ou en consistoire pour en assurer le succé Mrs les enciens sont exhorté a ne communiquer de tels arrette qu'a ceux qu'ils ont personnellement pour objet, ou quy sont interessé a en avoir connoissance.

article 14

Il est convenû que notre consistoire ce pourvoira d'un registre particulier pour les batesmes et mariages solemnizé dans l'etandue dud. consistoire depuis que nous avons le bonheur d'avoir des pasteurs.

Lecture ayant esté faitte des susdits articles l'assemblée a trouvé bon de les laisser subsister dans tout leur entier après quoy elle ce separée."

signé : J. Picard=MD=St Ev. Laflutte Secr.

RÈGLEMENT DU 10 JANVIER 1760

"Nous Pasteurs et anciens de l'eglize de Bergerac assemblez sous la protection divine le dixieme janvier mille sept cens soixante avons deliberé ce qui suit.

article Premier

Un des moÿens le plus propre pour faire regner le bon ordre dans nos saintes societes, de prevenir la Confusion est d'établir des numero, dont on munira ceux qui devront y assister, ceux au contraire qui n'en seront point pourveû ne pourront avoir entrée auxdittes societtes.

article 2

Veu la difficulté de pouvoir trouver des maisons en asses grand nombre & asses commodes, pour la célébration de notre culte, il est bon de s'assurer de quelques granges aux environs de la ville ou de quelques maisons.

article 3

Comme les societés vont tenir lieu d'assemblée ont ne doit pas trouver mauvais qu'on colecte dans les premieres pour les pauvres, comme on avoit

accoutumé de faire dans les derniere : non seulement lorsque le pasteur si trouvera mais encore en son abscence dans les societes du dimanche.

article 4

Comme le chant des pseaume forme le plus beau trait de la majesté de notre culte, que pour cette raison il a été universellement et constamment observé dans l'eglize chretienne il sera necessaire de l'introduire dans nos saintes societtes, autant que faire ce pourra.

article 5

Messieurs les anciens ou chef de l'eglize doivent montrer l'exemple aux fideles en pretant leurs domicilles, ceux qui ne pourront pas le faire doivent travailler à nous procurer des endroits favorables.

article 6

Informé par Monsieur Picard de la prochaine tenûe d'un Colloque General, nous avons choisi a la pluralité des suffrages Messieurs Duginet, Le chevalier de la tonsure et Duverdier, en qualite de nos deputés audit colloque. Nous les avons muny en consequence d'une lettre de deputation.

article 7

Monsieur Laflute ayant demandé avec instance d'etre dechargé des fonctions de secretariat, la Compagnie prenant en considération ses raisons lui a substitué Monsieur Lapomme membre de notre consistoire assuré qu'il daignera remplir exactement les devoirs de secretaire ; le susdit Monsieur Laflute a été revetû de la charge de diacre a la decharge du sieur Scapel.

article 8

Chaqun de nous ce charge volontairement de trouver un ou plusieurs azille pour Messieurs nos pasteurs lorsqu'ils voudront bien nous honnorer de leur presence & pour ne pas trop afficher les maisons qui leur donneront retraite Messieurs les anciens surtout ceux qui n'auront pas coutume de fréquenter lesdittes maisons doivent s'abstenir dy aler lorsque le pasteur y sera ; s'ils ont des affaires de consequence a luy communiquer ils pourront le faire alors par ecrit ou par le canal de quelques personnes moins suspectes.

Lecture faite des susdits articles, l'assemblée a trouvé bon de les laisser subsister dans tous leurs entiers, & a promis en consequence de si conformer suivant leurs forme & teneur, ledit jour, mois et an que dessus.

signé : J. Picard Pr. Lapomme Sre.

Le règlement adopté par l'Église de Pomport le 2 février 1760 (10), signé par le pasteur J. Picard et par Bossejour secrétaire, complète ceux qui précèdent. Il se réfère à un colloque inconnu du registre de Bergerac tenu le 15 janvier 1760, et donc postérieur aux règlements bergeracois ci-dessus. Il accepte également d'interrompre les assemblées publiques, *"conformément aux intentions de M. le maréchal duc de Richelieu, notre gouverneur, nous réservant toutefois le droit de les reprendre, supposé qu'il nous manque de*

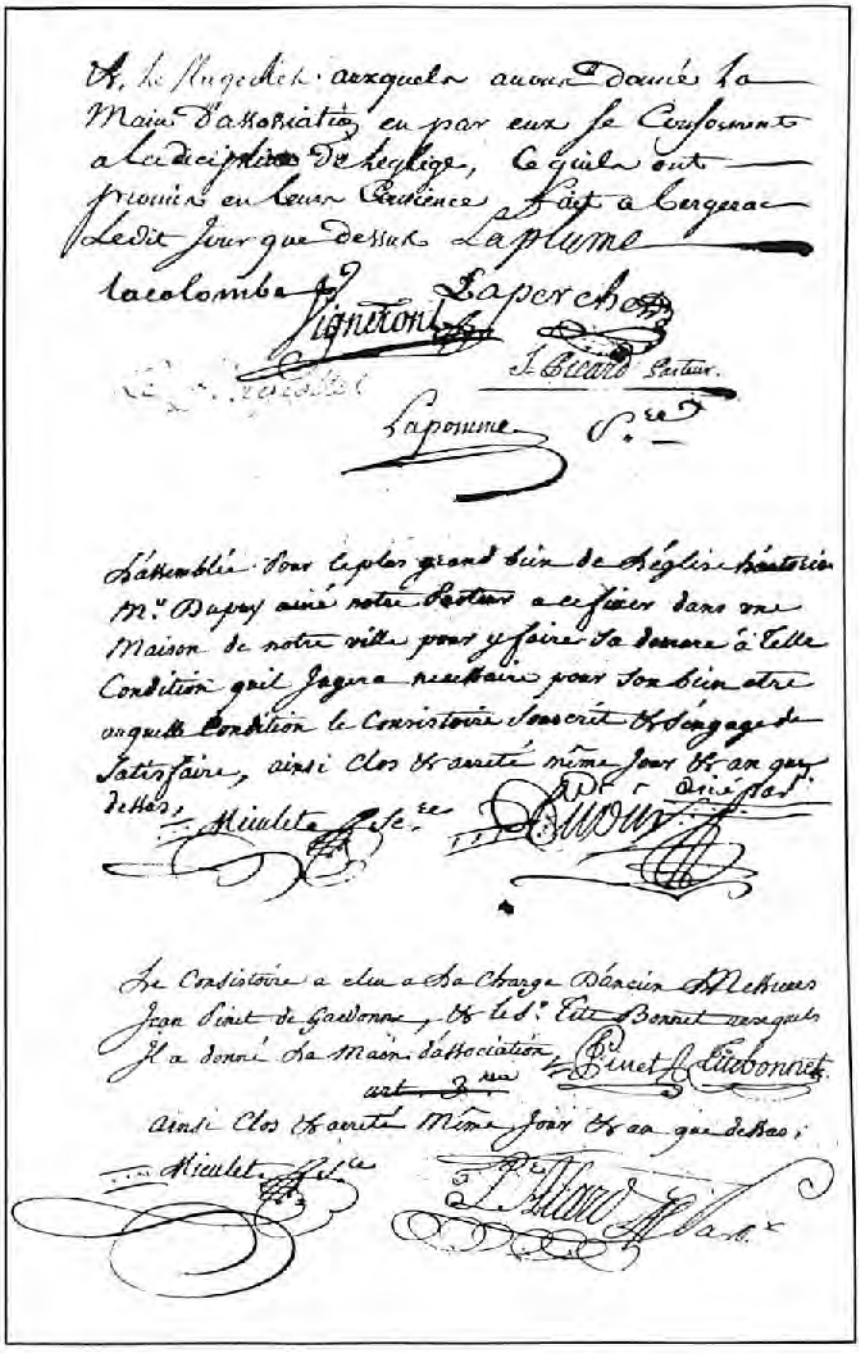

parole". Il reste très prudent, en prévoyant des "*mouches*" (guetteurs) pour protéger les petites assemblées. Il précise que les Églises de Saint-Laurent (des Vignes) et de Monbazillac sont reçues comme annexe de l'Église de Pomport, qui sera divisée en deux sociétés ; celle de la plaine (y compris Saint-Laurent) et celle du tertre (y compris Monbazillac).

Le 14 juillet 1760, au colloque des Églises de Périgord et Bas-Agenais, le mot "*prudence*" restait à l'ordre du jour (art. VII). Lors de la séance consistoriale du 28 décembre 1760, on convint, "*vû la difficulté, l'impossibilité même de trouver suffisamment de maisons pour célébrer notre culte (et pour satisfaire) le désir du public*", de proposer au prochain colloque "*de reprendre les assemblées du dehors conformément à ce que nous étions convenu lorsque nous les suspendimes*". Mais le colloque du 22 janvier 1761 repoussa la demande, il fut décidé de maintenir le statuquo (art IV).

"le chant des pseaume forme le plus beau trait de la majesté de notre culte" :

Les exigences de la sécurité entraient en contradiction avec le chant des psaumes. Et pourtant le 10 janvier 1760, on l'a vu, le Consistoire de Bergerac, considérant que " *le chant des pseaume forme le plus beau trait de la majesté de notre culte*", avait convenu de l'introduire, "*autant que faire se pourra*". Le 28 décembre suivant, le Consistoire décida que "*Comme le chant des Pseaumes de David est une des principales parties du culte divin, comme cette partie est aussi négligée qu'elle est nécassaire, chacun des membres qui composent le present consistoire actuellement assemblés s'obligent sur les représentations de M. Picard notre pasteur à exhorter les fidèles de cette Eglise, particulièrement les chefs de famille à recevoir au plutot un maître de musique, à prendre de ses leçons, eux et leurs enfans, pour pouvoir chanter par methode les louanges du Seigneur.*" Il n'en est plus question ensuite, dans le registre.

Les séances (5 juin 17598 septembre 1776) :

Les séances du Consistoire de Bergerac ont-elles toujours fait l'objet d'un procès verbal ? On a parfois des doutes. Sur les 49 procès verbaux, on en compte 38 entre 1759 (année incomplète) et 1767, soit en moyenne 3,8 par an. À partir de 1768, la moyenne s'effondre : 1,2 par an ! Voir l' annexe III.

La période 1759-1761 moins de trois années occupe à elle seule 37 pages sur 63 : 58,7 % du total ! Et pourtant, le 25 mai 1761, le Consistoire avait décidé qu'il se réunirait le premier lundi de chaque mois... Le 31 juillet 1765, il déplaça la date, sans toucher au rythme mensuel officiel, en décidant "*de fixer l'assemblée consistorialle au premier mecredy de chaque mois jour de foire, bien entendu que Mrs. les anciens de Clerens veu l'eloignement ne*

seront tenus de se randre que lors qu'il s'agira d'un deputte au colloque ou autre affaire trés importante dont on leur donnera avis."

Les procès-verbaux de séances commencent presque toujours, de moins en moins, dans les années 1770 par une formule pieuse : *"Nous Pasteur et anciens, assemblés en consistoire le ... après avoir imploré le secours du ciel..."* ; ou plus fréquemment : *"Nous Pasteur et anciens de l'Église de Bergerac assemblés sous la protection divine..."*.

Il est impossible ici, faute de place, de reproduire intégralement ces procès-verbaux, et d'ailleurs de nombreuses pages sont consacrées, dans les premières années, à la copie des procès-verbaux de synodes provinciaux : 1er et 2 juillet 1760 et 23 juin 1761. Ces documents qui occupent les pages à 14 à 19 et 27 à 35 du registre, ont déjà été publiés (11). Les suivants ne figurent pas, hélas, dans le registre.

Tous les détails des séances consistoriales ne présentent pas un intérêt majeur. Ainsi, une présentation synthétique par thèmes a paru préférable.

Pasteurs, Anciens, Diacres :

Les pasteurs desservant alors Bergerac sont connus (voir *le Peuple* "rebelle" et ici l'annexe III). Si l'on en croit les actes de baptêmes et mariages d'entre Dordogne et Dropt, vers Bergerac, vers Eymet, vers Sainte-Foy, vers Gensac, et aussi au Nord de la Dordogne entre Montravel et Bergerac et un peu au-delà, ces mêmes pasteurs desservent un vaste territoire. Au bas de leurs actes, certains de ces pasteurs du Désert ajoutent à leur signature la formule *"sous la croix"*, riche de sens (12). Cette formule n'apparaît pas, pour les mêmes pasteurs, dans le registre consistorial.

La réorganisation progressant, les pasteurs seront ensuite plus nombreux et moins itinérants. Le 6 août 1766, le consistoire de Bergerac décide : *"l'Eglise santant le présent (sic) besoin qu'elle auroit d'un pasteur qui restat toujours dans son sein ou a sa proctimité charge son deputé au prochain colloque de prier cette Respectable assemblée de vouloir restreindre le cartier en ne lui attachant (avec Bergerac) que l'Eglise de Clairans et Pomport"*. Le 28 novembre suivant, on élargit un peu le *"quartier"* en ajoutant La Force. Le 11 décembre suivant, *"Le Consistoire rassemblé (...) avec les églises de Clairen, Pomport & Laforce"*, procède à la répartition de la cotisation pastorale pour le *"Pasteur du quartier"* : 432 l. pour Bergerac, 102 l. pour La Force, 107 l. pour Clérans, 159 l. pour Pomport. Total : 800 livres par an. Le même jour, l'assemblée *"Pour le plus grand bien de l'église hautorise M. Dupuy aîné notre Pasteur a ce fixer dans une maison de notre ville pour y faire sa demure à telle condition qu'il jugera necessaire pour son bien etre auquelle condition le consistoire souscrit & s'engage de satisfaire"*.

Il serait difficile de situer avec précision tous les Anciens. Particulièrement dans la période des pseudonymes. Seul le nom de Claude

Borie apparaît en clair, quand il est sanctionné (voir plus loin). *"Vigneron"*, secrétaire du consistoire en 1764-65, apparaît ensuite en clair sous le nom de Vignal. On peut penser, pour le *"Chevalier de la tonsure"* au chevalier Armand de Larmandie, qui avait reçu le baptême catholique à St-Jacques en 1716, fils de David de Larmandie, écuyer, chevalier (sic), seigneur de la Roque, de Rigou, de St-Sauveur, etc. et de dame Louise de Charron, habitant le château de La Roque, paroisse de Creysse. Il épousa en 1756 à Lembras Henriette Livardie de Sales, décédée protestante en 1763. Il mourut protestant en 1786. *"Scapel"* pourrait être Isaac Bordier, chirurgien, dénoncé par le curé en 1758, souvent présent dans les registres du Désert. Il épousa en 1766 devant le pasteur Judith Aubier et mourut protestant en 1777, âgé de 62 ans.

À partir de 1765, tous les noms cités apparaissent en clair (voir annexe II). Mais les certitudes manquent souvent, il y a des risques multiples d'erreurs possibles, notamment ceux liés à l'homonymie. Ce n'est pas le cas pour Tite Bonnet, faïencier, bien connu grâce aux travaux de Claude Lacombe. Le registre consistorial nous apprend toutefois qu'après avoir abjuré en 1759 pour cause de mariage catholique, Tite Bonnet revint à la religion protestante et participa à la direction de l'Église de Bergerac entre 1770 et 1776.

Le Diaconat existait en 1756, si l'on en croit le registre des baptêmes et mariages de Bergerac, ouvert par le pasteur Gibert en compagnie des *"anciens et diacres"* de l'Église de Bergerac. Mais le registre consistorial n'y fait que rarement allusion. A-t-il existé un registre spécial pour le Diaconat ? Ce n'est pas a priori impossible. Mais force est de constater que le 14 avril 1772 le Consistoire décide, dans une période de pain cher (13) : *"La Ministration des deniers des Peauvres demendent des soins dont Mrs. les anciens ne peuvent se charger a cause de leurs autres fonctions, le Consistoire a creu devoir retabli dans cette Eglise la charge de Diacre"*. Et c'est seulement le 25 février 1774 qu'un procès-verbal fait longuement référence à la question des pauvres :

"Tous les membres qui composent l'assemblée convaincus que le soulagement des peauvres est un des principeaux devoirs imposé aux Conducteurs de l'Eglise, ont résolu de redoubler leurs efforts afin de procurer aux necessiteux les moyens de subsister ; Voici les precautions qu'on a jugé apropos de prendre maintenant pour parvenir a ces fins.

1° Mrs. les Diacres chargés d'administrer les deniers des Peauvres tacheront de le faire avec toute la diligence, le disernement & l'economie dont ils seront capables, empressés de soulager tous les malheureux ils feront en sorte de s'eclairer sur les besoins reels ou apparens & ne fournirons exactement que ce qui est necessaire.

2°Comme les charités se sont refroidies & que le nombre des peauvres a considerablement augmenté, on ne peut esperer quelle que soit

l'economie qu'on mette en pratique de subvenir aux divers besoins des necessiteux, c'est pourquoi les fidelles seront exortés d'etre plus liberal a l'avenir dans les aumones qu'ils feront aux assemblées religieuse & si (ce qu'a Dieu ne plaise) ces exhortations etoient infructueuse Mrs. les Diacres auront soin d'aller chés toutes les personnes aisées pour les soliciter par toutes sortes de considération de leur fournir les moiens de ne pas laisser souffrir les membres du corps de christ.

3° Etant informé que nombre de personnes se prevallant de la bonté de quelques ames bienfaisantes vont de maison mandier des charités dont elles pourraient (sic) souvent se passer on croit que les fidelles feront trés bien pour eviter toute supercherie de renvoyer a la Diaconie tous les pauvres qui s'adresseront a eux ; en se rapelant toujours de fournir des fonds suffisans afin que l'on puisse les assister.

Le present article sera lû dans les sociétés religieuses & les fideles exhortés a si conformer".

Le registre fait seulement allusion à des affaires graves, survenues entre les membres du Consistoire de Bergerac, sans préciser la nature exacte des problèmes. Le 31 juillet 1765, les commissaires nommés par le récent colloque des 24 et 25 du même mois, *"pour terminer les differens survenus dans le Consistoire de Bergerac"*, après avoir enquêté sur place, vinrent exhorter les Anciens, *"par tout ce qu'il y a de plus sacré, à oublier le passé"*. Les Anciens ont alors *"promis solemnellement sous peine de la déposition, d'observer a l'avenir avec la derniere exactitude le bon ordre qui consiste en ce qu'aucun membre du Consistoire ne pourra rien entreprendre en son particulier des qu'il sera question des affaires de l'Eglise sans la partissipattion de ses collegues"*. Après plusieurs séances où il n'est plus question de cette affaire, le 11 mai 1766 le pasteur Dupuy aîné, *"En vertu de l'article 4^e^ du sinode provincial dernier (a) confirmé dans la charge d'anciens"* cinq membres et *"retably dans cette meme charge l'anciens corps qui avoit ete demis par le Commissaria nommé par le colloque tenu le 21 & 22^e^ avril dernier"*.

Les problèmes visibles d'organisation et de fonctionnement interne :

Cette jeune Église avait manifestement des difficultés à s'organiser, dans une ville et une région où l'on n'était pas habitué à marcher au pas, on le constate en bien d'autres occasions.

Ces réalités expliquent sans doute pourquoi, trois ans après l'ouverture de ses registres de baptêmes et mariages, le Consistoire éprouve, le 5 juin 1759, le besoin d'exhorter son secrétaire *"a tenir les registres en regle et a les exhiber tous les trois mois en Consistoire"*, et de décider que pour ces actes, le pasteur devrait être accompagné d'un ancien pour en prendre note.

On l'a vu, le règlement du 7 décembre 1759 prévoyait que :

"La ville sera distinguée en six societtés, le faub Bourg de la Magdelaine en deux, le Bout des Vergnes et Jaure en une seule lors que le pasteur se trouvera et deux lors qu'il sera absent. La meme règle sera observée par rapport à Monbazillac et St Laurent." Ces deux dernières annexes furent peu après agrégées à l'Église de Pomport.

Le 18 juin 1761, le Consistoire :

"gémissant des difficultés" rencontrées *"jusques icy dans l'exercice de notre culte & du peu d'ordre qui s'observe dans les assemblées religieuses"*, décide que les Anciens devront davantage s'impliquer, dans une organisation resserrée, qui ne distingue plus les parties rurales : *"Mrs. Laplume, Lacolombe, Duverdier, Lapomme et Laperche, dirigeront les societté du quartier bas de la ville (essentiellement le quartier du Terrier), & Mrs. Bergeron, Laflutte, Lesperance, Le chevalier de la tonsure, Lhorloge, se chargeront de diriger les societtés du cartier haut de la ville, Mrs. Escapel & Vigneron sont chargés de conduire les societté du bourg de La Magdelaine"*. En conséquence, *"chacun des subs nommé tiendra une liste Exacte des fidelles qui doivent composer sa societté afin que l'une n'enpiette point sur l'autre, sans le consentement des chefs des societtés respectives. La même liste servira pour les collectes que l'Eglise s'obligés de faires & generalement pour tous les devoirs attaches a la charge d'anciens."*

Le 27 août 1761, c'est à l'intérieur même du Consistoire que le problème est posé :

"Les assemblées consistorialles etant essencielle pour le bien de l'Eglise il resulte que les anciens qui ne sont pas exats d'y assister, lorsqu'ils ont été sommés de si trouver, ne peuvent manquer a leur devoirs à ce sujet que par une indifference ou negligeence condamnable, or le cas etant arrive dans l'assemblée presente de la part de Mrs. Duverdier & Lesperance, la ditte assemble a jugé convenable qu'ils leurs seroit adressés une Represantations fraternelles mais en même temps tres severe pour leur faire voir leur faute..."

Le 8 avril 1765, l'organisation, notamment géographique, est encore précisée :

"Pour le plus grand bien de l'ordre il a été arretté que desormais la ville sera partagée en deux quartiers, dont celuy d'Enbas sera composés depuis la maison de M. Bedenc inclusivement en passant à la fontaine du coté du Midy en montant jusque au coin de la maison de M. le president Sorbier en suivant la grand Rue jusque à la paroisse, passant devant le grand Louis & suivant la rue jusqu'a la Citadelle du cotte de la riviere & depuis le Logis jusqu'au pontet & le quartier de Cordelier. Et le reste de la ville formera le quartier haut dont la direction particulière pour se qui regarde les assemblées tant pastoralle que les societte particuliere desdit quartier. Mais

en cas de Bezoins les anciens tant d'un quartier que de l'autre se preteront mutuellement du secours pour le plus grand bien de l'Eglise, tout comme des locaux en cas de Bezoins.

Il a ete aussy convenu que les anciens desdits quartiers fairons leurs collecte dans leur quartier respectif & que pour cet effet aprés avoir fait leur ronde ils produiront en consistoire leurs compte pour donné au tresorier general ce qu'il auront collecte."

Le 5 mars 1766, sous la présidence du pasteur Renateau, on décide d'appliquer, enfin, une vieille décision, dans un contexte devenu moins tendu il est vrai :

"Conformement à l'article 2e de l'assemblée consistoriale tenue le 10e janvier 1760, il a été arretté que nous nous procurerions une Maison d'oraison pour la ville & l'autre pour le Bourg de La Magdelaine & cela pour la plus édification de l'Eglise."

Le 11 décembre 1766 :

"Le peu d'exactitude que Mrs. Truchasson, Bordier & Vignal (mettent) a ce rendre dans nos assemblées consistoriale obligent ce corps de le sommer de venir a la première occasion lui deduire les raisons qu'ils ont eu pour s'en dispenser en particulier dans ce jour, & de quelle raison le Consistoire jugera & procedera a la sensure selon l'exigence du cas, leur declarent de plus que s'il continue a etre Inéxat, la connaoissance des affaires de l'Eglise leur sera hautée, le tout conformement a la discipline."

Le 22 mars 1767, on précise, une fois encore, les tâches des douze Anciens pour la collecte pastorale dans chaque quartier : Mieulet et Berthier, Lavergne et le chevalier de Larmandie, Duqueyla et Bordier, Lafargue et Beaupuy, Vignal et Guiot fils, Doat jeune et Frescarode. Le même jour, le Consistoire décide également que :

"Comme l'assemblée ne se propose rien tent que l'avenement du Regne de Dieu, de Jesus Christ et de l'Eglise, elle a resolu pour concourir à ces fins qu'on reuniroit les societes de la ville & que de huit on n'en feroit plus que quatre, que celle de M. Berthier ce joindroit a celle de M. Mieulet, celle de M. Duqueyla avec celle de M. Lavergne, celle de M. Lafargue avec celle de M. Bordier & celle de M. Doat avec celle de M. Frescarode."

Et le 18 décembre 1767, il faut rappeler la nécessité de respecter cet ordre :

"L'ordre de l'Eglise exigent que chaque particulier & chaque famille se tiennent attaché a la societé dont il est membre, en consequence l'assemblée consistoriale enjoint & deffent à l'avenir a tous fidelle de ce transporté dans aucune autre societé sans l'aveu & le consentement dudit consistoire, sous peine de suspension ou tel autre peine."

On ne rencontre plus ensuite des directives de ce genre dans le registre.

La discipline, l'ordre moral :

Dès le premier synode national (1559) la gestion morale du troupeau avait été confiée aux Consistoires. Deux siècles plus tard, cette tradition prend, au fil des ans, une place grandissante dans le registre de Bergerac. Il faut attendre toutefois la séance du 28 décembre 1760 pour voir apparaître une première affaire, elle concerne la délicate question des baptêmes et mariages catholiques, on y viendra plus loin. La façon dont le registre évoque les affaires ne permet pas toujours d'y voir clair. Mais voici le petit nombre des cas mentionnés.

C'est le 25 mai 1761 que le registre commence à marquer des intentions dans le domaine des moeurs, dans un sens très large. Le Consistoire commence par s'imposer à lui-même les normes qu'il cherchera à imposer aux fidèles :

"Il est d'une si grande consequence dans la charge dont la providence nous a reveteu que nous ayons des moeurs pures ; une reputation exempte de tout soubsons, que nous avons conveneu unanimement de nous avertir les uns les autres avec toute la charité & la circonspection possibles dans nos assemblées consistoriales des vices & des deffauts dont nous aurions le malheur d'être coupables & qui nous seroient impute soit par des voyes particulière ou par la voÿ publique afin de nous corriger & d'etre en efiffication les uns aux autres & a toute l'eglige a laquelle nous devons servir d'exemple."

Le 11 juin 1763, Laplume se voit notifier la décision du dernier colloque d'accepter sa démission de la charge d'Ancien et de l'excommunier provisoirement, *"jusque a ce qu'il ait renoncé au Moyens qu'il aploye pour retrere un pres"* (pour retraire, retirer un prêt ?) et parce qu'il "s'etoit servi des terme fort et piquand" contre les autres Anciens. Il *"a pareu en etre repentant et a demandé excuse à tous ceux qu'il avoit offencés"*. Le 8 janvier 1764, l'affaire étant terminée, l'excommunication est levée.

Le 4 novembre 1764, le Consistoire absout le sr. Bontemps et transmet sa décision au Consistoire de Puiguilhem dans le territoire duquel Bontemps avait déménagé.

Le 3 février 1765, on évoque l'affaire concernant les sieurs Bechadergue et Naudy et les dames Malapougne. Ces dernières s'excusent *"de s'etre servies des termes tres deplaces vis à vis du Consistoire et surtout de M. Liard pasteur"*.

Le 28 novembre 1766, *"M. Queyrel s'etant reffusé a toutes les voyes de Douceur prescrite par l'evengille & les arreté de notre discipline pour acomoder l'affaire qu'il ce trouve avoir avec la veuve Pelou sa parente"*, *il est suspendu de sa charge d'Ancien et provisoirement excommunié. C'est seulement sept ans plus tard, le 22 décembre 1773, qu'il sera admis "a la Paix de l'Eglise"*.

Le 1er février 1776, *"L'assemblée informée des bruits scandaleux rependus sur le compte du sr. Tite Bonnet"*, Ancien qui ne s'est pas rendu à la séance à laquelle il était convoqué décide *"qu'il lui seroit enjoint"* de démissionner, jusqu'à ce qu'il ait pu se justifier. Le registre ne dit ni la nature ni la suite de cette affaire. Tite Bonnet mourut, la même année, dans la foi protestante ; son nom figure parmi les décès noncatholiques enregistrés par le greffe du tribunal de Bergerac.

La question des doubles baptêmes et des mariages catholiques :

La question des doubles baptêmes et des mariages catholiques fit l'objet d'une crise passagère mais grave, liée probablement à la volonté du Consistoire de normaliser les pratiques religieuses et sociales dans la phase de rétablissement de l'organisation.

Le procès-verbal du 28 décembre 1760 est le premier à évoquer la question. Les présents *"demandent de plus que l'assemblee determine la nature des peines que meritent premierement ceux qui font baptiser leur enfans a l'Eglise Romaine & ceux qui consentent a leur rebatization, de même que par rapport à ceux qui font solemnizer leur mariage dans laditte Eglise catholique Romaine"*.

La question n'était pas purement théorique. Le même procès-verbal qui ne dit rien des suites apportées à la demande, en général dit ensuite que *"Monsieur Bor... membre de notre Consistoire ayant eu la foiblesse de ceder trop facilement aux menaces & aux instances de ceux qui le sollicitoient à faire rebatiser son enfant, ne s'etant pas donné assés de mouvement pour prevenir cette rebatisation, ayant ainsi donné un très mauvais exemple à toute l'eglise, l'assemblée pesant murement toutes les circonstances qui agravent la faute dudit Bor. a jugé convenable de le suspendre pour six mois de sa charge à compter depuis la premiere societe religieuse qui se tiendra dans notre eglise & qui c'est tenue le 1er decembre de la presente annee 1760, persuadé que pendant ce tems la il donnera des marques non équivoques de la sincerité de sa repentance"*. Il s'agit, on le voit ensuite, de Claude Borie, cordonnier, dont le mariage avec Judith Marchet avait été béni par le pasteur Dugas le 3 décembre 1756. Leur fille, Madeleine (*"non légitime"*), avait reçu le baptême catholique le 21 décembre 1756. Leur fils Bernard, baptisé le 23 avril 1760 par le pasteur Picard, avait été ensuite *"baptisé sous condition"* le 13 juillet suivant à Saint-Jacques. Ce n'était nullement un cas isolé, mais c'est un Ancien qui est ici sur la sellette...

Le synode provincial du 23 juin 1761, *"sur la demande faite par les Églises du Périgord"*, condamna très fermement de telles pratiques.

Le 29 mars 1762, Borie ayant récidivé dans une *"sy criminelle action"* est démis de sa charge *"pour toujours et à perpétuité"* et suspendu de la Cène, ainsi que sa femme, jusqu'à ce qu'ils aient donné des preuves de repentance.

Le 11 juin 1763, Laperche, Ancien est également déposé pour avoir *"au grand escandalle de l'Eglise fait porter ses enfans à l'Eglise romaine pour y recevoir un second baptême, une telle conduite etant diametralement opposée a celle que doivent tenir les Chrétiens & meme qui va contre tous nos arrettés Eclesiastique"*.

La question n'apparaît plus ensuite dans les procès-verbaux.

L'attitude rigoureuse du Consistoire de Bergerac peut être opposée à celle des Anciens du Consistoire de Bordeaux en 1763. Ces derniers, sans attaquer de front la condamnation, prirent en considération et exposèrent largement la longue argumentation de ceux des fidèles qui considéraient que, dans la conjoncture d'alors, et même d'un point de vue purement théologique, le baptême de l'Église romaine pouvait être toléré (14).

Colloques, synodes. La carte du triangle du Périgord et du Bas-Agenais :

Le tableau présenté en annexe IV donne la liste de ces assemblées citées par le registre, complétée en italiques par des indications fournies pour la période par Edmond Hugues ou Alfred Leroux. Aucune allusion, dans le registre, au synode national de 1763. On trouvera en annexe VI les procès-verbaux de trois colloques, les seuls, hélas, reproduits dans le registre. Mais plusieurs colloques et synodes provinciaux, concernant l'Église de Bergerac, sont évoqués dans le registre.

Avec quelles Églises celle de Bergerac se réunissait-elle en colloque ? On n'a que deux indications précises dans le registre consistorial : procès-verbaux des colloques de Périgord et Bas-Agenais le 14 juillet 1760 et de Basse-Guienne et Périgord, le 22 janvier 1761, même si la formulation paraît curieuse dans le dernier cas : *"Basse-Guienne"*, avec sensiblement les mêmes Églises (15). Mais on voit ensuite que deux colloques sont prévus, en 1761 et en 1762, à la Nougarède (Le Fleix, en Périgord, près de Sainte-Foyen-Agenais).

En fait, le premier cercle des réunions ecclésiales était constitué par les Églises du triangle (aux côtés excurvés) Bergerac-Eymet-Montravel (voir la carte). Il peut paraître étonnant de ne pas trouver les Églises du Bas-Agenais mentionnées dans la composition des synodes provinciaux avant 1763. Mais la formulation est certainement abrégée. Le synode provincial des 12 juillet 1760, *"Eglises de Xaintonge, Angoumois, Périgord et Bordeaux"*, accepta de *"faire corps de province avec le colloque de l'Agenois, supposé qu'il puisse obtenir d'être démembré de la province du HautLanguedoc"* (art. XIII). Mais de quel Agenais parle-t-on ? Probablement du Haut-Agenais (vers Tonneins-Clairac), qui apparaîtra ensuite clairement au synode provincial de 1763 (voir en annexe IV). Car le 14 juillet 1760, le procès-verbal du colloque "des Eglises du Périgord et Bas Agenois", cité ici en

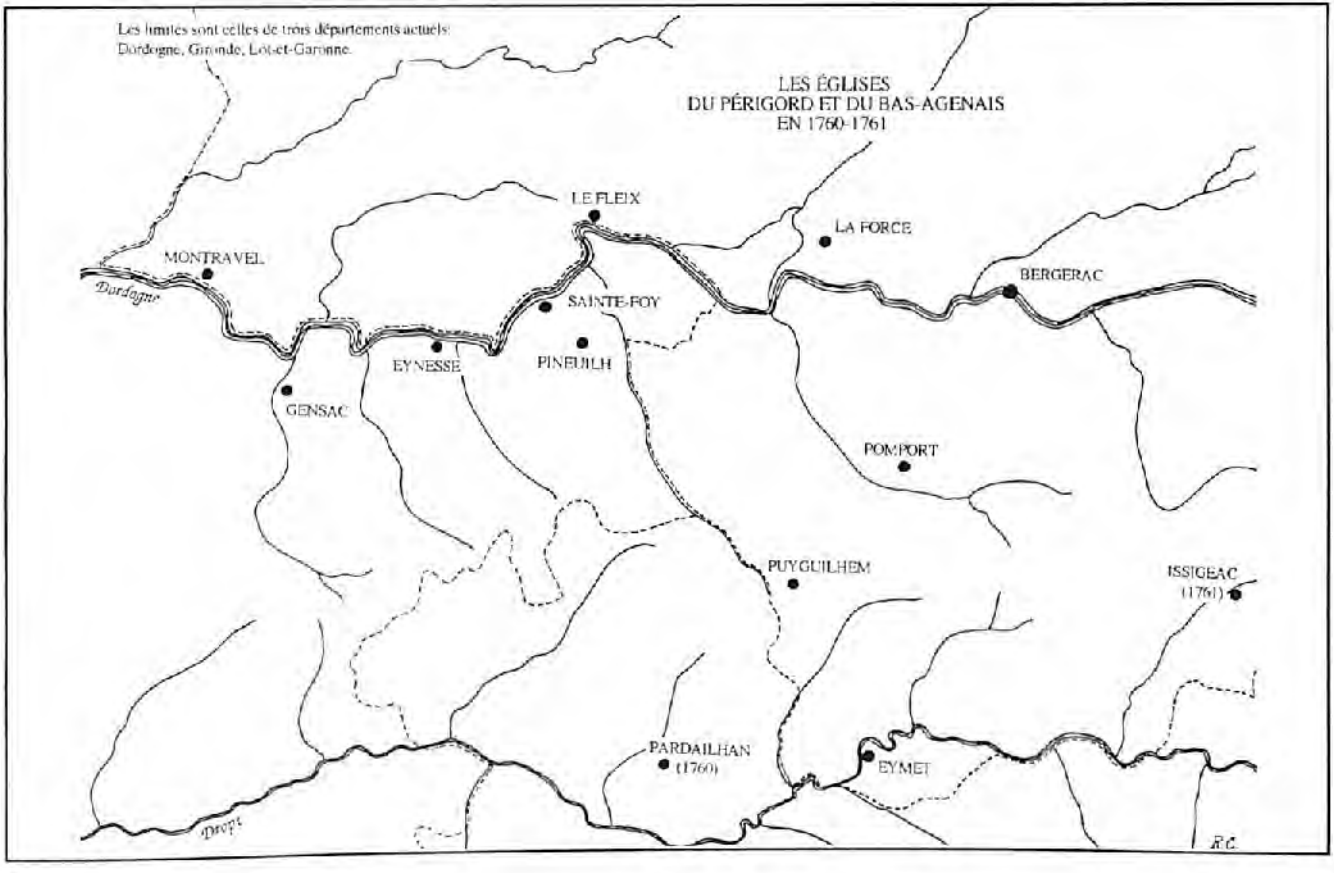
Les limites sont celles de trois départements actuels:
Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne.
LES ÉGLISES
DU PÉRIGORD ET DU BAS-AGENAIS
EN 1760-1761
LE FLEIX
LA FORCE
MONTRAVEL
BERGERAC
Dordogne
SAINTE-FOY
EYNESSE
PINEUILH
GENSAC
POMPORT
PUYGUILHEM
ISSIGEAC
(1761)
PARDAILHAN
(1760)
EYMET
Dropt
R.C.

annexe, parle de "nos deputés au dernier sinode" (art. II). Et le procès-verbal du synode provincial des *"Eglises de Xaintonge, Angoumois, Périgord et Bordeaux"* des 23 juin 1761, fait état d'une proposition des *"députés du Périgord et Bas Agenois"* (art. XVII).

Le registre mentionne à deux reprises un *"Secrétaire Général"*, dépositaire des actes de baptêmes et mariages des enfants (5 juin 1759 et 23 mars 1760). À la seconde date, le Consistoire charge deux Anciens de se rendre *"chez M. le Secrétaire Général pour extraire tous les baptemes & mariages celebrés par nos pasteurs dans l'etendue de notre consistoire afin de former ledit registre particulier pour notre Eglise..."*. Pasteurs ou Anciens délivraient des billets aux intéressés à l'occasion des baptêmes et mariages. Tous n'ont pas été recopiés dans les registres des Églises, et on en découvre parfois reliés plus tard parmi les pages d'un registre paroissial catholique. Mais la trace de ces actes était également centralisée quelque part.

Le *"Registre Général"* ouvert en 1756, a été conservé (voir annexe V). Les actes de baptêmes et mariages concernent essentiellement le triangle précédemment signalé, avec une densité nettement plus forte dans les campagnes il faut insister sur ce point des juridictions de Montravel, Sainte-Foy, et Gensac, sur les deux rives.

Ce sont les Églises d'un monde solidaire, celui des vals et coteaux des *"Périgord et Bas Agenois"*, esquissé déjà au XVI[e] siècle (16), et dont Bergerac et Sainte-Foy étaient parfois désignées au XVII[e] s. nonobstant le principe d'égalité comme les *"Églises capitales"*, qui cherchent ensemble à revivre.

Ce petit monde, bien amaigri après plus de trois quarts de siècle de persécutions, s'appuiera quelque temps comme l'Église de Bordeaux sur les Églises du Languedoc et de Saintonge, plus tôt sorties de la nuit.

Pour lire correctement la carte ci-jointe, il faut se souvenir qu'une Église calviniste regroupait souvent les fidèles de plusieurs paroisses d'alors. Tous les éléments dont on dispose, examinés de façon critique, montrent que cet ensemble religieux maigrissait très vite en aval de Montravel-Gensac, en amont de Bergerac, et au Nord de la rivière de Dordogne. L'Église de Mussidan n'avait jamais été bien importante numériquement, aumoins depuis la fin du XVI[e] siècle : elle ne réapparaît pas. Les petites Églises à l'Est de Bergerac ont quasiment disparu, même si quelques traces réapparaissent à Issigeac (loin de la grande vallée) et vont réapparaître dans les coteaux du Nord-Est de Bergerac, vers Clérans (17). En aval de Montravel, l'Église de Castillon n'a pas encore réapparu. Au Sud de la rivière, un protestantisme disséminé d'archipels reste bien perceptible, avec un petit noyau dur à Eymet.

L'image née au XIX[e] siècle et qu'on rencontre encore aujourd'hui ça et là d'un protestantisme de la vallée de la Dordogne peut paraître commode, mais elle est vicieuse. Elle procède en grande partie du déterminisme

géographique. Elle peut anesthésier la réflexion sur les origines du protestantisme en Périgord et Bas-Agenais, sur l'histoire et sur la nature de ce petit monde.

Pas toute la vallée, pas seulement la vallée.

Y avait-il eu un édit de Nantes ? Oui, malgré tout, quand même :

Y avait-il eu un édit de Nantes ? Nos principaux chroniqueurs périgourdins de l'époque ne semblent pas être au courant. Et pourtant, en 1598 le chanoine Jean Tarde était âgé d'environ 37 ans, le futur R.P. Jean Dupuy, récollet, était âgé d'environ 9 ans. Ce silence n'a rien d'original. Les chroniqueurs bordelais font de même. L'un d'eux, Étienne de Cruseau, alors conseiller au Parlement de Bordeaux, n'a entendu parler, apparemment, le 4 juin 1598, que de *"l'édit de pacification"*... entre *"le roy de France et le roy d'Espagne"* (la paix de Vervins) et aussi, malgré tout, d'un *"édict de la chambre mipartie et certains autres édicts non guères profitables"*. Il est vrai qu'il nous aide ensuite à voir combien ledit Parlement a mis de réticences pour finalement enregistrer c'est à dire rendre vivant en Guyenne cet édit, le 9 février 1600. Près de deux ans après sa signature, un an après le très réticent Parlement de Paris, et sous la pression itérative et impérieuse de la volonté royale (18) !

Certes, en Guyenne, où la révolte des Croquants du plat pays avait fait irruption dans le sujet, la guerre civile pouvait paraître finie depuis plusieurs années. Mais tous ces chroniqueurs, dont on a tiré beaucoup d'éléments, faits et appréciations pour écrire l'histoire locale de ces temps difficiles, étaient des catholiques fervents, voire militants. Du côté catholique, l'édit fut souvent considéré comme une catastrophe dont il fallait à tout prix corriger les effets. Du côté protestant, le bon docteur Rennes, de Bergerac, écrivait en 1868 que l'édit *"était devenu la grande charte des réformés"*, scrupuleusement respectée par eux. On lui laissera la responsabilité de ces mots imprudents. La publication des *Jurades de la ville de Bergerac* par Charrier a depuis remis les choses en place : à Bergerac notamment, on a beaucoup fait pour tenter de s'opposer à la mise en place de certaines dispositions urticantes de l'édit, malgré des retombées par ailleurs favorables pour la ville (19).

Un comité national a été créé pour commémorer en 1998 le quatrième centenaire, sur le thème *"Foi et Tolérance"*. *La Société de l'Histoire du Protestantisme Français a publié en cette occasion un gros volume, très riche, intitulé "Coexister dans l'intolérance"* : ce titre est beaucoup plus près de la réalité. Pouvait-on durablement coexister dans ces conditions ? Dès 1621, le roi Louis XIII en personne, à la tête d'une puissante armée, vint imposer sa loi aux huguenots du Sud-Ouest, ulcérés par ce qu'ils considéraient comme des violations de l'édit (20). La campagne de 1621-

1622 fut marquée par des atrocités, des deux côtés. Tout fut fait ensuite pour supprimer une coexistence que personne ne voulut vraiment faire évoluer en reconnaissance institutionnelle réciproque ; même si, à la base, l'amphibie logique de la vie s'était mainte fois manifestée.

Et pourtant cet édit, avec une paix une fois encore boiteuse et mal assise, dura beaucoup plus longtemps que ceux qui l'avaient précédé.

Il n'avait pas inventé en France la coexistence dans l'intolérance. L'amphibie *"interim"* de 1561 allait dans ce sens, induisant le *"simultaneum"* d'Agen, celui d'Issigeac, ceux de Saintonge, *etc.* (21), avant l'édit de tolérance de janvier 1562. Mais les édits et les paix des guerres civiles (les textes contemporains ne parlent guère de guerres de religion) avaient été ensuite constamment violés parfois même avant d'être signés (22).

L'édit de Nantes fut certes une peau de chagrin, mais qui mit malgré tout près d'un siècle à disparaître complètement, quand les tracasseries et les interdictions se sont transformées en exclusion. À qui l'édit a-t-il profité, dans la durée ? Avant tout à l'État, qui en avait un grand besoin en 1598. Qu'en a-t-il fait ? La Révocation de l'édit fut-elle seulement un accident isolé ? Les engagements solennels de l'État sont-ils par essence immarcescibles, imputrescibles, ou bien biodégradables ? Ces questions ne méritent-elles pas d'être posées, au-moins ici ? (23)

***

Car, cent soixante et une années plus tard, en 1759 à Bergerac, on était quasiment ramené deux siècles en arrière, au temps des Feux de la France dans la paix civile. Les bûchers n'étaient pas rallumés, mais on était sous le coup de la pendaison, d'une bavure mortelle, des galères, de l'emprisonnement, de la confiscation des biens. On menaçait, on punissait, on tracassait à l'infini ceux qui ne priaient pas exactement dans la norme majoritaire imposée. Et un peuple paisible mais obstiné dans sa foi, étiqueté *"rebelle"*, était toujours sous la croix.

R.C.

NOTES :

(1). Costedoat (René), *Le peuple "rebelle" des huguenots de Bergerac*, Périgueux, 1987, pp. 118-120, et 135-142.

(2) *idem*, p. 95.

(3) Leroux (Alfred), *Premier registre des délibérations du Consistoire réformé de Bordeaux, extraits de 1753 à 1797*, dans *Arch. Hist. de la Gironde*, LIII, pp. 87-132.

(4) Lods (Armand) *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme Français*, XLVIII, 1899, pp. 34-35 :

"Nous venons d'apprendre avec indignation, que contre les Loix du Royaume, ainsi que de tous les pays policés, et au mépris de nos Ordonnances particulières, le Fanatisme de certains Protestans, appelés vulgairement Prédicans ou Ministres, avait abusé de la crédulité des Peuples, au point de les provoquer à des Assemblées criminelles..."

(5) Selon A. Lods (*op. cit.*) : *"Pierre Dugas est né à Peyremale, paroisse des Hautes-Cévennes ; il fit ses études au séminaire de Lausanne (1749-1754). Dès l'année 1756 il fut, par le Synode national, attaché aux Églises de la Saintonge et du Périgord. Il retourna dans les HautesCévennes en 1760. Il vivait encore en 1789."* (p. 36, n. 2). *"Picard dit Nougaret"* (p. 35, on trouve ailleurs Nougarède au lieu de Nougaret)...*"Joseph Picard, né à Nîmes, fut élève du séminaire de Lausanne (1753-1757) ; après avoir desservi les Églises du Bas-Languedoc il fut appelé dans le Périgord, d'où il passa à La Rochelle. Il quitta le ministère en 1765."* (p. 36, n. 3).

(6) *idem*, pp. 36-38. *Le 4 janvier 1759, Joseph Picard écrivait à un ami : "Ce pays est d'ailleurs couvert de troupes (...) ; Il ne faut attribuer nos malheurs qu'au bigotisme, disons mieux, à l'hypocrisie de notre intendant (Tourny fils) et à la politique ou à l'irréligion de notre gouverneur (Richelieu), à quoi je puis ajouter la faiblesse ou plutôt la lâche adulation de notre parlement"*.

(7) Il y avait eu, d'abord ou enfin, la grande assemblée du Fauga, le 21 février 1745. Voir *BSHAP* CXXII, 1995, pp. 731-738.

(8) Pour prendre la mesure des dangers de plusieurs sortes menaçant la vie des intrépides pasteurs du Désert dans la région, voir Benoit (Daniel, pasteur), *Les frères Gibert. Deux pasteurs du Désert et du Refuge (1722/1817)*, Toulouse, Société des Livres religieux, 1889. Cette étude, très riche, ne signale pas que la première condamnation à mort de Jean-Louis Gibert fut prononcée par le tribunal de Bergerac, à la requête de M. de Biran procureur du roi, le 21 avril 1753. Et pourtant ce pasteur revint ensuite plusieurs fois à Bergerac. Voir *Le Peuple "rebelle"*.

(9) En 1765, la disparition des pseudonymes des Anciens semble marquer la fin de la grande tension, au moins pour l'Église de Bergerac. La manifestation musclée contre le curé de Sainte-Foy, la nuit des 28-29 août

1767, entraîna des représailles. La maréchaussée en profita en 1767-68 pour faire baptiser en masse, en fait rebaptiser des enfants de tous âges par les curés. Mais son action s'arrêta à Saint-Pierre d'Eyraud, inclusivement.

(10) *BSHPF*, XXXIII, 1884, p. 25.

(11) Hugues (Edmond), *Les synodes du Désert*, tomes II et III, Paris, 1886.

(12) L'expression apparaît jusqu'aux années 1780 à Eymet, alors que la menace avait beaucoup reculé. Reculé pour toujours ? La religion restait interdite... Pour les calvinistes (pas exactement pour tous), la croix nue après Résurrection et Ascension est symbole de rachat et d'espérance. *"Sous la croix"* ne signifie pas précisément *"en danger"*, mais témoigne de l'espérance dans l'épreuve, dans la souffrance. Au XVI[e] siècle, en 1594, Théodore de Bèze écrivait : *"il faut, en ne laissant de servir Dieu et le plus prudemment que le temps le pourra porter, combattre et vaincre par chrestienne patience, invincible sous la croix, ne souffrant jamais l'Eternel protecteur de ses enfants que la verge des iniques demeure à toujours sur le dos de ses bienaimés, ni que l'épreuve dépasse la force qu'il donne aux siens, comme il l'a expressément promis en sa sainte parole, et l'a vériffié par continuelles expériences par l'espace de tous les siècles révolus jusques à présent."* (*BSHPF*, XX, 1871, p. 30).

(13) *Le Périgord révolutionnaire*, *BSHAP*, supplément au tome CXVI, 1989, p. 350. Il y eut alors une situation de très grave crise, marquée par la grande révolte de mai 1773 à Bergerac. J'ai décrit cette révolte de la faim dans *Mai 1773*, Bergerac, L'Acte, 1980.

(14) Leroux (Alfred), *Les Religionnaires de Bordeaux de 1685 à 1802*, Bordeaux, 1920, p.180 et ss.

(15) On rencontre ailleurs cette formulation. En 1756, le *"Registre général"* la reproduit. Voir aussi en 1763, dans Leroux (Alfred), *Les Religionnaires de Bordeaux ...*, p. 36, n. 2 p.180.

La Basse-Guienne, au XVII[e] siècle, était une province synodale comprenant les colloques du Haut-Agenois (Tonneins, Clairac...), du Bas-Agenois (Sainte-Foy...), du Condomois (Nérac, Condom...), du Périgord (Bergerac...) et du Limousin (Limoges, Turenne...). Au XVIII[e] siècle, *"Bas-Agenois"* et *"Basse-Guienne"* semblent synonymes : la liste des Églises citées par les procès-verbaux des colloques, comme la géographie des actes des pasteurs, le montrent.

(16) Déjà au Synode provincial de Clairac (19 novembre 1560), le colloque d' *"Agenais vers Sainte-Foy"* comprenait avec l'Église de Sainte-Foy celles de Mussidan, Eymet, Miramont, Issigeac, Bergerac, Périgueux, la Sauvetat-du-Dropt, Sigoulès, Duras. Voir Cordier (Claudine), *Sainte-Foy-la-Grande au temps des guerres de religion*. Thèse, École des Chartes, 1950 (dactylographiée), I, p. 101, n. 64 .

(17) Le 31 juillet 1765, le Consistoire de Bergerac fixe la date de ses réunions, en précisant que les *"anciens de Clérens, veu l'eloignement ne seront teneus de se rendre"* qu'en cas d'affaire très importante à l'ordre du jour. Clérans figure alors là comme une annexe de Bergerac. Mais en 1766, lorsqu'il s'agit de se répartir la cotisation pour le *"Pasteur du Quartier"*, Clérans, on l'a vu, apparaît comme une Église à part entière.

(18) Chronique d'Étienne de Cruseau, (conseiller au Parlement de Bordeaux, mort en 1616), publiée par la Société des Bibliophiles de Guyenne, t. I, Bordeaux, 1879, p. 232.

(19) Bergerac obtint probablement trois *"places de mariage"* fortifiées : Mussidan, Castelnau-de-Mirande et Lalinde. Les deux dernières sont généralement ignorées. Il peut y avoir doute pour Castelnau-de-Mirande. Voir Haag : Pièces justificatives, Paris/Genève, 1858, p. 258 (la place y est bien située comme *"relevant de Bergerac"*) ... et p. 259, où elle est située en Armagnac, ce qui a suscité parfois une interrogation. Mais Castelnau-de-Mirande en Périgord est ainsi désigné à cette époque, notamment par de Thou (Liv. XXXIII, p. 340, édition de 1740). La place appartenait aux Caumont, alliés de Bergerac. Lalinde est bien situable comme *"place de mariage"* en 1616 : voir Charrier (Gustave), Les Jurades de la ville de Bergerac, t. V., Bergerac, IGSO, 1895, pp. 124, 125.

(20) *BSHAP*, CXXIV, pp. 275-296.

(21) *"interim"*, c'est le mot utilisé par l'auteur anonyme d'un *Mémoire* qui a été présenté comme hostile à l'édit de janvier 1562 n.st. Ce *Mémoire* (réédité avec De la servitude volontaire, collection tel Gallimard, 1993) est généralement attribué à La Boëtie, notre bulletin s'en est fait l'écho, dès 1930. L'auteur du *Mémoire* se réfère à une situation créée en Allemagne par les problèmes de coexistence : en 1548, l'empereur Charles-Quint avait fait quelques concessions aux protestants, de peu de portée, en attendant la tenue d'un concile : un amphibie entre-deux, *"l'intérim d'Augsbourg"*. Une situation comparable apparut en France, à partir de décembre 1560-janvier 1561, au début du règne de Charles IX, sous l'impulsion du chancelier Michel de l'Hôpital. D'où, dans ce contexte, ce que l'*Histoire Ecclésiastique* appelle le *"simultaneum"* d'Agen : Burie ordonne en octobre 1561 que, dans les lieux où les deux religions coexistent mais ne disposent que d'une église, celle-ci sera utilisée par les uns et par les autres, alternativement. Tarde nous dit qu'une telle décision fut prise alors aussi pour Issigeac. *"interim"* et *"simultaneum"* ont parfois été confondus, de façon regrettable pour la chronologie. Bien voir dans le Mémoire la référence à *"l'empereur Charles V"* et les repères chronologiques : *"8 mois"* (l'édit d'avril 1561), *"9 mois"* (les lettres en forme d'édit du 28 mars 1561 n.st., courtcircuitant les Parlements), environ *"un an"* (l'édit de janvier 1561 n.st.) et comparer avec l'argumentation de A.M. Cocula dans le Bulletin de la

Société des Amis de Montaigne, juillet-décembre 1996, p. 52. Le *Mémoire* (contre *"l'intérim"* français et non contre l'édit de janvier 1562) se situe après le massacre de Cahors (16 novembre 1561) et peut-être avant le début de réactivation -jugée impossible par l'auteur- du concile de Trente (18 janvier 1562 n.st.). La dernière date peut être discutée. Mais en tout cas, le Mémoire ne se situe pas dans l'été 1562 : on n'en était plus alors en Guyenne à réfléchir dans une situation gravement troublée. C'était la guerre ! Depuis le printemps, les opérations militaires étaient commencées. On assiégeait des villes, on en prenait d'assaut, on violait, on pendait massivement... Le *Mémoire* ignore ces faits, qu'il prédit.

(22) La paix de Bergerac (1577), entraînant l'édit de Poitiers, ne fut guère respectée ; mais elle fut, comme la paix du Fleix (aussi en Périgord) en 1580, une des bases essentielles de l'édit de Nantes (voir l'article X de cet édit).

(23) Elle ne l'a guère été, le 18 février dernier à Paris, lors de la Séance solennelle de commémoration du quatrième centenaire de l'Édit de Nantes à l'UNESCO, avec la participation, il est vrai, des plus hautes autorités de l'État. Dans son allocution, par ailleurs vraiment remarquable, le pasteur Michel Bertrand, président du Conseil national de l'Église réformée de France, déclare que *"l'Édit recouvre une réalité lointaine, complexe, ambiguë, que nous n'avons pas à juger en fonction de sa postérité malheureuse ou de nos critères modernes, ni non plus à nous approprier de manière anachronique, artificielle moralisante ou confessionnelle"*. Mais comment ne pas évoquer sa postérité malheureuse, comment ne pas distinguer le devenir des partenaires de 1598, en 1998, en regardant le registre consistorial de Bergerac en 1759, 161 ans après l'édit ?

annexe I - PSEUDONYMES DES ANCIENS DE BERGERAC (CITÉS ENTRE 1759 ET 1765)

- BARBEBLANC : Reçoit 3 livres pour un pauvre, le 5/6/1759.
- BERGERON : Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier haut de la ville"*, le 18/6/1761. Nommé député au colloque du 30/6/1761 *"au lieu de La Nougarède"*. Nommé le 21/12/1761 pour entretenir la correspondance du Consistoire de Bergerac avec celui de La Rochelle.
- CHOISY : Nommé député suppléant au synode provincial du 1/5/1760.
- DUGENEST : Nommé trésorier du Consistoire et député au colloque, le 5 juin 1759. Député au colloque le 10/1/1760. Député suppléant au synode provincial le 1/5/1760.
- DUVERDIER : Nommé député au colloque le 10/1/1760. Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier bas de la ville"*, le 18/6/1761. Nommé

député suppléant au colloque du 30/6/1761 *"au lieu de La Nougarède"*. Réprimandé le 27/8/1761 pour manque d'assiduité aux séances du consistoire.

- LABONTÉ : Nommé trésorier *"tant des deniers de l'église que de ceux des pauvres"*, le 15/5/1764, en remplacement de Vigneron.

- LACOLOMBE : Nommé Ancien, reçoit *"la main d'association"* le 16/2/1760. Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier bas de la ville"*, le 18/6/1761.

- LAFLUTTE : Secrétaire du Consistoire le 5 juin 1759, 7/12/1759. Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier haut de la ville"*, le 18/6/1761.

- LAPERCHE : Nommé Ancien, reçoit *"la main d'association"* le 16/2/1760. Nommé commissaire du colloque, le 14/7/1760,* pour l'affaire d'Eymet. Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier bas de la ville"*, le 18/6/1761. Déposé de sa charge le 11/6/1763, pour avoir donné un second baptême, catholique, à ses enfants.

- LAPLUME : Nommé Ancien, reçoit *"la main d'association"* le 16/2/1760. Nommé député au synode provincial le 1/5/1760. Nommé député au synode provincial du 1/6/1761. Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier bas de la ville"*, le 18/6/1761. Provisoirement excommunié le 11/6/1763, pour plusieurs actes réprehensibles. Réintégré le 8/1/1764.

- LAPOMME : Succède à Laflutte dans les fonctions de secrétaire le 10/1/1760. Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier bas de la ville"*, le 18/6/1761.

- LE CHEVALIER DE LA TONSURE : Nommé député au colloque le 10/1/1760. Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier haut de la ville"*, le 18/6/1761.

- LEFLAGEOLET : Nommé Ancien, reçoit *"la main d'association"* le 16/2/1760.

- LENJOUÉ : Nommé député au synode provincial le 1/5/1760.

- LEPATIAN : Nommé Ancien le 15/5/1764.

- LESINCÈRE : Nommé Ancien le 15/5/1764.

- LESPERANCE : Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier haut de la ville"*, le 18/6/1761. Réprimandé le 27/8/1761 pour manque d'assiduité aux séances du Consistoire.

- LHORLOGE : Nommé pour diriger *"les sociétés du quartier haut de la ville"*, le 18/6/1761. Nommé le 13/9/1763 député au prochain colloque.

- SCAPEL ou ESCAPEL : Nommé boursier du Consistoire, le 5 juin 1759. Nommé pour diriger *"les sociétés du bourg de Lamagdelaine"*, le 18/6/1761.

- VIGNERON : Nommé adjoint le 5 juin 1759, nommé Ancien, reçoit *"la main d'association"* le 16/2/1760. Nommé pour diriger *"les sociétés du bourg de Lamagdelaine"*, le 18/6/1761. Apparaît comme secrétaire du

Consistoire à partir du 15/5/1764, jusqu'au 8/4/1765.

* autres commissaires du colloque du 14/7/1760 : LE PETIT PROPHÈTE, de Pomport ; LORDINAIRE et NEMORIS, de Puiguilhem ; LE MARQUIS POTIRON et ZELOTE, de Pardailhan.

Autres Anciens évoqués :

- LE NOIR : Ancien de SteFoy, suspendu par son Consistoire pour s'être *"servy de termes injurieux et offençans"* contre le pasteur Sols. Confirmation de cette décision au colloque de Basse Guienne et Périgord, le 22/1/1761.

- LAGUERENNE : Ancien de La Force, désigné par le colloque de Basse Guienne et Périgord, pour demander au district de la Xaintonge un troisième pasteur pour desservir la province, le 22/1/1761.

- BONŸ : Ancien d'Eynesse, désigné par le colloque de Basse Guienne et Périgord, pour demander au district de la Xaintonge un troisième pasteur pour desservir la province, le 22/1/1761.

annexe II - ANCIENS ET DIACRES DE BERGERAC (CITÉS ENTRE 1765 ET 1776)

- BAYSSELANCE : apparaît comme Ancien le 31/7/1765. Démission le 13/9/1765.

- BEAUPUY (Pierre) : *"confirmé"* comme Ancien le 11/5/1766 par le pasteur Dupuy. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale.

- BERBINEAU, du Bourg : élu Diacre par le Consistoire (la charge est alors rétablie) le 14/4/1772.

- BERTHIER : apparaît comme Ancien le 31/7/1765. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Idem le 11/8/1772. Idem le (?) 1774.

- BONNET (Tite) : élu Ancien, le Consistoire lui *"a donné la main d'association"* le 1/5/1770. Rend compte de sa part de collecte le 20/9/1771. Idem le 11/8/1772. Idem le (?) 1774. Suspendu le 1/2/1776, en attendant qu'il se justifie *"des bruits scandaleux"* courant sur son compte.

- BORDE (Étienne) du Bout des Vergnes : reçu Ancien le 29/3/1767.

- BORDIER, maître chirurgien : apparaît comme Ancien le 31/7/1765. Menacé d'être démis de sa charge pour absentéisme, le 11/12/1766. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Démission, accordée à regret, le 29/7/1767.

- BORIE : démis de sa charge et provisoirement excommunié le 29/3/1762 (baptême catholique de plusieurs enfants).

- COUDERC (fils de Joseph) : élu Diacre par le Cre. (la charge est alors rétablie) le 14/4/1772.

- DECHAMPS : apparaît comme Ancien le 31/7/1765.

- DOAT jeune : élu Ancien le 31/7/1765. Élu député au prochain colloque, le 6/1/1767. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Idem le 11/8/1772. Idem le (?) 1774.

DUQUEYLA (Jacob, aîné) : *"confirmé"* comme Ancien le 11/5/1766 par le pasteur Dupuy. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Démission, accordée à regret, le 5/5/1773.

- DURAND receveur du Consistoire : ses comptes pour les pauvres et pour la collecte pastorale, sont examinés le 1/12/1769.

- FRESCARODE (Simon, père) : *"confirmé"* comme Ancien le 11/5/1766 par le pasteur Dupuy. Élu député au prochain colloque, le 6/1/1767. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Démission, accordée à regret, le 5/5/1773.

- GUIOT (Jean, fils) : *"confirmé"* comme Ancien le 11/5/1766 par le pasteur Dupuy. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Idem le 11/8/1772. Idem le (?) 1774.

- LAFARGUE (Pierre) : élu Ancien le 31/7/1765. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Démission, accordée à regret, le 29/7/1767.

- LAMBERT : élu Diacre par le Consistoire (la charge est alors rétablie) le 14/4/1772.

- LARMANDIE (chevalier de) : *"confirmé"* comme Ancien le 11/5/1766 par le pasteur Dupuy. Député au prochain colloque le 6/8/1766. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Élu député au prochain colloque, le 18/12/1767.

- LAVERGNE de Pechautier : apparaît comme Ancien le 31/7/1765. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Élu député au prochain colloque, le 18/12/1767. Rend compte de sa part de collecte le 20/9/1771. Idem le 11/8/1772. Idem le (?) 1774.

- MASSY (Jean) : reçu comme Diacre le 25/2/1774.

- MEYNARDIE de St-André : apparaît comme Ancien le 31/7/1765.

- MIEULET : nommé secrétaire du Consistoire le 8/4/1765, le devient en fait le 25/5/1766. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Rend compte de sa part de collecte le 20/9/1771. Idem le 11/8/1772. Idem le (?) 1774. Toujours secrétaire le 8/9/1776 (fin du registre).

- PINET de Gardonne (Jean) : élu Ancien, le Consistoire lui *"a donné la main d'association"* le 1/5/1770.

- PLANTEAU de Lestenaque : élu Diacre par le Cre. (la charge est alors rétablie) le 14/4/1772.

- QUEYREL (Pierre) : suspendu de sa charge d'Ancien et excommunié, le 28/11/1766, pour mésentente grave avec une parente. Pardonné le 22/12/1773. Démission accordée à cause de son âge le même jour.

- REBEYROLLE : élu diacre par le Consistoire (la charge est alors rétablie) le 14/4/1772.

- SELIER (Jean) : démission, accordée à regret, le 29/7/1767.

- TRUCHASSON : apparaît comme Ancien le 31/7/1765. Menacé d'être démis pour absentéisme, le 11/12/1766.

VIGNIAL (P.), alias *"Vigneron"* : fin de ses fonctions de secrétaire du Consistoire le 8/4/1765 officiellement (en fait le 25/5/1766). Menacé d'être démis de sa charge pour absentéisme, le 11/12/1766. Cité le 22/3/1767 pour la collecte pastorale. Démission, accordée à regret, le 29/7/1767.

annexe III - SÉANCES DU CONSISTOIRE DE BERGERAC, PASTEURS PRÉSENTS

- 5/6/1759 : J.Sols ; 7/12/1759 : J. Picard.
- 10/1/1760 : J. Picard ; 16/2/1760 : J. Picard ; 23/3/1760 : J. Picard ; 28/12/1760 : --.
- 7/2/1761 : --; 25/5/1761 : --; 18/6/1761 : J. Picard ; 27/8/1761 : --; 21/12/1761--.
- 15/2/1762 : Gibert aîné et Boutiton ; 29/3/1762 :--.
- 11/6/1763 : --; 13/9/1763 : --.
- 8/1/1764 : Renouleau et Renateau ; 15/5/1764 : F. Viala ; 26/5/1764 : F. Viala ; 4/11/1764 : F. Viala.
- 3/2/1765 : F. Viala ; 8/4/1765 : F. Viala ; 31/7/1765 : F. Viala et Renateau ; 13/9/1765 : F. Viala.
- 5/3/1766 : Renateau ; 17/4/1766 : Renateau ; 11/5/1766 : Dupuy aîné ; 25/5/1766 : Renateau ;
- 6/8/1766 : Dupuy aîné ; 26/9/1766 : Dupuy aîné ; 28/11/1766 : Dupuy aîné ; 11/12/1766 : Dupuy aîné.
- 6/1/1767 : Dupuy aîné ; 22/3/1767 : Dupuy aîné ; 29/3/1767 : Dupuy aîné ; 5/5/1767 : Dupuy aîné ;
- 10/6/1767 : Dupuy aîné ; 9/7/1767 : Dupuy aîné ; 18/12/1767 : Dupuy aîné.
- 1768 : aucun procèsverbal. 1/12/1769 : Pierre Alard.
- 1/5/1770 : Pierre Alard.
- 20/9/1771 : Pierre Alard.
- 14/4/1772 : Pierre Alard ; 11/8/1772 : Pierre Alard.
- 5/5/1773 : Pierre Alard ; 22/12/1773 : Pierre Alard.
- 25/2/1774 : Pierre Alard ; ss. date 1774 : Pierre Alard.
- 1775 : aucun procèsverbal. 1/2/1776 : Pierre Alard, 8/9/1776 :--.

annexe IV - ÉGLISE DE BERGERAC : COLLOQUES ET SYNODES DU DÉSERT

- 9 avril 1758 : colloque, évoqué dans le P.V. du colloque des Églises du Périgord et du Bas-Agenais, du 14 juillet 1761.

- 15 juin 1759 : colloque (sans précision sur les Églises réunies) prévu à cette date, un député élu le 5 juin 1759 pour s'y rendre.

- *29-30 juin 1759 : synode provincial de Saintonge, Angoumois et Périgord.* (Ed. Hugues)

- janvier (?) 1760 : *"colloque général"* prévu, trois députés élus le 10 janvier 1760 pour s'y rendre.

- 1er mai 1760 : colloque des Églises du Périgord et du Bas-Agenais, copie du P.V.

- 15 juin 1760 : colloque, évoqué lors du colloque du 14 juillet 1760.

- 1er et 2 juillet 1760 : synode des Églises de Saintonge, Angoumois, Périgord et Bordeaux, copie du P.V. (= Ed. Hugues). Tenu en Périgord (A. Leroux, AHG LIII, p. 99).

- 14 juillet 1760 : colloque des Églises du Périgord et du Bas-Agenais, copie du P.V

- 22 janvier 1761 : colloque des Églises du Périgord et de Basse-Guienne *(sic)*, copie du P.V.

- 20 mai 1761 : colloque, évoqué dans la séance du 25 mai 1761.

- 2 et 3 juin 1761 : synode provincial tenu à Bordeaux (p. 36, n. 2 des Églises de Saintonge, Angoumois, Périgord et Bordeaux, copie du P.V. (= Ed. Hugues).

- 30 juin 1761 : colloque prévu à la Nougarède (Le Fleix), 1 député élu le 18 juin pour s'y rendre.

- 25 février 1762 : colloque prévu à la Nougarède, un député élu le 15 février pour s'y rendre.

- *29-30 avril 1762 : synode provincial de Saintonge, Angoumois, Périgord, Agenais, Bazadais et Bordelais* (A. Leroux, AHG, LIII, p. 104, n. 1).

- 10-11 mars 1763 : colloque, évoqué dans la séance du 17 juin 1763.

- *18 mars 1763 : synode provincial de Saintonge, Angoumois , Bordelais, Périgord, Haut et Bas-Agenais* (Ed. Hugues, A. Leroux AHG LIII, p. 105).

- 23-24 janvier 1764 : colloque, évoqué dans la séance du 26 mai 1764.

- 5-6 février 1765 (?) : colloque, évoqué dans la séance du 3 février 1765 (sic).

- 24-25 juillet 1765 : colloque, évoqué dans la séance du 31 juillet 1765.

- *14-16 août 1765 : synode provincial de Périgord et de l'Agenais.* (Ed. Hugues).

- 21-22 avril 1766 : colloque, évoqué dans la séance du 11 mai 1766.

- *6-8 mai 1766 : synode provincial de Périgord et de l'Agenais, en Périgord* (Ed. Hugues).

- août (?) 1766 : colloque, évoqué dans la séance du 6 août 1766 ; élection d'un député.

- 15 janvier 1767 : colloque prévu à cette date, deux députés élus le 6 janvier.

- décembre (?) 1767 : élection d'un député, le 18 décembre, pour le *"prochain colloque"*.

- *21 décembre 1767 : synode provincial de Périgord et de l'Agenais.* (Ed. Hugues).

Aucune indication ensuite, jusqu' à la fin du registre de Bergerac (8 septembre 1776).

Selon Ed. Hugues, les *synodes provinciaux de Périgord et Agenais* continuent.

annexe V - REGISTRE GÉNÉRAL DE TOUS LES MARIAGES ET BAPTÊMES CONTENUS AUX CAYERS PARTICULIERS DES ÉGLISES PROTESTANTES DE LA BASSE GUIENNE ET PÉRIGORD (ouvert en 1756)

Avertissement utile à scavoir.

Quoyque chacune desdites Eglises aye son cayer particulier, il a esté conveneu néanmoins d'écrire sur le present registre, quy a cause de cella sera appellé general, tout ce quy sera conteneu sur lesdits cayers des églises pour y avoir recours, le cas arrivant qu'ils vinssent, ou quelqu'un d'iceux à ce perdre, comme il pourroit arriver tres facillement, a cause de la persecution, estant quequefois obligés de fuir avec précipitation, pour ce derober, à la poursuitte des ennemis de nostre Sainte Religion et alors un cayer peut ou s'oublier en quelque lieu, ou s'echaper par megarde, à cause de cella meme on a trouvé a propos, de ne faire signer, sur lesd. cahiers et registres, ny parties ny temoins, attendu que les seings donnent des indices, et prises, aux Ennemis, que par ce moyen, on evitte, il n'y aura donc que le pasteur qui signera, non pas meme a chaque article, pour eviter prolixité ; il ne signera qu'au dernier article de chaque expedition d'une dacte, ce quy aura autant de force que sy chaque article estoit signé, il sera aussy remarqué, à chaque changement de pasteur, le nom de celuy quy aura fonctionné dans lesd. églises par ce formule cy (suivant les expeditions d'un tel).

Premierement donc, suivent les expeditions de Monsieur Dugas pasteur.

Premier acte : 19 octobre 1756 : baptême de Joseph Bouchillou, fils de Mathieu et de Marie Jacques, du bourg de SaintSulpice, juridiction d'Eymet.

(A.M. de Sainte-Foy-la-Grande, GG 55).

Le guide publié par Bernard (Gildas), *Les familles protestantes en France, XVI^e siècle1792. Guide des recherches biographiques et généalogiques*, Paris, Archives Nationales, 1987, fait état de ce registre de la façon suivante : *"GG 55. Registre spécial de tous les mariages et baptêmes célébrés à SainteFoy et environs (17561763), cahiers, 163 fol., in 4°"*. L'intérêt de ce registre s'étend largement audelà des environs de Sainte-Foy. Il concerne également le Périgord protestant d'alors, depuis Montravel jusqu'à Issigeac parfois (très rarement).

D'autres registres, conservés aux mêmes archives, sont des registres généraux.

VI - PROCÈS-VERBAUX DE TROIS COLLOQUES REPRODUITS DANS LE REGISTRE DU CONSISTOIRE DE BERGERAC

COLLOQUE DU 1^er MAI 1760

Au nom de Dieu amen

Nous Pasteurs et anciens deputés en colloque le 1e may 1760 après avoir implore le secours divin avons deliberé ce qui suit.

article 1^er

Procedant a l'élection d'un moderateur la pluralité des voix étant pour M. Sols pasteur, M. Picard a été nommé moderateur adjoint.

article 2

Messieurs les Pasteurs ayant fait lecture de deux lettres addressées par messieurs les pasteurs de la Xaintonge, et de l'Eglise de Bordeaux, touchant la tenue d'un sinode provintial : il a été deliberé que ledit sinode auroit lieu, qu'il se tiendroit dans nos Eglises d'Agenois et Perigord, et que pour les lieu et le tems, on s'en rapporteroit à la prudence de Messrs. les deputés.

article 3

En consequence de l'article cy dessus on a nommé à la pluralité des voix pour assister audit sinode en qualité de deputés Messieurs lenjoué, et laplume et en cas que lesdits deputés soit par maladie soit pour des affaires extraordinaire fussent hors d'état de sy rendre on a elu pour leurs substituts Messieurs choisy et du genest.

article 4

Neant

article 5

Neant

article 6

ainsy conclu & arretté meme jour que dessus

signé Sols Pasteur moderateur Picard modr. adjoint

COLLOQUE DU PÉRIGORD ET BAS-AGENAIS DU 14 JUILLET 1760

Au nom de Dieu amen

Nous pasteurs et anciens deputés des Eglises du Perigord et Bas Agenois assemblés en colloque sous la protection divine le 14e jour du mois de juillet 1760 après avoir imploré le secours de dieu avons deliberé ce qui suit.

article I

M. Dugas Pasteur des Eglises de Xaintonge se trouvant au present colloque a été unanimement prié d'y vouloir occuper la place de moderateur ce qu'il a bien voulu accepter. M. Sols pasteur a été élu moderateur adjoint et M. Picard pasteur secretaire.

article II

Sur les plaintes de quelques particuliers de St Sulpice qui font partie du consistoire d'Eymet portées contre le nommé B..... membre dudit consistoire l'assemblée a nommé Mrs. le petit prophete de pomport, Laperche de Bergerac, l'ordinaire & Nemoris de Puiguilhem, le marquis potiron et Zelote de Pardailhan avec M. Dugas pasteur & moderateur pour prendre connoissance desdittes plaintes & prendre à ce sujet les arrangemens qu'ils croiront convenable & necessaires.

article III

Suivant l'usage établi dans nos Eglises nos deputés au dernier sinode provincial ont fait lecture des arrettés dudit sinode afin que cette partie de la province en ayant connoissance puisse si comformer, de plus la depense qui a été faite a l'occasion dud. sinode qui se monte à la somme de 60 L, 1 s, 4 ayant étée repartie sur les Eglises sus mentionnées chaqu'une à payé sa portion comme suit scavoir

5 livres 3 deniers par Église. Liste des 12 Églises, dans l'ordre du registre :

Ste-Foy, Bergerac, Pomport, Le Fleyx, Eymet, Puiguilhem, Pardailhan, Montravel, Genssac, Pineulh, Eynesse, Laforce. Total : 60 livres 3 sols.

article IV

En execution de l'article X (1) du dernier sinode provincial les Eglises ont payé les 24 livres dont dedit article les charge scavoir

2 livres par Église. Liste des 12 mêmes Églises.

Laquelle somme de 24 livres a étée remise entre les mains de M. Dugas pasteur pour etre employée à l'usage auquel elle a étée destinée.

article V

Pour l'entier payement de ce que l'Eglise d'Eymet a fourni concernant la marchandise employée à l'usage du sr. St Marc les Eglises de

Bergerac, de Genssac, de Montravel & de Pomport ont fourni chaqu'une trois livres, celle de Pardailhan 2 L., celle d'Eymet 1 L, le surplus desdites fournitures ayant été payé cy devant par les autres Eglises ou par des particuliers.

article VI

Monsieur Dugas pasteur n'ayant pas eté payé en entier de ses honnoraires pour les 15 mois derniers qu'il a desservi nos Eglises ni des avances de 204 L qu'il a faites à M. Lalande Dupuÿ en vertu de l'article 4 du colloque du 9 avril 1758, l'assemblée exhorte et enjoint aux divers consistoires qui sont en arriere de payer leur entière taxe incessament audit M. Dugas, elle fait la meme injonction tant auxdits consistoires qu'aux autres de luy payer encore chaqu'un leur portion pour l'acquit de la somme de 100 L suivant (2) qu'il a été reglé par le colloque du 15 juin dernier art. 3 (3) et par rapport aux 144 L que led. sr. Dugas repette pour nouvelles avances qu'il a faites aud. sr. Dupuy la compagnie ne peut les luÿ allouer pour luÿ etre païée par lesdittes Eglises attendu qu'elles ont deja fourni considerablement audit Dupuÿ et qu'elles ne sont pas à même actuellement de luÿ fournir des plus grands secours.

article VII

Vû les circonstances ou les Eglises de ce païs se trouvent il a été convenù que les Sociétés Religieuses continueront à se faire, mais toute fois avec plus de prudence, et en plus petit nombre qu'auparavant laissant à la prudence de chaque consistoire d'en determiner le nombre, exhortant au reste tant les pasteurs que les anciens de prendre les mesures les plus propres pour trouver des maisons en suffisance pour que lesdittes Societés puissent avoir lieu.

Ainsi conclu & arretté meme jour & an que dessus. Signé Dugas Pasteur modérateur, Picard secrétaire.

(1) Selon cet article, le pasteur Gibert aîné, modérateur du synode provincial, était chargé de remettre à la veuve Betrine 60 livres *"à laquelle la province a été taxée pour le dernier sinode national"*. La somme était répartie ainsi par le synode provincial : L'Eglise de Bordeaux : 24 L, celles du Périgord : 24 L, celles de l'Angoumois : 12 L.

(2) En marge : *"n.b. le 22 aout 1760 M. Laflute a compté a M. Dugas 44 L suivant le reçu dud. sr. Dugas qui est entre les mains dud. sr. Laflute"*.

(3) Le P.V. de ce colloque n'est pas reproduit.

COLLOQUE DE BASSE GUIENNE (sic) ET PÉRIGORD DU 22 JANVIER 1761

Au nom de Dieu soit il amen

Les Eglises de Basse Guienne et Périgord assemblées en colloque le 22 janvier 1761 apres avoir imploré le secours divin ont deliberé ce qui suit scavoir

article I

Les voix aiant été recueillies pour la nomination d'un modérateur M. Picard Pasteur a été élu en consequence et M. Sols Pasteur moderateur adjoint.

article II

Le consistoire de Puiguilhem reclamant la somme de 42 L sur celuy de Pineuilh et celle de 32 L sur celle de Bergerac pour avances faites à ces deux consistoires, l'assemblée a decidé que le consistoire de Puiguilhem faira un tiers de laditte somme & Pineuilh & Ste Foy (sic) parfairont la somme. Mrs. les deputés de Bergerac se chargent à communiquer à leur consistoire la susditte demande

article III

Sur la proposition faite par M. Sols pasteur au sujet d'un malheureux frère qui pendant son exil pour faits de Religion a été necessité de contracter des dettes que sa situation ne lui permet nullement de payer, prenant en consideration son etat, il est convenu que la somme de 150 L seroit païée à sa decharge, et on a repparti laditte somme de 150 L de la manière suivante sur les Eglises de cette province :

SteFoy : 13 L ; Bergerac : 13 L ; Eynesse : 13 L ; Pineuilh : 13 L ; Puiguilhem : 13 L ; Genssac : 13 L ; Le Fleyx : 9 L 17 s. ; Aymet : 9 L 17 s. ; Essigeac : 9 L 17 s. ; Pomport : 9 L 17 s. ; Montravel : 13 L ; Laforce : (blanc).

article IV

M. Picard pasteur ayant proposé à l'assemblée s'il ne seroit pas plus expedient de faire nos assemblées religieuses dehors que de continuer sur le pied qu'elles ont été jusques aujourdhuy il a été decidé que les choses resteront sur le pied qu'elles sont.

article V

Pour le bien des Eglises, et pouvoir remedier le plus promptement qu'il se peut aux divers cas qui peuvent se presenter on a trouvé bon que Mrs. les Pasteurs avec deux anciens du consistoire le plus voisins s'aboucheroit tous les deux mois pour se faire part de divers avis qu'il pourroit avoir reçu concernant les Eglises.

article VI

Sur le refus que fait le consistoire de Genssac de païer pour M. Sols pasteur, l'assemblée enjoint led. consistoire de s'acquiter incessament envers led. M. Sols sans quoy il sera procedé contre lui comformement à la discipline.

article VII

M. Le noir s'étant servi des termes injurieux et offençans contre M. Sols l'assemblée escandalisée lui en a marque son mecontentement par une censure qui lui a étée addressée par M. Picard pasteur à cette occasion tant

aux fidelles *(sic)* à employer à l'avenir contre leur pasteur des expressions contraire au respect dhù à leur caractère.

article VIII

L'assemblé ayant examiné les raisons pour lesquelles le consistoire de Ste Foy a suspendù de la charge d'ancien le sr. Le noir et les ayant trouvées juste et fondées en droit approuve laditte suspention laissant neamoins la liberté audit consistoire de le réintegrer dans sa charge d'ancien s'il le jugent à propos.

article IX

Conformement à la demande des Eglises il a été resolu qu'on demanderoit un troisieme Pasteur au distric de la Xaintonge pour desservir la province, en consequence on a deputé Mrs. la guerenne du consistoire de la force et Bonÿ du consistoire d'Eynesse que l'on a en consequence chargés des lettres de deputation.

Ainsi il a eté fait & arretté ledit jour & an que dessus.

De Peyragude en Peyrevive : microtoponymes périgourdins évoquant des mégalithes

Par Jean-Pierre BITARD

DEUXIEME PARTIE :

(voir tome CXXV, 1998, pp. 25-44)

ARRONDISSEMENT DE NONTRON

Canton de Bussière-Badil

BUSSEROLLES
- Le Roc : NO.

ÉTOUARS
- Les Queyroux : S.

PIÉGUT-PLUVIERS

- Les comptes rendus de séance (*Bull. de la S.H.A.P.*, tome XXXVII, p. 185—186) transcrivent une lettre du curé de Piégut demandant si quelque membre aurait des renseignements sur les dolmens et menhirs de la Peyre, de la Peyre de Gros Puy, de la Roche de Sauvanat, de la Pierre Virade, du Poperdu. Il se peut, étant donné le sous-sol granitique du lieu, qu'il s'agisse de boules de granit, appelées "tors" par les géographes, mais la Pierre Virade pourrait bien être un menhir. Le Roc de ou du Poperdu [pain perdu] se situe sur la commune voisine d'Augignac.

Canton de Champagnac-de-Belair

(LA) CHAPELLE-FAUCHER

- Les communes , dont le nom commence par L', La, Le, Les ont été classées au mot ou suite de mots suivant les articles, mais, trouvant ridicule d'écrire : Bugue (Le) pour Le Bugue, nous avons maintenu entre parenthèses l'article en début du mot. D'ailleurs cette habitude, figée par le classement INSEE des communes ne s'impose plus au moment où les logiciels de bases de données gèrent très facilement ces classements. On a justifié cela par le grand nombre de noms commençant par un article : dans ce cas , on aurait dû rejeter aussi les mots "saint" et "sainte".
- Pierre Brune : SE.

CONDAT-SUR-TRINCOU
- Grosse Borne : E.

QUINSAC
- Peyrebelaygue : NO.
- La Roche : ONO.

Canton de Jumilhac- le-Grand

SAINT-PAUL-LA-ROCHE

Pierre Fiche : I ; NO, "Pierrefiche". Ce mot indique un menhir, mais il n'y a plus la moindre pierre, à coté de la ferme de Pierrefiche, où nous nous sommes rendus et avons demandé aux chasseurs locaux. Cependant , au pied de la colline de Pierre Fiche on trouve une bonne source, associée donc à un menhir. G. Rocal écrit (p. 28) : "À Saint-Paul-la-Roche elles [les femmes désirant un enfant] se frottent à un rocher et en reviennent confiantes." Il se peut bien que ce rocher ait été celui de Pierre Fiche. G. Rocal rapporte un fait beaucoup plus extraordinaire (p. 65) : "La pierre sacrée de l'église de Saint-Paul-la-Roche a de l'influence, croit-on, sur les enfants qui souffrent des entrailles. Les mamans soulèvent les nappes qui la protègent et y roulent même leurs petits." Depuis la parution du livre de Rocal la "pierre sacrée" a disparu de l'église ; il est vrai qu'il écrivait il y a soixante-quinze ans. Pierre Ribon relate un fait semblable au Puy-en-Velais : la cathédrale a été bâtie au dessus d'un dolmen guérisseur, qui a subsisté pendant cinq cents ans à côté de l'autel et qui guérissait les fièvres ; la dalle de couverture appelée "pierre des fièvres" est enchâssée dans le sol à droite de l'entrée de la cathédrale, mais au dehors. M. Devignes cite deux pierres, en Gironde, placées, extérieurement, le long de murs d'églises. Il existe même, au Portugal, un dolmen transformé en chapelle.

Canton de Lanouaille

DUSSAC
- Les Roches : SSE.

PAYZAC
- La Roche Picout : NNE, à la limite de la commune.

SAVIGNAC-LÉDRIER
- Le Caillou : I.
- Pierre Brune : I.
- Pierre Noire : N.
- Le Terrier du Caillou : SE.
- Tumulus : NO.

Canton de Mareuil

BEAUSSAC
- Grosse Pierre : I ; O, à l'OSO de Puyloubard.

CHAMPEAUX-ET-LA-CHAPELLE-POMMIER
- Maledent : S
- Les Trois Pierres : S.

LÉGUILLAC-DE-CERCLES
- Peyremale : I ; O, "Puyremale", bel exemple d'erreur de transcription. Il s'agit peut-être de la Peyre Male citée par Gourgues à côté de La Chapelle-Montabourlet.
- Rochefolet : I ; S. Ce nom est fréquemment donné à un mégalithe.

SAINT-CRÉPIN-DE-RICHEMONT
- La Roche : ENE, au SE des Ages.

Canton de Nontron

AUGIGNAC
- Lapeyre : SO.
- Roc de Poperdu : SSO. Déjà mentionné à propos de la lettre du curé de Piégut.
- Rochefoulée : SSO. Ne serait-ce pas une déformation pour Roche Folet ?

TEYJAT
- Caillou : G (hameau) ; I.

JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT
- Pierre Virade : SSE de La- Chapelle-Saint-Robert. Encore un menhir derviche.

Canton de Saint-Pardoux-La-Rivière

CHAMPS-ROMAIN
- Pierre Blanche : I ; NE, "Pierres Blanches".
- Le Caillou Blanc : N.

Canton de Thiviers

CORGNAC-SUR-L'ISLE
- Peyre Saint-Front : I. Notre président l'a vue.

EYZERAC
- La Grosse Peyre : G (cadastre 350).
- La Peyre : NE.

LEMPZOURS
- Pierre Edmond : SSE.

NANTHEUIL
- La Grosse Pierre : G (lieu-dit).

THIVIERS

- Trois Cailloux : I ; SO.

ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX

Canton de Brantôme

AGONAC
- Borie des Cailloux : SO.

BIRAS
- Le Roc : O.

BOURDEILLES
- La Peyriche : NNO.

BRANTÔME
- Le Roc Blanc : SSE.

Canton d'Excideuil

ANLHIAC
- Cette commune a fait l'objet d'un article important, *Les lieux-dits de la commune d'Angoisse* par Guy Raynaud de Lage, romaniste de renom, dans le *Bull. de la ShaP*, tome LXXX, 1953, p. 23-28 et 71-88. Il mentionne : "Le Cailhau, Le Caillou", "Le Roc de Gourdon, nom d'homme", et six parcelles appelées "La Peyre, dont l'une, en bord de route , permettrait de penser à une borne."

SAINT-MÉDARD-D'EXCIDEUIL

- Pierre Grelière : SE, non loin du Bois du Caillou.
- Le Plantier : dans *Spéléo-Dordogne*, (n° 27, juillet 1968, p. 109), Christian Carcauzon écrit à propos du Plantier : "Sur le plateau a été trouvée une belle hache néolithique, près d'un gros rocher enfoui dans le sol (mégalithe ?)"
- Les Roches : NE.

SAINT-MESMIN
- La Pierre Plate : I ; SE.

SAINT-PANTALY-D'EXCIDEUIL
- La Roche : OSO.

Canton de Hautefort

COUBJOURS
- Malbarrière : I ; NNE.

HAUTEFORT
- La Peyre : OSO.
- La Roche : OSO.

NAILHAC
- Pierregouneix : N. Le qualificatif de cette pierre "gouneix", venant

peut-être de l'occitan "gouno" qui veut dire jupe, il pourrait être en rapport avec la forme de la pierre.

TEILLOTS
- Boslaspeyras : I. Signifie "bois des pierres".

Canton de Montagrier

CELLES
- Dans son article sur le souterrain de la Croix de Boby (*Bull. de la ShaP*, tome X, 1853, p. 262-263, Michel Hardy écrit : "Un peu avant d'arriver à ce dernier village [Boby], on voit, dans le talus du chemin de Saint-Méard à Saint-Jean-de-la-Lande, un bloc de grès ferrugineux, roche étrangère à la contrée, que les gens du pays appellent *lou colliaou* [caillou] *de Boby*. Il mesure environ trois mètres cubes. Isolé, informe et sans caractère défini qui permette de l'assimiler à un monument mégalithique quelconque, ce caillou nous paraît être un bloc erratique."

CREYSSAC
- La Roche : NO.

DOUCHAPT
- B. Fournioux dans son article sur la châtellenie de Vernode dans la première moitié du XIV^{e} siècle, (*Documents d'archéologie périgourdine*, 6, 1991, p. 124), mentionne un lieu-dit Peyrelevade.
- La Roche : SSE.

GRAND-BRASSAC
- La Peyrelade : G (ancien repaire noble, 1560, inventaire de Lanmary). Lada signifie large, étendu en occitan, mot venant du latin lata, large au féminin.

MONTAGRIER
- Le Roc : S.
- Sous le Roc : NNE.

Canton de Montpon-Ménestérol

MONTPON-MÉNESTÉROL
- Le Queyrou : NO.

SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
- Queyries : SE.

SAINT-SAUVEUR-LALANDE
- Las Taulos : signalé par Brugière. Signifie "Les Tables".

Canton de Neuvic

BEAURONNE
- Le Rocher : NO.

DOUZILLAC
- La Peyre Mérigeau : NNO.

NEUVIC
- Les Cailloux : I.

SAINT-JEAN-D'ATAUX
- La Roche : SSO et au SO du Puy de Siorac.

Canton de Périgueux-Nord-Est

CHAMPCEVINEL
- Le Caillou : I.
- Pierre Plantée : I.

CHATEAU-L'ÉVÊQUE
- Grotte de la Pierre tournante : *Spéléo-Dordogne*, 3e trimestre 1959, p. 19, donne à cette grotte les coordonnées Lambert : X 486,6 et Y 332,1. La pierre tournante est probablement un mégalithe.

COULOUNIEIX-CHAMIERS
- La Peyrelade.

Canton de Ribérac

ALLEMANS
Peyragu : I ; SE, "Le Péragu". Encore un exemple de charcutage de nom.

RIBÉRAC
- Les Cailloux : I ; NO, "Au Caillou".

VANXAINS
- Les Pierres Noires : S.

- Aux Pierres Noires : S, lieu-dit situé cinq cents mètres au sud du précédent.

VILLETOUREIX
- Au Caillou : I ; NO, non loin du domaine de Fayolle.
- Le Roc : NO.

Canton de Saint Astier

(LA) CHAPELLE-GONAGUET
- Cailloux : I ; ENE, "Les Cailloux".
- Maldent : I ; ONO, "Malledent".
- Pierre Dure : SO.

GRIGNOLS
- Caillau : G (Al Ros Calhau, 1485, Dives, 2, 123). Gourgues cite un terrier du XV[e] siècle, qui lui a été communiqué par M. de Dives de Manzac.

MANZAC-SUR-VERN
- Cailloux : S.
- La Peyre : ENE.

MENSIGNAC
- Pierre Vive : E.

Canton de Saint-Aulaye

CHENAUD
- Pierre Bure : SO. Pierre couleur de la bure, c'est-à-dire brune ?

(LA) JEMAYE
- La Roche : ESE.
- Les Tables : I.

PARCOUL
- La Pointe : SSE.

PONTEYRAUD
- Le Roc de Bonnet : NO.

PUYMANGOU
- Pierrenaud : SE. Forme inversée du Naud de la Pierre (Bouillac).

SAINT-ANTOINE-CUMOND
- Bois des Jartres : Le *Bull. de la ShaP*, tome 55, 1928, p. 46 signale de très gros blocs de silex au Bois des Jartres, sur le coteau de Lamourier.

SAINT-PRIVAT-DES-PRÉS
- Le Caillou : O.

Canton de Saint-Pierre-de-Chignac

(LA) DOUZE
- Les Roches : NNO.

EYLIAC
- Le Cheyrou : NE.
- La Peyrade : E.

MARSANEIX
- La Peyre : I ; ONO, à l'ouest de Baconaille.
- La Peyre : N : I ; N, au NO de Maine Beau.

SAINT-CRÉPIN-D'AUBEROCHE
- Pierre Bœuf : G (châtaigneraie).

SAINTE-MARIE-DE-CHIGNAC
- La Roche : NE.

Canton de Savignac-les-Églises

ANTONNE-ET-TRIGONANT
- La Peyre : NNO.

SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE
- Le Roc : E.

SARLIAC-SUR-L'ISLE
- Le Caillau : G (écart, Belleyme).
- Grand-Roc : NO, à la limite NO de la commune.
- Pierre Épaisse : G.

SORGES
- Le Caillou : G (Le Calhaud, 1720, acte notarié) ; I, "Le Caillou" ; SO, "Au Caillou".

Canton de Thenon

AZERAT
- La Peyre : SO.
- Menhir de Paley : dans le Bull. de la *S.h.a.P.*, tome 24, 1897, p. 37, on lit : "M. Ludovic Pasquet veut bien nous envoyer un dessin à la plume du menhir de Paley à Azerat."

BARS
- La Peyrage : ESE.

BROUCHAUD
- Cimetière du Diable : G (taillis, cadastre).

GABILLOU
- La Jaula : G (autrefois Grand Jardin de la Pierre).
- Rochefumée : NO. Y. Lavalade cite une "Peyre Fumada" en Corrèze. Il y a aussi une Peyre Chaude à Saint-Pompont : est-ce en rapport avec les appellations de Pierre du Diable ?

LIMEYRAT
- Pierre Danse : NNE.

THENON
- Roc Devin : SE.
- La Roche : SE.

Canton de Vergt

CENDRIEUX
- La Plantade : deux lieux-dits de ce nom à l'ESE.

SAINT-AMAND-DE-VERGT
- Peyrebrune : I ; SE.

SALON
- La Peyre : I ; NNE.
- Les Roches : ENE.

VERGT
- Peyreborne : N.

Canton de Verteillac

CHAMPAGNE-ET-FONTAINE
- Le Roc : SE de Champagne.

(LA) CHAPELLE-MONTABOURLET
- Peyre Male : G.

LUSIGNAC
- Maledent : NE.

SAINT-PAUL-LIZONNE
- Les Cailloux : I ; S.

VERTEILLAC
- Roches : ENE.
- La Rochette : ENE.

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

Canton de Belvès

BELVÈS
- Caillau : G (El Cailhau del Garric, 1467, Archives de la Gironde, Belvès).
- Le Calhau : G (chapellenie dans l'église de Belvès).
- Malepeyre : G (mansus de Malapera, 1462, Archives de la Gironde, Belvès).
- Roc de Randou : E de Fongalop.

LARZAC
- Caillou : G (Al Calhau del Garric, Archives de la Gironde, Belvès).

SAGELAT
- Caillou : G (Al prat du Cailhau, Archives de la Gironde, Belvès).

SAINT-AMAND-DE-BELVÈS
- Peyrou : SE.

Canton du Bugue

(LE) BUGUE
- La Peyre : NO.

- Roquegiral : NNE, au sud de La Ferrassie.
- La Rouquette : NO, rive droite du ruisseau de Ladouch.

FLEURAC
- Peyrelevade : I.

JOURNIAC
- La Plantade : NO. Ce lieu-dit se trouve à proximité d'un point haut, coté à 250 mètres. Il est fréquent que les mégalithes soient en position élevée.

MANAURIE
- Rouquette : NE.

MAUZENS-ET-MIREMONT
- Le Caillau : G (écart, Belleyme) ; I : ESE, "Le Caillou".
- Le Roc de la Croix Blanche : ENE.
- Rouquette : NE.

SAINT-AVIT-DE-VIALARD
- Belle Oreille : NO.
- La Grosse Peyre : G (taillis).

SAINT-FÉLIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART
- Les Rochers : NO.

<u>Canton de Carlux</u>

CALVIAC-EN-PÉRIGORD
Laroque : ONO.
- La Peyrelade : G (Podium de Peyro Lado, 1487, Archives de Paluel).
- La Peyrelade : G (lieu-dit, cadastre).

CARSAC-AILLAC
- Roqueval : NO.

PRATS-DE-CARLUX
- Croix de la Pierre : G ; SSO.
- Peyretaillade : I ; SO.
- Roc d'Aussel : SSO.

SAINTE-MONDANE
- Le Roc : SSE.

SIMEYROLS
- La Peyruge : NNE. Pour Lavalade la "Peyrugue" désigne un lieu pierreux.

Canton de Domme

CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN
- Le Pech de Cayre : SSO.

DOMME
- Dans le tome VI, 1879, p. 88 du *Bull. de la ShaP*, Mourcin parle d'un dolmen à 90 ou 100 pas du gisement de Combe Grenal et d'un gros bloc de grès planté plus loin. Ni l'un, ni évidemment l'autre ne peuvent être confondus avec le dolmen de Giverzac. Seul Jouannet, en 1818 (*Calendrier administratif du département de la Dordogne*, 1818, p. 267) citait un dolmen en face de celui de Giverzac, sur le versant opposé du même vallon. Ce monument n'est plus jamais mentionné ensuite, de même que le bloc de grès.

FLORIMONT-GAUMIER
- La Peyre : SO.

GROLÉJAC
- Le Roc Troué : S. Ce nom peut désigner un menhir troué, comme on en connaît en d'autres régions.

NABIRAT
- La Grosse Peyre : G (hameau, Service postal) ; SE, "Pierre Grosse".
- La Pierre à la Lune : NO, sur la limite avec Domme.
- Queyrou : I ; NE.

SAINT-AUBIN-DE-NABIRAT
- Peyregrosse : SE. Dans la photothèque de la Société une photographie signée de Madame de Maleville représente un menhir de Saint-Aubin-de-Nabirat, sans autre précision.

SAINT-LAURENT-LA-VALLÉE
- La Carte Rosse : G (lieu-dit, cadastre). Ce quartier de pierre rouge peut être un menhir ou un bloc de grès tertiaire.

SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT
- La Boule Blanche : N.

- Carrefour des Trois Pierres : E, à l'intersection des communes de Saint-Aubin-de-Nabirat et Saint-Martial de-Nabirat en Dordogne et de Peyrignac dans le Lot.

SAINT-POMPONT
- Peyrechaude : S.
- Le Roc : SO.

- Le Roc de la Lune : S.

Canton de Montignac

AUBAS
- Rochemalière : I ; SSE.

AURIAC-DU-PÉRIGORD
- Madame J. Favalier dans son article sur les microtoponymes d'Auriac-du-Périgord (*Bull. de la ShaP*, tome CXXI, p. 429-443, signale des lieux-dits "Caillou Gros", "La Peyre", "Al Pilier". Pour le dernier nom voir M. Villoutreix : "Un pilier (ancien occitan pilar ou pilon) pouvait servir de borne seigneuriale. Le "Pilier" à Bugeat en Corrèze, était une borne en granit avec blason." Rappelons que les bornes peuvent être des menhirs "reconvertis" : il reste à savoir si cette fonction de borne n'était pas celle des menhirs (ou de certains d'entre eux) dès leur érection.

FANLAC
- Caillou : I ; N.
- La Queyrie : OSO.

ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC
- La Denthalie : I ; NNE, "La Dentalie".
- Peyrebrune : I ; NE.
- Roc de Bille : ONO.
- Le Roc de Valence : ENE.

SERGEAC
- Malpeyre : I ; NNE, "Malpayre".

THONAC
- Le Roc : O.

VALOJOULX

- Haut et bas Caillau : G (hameau) ; I ; S, Le Caillou haut et au SSO, Le Caillou bas.

Canton de Saint-Cyprien

BERBIGUIÈRES

- Le Caillau : G (section de la commune de Berbiguières au cadastre) ; Le Caillou : SE.

(LES) EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL

- Peyreblanque : I ; SE.
- Roc de Laumède : SSE, rive gauche du vallon de La Combe.

MARNAC

- La Peyre : S.

MEYRALS

- Le Petit Roc : NO.

SAINT-CYPRIEN

- Peyrebrune : le *Bull. de la ShaP*, tome XLVI, p. 154-155, signale des blocs de grès en chapelet.

SAINT-VINCENT-DE-COSSE

- *Spéléo-Dordogne*, n° 21, 1966, p. 31-32 et n°54, 1975, p.60, signale un abri appelé "Crozo de la Muzio", — expression traduite au cadastre de la commune par "grotte de la magie" — abri qui ressemble , à première vue, à un demi-dolmen. Il semble pourtant que la "table", d'environ 20 mètres carrés, et les montants appartiennent au même bloc ; l'abri, où les bergers logeaient encore les moutons il y a trente ans, est fermé sur le devant par un mur de pierres sèches (X 503,6 et Y 284,10).

Canton de Salignac

ARCHIGNAC

- Enchayre : NNO. Notre collègue Claude Lacombe, qui habite Archignac, ne connaît pas de mégalithe en ce lieu.

BORRÈZE

- Peyreplate : SE.

JAYAC

- La Peyre Pincade : *Spéléo-Dordogne*, n° 84, 1982, p. 55 et n° 86, 1986, p. 18 mentionne ce lieu (X 522,28 et Y 302,32), mais ne parle pas de mégalithe ; ce nom évoque un mégalithe.
- Quatre Queyries : I ; SE, à la limite de la commune.
- Les Queyries : I ; NE.

SAINT-GENIÈS
- Les Cayrebru : NNO.

SALIGNAC-EYVIGNES
- Las Peyres : I ; NO d'Eyvignes.

Canton de Sarlat-La-Canéda

BEYNAC-ET-CAZENAC
- Le Roc : NE, en rive droite du ruisseau du Treuil.

PROISSANS
- À Malepeyre : G (broussailles, cadastre).

SAINT-ANDRÉ-D'ALLAS
- Peyrelance : I.

SAINTE-NATHALÈNE
- Peyretaillade : SSE.

SAINT-VINCENT-LE-PALUEL
- Le Rocher : S du château.

SARLAT-LA-CANÉDA
- Le Caire : I ; SO de La-Canéda.

VÉZAC
- Moulin du Caillau : G.

Canton de Terrasson-La-Villedieu

(LA) BACHELLERIE
- Pierre Penduc : SSO.
- La Roche Taillade : SSE.

BEAUREGARD-DE-TERRASSON

- Dans son article sur la châtellenie d'Ans (*Bull. de la ShaP*, tome XXV, 1898, p. 299), E. Comte écrit : "Bertrand de Meyrand, écuyer, prêtre, fit hommage [à l'évêque d'Angoulême, seigneur d'Ans] en 1676, du fief de Pierre Levade en la paroisse de Bersac."

- Peyredailles : G (hameau, Service postal) ; I ; O. Vraisemblablement pierre en forme de faux (dalha en occitan) : P. Ribon cite à Draché, en Indre-et-Loire, la Pierre des Arabes, menhir percé nommé ainsi parce qu'il a la forme d'un croissant.

(LA)-CASSAGNE
- La Roche : O.

CHÂTRES
- Caillou Blanc : I ; SO.

CHAVAGNAC
- La Cheyrie : SE.

CONDAT-SUR-VÉZÈRE
- La Peyre Lade : G (lieu-dit, cadastre).
- Le Roc : SE.

(LA) DORNAC
- Peyre Nègre : SO.

(LA) FEUILLADE
- Les Caillouds [sic] : I.

GRÈZES
- Le Cayre : I ; NO.
- Tras le Roc : S.

PEYRIGNAC
- La Roche : N.

TERRASSON-LA-VILLEDIEU
- Caillou Blanc : I.
- Pierres de l'Elle : I.
- Roche Florin : SSO.

Canton de Villefranche-du-Périgord

BESSE

- Pierre Billière : NNO. Avec un peu d'audace, on proposera : pierre en forme de bâton, de bille (dans le sens d'une bille de bois), de l'occitan "bilha". Dans cette hypothèse ce serait un menhir.

CAMPAGNAC-LÈS-QUERCY

- Peyrebrune : NE.
- Les Plantades et, à coté, La Roche : E.
- Le Roc : OSO.
- La Roque : ESE.

LAVAUR

- Peyredaillat : I ; NNO, "Peyre d'Aillot". En occitan "la dalha" est la faux.

LOUBÉJAC

- Roquetimbaud : S. Selon le Dictionnaire périgourdin-français de Jean Daniel et Pierre Barrier "timbaud" veut dire courtaud.

MAZEYROLLES

- Au Roc : SO.
- Le Roc de Claricou : OSO.

ORLIAC

- La Cartelade : G ; I ; O, "Les Cartelades".
- Peyre Nègre : G ; I ; O ; Annuaire téléphonique.

PRATS-DU-PÉRIGORD

- Le Roc : S, le long de la Départementale 60.

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD

- Belleden : NNE. Enfin une dent qui n'est pas méchante.
- Peyroutou : ESE.
- Roc de la Rode : NNE.

J.P.B.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Cette bibliographie ne reprend que les ouvrages cités dans le texte ; les renseignements concernant les articles de périodiques sont donnés après les toponymes qu'ils dévoilent.

Abélanet (Jean), *Signes sans paroles : cent siècles d'art rupestre en Europe occidentale*, Paris, Hachette, 1986.
Bénalloul (Frank), *Dolmens et menhirs du Périgord*, Bayac (24150), Roc de Bourzac, 1991.
Chevalier (Yves), *L'Architecture des dolmens entre Languedoc et Sud-Ouest de la France*, Saarbruck, Saarbrucker Beitrage zum Altertumskunde, 1985.
Clottes (Jean), *Inventaire des mégalithes de la France. 5 : Lot*, Paris, CNRS, 1977.
Daniel (Jean) et Barrier (Pierre), *Dictionnaire périgourdin. 2e partie, dictionnaire périgourdin-français*, Périgueux, Bournat du Périgord, 1988.
Devignes (Marc), *Inventaire des mégalithes de la France. 9 : Gironde*, Paris : CNRS, 1995.
Gourgues (Alexis de), *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Paris : Imprimerie nationale, 1873.
Lavalade (Yves), *D' Ente venem : toponymie occitane du Limousin et de ses confins*, Limoges : La Clau lemosina, 1981.
Massa (Françoise), *Mégalithisme et tradition populaire : dictionnaire illustré*, Bayac 24150) : Roc de Bourzac, 1991.
Masset (Claude), *Les Dolmens : sociétés néolithiques, pratiques funéraires*, Paris : Errance, 1993.
Mohen (Jean-Pierre), *Le monde des mégalithes*, Paris : Casterman, 1989.
Nègre(Ernest), *Toponymie générale de la France*, Genève : Droz, 1990-1991, 3 vol.
Institut national de la statistique et des études économiques. Direction régionale de Limoges, *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits habités de la Dordogne*, Limoges : INSEE , 1953, 2 vol.
Pauvert (Dominique), *Dolmens et menhirs de la Dordogne*, Chancelade (24650) : Association pour le développement de la recherche archéologique et historique en Périgord, 1995.
Ranoux (Patrick), *Atlas de la Dordogne-Périgord*, Montrem (24110) : P. Ranoux, 1996.
Ribon (Pierre), *Pierres qui guérissent*, Lyon : Horvath, 1993.
Robert (Maurice), *La Maison et le village en Limousin : habitat rural et communauté paysanne*, Limoges : Société d'ethnographie du Limousin et de la Marche, 1993.
Rocal (Georges), *Les Vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord*, Toulouse : Librairie Marqueste, 1922.

Sébillot (Paul), *Folklore de France. La terre et le monde souterrain* [et] *Les monuments*, Paris : Imago, 1983.
Surmely (Frédéric), *Guide des mégalithes secrets d'Auvergne*, Cournon-d'Auvergne (63800) : Éditions de Borée, 1995.
Villoutreix (Marcel), *Noms de lieux du Limousin : introduction à la toponymie*. Paris : C. Bonneton, 1995.
Weber (Eugen), *La Fin des terroirs : la modernisation de la France rurale* : 1870-1914, Paris : Fayard, 1983.

Le reliquaire de la paroisse de Drayaux

par Jean-Marie VEDRENNE

Alors que je retraçais l'histoire de la paroisse de Drayaux, j'ai relaté la décision qui avait été prise de démolir l'ancienne église datant du XII[e] siècle pour, en 1882, en construire une autre plus au goût du jour, à 200 m de là, entre Drayaux et Sauveboeuf.

J'avais en outre essayé de retrouver dans la nouvelle église des objets provenant de l'ancienne.

Fonts baptismaux romans, paroisse de Drayaux.

D'abord les magnifiques fonts baptismaux romans avaient été réutilisés, installés dans un emplacement qui avait été aménagé pour cela.

Dans la sacristie on peut voir des vases sacrés qui paraissent anciens, un fer à découper les petites hosties et, simplement accroché au meuble, un reliquaire dont l'alvéole circulaire permet à travers le verre d'apercevoir deux minuscules échardes de bois disposées en croix, sur un papier blanc lui-même posé sur un chiffon rouge. La relique est accessible par l'arrière au moyen d'une plaque de bois vissée.

Ce reliquaire, en bois dur, de fabrication très soignée a la forme d'une croix dont les branches sont ornées de sculptures en forme de trèfle. Ses dimensions sont 27 cm pour la longueur, 17 cm pour la largeur et 2,4 cm pour l'épaisseur. Sous le reliquaire, accroché au même clou, pend un sachet de chiffon noir, dans lequel se trouve une feuille de papier en parfait état de conservation -ce qui prouve qu'elle n'a pas été sortie trop souvent-. Il s'agit d'une lettre que l'abbé Courret, curé de Daryaux écrivait le 3 mars 1869 à son évêque, Mgr Dabert. On peut y lire :

"Monseigneur,

Je viens vous prier de m'autoriser à établir la confrérie du scapulaire dans l'église de Drayaux, commune de Lalinde. Il n'y en a aucune d'établie à ce jour.

Mme Sépière m'a donné pour mon église une relique de la vraie croix, la tenant de M. Sépière, son oncle, ancien supérieur du séminaire de Sarlat qui l'avait reçue de Monseigneur de Quelen. J'ai l'honneur de vous envoyer l'authentique.

1. Puis-je placer cette relique dans l'église de Drayaux ?

2. Puis-je lui faire rendre un culte public ?

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de votre grandeur le plus humble et obéissant serviteur".

P. Courret
Drayaux le 3 mars 1869

L'évêque qui devait être un peu débordé répondait à son curé sur la lettre même qu'il lui retournait :

"accept. ad 1. et 2.
affirmative".

L'abbé Gérard Sépière, né à Saint-Pompon en 1756 avait été nommé supérieur du séminaire de Sarlat en 1823. Il possédait une propriété comportant un petit château avec chapelle au lieu-dit Lafaye, commune de Lalinde, mais paroisse de Drayaux. A sa mort en 1846 et jusqu'en 1869 il semble que le reliquaire ait été conservé par sa nièce, Mme Sépière.

Mgr Hacinthe-Louis de Quélen, parisien d'origine (1778-1839) devint archevêque de Paris en 1821.

A ce jour, il n'a pas été possible de savoir quelles relations s'étaient établies entre ces deux prêtres et dans quelles circonstances la relique est arrivée en Dordogne.

En outre, il n'y a à l'évêché de Périgueux aucune trace du certificat mentionné dans la lettre du 3 mars 1869.

Reliquaire en bois dur, paroisse de Drayaux.

***

Le culte des reliques remonte aux invasions barbares, quand les moines refusèrent de laisser profaner les tombeaux des saints fondateurs des abbayes. L'abbaye de Sarlat ne fut-elle pas fondée par les moines de Calviac qui voulaient mettre en lieu sûr les restes de saint Sacerdose ?

Pour un croisé, rapporter une relique constituait la preuve du bien fondé de son expédition. C'est avec enthousiasme que saint Louis acquit de Beaudouin II de Constantinople la couronne d'épines, remboursant à sa place une lourde somme que celui-ci avait empruntée à des marchands vénitiens, c'était en 1239.

Il est permis de penser qu'après avoir vérifié les sceaux, le roi ne douta pas de l'authenticité de la relique. N'avait-elle pas été redécouverte au IV^{e} siècle de notre ère par la mère de Constantin ? Si la torsade de branchages existe toujours, saint Louis distribua une grande partie des épines à divers

monastères. Cette distribution continua jusqu'en 1806. A cette date, le cardinal de Belay, archevêque de Paris, autorisait M. Lacalprade, chanoine de Notre-Dame de Paris à faire placer une parcelle de la couronne d'épines dans une petite couronne d'argent et à la confier à M. Pomarel, prêtre à Sarlat pour qu'il la remette à M. Betou, curé de Sarlat.

C'est surtout au XIX[e] siècle qu'apparurent les reliquaires présentant "une parcelle de la vraie croix". Pour les fidèles de cette époque l'authenticité de ces échardes de bois ne faisaient aucun doute. Que faut-il en penser aujourd'hui ?

Les guides qui font visiter le Saint-Sépulcre vous affirment que le bois de la croix a été retrouvé dans une citerne où il avait été jeté à la hâte, l'eau l'ayant conservé... Mais de quoi s'agit-il lorsque l'on parle du bois de la croix ? Certainement d'une simple poutre, puisque selon la tradition, les suppliciés ne portaient que la partie horizontale de la croix, la partie verticale restant en place en permanence.

De la même façon qu'il avait acquis la couronne d'épines, saint Louis racheta une parcelle de la vraie croix que le même Beaudouin avait gagée pour emprunter de l'argent aux templiers de Terre Sainte. Ces deux reliques figurèrent en bonne place dans la Sainte Chapelle dont saint Louis surveillait l'achèvement.

Une objection faite couramment consiste à dire que les morceaux de reliques existant permettaient de reconstituer plusieurs croix. Celles de Drayaux sont si petites qu'il semble qu'un décimètre cube de ce bois permettrait de donner une telle relique à toutes les paroisses de la terre...

Il est permis de supposer que les premiers pèlerins et croisés ont le plus souvent été abusés par des marchands prêts à réaliser de bonnes affaires.

Il est cependant possible de penser que la relique que possède la paroisse de Drayaux peut avoir été détachée par l'archevêque de Paris du morceau -vrai ou faux- racheté par saint Louis.

***

Alors qu'au Moyen Age les reliques faisaient partie de la mystique populaire et où l'on croyait aux miracles presque quotidiens, il n'en est plus ainsi à présent.

L'église d'aujourd'hui paraît plutôt réservée sur ce sujet et les prêtres, dans l'ensemble, y attachent peu d'importance.

Quoi qu'il en soit, ces reliques qui ont traversé l'histoire, qui ont été l'objet de tant de foi et de dévotion, méritent d'être pieusement conservées et tout au moins, d'être mises en lieu sûr.

J.-M.V.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXV – Année 1998

Les mines de fer du Faureau (Saint-Martial-d'Albarède) du XVII^e au XIX^e siècles.

Par Francis A. BODDART

Le gîte minier du Faureau[1] (Saint-Martial-d'Albarède) a été un des principaux centres d'extraction de minerai de fer de la région d'Excideuil. L'exploitation du fer, très ancienne, a été interrompue en 1877 accompagnant la disparition des forges du Haut-Périgord qui constituaient son principal débouché.

Du XVII^e au XIX^e siècles, le Périgord septentrional a connu une industrie sidérurgique fort développée favorisée par la présence de la mine et du bois qui sont "les deux premières et principales matières", comme le dit un subdélégué en 1772[2].

Ressource naturelle par excellence, le minerai de fer présentait des accès fort différents. Les dépôts ferrugineux superficiels de la portion cristalline du Périgord septentrional ont été la base de la première sidérurgie parce qu'ils étaient les plus accessibles. Mais le ramassage des rognons

1. Le toponyme connaît de nombreuses variantes orthographiques. Le Foreau (carte de Cassini), Le Fauraud (cadastre), Les Faureaux ... L'orthographe adoptée est celle, confirmée par l'usage, des cartes topographiques IGN.
2. Woronoff (Denis). *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1984, p. 203.

ferrugineux dans les sables et argiles ne fut jamais suffisant. "La "pierre de myne" de l'oolithe jurassique, logée dans les poches argileuses et dans les strates des calcaires liasiques, bajociens, bathoniens, rauraciens, apportait un important complément à la mine de surface"[3].

La région d'Excideuil, dans laquelle s'inscrit le gisement ferrifère du Faureau, appartient au Périgord jurassique qui n'occupe d'ailleurs qu'une étendue restreinte entre les terrains cristallins et liasiques du nord-ouest et le crétacé du sud-ouest. Nous sommes dans le Causse périgourdin. La richesse du Faureau est un fer carbonaté en masse compacte et lamelleuse[4]. Sa bonne teneur en manganèse (jusqu'à 3% pour certains affleurements) permettait un fer d'excellente résistance.

I - Un "âge d'or" du fer sous l' Ancien Régime

Procédant à la vérification et au dénombrement de la terre d'Excideuil, après sa vente en 1582 au seigneur des Cars, les commissaires du roi de Navarre mentionnent "les mynes et mynéraux de fer et d'acier qui sont en grande abondance dans toute ladite terre où y a belles et grandes forges"[5].

La région d'Excideuil, depuis le début du XVII[e] et jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, s'est définie comme un des premiers centres miniers et sidérurgiques du Périgord. Le tènement du Faureau, "d'une étendue de quatre-vingt dix sept journaux d'Excideuil", se situe au nord de la paroisse de Saint-Martial-d'Albarède. Il est confronté à l'ouest au fief de Veyrieras (ou mieux Verrières/Ferrières), et à l'est aux tènements du Maine et du Javelaud. La terre du Coucou qui comprend "vingt journaux d'Excideuil" forme au XVIII[e] siècle un tènement particulier, néanmoins associé à celui du Faureau[6].

Les gîtes miniers du Faureau sont détenus par quelques familles, essentiellement nobles ou bourgeoises. Mais également par de petits propriétaires que rapprocheront des stratégies d'alliance ou d'association.

Les tènements du Faureau et du Coucou relevaient de la mouvance du comte de Périgord. Un arpentement du 12 mars 1778 nous précise les noms des 9 propriétaires du tènement du Faureau : M. [de Lignac] de La Térofie, qui détient près des trois-quarts des terres, Sieur Lascheyreys, M. Montagu, M. Bourzac, Jean Darfeuille, Etienne Tallet, Pierre Revida dit Poperdu, Misson, Jean Virevielle. Le petit tènement du Coucou est partagé entre

3. Pijassou (René), *Revue géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 27, 1956.
4. Parmi les minerais exploités au XVIII[e] siècle, la majorité présentait une teneur en fer autour de 45% avec aux extrêmes, d'une part le minerai du Canigou (60%), et d'autre part le minerai du Berry et d'Alsace (35%). Plusieurs rapports mentionnent une teneur en fer de 55% pour le minerai du Faureau.
5. Beaugourdon (Jean de) et Laurent (Jean-Paul). *Excideuil*, 1954, p.79.
6. Arch. départ. de la Dordogne, 1 E 147. Arpentements des tènements du Faureau et du Coucou. 12 mars 1778.

M. [de Lignac] de La Térofie et le sieur Lascheyreys[7] pour 10 journaux chacun[8]. Le fief de Verrières, dont l'étang s'appuyait sur le tènement du Faureau, appartenait aux Lestrade de la Cousse.

1. La noblesse : Les Lestrade de la Cousse

Le toponyme Veyrieras (altération de "Ferrières") marque la présence ancienne de mines de fer sur le site. Néanmoins, l'existence d'un bas fourneau ou mouline à fer, technique primitive à laquelle la richesse du minerai local se prêtait, n'a pas pu être établie. Les Lestrade de la Cousse, seigneurs du lieu, prêtent hommage au comte de Périgord pour le château de Verrières dès le XV[e] siècle[9]. Veyrieras était à l'origine un simple repaire noble dont les Lestrade firent un petit château d'agrément[10]. Les Lestrade de la Cousse sont des gentilshommes d'épée mais plusieurs alliances trahissent des liens avec la forge. Ainsi, François-Philibert de Lestrade, seigneur de la Cousse et de Verrières, épouse, par contrat passé le 24 février 1690, la fille d'un maître de forge, Marguerite [de] Bony, demoiselle du Gandumas[11]. Sa fille, Jeanne, épouse, en 1719, Louis [de] Malet de la Jorie, seigneur de la Farge (Saint-Médard-d'Excideuil) et maître de forge[12].

Plusieurs inventaires du château de Veyrieras, notamment celui de 1685, nous confirment que le minerai de fer constitue bien une des ressources de la terre de Verrières.

"... Et de là sommes allés en la cour où il y a à coté d'icelle des mines partie lavées et l'autre à laver comme il a été jugé par Excellin de la ville d'Excideuil la quantité d'une fondue de mine."

"... Et de là sommes allés à la minière appelée de la Commanderie sur laquelle s'y est trouvée de la mine pas lavée pour la quantité de quatre fondues en quoi a été jugé par le Sr de la Barouty et Excellin appelés[13]."

---

7. Au XVIII[e] siècle, les Lascheyreix exploitaient le fer à Saint-Germain-des-Prés. Pierre Lascheyreix avait acheté, en 1766, pour 10 000 livres, au Dr Jean Excellin le borderage de Leyraudie et le domaine du Javelaud, comprenant "la grande pièce de terre du Coucou". Voir Arch. départ. Dordogne 2B143, 2J261 et 3 E 16595.
8. Arch. départ. de la Dordogne, 1 E 147. Arpentements des tènements du Faureau et du Coucou. 12 mars 1778.
9. Généalogie de la Maison de Lestrade de La Cousse. Extrait de la généalogie publiée par de Courcelle et continuée par de Woelmont de Brumagne. Document manuscrit réalisé par Pierre de Lestrade de Conty.
10. Le château, propriété de M. et Mme Jean Mendras, est aujourd'hui ruiné. Il ne reste que quelques pans de murs avec cheminée et une cave voûtée.
11. Marguerite de Bony est fille de Léon de Bony, écuyer, seigneur du Puy et de Lanouaille, maître de la forge des Bèges, et de dame Isabeau de Teyssières. Marguerite de Bony est dotée de la forge de Gandumas. François-Philibert de Lestrade afferme Gandumas en 1694 à François Picaud et N. Cipière, puis en 1748 à Léonard Andraud .
12. Généalogie de la Maison de Lestrade de La Cousse. Ouvr. cité.
13. Arch. départ. de la Dordogne, 3E 5104. Minutes Guilhen.

L'étang de Veyrieras offrait un lieu propice pour le lavage du minerai brut.

Jean-Baptiste Claude, marquis de Lestrade (1732-1782), hérite de son aïeule de la terre et de la forge basse de Gandumas. Grand propriétaire foncier, propriétaire de forges et propriétaire de gîtes miniers, ce dernier aurait pu s'impliquer dans l'industrie métallurgique. En fait, les Lestrade de la Cousse privilégient la carrière militaire et vivent des revenus industriels et commerciaux par affermage interposé. D'ailleurs, dans le dernier quart du XVIII[e] siècle, les Lestrade de la Cousse se tournent vers d'autres ressources que la métallurgie, dont la rentabilité a fortement baissé. En 1776, le marquis de Lestrade vend pour 6 000 livres sa forge de Bège (La Roche l'Abeille) au maître de forge François Grand[14].

Gaspard de Lestrade (1765- 1840), capitaine au régiment de Touraine, réside habituellement au château de la Cousse et tire des revenus de Veyrieras jusqu'à son émigration le 23 juin 1792. Sous la Révolution, le domaine de Veyrieras sera vendu au profit de la Nation[15].

2. La "noble bourgeoisie" : Les de Lignac

Les de Lignac sont présents au Faureau dès le XVII[e] siècle. Ils prétendent très tôt à la noblesse par acquisition de charge dans l'administration royale[16]. Ils possèdent de nombreuses terres dans l'Excideuillais, notamment à Clermont-d'Excideuil (Le Bost, Puyssegeney) et à Saint-Médard d'Excideuil (le moulin d'Essendiéras)[17]. Ils sont apparentés aux de Lignac, maîtres de forge à Gandumas et sont alliés aux Pasquet, maîtres de forge à Saint-Mesmin[18].

La maison des Lignac constitue, à bien des égards, un creuset entre noblesse de robe, bourgeoisie marchande ou capacitaire et maîtres de forge. Les alliances jouent à plusieurs reprises le rapprochement du travail du fer en amont (la mine) et en aval (la forge). Pierre de Lignac, "escuyer, sieur de La Borie, conseiller du roi et son premier assesseur en la maréchaussée du Périgord", habite à la fin du XVII[e] siècle "la Grande Maison" du Faureau. En 1685, il marie sa fille, Anne, avec François Andraud, sieur du Puy, bourgeois de Lanouaille[19]. Pierre de Lignac s'associe, en 1688, pour "un droit de

14. Arch. départ. de la Dordogne, 3E 16599. Minutes Debotas.
15. Arch. départ. de la Dordogne, 24 Q 145-147.
16. Saint-Saud (Cte de). *Généalogies périgourdines*, t.1, p.272. Les Lignac seront condamnés à l'amende lors de la recherche de la véritable et fausse noblesse en 1667.
17. Saint-Saud (Cte de). *Additions et corrections à L'Armorial du Périgord*, Périgueux, 1930, p120.
18. Laurent (Jean-Paul). *BSHAP* 1991, p. 384. Bertrand de Lignac, sieur du Bost, est maître de la forge moyenne de Gandumas en 1595.
19. Minutes Rolin. 29 avril 1685.

plassage[20]" de 9 ans avec Jean Muret[21], Jean Guilhen, François Crozetière, praticien, et Jean Bourzat, marchand[22]. Son arrière-petit-fils, Antoine de Lignac de la Théraufie, "noble cytoyen de la ville d'Excideuil", poursuivra au milieu du XVIII[e] l'exploitation des gîtes du Faureau. Il épouse en 1750 Berthe Bugeaud, fille de Simon Bugeaud, sieur de la Piconnerie, maître de forge à Gandumas[23]. A la fin du XVIII[e] siècle d'évidentes difficultés financières conduiront les Lignac à se dessaisir d'une partie de leurs terres du Faureau au profit des Darfeuille.

A l'opposé des Lignac, propriétaires d'une même terre ferrifère durant plusieurs siècles, certains tentent tout à coup l'aventure de l'exploitation du fer. Ainsi, Noël de Guilhen de Lagondie, sieur de Beaugibaud (1721-1805)[24], après une longue carrière militaire, revient à Excideuil en 1772 et entreprend l'exploitation du minerai de fer. Certes ni le lieu, ni l'industrie du fer, ne sont inconnus à ce cadet de famille. Un quart de siècle plus tôt, son père s'était associé avec des bourgeois d'Excideuil pour exploiter un gisement ferrifère à Clermont-d'Excideuil[25]. Sa mère, Hélène Pichon du Gravier, et son parrain, Yrieix Lafon de Vendeuil appartenaient à des lignées de maîtres de forge. En outre, les Guilhen de La Gondie, qu'une rigoureuse stratégie familiale a conduit du notariat à la noblesse[26], possèdent un vaste domaine à Saint-Martial-d'Albarède et une belle métairie (Le Javelot) sur une terre attenante au Faureau.

"Ce 4 mai 1772, Etienne Tallet, journalier et Anne Venayret, conjoints, habitant aux Faureaux (Saint-Martial-d'Albarède) ont donné, cédé et transporté plein pouvoir, permission et consentement à Messire Noël Deguilhen de Beaugibeau, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, habitant de la présente ville, pour faire tirer et creuzer des mines de fert dans une pièce de terre appartenant auxd. conjoints, en un lieu appelé "la terre pointue", de contenance de trois quart journal à l'arpent ou environ. Permission et consentement ainsi donnés pour le temps et espace de 7 années qui commenceront par prendre leur cours lors du commencement de

---

20. Plassage ou plaçage: au sens strict, le lavoir à minerai où étaient lavés, stockés les tas avant d'être enlevés par les voituriers des forges.
21. Probablement son beau-frère. Pierre de Lignac avait pour épouse Jeanne Muret, fille de Bernard, marchand d'Excideuil.
22. Archives Dr Gay, Excideuil.
23. Archives Dr Gay, Excideuil. Généalogie de la famille Bugeaud. Berthe Bugeaud est la fille de Simon et de Marie Dalesme. Leur fils Pierre de Lignac, sieur de Puissegeney, épousera Françoise Bugeaud, dit Philis, soeur préférée du maréchal Bugeaud.
24. Noël de Guilhen de Lagondie, dit Beaugibaud, né à Génis le 18 juillet 1721, est fils cadet d'André de Guilhen, avocat au parlement de Bordeaux et d'Hélaine Pichon du Gravier. Il fit une longue carrière d'officier dans le régiment "Royal-Roussillon-Cavalerie" Il fut inquiété pendant la Révolution, comme parent d'émigré. Il mourut à Excideuil le 24 avril 1805.
25. Arch. départ. de la Dordogne, 2 B 121. Plainte de Jean Cavailhon contre Jean Leymane. 19 septembre 1729.
26. Archives de M et Mme F. Ducourret. Fonds Guilhen de Lagondie.

l'entreprise en ce que ledit sieur de Beaugibaud sera tenu comme il s'oblige de bailier et payer auxdits conjoints la somme de dix livres pour droit de plassage de chaque fondue de mine qui se tirera et se creusera dans ladite terre. Comme aussy après qu'il aura tiré et creusé dans icelle la quantité de 8 à 9 fondues de mine il sera tenu comme il s'oblige de payer auxdits conjoints la somme de 192 livres une seule fois pour droit d'entrage ou entrement pour tenir lieu d'indemnité auxdits conjoints du dommage que ledit creusage pourrait leur causer. Et le cas arrivant que ledit Sieur de Beaugibaud, en creusant dans ladite terre ne viendrait à ne pas trouver ou découvrir de mine, audit cas il ne sera aucunement tenu de payer la somme de 192 livres, mais seulement celle de 48 livres..."[27]

Noël de Guilhen de La Gondie poursuivra plusieurs années l'exploitation du minerai de fer. Il s'associe en 1784 avec Pierre Debrégeas et François Dufraysse pour "creuser la mine" dans des parcelles boisées sises à Saint-Germain-des-Près[28].

3. Laboureurs et tireurs de mine: les Darfeuille

Les Darfeuille sont d'abord de très petits propriétaires qui travaillent la terre du "Bas Foreau". Le minerai de fer, qui constitue un des multiples produits du travail du sol, va leur fournir l'opportunité d'un apport régulier en capitaux . Cette "rente" permettra à chaque génération des acquisitions foncières et sera le moyen d'une ascension sociale. L'extraction du minerai de fer est toujours une activité complémentaire qui, suivant des opportunités de marché, peut prendre de l'importance. Léonard Darfeuille, né au début du XVIII[e] siècle, sera constamment qualifié de "travailleur de terre". Son arrière-arrière-petit-fils, Jean-Joseph, né un siècle plus tard, exploite toujours le fer du Faureau, mais il est surtout un riche marchand excideuillais, propriétaire de plusieurs métairies. Il épousera la fille d'un maître de forge et installera sa famille dans un vaste logis à la distinction de gentilhommière où résidèrent les Pasquet, les Guy et les Magnac Neuville[29].

Les Darfeuille sont exploitants directs. Ainsi, Jacques Darfeuille est qualifié de "tireur de mine" dans un procès qui l'oppose à Hélie Montagut en 1729[30]. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, les Darfeuille s'allient aux familles Tallet [vers 1665] et Ravidat [vers 1725 et en 1780][31] confortant des liens de solidarité qu'exigait une activité dans un même espace socio-économique.

---

27. Arch. départ. de la Dordogne, Minutes Rolin. 4 mai 1772.
28. Arch. départ. de la Dordogne, 2J261. Contrat du 9 juillet 1781.
29. Archives Dr Gay. Fonds Darfeuille. Minutes Chavoix. Contrat du 20 octobre 1835. Il s'agit de la "Maison Gay", rue des Cendres à Excideuil.
30. Arch. départ. de la Dordogne, 2B 121. 11 mars 1729.
31. Archives Dr Gay. Fonds Darfeuille.

Les voituriers, qui transportent le minerai de la mine à la forge, sont des "partenaires" économiques pour les petits exploitants. En 1740, Léonard Darfeuille prête 63 livres et 15 sols à Jean Conty, voiturier à Brouillac (Génis), pour l'achat d'un mulet[32].

La contradiction potentielle entre rythmes agraires et activité d'extraction pouvait se poser pour les Darfeuille. Les paysans-mineurs ne sont disponibles qu'à la morte saison des travaux agricoles, alors que l'hiver est le moment le plus défavorable pour extraire le minerai. Cette contrainte de concurrence d'emplois sera bien surmontée. L'extraction du minerai semble par ailleurs s'exercer principalement dans des terres boisées.

L'investissement et le dosage de compétences que présuppose l'efficacité économique d'une exploitation minière conduisent Girou Darfeuille à s'associer avec des bourgeois d'Excideuil. Il constitue ainsi une société d'exploitation avec « le sieur Montagut et les sieurs Gay frères » vers 1775. Le 23 juin 1780, il cède à son fils aîné, Jean, sa part (le quart de la société) dans l'affaire. A cette occasion, il est précisé que Girou Darfeuille avait concédé à ses associés "le droit de faire creuser la mine" dans son bois châtaignier de "la Commanderie" pour une durée de 7 ans. Une rémunération de 10 livres par fondue était prévue pour le droit de plassage, avec une prime de 3 livres par fondue si le minerai était lavé sur place. S'ajoutait un quart de part dans l'entreprise. Dans le nouveau contrat, les droits du père sont strictement subrogés au fils. Néanmoins une clause prévoit que Jean Darfeuille donnera la fondue de mine à son père "dans la cas où il se creuserait 40 fondues de mine[33]".

Jean Darfeuille semble réussir car il peut acheter en 1790, pour 13 600 livres, la métairie du Maine aux de Lignac de la Faye[34].

Bien entendu, de nombreux tireurs de mines, simples travailleurs, exercent leur activité au Faureau. Il s'agit de travailleurs "à la tâche" pouvant exercer une autre activité rurale. Ils sont rétribués suivant la quantité de mine extraite ou de mine lavée. Ils n'apparaissent guère dans les contrats d'afferme. Le procès Darfeuille/Montagut de 1729 mentionne plusieurs tireurs de mine, dont deux travaillent sans équivoque au Faureau: Jean Dupuy, dit Philippon, habitant au Faureau, âgé de 34 ans et Jean Faure, habitant au Javelot. Ce dernier est aussi métayer avec son frère, Guinot, d'André de Guilhen de Lagondie. Un autre procès de 1729 a pour témoin "Jean Faure, tireur de mine, habitant au lieu des Faureaux[35]".

---

32. Archives Dr Gay. Fonds Darfeuille.
33. Arch. départ. de la Dordogne,. 3 E 16600. Minutes Debotas. 23 juin 1780.
34. Archives Dr Gay. Fonds Darfeuille. Minutes Parrot. 19 février 1790.
35. Arch. départ. de la Dordogne, 28 121, 1729.

4. Techniques et débouchés

Peu de documents livrent des informations précises sur les techniques d'extraction. L'énumération d'outils (pioches, pics, coins de fer ...) ou de matériaux (étais...) dans des contrats ou des procès donne certains indices. Le procédé de la tranchée ouverte ou du puits carré semble avoir été principalement utilisé au Faureau. Il ne requiert ni compétence spéciale ni longs travaux. Les roches consistantes sont attaquées en isolant les blocs par des entailles faites avec le pic jusqu'à ce qu'ils n'adhèrent plus que par une de leurs faces. On opère alors un effort simultané sur toute la longueur de cette face en se servant de coins. L'inconvénient de cette technique fruste, peu coûteuse pour l'extracteur, est d'entraîner des déblais volumineux et d'endommager largement le terrain. Avec le système du puits, la remontée se fait à l'aide de treuils et de seaux qui servent également de moyens d'accès[36].

Des forges primitives installées le long de la Loue ("Las Fargeas", Saint-Martial-d'Albarède) offrirent certainement les premiers débouchés au minerai de fer du Faureau. Extrêmement actifs à la fin du XVII[e] siècle, tout au long du XVIII[e] siècle, les hauts-fourneaux du Périgord limousin (Excideuil, Lanouaille, Jumilhac-Le-Grand) constituent les principaux lieux de transformation du minerai du Faureau. Rappelons que le nombre des forges culmine vers la fin du XVII[e] siècle en Périgord (73% sont situés dans le nord). Des indices concordants nous indiquent que les forges de Gandumas (Dussac), de Fayolle (Sarrazac), La Farge (Saint-Médard-d'Excideuil), Miremont, Beausoleil et Savignac-Lédrier, ont constitué des débouchés réguliers pour le minerai du Faureau.

Le minerai de fer est une marchandise lourde et difficile à manier. Son transport s'organise à dos d'ânes ou de mulets sur un terrain parfois difficile. Pourtant le minerai du Faureau, favorisé par sa qualité intrinsèque et la situation géographique du site, s'exporte relativement loin vers le Limousin.

Un mémoire du XVIII[e] siècle souligne l'intérêt que porte le maître de la forge de Chauffaille, en Limousin, au minerai de fer d'Excideuil :

"C'est un fait constant sur l'aveu de tous les m[aîtr]es de forges qui achètent des mynes creusées à Ixideuil et des ouvriers qui la fondent, que la fondue de cette mine, malgré la médiocrité de la mesure rend de 28 à 30 milliers de fonte ; une fondue de mine ne couteroit en la payant comptant que 360 livres de 20 sous chacune... ; pour la faire voiturer d'Ixcideuil icy à Chauffaille 275 livres... ; pour fondre cette fondue de mine, il faut 80 charges de charbon à 4 l., 320 livres... ; il faut 30 bacs de castine... ; pour partye des frais pour faire l'ouvrage ou échauffer le fourneau... Cette fondue de mines

---

36. Une représentation de cette technique d'extraction est donnée dans Lamy (Yvon), ouvr. cité, p.90. Dessins au trait de L. Vaichère.

creusées rendroit donc 28 milliers, revenant à 42 livres 14 sols le millier. La fonte des mines ramassées coûte 4 livres 4 sols par milliers plus que celle faite de mine creusée à Exideuil ; et pour fondre une fondue de mine ramassée rendant 250 milliers, il faut 100 jours ; et avec la mine d'Ixideuil 75 jours. Les forges qui sont situées près des frontières du Périgord, comme de celles de Payzac, Savignac, Saint-Mémy, toutes trois en aval de Ségur, n'étant éloignées que de trois ou quatre lieux en recourent assez facilement[37]".

II - Les exigences de la Révolution et l' Empire

Sous la Révolution, suivant le mot de plusieurs historiens, la guerre devient une institution nationale. L'activité de la nation est subordonnée aux besoins militaires. La matière première des fonderies, qui produisent "la grosse artillerie en fer coulé", s'inscrit dans un enjeu stratégique. A partir de 1795, la production des mines de fer est organisée et surveillée. Le message adressé par l'Administration des armes à l'agent national du district d'Excideuil est clair : "Nous t'invitons à ne rien négliger pour augmenter l'extraction des mines [38]".

Un rapport de l'Agence des mines nous décrit le site minier du Faureau dont le gouvernement va tenter d'organiser industriellement l'exploitation :

"La masse de la montagne du Fauraux est un composé de grosses masses de gré, de sable et de quartz, agglutinés avec une terre blanche argileuse, de la manganèse et des grosses masses d'argile ferrugineuse. C'est dans ces masses d'argile que se trouvent logées des poches de mine de fer, elles sont si considérables qu'elles occupent parfois 20 à 30 toises de diamètre et aucun entrepreneur n'a épuisé ces rognons en profondeur. Il est vrai que les exploitations n'ont jamais outrepassé 80 pieds, terme où les difficultés se présentent pour extraire la trop grande abondance d'eau.

La mine de fer des Fauraux, comme celle de toute l'étendue du district d'Excideuil est une roche limoneuse, et quelquefois en grains. Il n'y a pas de direction déterminée... Le minerai extrait produit 45 à 50%, mais lorsqu'il n'y a pas de fraude, il peut produire jusqu'à 55 au quintal. Ce produit est le même pour toutes les mines de fer du district d'Excideuil et de celui de Nontron.Le fer provenant de ces minerai est doux, nerveux, et propre à tous les usages. Quand une fois la routine aura fait place aux principes de l'art de fondre du minerai de fer, il pourra le disputer aux meilleures qualités de fer de l'Europe.

---

37. Champeval (J.B.). 'Les anciennes forges du Limousin', in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin*, t. XXXIX, 1892, p. 441-445. Le document appartenait au chartier des comtes de Montbron au château de Chauffaille.

38. Arch. départ. de la Dordogne, 4 L 211. Lettre du 30 floréal an II.

Il y a quatre exploitations sur la montagne des Fauraux, la première exploitée par Lacheraix ... occupe 10 à 15 ouvriers sur 3 puits d'environ 25 pieds de profondeur. Deux autres sont exploitées par le citoyen Gay et Cie, 25 ouvriers y sont employés sur 8 puits. Les cytoyens d'Arnay et Moulinier exploitent le quatrième et occupent 8 ouvriers sur 3 puits, cette dernière est placée sur un terrain appelé Lage, au faîte de la montagne des Fauraux[39]".

Un arrêté du 4 fructidor an II crée une commission des mines pour le district d'Excideuil. Le 11 fructidor de l'an II, G. Romme, "en séance à la fonderie nationale de Gar-Dor-Ile, commune d'Abzac, district de Libourne", prend un arrêté sur les travaux à faire dans le site du Faureau[40]. Romme s'était préoccupé de développer et d'améliorer l'extraction du minerai de fer, notamment dans les districts de Nontron, Excideuil et Montflanquin. Il s'était d'ailleurs rendu sur les lieux même du Faureau. Un certain Laborie est chargé de la direction des travaux sous les ordres de la commission et selon les dispositions suivantes :

"Il sera ouvert dans la montagne des Foreaux conformément au plan d'Angelvin, une grande galerie d'écoulement, une galerie provisoire, une troisième galerie d'embranchement ainsi que des puits d'airage et d'extraction...

Il sera versé à cet effet dans sa caisse du district par le payeur général, une somme de vingt cinq mille livres.

La commission fera ouvrir sans délai la partie des deux premières galeries qui doivent être en tranchée ouverte.

Elle rassemblera les bois d'étais qu'exigent les trois galeries et les puits, fera faire les outils des mineurs et les instruments de transports.

Ces bois seront pris, autant qu'il sera possible dans les bois nationaux, et notamment ceux de Mayac.

Le district fera rétablir l'empalement de l'étang de Verrières comme il était avant son dessèchement, afin que les eaux fournissent au lavage des mines.

La commission des mines requerra sur les districts d'Excideuil, Yrieix-La-Montagne et Uzerche, et ceux-ci sur leurs communes respectives, la quantité de rainceaux nécessaires à l'extraction des mines.

Elle règlera la ration en pain des ouvriers, ainsi que tout ce qui concerne la distribution, en ayant égard à la durée et à la difficulté du travail ainsi qu'au voeu des ouvriers qui se conduiront le mieux...[41]"

---

39. A.N. F14, 17 germinal an III. Rapport de l'Agence des mines sur les mines de fer des districts d'Excideuil et de Nontron, département de la Dordogne.
40. Richard (Camille). Le Comité de Salut Public et les fabrications de guerre sous la Terreur, 1921, p. 310-311.
41. Arch. départ. de la Dordogne, 4L 213. Arrêté de Romme du 11 fructidor II.

Le 5 thermidor an 3, [Robert] Excellin, administrateur du conseil du district d'Excideuil, se rend au Faureau pour faire état et procès verbal des travaux effectués et des bois et outils disponibles. A cette occasion, une description minutieuse des lieux nous est fournie :

"J'ai vu qu'on avait ouvert deux tranchées qui se dirigent l'une et l'autre du midi vers le nord-ouest. La première connue sous le nom de tranchée provisoire prend vers le milieu de la montagne et se dirige comme il est dit ci dessus et est de la longueur de cinquante toises ou trois cents pieds. Elle est étayée dans toute sa longueur par des bois connus sous le nom d'étais qui ont à peu près quatre pouces de diamètre et chaque paire des dits bois artistement placés a un chapiteau de la même grosseur. Le nombre des dits étais est de cent vingt et celui des chapiteaux est de soixante. Les terres ambiantes sont maintenues autour des étais et sur les chapiteaux par des lattes de six lignes d'épaisseur ou à peu près. Sur la longueur superficielle de la dite tranchée sont pratiquées des ouvertures de différentes grandeurs qui sont faîtes en rondins ou planches. Près de là est une mauvaise cabane couverte de paille dont la charpente est soutenue par quatorze gros piquets et six soliveaux. La charpente est composée de dix-sept chevrons et est à quatre eaux.

La tranchée connue sous le nom de grande a trente deux toises de long ou cent quatre vingt douze pieds et prend aux pieds de la montagne au dessous de l'étang dit de Verrières et est étagée dans les mêmes proportions et de la même manière que celle ci-dessus et a soixante-seize étais et trente huit chapiteaux pour faciliter la sortie des terres et l'écoulement des eaux. L'une et l'autre sont planchées dans toutes leurs longueurs de planches de peupliers ou de chêne. Vers la fin de la grande tranchée, on voit un enfoncement considérable qui annonce que malgré la solidité des ouvrages la terre peu compacte les a dégradés par la pression. Près de là, une cabane faite avec art, destinée à fournir un asile aux travailleurs, est faite en gazon soutenu par des bois de charpente couverte en planches de peuplier et du gazon par dessus. Elle est à deux eaux. Elle fait sept toises de façade. Sur celle qui est au midi sont trois croisés en bois de la hauteur de trois pieds et demi avec un contrevent à chaque de la largeur de dix huit pouces. Une porte de la hauteur de cinq pieds et demi et large vingt sept pouces. Le tout bien en état; un arc boutant est vers le milieu de la dite façade; il est de bois d'aulne, il a seize pieds de long sur douze pouces de circonférence et est maintenue dans sa position par un fort tenon que reçoit une mortaise pratiquée dans une pièce de bois enfoncée dans la terre. La façade tournée nord-ouest est sans croisées ainsi que les deux pignons qui ont trois toises et demi chaque ...

Il n'y a sur le chantier que deux pièces de bois, l'une de bois d'aulne de dix-sept pieds de long et quinze pouces de circonférence; l'autre de bois de chêne de neuf pieds et demi de long et deux pieds et demi de circonférence.

Les outils qui sont chez le citoyen Laborie, directeur des ouvrages, consistent en 1°. neuf bêches ; 2°. deux passe-partout ; 3°. une scie à main ; 4°. cinq petites haches et deux grandes ; 5°. deux herminettes ; 6°. une terrière ; 7°. un vilebrequin cassé ; 8°. une lime ; 9°. la manivelle d'une meule à aiguiser ; 10°. trois masses ; 11°. deux gorges ; 12°. un ciseau ; 13°. huit coins ; 14°. treize pelles tant bonnes que mauvaises ; 15°. seize pioches tant bonnes que mauvaises ; 16°. six pics ; 17°. onze mauvaises caisses de brouettes et seize roues de brouettes.

J'observe à l'Administration que le citoyen Laborie réclame six mois de traitement comme directeur des ouvrages de la tranchée et des galeries souterraines à raison de cent vingt cinq livres par mois et cinquante livres de gratification; ce qui fait une somme de mille cinquante livres sur laquelle il faut déduire celle de soixante quinze livres montant d'un camion qu'il avait cédé et qu'il a repris pour le même prix[42]".

La main d'oeuvre est néanmoins difficile à trouver. Elle préfère abandonner les mines, où elle est payée en assignats, pour se porter chez les cultivateurs.

Les registres d'état civil de Saint-Martial-d'Albarède[43] nous livrent quelques noms de mineurs :

Etienne Tallet, âgé de 60 ans et Meri Tallet, âgé de 38 ans, habitant au Faureau ; Pierre Parrot, agé de 28 ans et Jean Lamotte, 26 ans exerçant la profession de mineron, habitant au Châtenet.

Pour pallier cette difficulté, la main d'oeuvre est partiellement composée de prisonniers de guerre. Romme avait appelé du Puy-de-Dôme, des prisonniers de guerre allemands "plus propres que les Espagnols à ce genre de travail[44]". Laborie intervient auprès des administrateurs d'Excideuil le 23 vendémiaire an III pour récupérer trois prisonniers.

"Le citoyen Laborie chef d'atelier des travaux des Foreaux vient d'exposer à la commission que des quatre prisonniers qui se trouvent actuellement en prison il n'est qu'un de coupable. Ce qui lui a été attesté par leur sergent et leurs camarades et que les trois avaient été conduits par erreur par le nommé Riva. En conséquence nous a demandé l'élargissement des trois autres comme lui étant utile aux travaux...[45]".

L' Administration ordonne à plusieurs reprises la réquisition de voituriers pour le transport du minerai vers les forges. De même, les communes de Mayac, Savignac et Coulaures doivent organiser le transport

---

42. Arch. départ. de la Dordogne, 4 L 213. Mine de fer du Faureau; an II, an III. Rapport d'Excellin du 5 thermidor an III.
43. Archives Mairie de Saint-Martial-d'Albarède. Registres an II, an III, an IV.
44. Richard (Camille), ouvr. cité, p.311.
45. Arch. départ. de la Dordogne, 4 L 213. Mine de fer du Faureau. Lettre aux Administrateurs d'Excideuil. 23 vendémiaire an III.

"des bois coupés de la réserve de Mayac à l'atelier des Faureaux". La commune de"Martial-d'Albarède" doit fournir "deux bouviers pour conduire de suite des planches prises à Excideuil à l'atelier de la Montagne des Faureaux[46]".

Rapidement, il apparaît que l'ambitieux programme de réorganisation de l'exploitation rencontre la résistance de l'opinion publique qui craint une consommation excessive de bois préjudiciable à ses intérêts. Cette résistance se conjugue à une absence de fonds qui bloque bientôt les travaux. Dans une lettre adressée à l'Agence des mines, Etienne Bon, l'influent directeur de la fonderie de Miremont, décrit la situation en ces termes :

"Les mines de fer du Faureaux et de Lage sont toujours extraites à l'ancienne routine, et les travaux de la galerie d'écoulement qui se faisait aux frais du Gouvernement sont suspendus depuis trois mois à défaut de fonds, et c'est suivant moi une perte considérable... Les habitants d'Excideuil criaient beaucoup contre ces travaux parce qu'ils ne connaissaient pas les grands avantages ... Ils disent encore que s'ils étaient continués, ils consommeraient tous les bois du district et les feraient considérablement enchérir.. Je ne doute pas que le tout s'écroule bientôt car on volera les étais et les planches. Cependant si les fonds n'avaient pas manqué on aurait avancé la besogne sans nuire à l'agriculture parce qu'il y a dans le district une très grande quantité de prisonniers de guerre qui s'y occupaient avec plaisir. Les choses sont telles en ce moment qu'il n'y a pas de particulier assez hardi pour poursuivre les dits travaux. On lui refuserait généralement tout secours, parce que les ignorants et les malveillants peuvent tout, et surtout dans un ouvrage de cette conséquence que les seuls hommes de l'art savent apprécier[47]".

Etienne Bon sera écouté. Le Comité de salut public, présidé par Cambacérès, décide d'une dotation de 60 000 livres pour la poursuite des travaux.

"Le Comité de Salut Public, vu le rapport de la Commission des armes, poudres et exploitation des mines, du 3e jour complémentaire de l'an III de la République, contenant des renseignements sut l'état actuel des travaux faits sur les mines situées dans les districts de Nontron, Excideuil, Bergerac, Montflanquin; considérant que les travaux entrepris dans la mine de fer de la Montagne des Fauraux, l'ont été au compte de la République et que, si l'on cessait de les continuer, elle perdrait tout le fruit des travaux déjà faits et des fonds que l'on a employés ; considérant encore que cette mine est nécessaire à l'approvisionnement des forges nombreuses du district d'Excideuil et qu'il est instant de les faire promptement jouir de cette

---

46. Arch. départ. de la Dordogne, 4L168.
47. AN F14 4239. 12 thermidor an III. Lettre d'Etienne Bon au citoyen Gillet-Laumon, membre de l'Agence des mines à Paris.

richesse de la nature, arrête : 1°- Que, sur les fonds mis à la disposition de la Commission des travaux publics, il sera par elle versé dans la caisse du receveur d'Excideuil la somme de 60 000 livres destinée à continuer les travaux commencés dans la mine de fer de la Montagne des Fauraux. 2°- L'Agence des mines de la République demeure chargée de surveiller l'emploi de cette somme et de préposer un inspecteur ou un ingénieur des mines, ou enfin à tout autre citoyen versé dans l'art minéralogique pour diriger les travaux de la grande galerie d'écoulement et de celle provisoire, ainsi que les puits nécessaires à cette exploitation. 3°- Il se conformera aux instructions que lui donnera l'Agence des mines et, tous les décadis, il lui rendra compte de ses opérations ; elle en instruira de suite le Comité de salut public et la Commission des travaux publics. 4°- Les minerais provenant des travaux entrepris aux frais du gouvernement seront distribués aux directeurs des fonderies, et le prix sera versé dans la caisse du district d'Excideuil, en diminution des dépenses. 5°- La Commission des travaux publics tiendra la main à l'exécution du présent arrêté. Signé Cambacérès, prés., Lesage, Daunou, A.-C. Thibaudeau, Gourdan[48]".

Le minerai du Faureau est expédié dans la plupart des forges de proximité.

"On retire de ces mines extraites tout le parti possible dans les hauts-fourneaux. Il n'y a point de grillage établi parce que les mines ne sont pas unie à aucune matière étrangère et que la fusion en est facile".

"Les lieux de consommation sont les forges et fonderies des districts d'Uzerche, Yrieix-La-Montagne, Excideuil ; aussi Firbeix[49]".

. Une réquisition de voituriers sur la demande de Boisset-Chapelle, directeur de la forge de Savignac-Lédrier, confirme que cette forge est un fort débouché pour la mine du Faureau[50].

Les conditions de transport restent néanmoins difficiles. "Les chemins des minières ne sont pas praticables toute l'année et on est obligé de faire le transport à dos de mulet[51]".

III - Dernières tentatives

Au XIX[e] siècle, les Darfeuille (et les familles alliées : Gay, Picaud...) occupent une position clé dans l'extraction du minerai du Faureau. Ils sont présents dans la plupart des contrats de société. En effet, l'exploitation des gisements s'effectue presque toujours dans le cadre d'associations dont les

48. Aulard (F.A.). Recueil des actes du comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission, Paris, Imprimerie Nationale, 1889, Tome 28, p. 660.
49. Arch. départ. de la Dordogne, 4L168.
50. Arch. départ. de la Dordogne, 4L168.
51. Arch. départ. de la Dordogne, 4L211.

contrats expriment une préoccupation de répartition des compétences. Jean (1750-1835) et François (1781-1837) Darfeuille sont des hommes de l'art. Jean-Joseph Darfeuille, né au Faureau en 1816, sera un homme d'affaires. Son remariage avec Suzanne Andraud, issue d'une importante famille de propriétaires, de maîtres de forge et de notaires de la région de Lanouaille, le fera également entrer dans le cercle des Debrégeas-Laurénie et des Combescot[52].

1. Une reprise contrariée (1803-1814)

Le 28 germinal an X (1803), devant Me Pouquet, une société d'exploitation de minerai est établie entre Marie Brison, Vve Laschareix, Simon Laschareix, son fils (propriétaires), Jean Gay aîné (trésorier, courtier de société), Nicolas Lacoste (maître de forge à Fayolle, Sarrazac) et Jean Darfeuille (agriculteur au Faureau, surveillant des travaux). Les puits de mines sont situés au "Claud du Coucou". La société, d'une durée de 9 années, établit une répartition par 1/4 du produit des ventes. S'ajoute pour les propriétaires un droit de plassage (10 F. par fondue) et un droit de lavage (3 F par fondue). Ce contrat, particulièrement exemplaire, a été étudié par Yvon Lamy dans "Hommes de Fer en Périgord".

"Dans la société Brison, Gay, Lacoste et Cie, les associés n'apportaient aucun reliquat d'une société antérieure. Les frais d'installation des puits, les avances et le fonds de roulement furent prélevés sur le produit des ventes et déduits de la part de bénéfices qui revenait à chaque associé. Le propriétaire, outre sa part de sociétaire, percevait un droit d'exploitation (plassage et lavage du minerai) mais ne participait ni à la marche, ni aux frais de fonctionnement de l'affaire. Un des plus grands risques dans une telle entreprise était l'insuffisance du produit de la vente. Les clauses prévoyaient alors que le propriétaire prêterait sa part à la société pour qu'elle se renfloue, sans aucun recours à un organisme bancaire, et dans une parfaite autarcie économique. Les maîtres de forges apportaient une capacité d'achat régulier de minerai, de là l'intérêt que ces sociétés avaient de prendre des maîtres de forge dont les usines tournaient bien. Nicolas Lacoste faisait partie d'une ancienne famille qui avait acheté aux Fayolle la forge du même nom, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle[53]".

Les statistiques industrielles nous indiquent que les mines de fer du Faureau sont en situation de quasi inactivité vers 1810. En 1812, le préfet de la Dordogne consigne :

---

52 La mère de Suzanne Andraud était née Debrégeas-Laurénie. Depuis la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, les Debrégeas exploitaient le minerai de fer sur leurs terres de Saint-Germain-des-Prés.

53. Lamy (Yvon), *Hommes de fer en Périgord au XIX[e] siècle*, La France industrielle, La Manufacture, 1987, p.93.

"Cette minière a été fermée par l'éboulement des terres et on néglige de la rouvrir. Cependant quelques particuliers s'occupent à extraire de coté d'autre mine certaine quantité qu'ils vendent aux maîtres de forges voisins. Le produit peut être porté à 2000 francs[54]".

A cette époque, cinq ouvriers tout au plus travaillent à l'extraction du minerai au Faureau.

La production de minerai est assurée par les gisements de Saint-Germain-des-Prés qui alimentent les forges d'Anlhiac et de Saint-Médard-d'Excideuil ainsi que quelques usines du département de la Corrèze.

Malgré les aléas de la production, le gisement du Faureau fournit un minerai d'un coût très compétitif. René Pijassou souligne qu'en 1811 "près d'Excideuil le quintal de minerai revenait beaucoup moins que dans la région du Bandiat. 1 franc à 1,10 franc contre 1,70 franc le quintal métrique. Festugière, maître de forge à la Forge d'Ans, qui s'approvisionne en minerai du Faureau, paye le quintal métrique environ 1 franc[55]".

2. Régulariser l'exploitation (1815-1856)

La loi du 21 avril 1810[56] avait donné un cadre rénové à l'exploitation minière en France. Aussi, la faible efficacité de l'activité d'extraction de minerai au Faureau conduit les pouvoirs publics à se saisir du dossier pour tenter à nouveau "de régulariser l'exploitation". En 1824, l'ingénieur des Mines Fargaud est invité "à se concerter avec les exploitants et les propriétaires du sol et à leur communiquer ses idées sur les dépenses probables des travaux et sur les avantages que ces travaux peuvent représenter[57]". L'objectif de la division des Mines est de "faire naître une demande en concession des gîtes d'Excideuil". Cette démarche restera vaine. En 1826, le préfet s'adresse à nouveau au maire de Saint-Martial-d'Albarède pour mettre en évidence les inconvénients des minières d'Excideuil exploitées au moyen de puits. Sont énumérés "1°- les difficultés toujours croissantes que les exploitants ont à vaincre, 2°- la rareté du minerai recherché par ce moyen, 3°- l'impossibilité d'atteindre les amas riches placés dans les marniers, 4°- les résultats défavorables durent depuis plusieurs années... qui découragent les exploitants et par suite desquels plusieurs exploitations ont été abandonnées". En conclusion, il propose de "modifier le

54. Arch. départ. de la Dordogne, 6M596.
55. Pijassou (René), L'ancienne industrie du fer dans le Périgord septentrional du XVIII[e] au début du XIX[e], Bordeaux, 1954.
56. La loi du 21 avril 1810 met sur pied un règlement complet en matière de métallurgie au sens large, y compris mines et minerais. L'article 2 de la loi indique que : "une mine ne peut être exploitée qu'en vertu d'un acte de concession ... La concession institue une propriété nouvelle distincte de celle du sol".
57. Arch. départ. de la Dordogne 70S31.

système d'exploitation en suivant le minerai par des galeries d'allongement solidement établies et en en pratiquant que le nombre de puits indispensables pour l'aérage et la sureté"[58].

La réponse transmise par Justin Debrégeas, au nom des communes de Saint-Germain-des-Près et de Saint-Martial-d'Albarède, est laconique : "Je suis chargé de vous répondre qu'ils voient le plus grand obstacle pour pratiquer le nouveau mode d'extraction que vous indiquez[59]".

Le 29 août 1830, Meri et Léonard Tallet, cultivateurs au Faureau, concèdent le droit à Pierre Darfeuille de faire creuser et exploiter des mines de fer dans les terres de "La Chènevière" et du "Baradis", situées au Faureau. "Terres... confrontant au jardin du Sr Darfeuille, père du comparant, à celui dudit Méri et de Léonard Tallet, à la terre de Montagut, et aux possessions de Mr Delignac-Puyssegeneix... pour 7 ans contre un douzième de la mine extraite, lavée et prête, ou un paiement en espèce[60]".

Le 2 septembre une société est constituée entre Jacques Mignot, fils (propriétaire à Combemarie), Gabriel Labaisse (propriétaire à Lage), Jean Foucaud (cultivateur à Combemarie), Jean Andrieux (propriétaire-cultivateur au Faureau).

"Constitution par parties égales en frais et en revenus ; à exploiter dans les terres d'Andrieux, au Faureau, dans toute son étendue, mais pas à proximité des bâtiments d'Andrieux [10 mètres] à moins qu'ils n'eussent rencontré un filon ou des masses de mines assez avantageuses pour les suivre et, dans ce cas, les dégradations qu'occasionneront ces travaux seront payés audit Andrieux sur la masse à partager entre les associés ou réparés par ce dernier[61]".

Il est convenu qu'Andrieux touche le 1/12e de la mine lavée. Mignot et Labaisse dont les apports d'argent initiaux ; Labaisse tient les livres de comptes et d'exploitations ; Mignot est chargé de faire les achats de bois et des matériaux nécessaires à l'exploitation.

Une nouvelle société est formé en 1832 pour exploiter des gisements situés dans les terres des "Grands Bois". Les associés sont d'une part, Ambroise Sermensan (propriétaire du sol), gendre de Pierre de Lignac-Puyssegeneix, d'autre part, les maîtres de forges Andraud et Lagorce et enfin Jean Darfeuille.

"Dans cette société minière, le propriétaire ne semblait avoir aucune responsabilité, et c'était le maître de forge, Andraud, qui en cas de besoin faisait les avances nécessaires. Il en tirait un intérêt de 3 %. Quant à Darfeuille, il faisait office de recruteur des ouvriers".

---

58. Arch. départ. de la Dordogne 70S31.
59. Arch. départ. de la Dordogne, 70S31. Lettre du 20 juillet 1826.
60. Arch. départ. de la Dordogne, 3 E. Minutes Debotas. 29 août 1826.
61. Arch. départ. de la Dordogne, 3 E . Minutes Debotas. 2 septembre 1830.

Les comptes de ventes de mines de cette société ont été conservés pour la période 1832-1836. Yvon Lamy en a publié certains éléments dans sa thèse[62]. La clôture des comptes établis entre novembre 1834 et mars 1836 (16 mois) indique une livraison de 236,5 fondues[63] (7771,5 tonnes) à un prix unitaire moyen de 436,25 francs (13,22 francs la tonne) auprès de 14 forges clientes. Le produit brut de la vente (102 819,50 francs) est réparti entre frais d'exploitation (47 %), part des associés (37 %) et frais d'investissement (16 %)[64].

En 1846-1847, les forges à bois fonctionnent à plein, stimulées par la demande considérable due aux constructions ferroviaires. Les exploitants des gîtes ferrifères du Faureau sont très sollicités. En 1847, la "fièvre du fer" reprend dans l'Excideuillais quand M. Gasson d'Isly déclare "avoir la certitude que des filons très considérables" ont été découverts près d'Excideuil le long de la route de Thiviers. Associé au Docteur André Piquet et à François Latronche, il demande une autorisation d'exploitation qui lui sera accordée[65].

Le 27 mai 1855 est constituée entre Pierre Doucet, Jean Leymarie, Pierre Pouquet, et Pierre Picaud, tous cultivateurs, une société d'une durée de 5 ans pour extraire le minerai de fer à Autrevialle (Le Bois-Bas), et à Aiguemorte, aux confins immédiats du Faureau. Il est précisé que "MM Pouquet et Doucet prélèveront comme propriétaire la onzième partie de la minière. Le restant sera partagé par quart entre les quatre sociétaires[66]".

3. Les années d'embellie (1857-1866)

La production de minerai de fer en Dordogne va connaître une croissance de plus de 30 % de 1857 à 1862 passant de 30 000 tonnes à 40 000 tonnes, et se maintient jusqu'en 1866. Yvon Lamy souligne que le paradoxe de cette croissance "vient de la séparation qui commence alors à s'établir entre industrie de transformation et activité d'extraction...". "A l'évidence si les minières ont pris entre 1857 et 1867 cette importance (relative), ce ne fut pas pour répondre directement à une extension de la sidérurgie locale, mais avant tout à la forte demande d'usines de départements voisins en minerai de bonne qualité, tenant incontestablement le premier rang parmi les minerais de France"[67].

---

62. Lamy (Yvon). *Travail du fer, propriétés foncières, sociétés paysannes en Périgord, 1789-1930*. Exemple de Savignac-Lédrier. Thèse de 3e cycle, Université Paris X.
63. La fondue est l'unité de mesure traditionnelle du minerai de fer, toujours en usage au XIXe siècle. Elle varie assez considérablement d'une région à l'autre. A Excideuil, la fondue vaut environ 33 tonnes.
64. Lamy (Yvon), Thèse, *op. cit.*, pp. 50-52.
65. Arch. départ. de la Dordogne, 70S31. Demande du 18 septembre 1847.
66. Arch. départ. de la Dordogne, 131Q112. Minute Debotas. 27 mai 1855.
67. Lamy (Yvon). *Homme de fer en Périgord, op. cit.*, p. 87.

Le rapport des ingénieurs des Mines auprès du conseil général de la Dordogne pour 1860 souligne que "les minerais manganésifères du Périgord sont recherchés de loin, leur avenir est assuré grâce aux chemins de fer." Le rapport de 1862 reprend : "Les riches minerais d'Excideuil et d'Hautefort vont aller incessamment alimenter les hauts-fourneaux de Fourchambault : prodige des chemins de fer et hommage à leur qualité[68]".

Au début de l'année 1864, trois établissements occupent soixante ouvriers au Faureau. Au troisième trismestre de 1864, soixante-sept ouvriers sont signalés au Faureau. Cela représente 40 % de l'effectif ouvrier du canton d'Excideuil. "La vente s'effectue dans les meilleures conditions. L'extraction de la mine s'opère par le moyen de puits carrés et à l'aide de chevaux". L'ingénieur en chef des mines de Nerville conclut : "L'exploitation des minières... a rarement été plus active qu'elle ne l'est depuis un an. "Pour ne tenir compte que des quantités de minerai destinées à l'exportation, les minières d'Excideuil sont déjà en mesure de livrer annuellement aux hauts fourneaux du Groupe de Fourchambault 10 000 tonnes[69]".

La production de minerai connaît pourtant des aléas. A la fin de 1864, l'échec dans la recherche de nouveaux filons conduit au renvoi de la quasi totalité de la main d'oeuvre. Pendant plusieurs semaines ne sont maintenus que dix ouvriers sur le site. Quelques résultats positifs dans les fouilles relancent l'activité. En 1865, les mines du Fourau, que les ingénieurs des mines classent avec les mines de Lage, du Bois des Ormes, et de Maison Rouge dans le Groupe d'Excideuil[70], produisent 10 000 tonnes (soit 48 % de la production du Groupe) et occupent 30 ouvriers (47 % des ouvriers du Groupe), soit une moyenne de 333 tonnes par ouvrier. "Le plassage est en ce moment plus avantageux et plus productif et les ouvriers y sont placés en priorité[71]".

Des vocations continuent à naître aux abords immédiats du Faureau. Au Bost Noir, les Rollin, qui exploitent déjà en 1830 des gîtes ferrifères situés dans les terres familiales, décident de s'associer. Le 29 mai 1862, Justin Rollin, Jean Leymarie, propriétaire au Châtenet, et Guillaume Jarry constituent une société verbale, d'une durée de 5 ans, pour l'exploitation du gîte du Bost Noir. La société est dissoute par anticipation l'année suivante. Néanmoins "jusqu'à l'expiration du bail, Leymarie et Jarry continueront

---

68. Arch. départ. de la Dordogne, 6M601.

69. Arch. départ. de la Dordogne, 6M601 et Annales de l'Agriculture de la Dordogne,1864, p. 809.

70. Les rapports des ingénieurs des mines auprès du conseil général de Dordogne, classent à partir des années 1860, les entreprises d'extraction et les plaçages par groupes. Ces groupes étaient au nombre de cinq: Bergerac, Excideuil, Hautefort, Nontron et Sarlat.

71. Arch. départ. de la Dordogne, 6M601.

l'extraction des mines de fer sur le terrain des frères Rollin à charge par eux de donner aux frères Rollin le onzième du produit brut des mines qui seront extraites le dit onzième évalué à vingt francs par an[72].

4. Les dernières tentatives (1867-1875)

Deux facteurs marquent la fin de l'extraction du fer au Faureau :

- l'épuisement du gisement, exploité avec des méthodes traditionnelles,
- l'effondrement des forges.

Dès le premier trimestre de l'année de 1866, l'activité du Faureau apparaît condamnée. "Ce plassage est à peu près épuisé et va être mis au chômage. La diminution est attribuée à l'épuisement du plassage. Les [15] ouvriers de ce chantier seront occupés par ceux de Saint-Germain". En janvier 1867, le Préfet constate l'arrêt de l'activité. "Ce plassage est abandonné depuis plusieurs jours et est épuisé"[73]. D'ultimes recherches donneront l'opportunité d'une légère reprise de la production. Mais le marché n'offre plus guère de débouchés.

Le développement de la fonte à coke est fatal à la sidérurgie du Périgord septentrional.

L'année 1867 marque l'effondrement de moitié de la production de minerai de fer en Dordogne qui passe à vingt mille tonnes. La production tombe à 2 500 tonnes en 1869 et se maintiendra, bon an mal an, à cet étiage pendant trente-cinq ans. Après 1870, les "plassages" comme les hauts fourneaux ferment les uns après les autres. Dans ce contexte de crise, le prix de la fondue de mine tombe "aux alentours de trois cent trente francs, contre quatre cent trente francs quelques années auparavant". L'année suivante, il est signalé que les mines sont en souffrance conséquence du chômage des forges. Pourtant on observe les années suivantes une certaine reprise de l'extraction du minerai qui durera jusqu'en 1875. C'est l'activité de l'usine de la Roche (Corgnac-sur-l'Isle) qui maintient ouvertes les minières du Faureau et de Lage jusqu'en 1874. En 1877, il ne reste plus que cinq hauts fourneaux au bois en activité en Dordogne, tandis que les puits de Lage et du Faureau sont définitivement abandonnés[74].

En 1914, des sondages auraient été effectués au Faureau pour étudier l'opportunité d'une relance de l'activité d'extraction. Les résultats non concluants auraient conduit à renoncer au projet[75].

---

72. Arch. départ. de la Dordogne, 131Q5. Minutes Souffron, 3 décembre 1863.
73. Arch. départ. de la Dordogne 6M601.
74. Lamy (Yvon). *Homme de fer en Périgord au XIX^e siècle*, *op. cit.*
75. Interviews d'Emile Ardillier, Le Faureau, 1997.

IV - Conclusions

L'activité minière est bien éloignée de celle que nous connaissons aujourd'hui au Faureau.

Le coteau forme aujourd'hui une belle noiseraie enchâssée par de hautes futaies de chênes et de châtaigniers.

L'histoire du Faureau manifeste bien les atouts et les échecs de l'exploitation ferrifère en Périgord. Les terres du Faureau ont révélé un minerai de fer de grande qualité. Quelques propriétaires, comme les Darfeuille, ont assis une puissante ascension sociale sur la véritable "rente" qu'offrait l'exploitation du minerai. Maîtres de forges et propriétaires de gîtes ferrifères se sont constamment rapprochés formant des associations économiques et scellant des alliances familiales.

Centre minier majeur de l'Excideuillais du XVII[e] au XIX[e] siècles, le Faureau a été certains mois des années 1860, le premier employeur du canton. Néanmoins des résistances à l'investissement, pérennisant des techniques archaïques, empêcheront l'exploitation rationnelle du site. L'extraction s'est effectuée durablement au hasard "par le moyen de trous carrés et par un manège". La collecte du minerai de fer a généralement pris la forme d'une exploitation extensive. Certes, cette situation est assez générale en France. Denis Woronoff a bien analysé la logique de "gaspillage" et de "pénurie" de l'activité extractive traditionnelle[76]. L'effondrement de la sidérurgie périgourdine entraînera la fermeture des petits "plaçages" du Faureau.

Il faut souligner que l'étude archéologique d'un site minier comme le Faureau est difficile à mener. Certes, l'activité d'extraction a "modelé" certaines parcelles. Quelques traces d'excavations ou de puits sont ainsi encore visibles en plusieurs points du site ("Les Grands Bois", "La Terre Pointue", "Le Claud du Coucou"...[77]).

L'histoire du site minier du Faureau est enfin à mettre en perspective avec les autres gîtes ferrifères de la vallée de la Loue (en particulier minières toutes proches de Saint-Germain-des-Prés) et de la vallée de l'Auvézère (en particulier minières des Charreaux et de Saint-Orse).

F.A.B.

---

76. Woronoff (Denis), *op. cit.*, p. 219.

77. Certaines parcelles ont servi de lieu d'entraînement à des militaires pendant la Première Guerre mondiale. Certains remblais sont à imputer à cette période.

Fonction de l'art classique chez Fénelon

par Laurent BOLARD

En 1951, la Société Historique et Archéologique du Périgord fêtait, par un numéro spécial, le tricentenaire de la mort de Fénelon. Nous reprenons ici, pour partie, la communication que fit André Chastel à ce numéro ("Fénelon et l'art classique"*, pp. 88-93), en adoptant un point de vue plus dialectique, et en l'élargissant de quelques réflexions.*

Dans ses Dialogues des morts écrits vers 1695, Fénelon consacre deux textes à l'art. Le premier met en scène Parrhasios et Poussin[1], le second Léonard de Vinci et le même Poussin. Le ton du premier dialogue est plutôt cordial et élevé, comme il se doit entre deux personnages certes différents mais de même qualité ; celui du second[2] utilise un réseau lexical plus âpre, le ton y est plus franc, la conversation n'y est pas dépourvue d'une certaine animosité qui, plus qu'une rivalité, trahit une jalousie lavée[3], usant d'un vocabulaire parfois persifleur. Le choix des trois personnages ne doit rien au

1. Dialogues 77 et 78 ; nous nous sommes servis de l'édition de 1893 des Oeuvres de Fénelon, Paris, T. XIX.
2. L. Marin, "La description de l'image : à propos d'un paysage de Poussin", in Communications, 15, 1970, p. 186-206, se livre à une analyse sémiologique de la description que Fénelon brosse du tableau.
3. Dans le Dialogue 78, p. 266, Poussin dit à Léonard : "Si je pouvais un jour retourner parmi les vivants, je peindrais bien la jalousie, car vous m'en donnez ici d'excellents modèles".

hasard mais, dans son efficience chronologique, souligne bien le caractère pédagogique des *Dialogues* en même temps qu'il traduit la pensée de Fénelon sur l'art classique. La présence, dans chacun des *Dialogues*, de Poussin[4], est des plus légitimes, et peut être tenue pour signe d'allégeance à l'art classique : Poussin en effet dépasse le mode purement didactique pour apparaître comme le grand intercesseur, presque le démiurge, celui dont la création se voit en quelque sorte cautionnée par le monde de l'au-delà ; son art est désormais d'origine céleste. Léonard de Vinci, qui incarne ici la Renaissance, occupe de ce fait une position d'intermédiaire, forcément plus difficile à assumer, et se voit placé par Fénelon un peu en retrait ; néanmoins, Poussin appréciait hautement son *Traité de la peinture* dont la première édition parisienne, datée de 1651 - l'année de la naissance de Fénelon -, avait été illustrée à partir de ses dessins[5] ; il en suivait volontiers les conseils[6] et le cite dans ses lettres[7]. Le choix de Parrhasius (ou Parrhasios) est plus inattendu ; en matière de modèle antique, ce n'est pas lui que l'âge classique sollicite le plus ; on lui préfère généralement Protogénès et surtout Zeuxis et Apelle, aux référents multiples et tôt devenus, comme Poussin, de véritables paradigmes[8]. Parrhasius est la plupart du temps mis à contribution pour vanter les mérites du dessin, et plus précisément des contours - ainsi fait Alberti[9] pour lequel d'ailleurs, aux dires de Félibien[10], Poussin avait la plus grande estime. Du reste, dans son jugement sur les peintres grecs, celui-ci, qui cite notamment Polygnote, Protogénès et Apelle, est muet sur Parrhasius[11]. On comprend donc que dans un dialogue à fin pédagogique censément vanter le classicisme artistique, le choix de Fénelon soit des plus signifiants. Il insinue volontairement un déséquilibre sémantique entre les acteurs du dialogue, déséquilibre en faveur du plus référent des deux artistes, Poussin, qui est aussi engagement dans la Querelle des Anciens et des Modernes - engagement sans véritable équivoque comme nous le verrons. Ce déséquilibre réapparaît dans le dialogue suivant entre

4. Les Dialogues traitent, pour le premier, du Paysage avec les funérailles de Phocion (Cardiff, National Museum of Wales), daté de 1648 ; et pour le second, du Paysage avec un homme tué par un serpent (Londres, National Gallery), des environs de 1648. Voir le récent Cat. Exp. *Nicolas Poussin*. 1594-1665, Paris, 1994, n. 168 et 179.

5. Préparés, vers 1635-1640, pour le manuscrit que possédait Cassiano del Pozzo. Cf J. Bialostocki, *"Poussin et le "Traité de la peinture" de Léonard"*, Actes du Colloque Poussin (dir. A. Chastel), 2 vol., Paris, 1960, I, p. 133 sq.

6. Notamment dans celle de 1653 (?) adressée à Abraham Bosse, n. 185 de l'édition de C. Jouanny, *Correspondance de Nicolas Poussin*, Paris, 1911

7. A titre indicatif, Alberti, dans son *De pictura* (1435), ne cite Parrhasios qu'une seule fois, contre trois pour Protogénès, six pour Zeuxis et sept pour Apelle.

8. "On conte que Parrhasios (...) y était très habile (dans les contours) : il avait, dit-on, élaboré les lignes avec la plus grande finesse" *(In hoc Parrhasium pictorem eum (...) pulchre peritum fuisse tradunt, illum enim lineas subtilissime examinasse aiunt)*, *De la peinture*, trad. fr., J. L. 10. Schefer, Paris, 1992, p. 147.

9. A. Félibien, *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes*, Trévoux, IV, p. 14-15.

10. Lettre du 27 juin 1655 à Chantelou, n. 194 de l'ed. Jouanny.

Poussin et Léonard où ce dernier sert de faire-valoir, presque de repoussoir[12]. Fénelon se laisserait-il abuser ? Il est possible puisque, s'il avait dû se conformer strictement à l'art classique, il aurait adopté sur l'artiste florentin le point de vue de l'Académie qui, au milieu du siècle, lui accordait la meilleure place en vantant les mérites de son Traité ; il est vrai aussi que c'était un demi-siècle plus tôt, et que Léonard le cède souvent en matière de référence à Raphaël[13]. Ces différents déséquilibres permettent en outre à notre auteur de construire rigoureusement, par une série de parallèles, d'oppositions et de mises en perspective, l'architecture de son discours.

Une lecture rapide des *Dialogues* peut qualifier la pensée de Fénelon d'orthodoxe, ce que confirme au demeurant, et jusqu'à un certain point, une lecture plus approfondie. Il ne saurait ici s'agir à proprement parler d'éloquence[14], malgré, ou peut-être même à cause de Fénelon ; cette orthodoxie n'est nullement un effet oratoire, elle est à la fois certitude et consécration de valeurs dont l'évidence a aussi force de démonstration didactique. L'éloquence de Fénelon n'a pas à s'appliquer à ce qui ressortit au lieu commun. Aussi son allégeance à la tradition classique est-elle moins discursive que figurative : notre auteur ne raconte pas un récit, mais brosse une description, celle d'une conception de l'art qui correspond globalement à ce qu'en attend l'Académie Royale et qui ouvre des possibilités à sa pédagogie.

A la base de cette conception Fénelon place, sans surprise, le concept de mimésis, ou plus exactement de double mimésis, référent à deux niveaux qui peuvent être également deux niveaux de lecture de l'oeuvre. D'abord, implicite, celle qui est légitimation philosophique : Platon et, naturellement, surtout Aristote[15], pour qui l'imitation est celle des "hommes en action", laquelle justement fonde et légitime, aux yeux des contemporains de l'écrivain, la grandeur de Poussin[16]. Ensuite l'imitation des anciens, qui est conformité à un modèle, assise de l'art classique depuis, au moins, la

---

12. Peut-être sous l'influence de la polémique suscitée par Abraham Bosse, à l'Académie et dans son Traité des pratiques géométrales, Paris, 1665. Voir ce qu'en écrit J. Thuillier dans sa préface à l'édition d'A. Blunt des lettres de Poussin, Paris, 1989, note 51, p. 161-162. Voir également à ce sujet F. Fiorani, "Abraham Bosse e la prime critiche al Trattato della Pittura di Leonardo", Achademia Leonardi Vinci, Journal of Leonardo Studies and Bibliography of Vinciana, 5, 1992, p ; 78-80.

13. R. Fréart de Chambray pourtant mentionne également Poussin, Vinci, Raphaël, Giulio Romano : Idée de la perfection de la peinture Démonstrée par les principes de l'art, et par des exemples conformes aux observations que Pline et Qintilien ont faites sur les plus célèbres tableaux des anciens peintres, mis en parallèle à quelques ouvrages de nos meilleurs peintres modernes, Léonard de Vinci, Raphaël, Jules Romain et Le Poussin, Le Mans, 1662.

14. M. Fumaroli, *L'Age de l'éloquence*, Genève, 1980.

15. Poétique, 1448 a.

16. Cf. Le Tasse, Discorso del poeme eroico, in *Prose*, Milan-Naples, 1959, p. 497 : "La poésie n'est rien autre que l'imitation des actions humaines, lesquelles sont proprement actions imitables". Poussin avait recopié ce passage en remplaçant "la poésie" par "la peinture". Voir aussi R. de Piles, Cours de peinture par principes, éd. J. Thuillier, Paris, 1989, p. 127 : "L'imitation est l'essence de la peinture".

Renaissance, dialectique de toute parole et de tout écrit, mais aussi convention rhétorique. Là-dessus, Fénelon est clair ; il y revient à plusieurs reprises au long des deux dialogues[17]. D'abord en faisant dire à Parrhasius dès le début du premier dialogue[18] que les artistes antiques sont inégalés et que l'on doit en conséquence chercher à les imiter ; ensuite, à la fin du second dialogue, en prêtant à Poussin les propos suivants : "Je ne vous cède, à vous autres messieurs les modernes, qu'à condition que vous cèderez aux anciens" - les deux termes renvoyant clairement à la Querelle dans laquelle Fénelon occupe une position intermédiaire ("S'il vous arrive de vaincre les anciens, c'est à eux-mêmes que vous devez la gloire de les avoir vaincus", écrit-il dans sa Lette à l'Académie)[19]. Par sa place dans le propos - introduction, conclusion - l'idée d'imitation structure donc l'architecture du discours de Fénelon sur l'art classique, et apparaît comme une totalité qui enferme la pensée, à la fois sujet et objet, finalité logique vis à vis d'elle-même. Cette allégeance de notre auteur à une pensée somme toute commune depuis la Renaissance[20], mais que le XVII[e] siècle, moins fidèle à l'idée de reproduction qu'à celle d'universalisation aura tendance, avec G.P. Bellori[21], à atténuer (Poussin lui-même estimait que la peinture ne doit pas, en premier, imiter, mais exprimer une "idée des choses incorporelles"), cette allégeance transparaît bien également dans la hiérarchisation qu'il opère, comme le faisaient ses contemporains, entre les artistes de la Haute Renaissance et ceux de l'Antiquité, ces derniers dominant les premiers[22] : tel est le sens de l'espèce de jalousie qui ronge Léonard vis à vis de Poussin et dont la véritable finalité est justement l'imitation des anciens et la qualité de cette imitation.

D'autres propos que Fénelon prête à ses personnages soulignent bien l'importance qu'il accorde à cette idée - quoique de façon presque incidente, car il sait pertinemment que la peinture de Poussin n'a jamais été l'imitation de la Nature, mais la Nature comme illustration, comme expression d'un concetto. Ainsi au sujet du paysage au fond du Phocion : "J'ai donné (dixit Poussin) une certaine beauté sauvage au lointain, pour me conformer à

---

17. Poussin lui-même : "C'est (la peinture) une imitation faite avec lignes et couleurs en quelque superficie de tout ce qui se voit dessous le soleil", lettre du 1er mars 1665, à M. de Chambray, éd. Jouanny, n. 210.

18. Il y revient encore en 1714, dans une lettre (du 22 novembre) à Houdard de la Motte, où il précise à nouveau que le but de l'art, comme de la poésie, est l'imitation.

19. Dans cette même lettre, datée de 1714, il écrit que "les anciens les plus parfaits ont des imperfections".

20. Alberti, Léonard, L. Dolce (Dialogo della pittura intitolato l'Aretino, Venise, 1557), G.P. Lomazzo (Trattato dell'arte della pittura, scoltura et architettura, Milan, 1565)...

21. G.P. Bellori, *Vite de' pittori scultori ed architetti moderni*, Rome, 1678.

22. Selon R. de Piles, Abrégé de la vie des peintres, Paris, 1699, p. 24, Poussin disait que si Raphaël "est un ange comparé aux autres peintres ; c'est un âne comparé aux auteurs des antiques".

l'histoire, qui parle de l'Attique comme un pays rude et stérile[23]". Ou plus loin : "C'est dans les bas-reliefs antiques, où vous avez étudié aussi bien que moi (que je me suis instruit, dixit Poussin)[24]". L'expression pour me conformer, dans le premier extrait, étant lourde de sujétion, mais aussi d'implication historique. Il s'agit bien sûr et plus généralement d'une conformité à un modèle reconnu par tous et dont le caractère abstrait est celui, contraignant, d'une paraphrase démonstrative. Contraignant parce que nécessité par le cadre pédagogique des *Dialogues*, il rejette le hasard, évidemment incompatible avec l'enseignement chrétien, et récuse dans une certaine mesure l'inspiration (pour le théoricien/pédagogue, non pour l'artiste, pour Fénelon, non pour Poussin[25]). La liberté créative et imaginative s'y efface en effet au profit d'une logique de persuasion et de raison qui embrasse la totalité du champ pictural, jusque dans ses détails - ainsi, p. 259, "Jamais je n'ai pris la liberté de rien donner à l'antiquité qui ne fût tiré de ses monuments" : dialectique où la liberté est perçue comme source d'erreur et d'errement, de désordre, dialectique du renoncement - et dont la démarche rhétorique, semblable à celle de l'architecture dans le Phocion, est fondée sur une mise en ordre rigoureuse quoique sous-jacente à la confusion - celle qu'engendre la liberté - mise en ordre qui est mise aux normes, adéquation entre le dire de l'orateur et le faire du peintre, entre la narration du discours et la description de la peinture[26].

Plus techniquement, Fénelon semble admettre un certain nombre de considérations sur la peinture qui sont celles de son temps, y compris à travers les différentes polémiques qui secouaient périodiquement l'Académie - et pas seulement elle[27]. Ainsi (p. 256) évoque-t-il le rôle des couleurs en le plaçant habilement non dans la bouche de Poussin mais dans celle de Parrhasius, moyen de cautionner, par le poids de l'antique, ce qui pourrait prêter le flanc à la critique la plus orthodoxe : "Je vois que vous savez le grand art des couleurs, qui est de fortifier l'une par son opposition avec l'autre"[28]. Cette fin de siècle voit en effet le triomphe des coloristes, avec

---

23. Selon J.L. Goré, L'itinéraire de Fénelon : humanisme et spiritualité, Paris, 1957, p. 467, "Fénelon est convaincu de la vérité "historique" de ce tableau du grand Poussin".
24. Respectivement Dialogue 77, p. 260 et Dialogue 78, p. 266.
25. Pour qui celle-ci, comme le montre son tableau L'inspiration du poète (Louvre), est d'origine céleste.
26. Poussin : "Tout se démêle et se distingue sans peine, tout s'unit et fait corps : ainsi il y a une confusion apparente et un ordre véritable quand on l'observe (l'architecture) de près". Dialogue 77, p. 258. Phrase remarquable, digne en tout point de l'art oratoire de Fénelon, et que l'on croirait l'écho d'un fragment présocratique.
27. Voir par exemple B. Teyssèdre, Roger de Piles et les débats sur le coloris au siècle de Louis XIV, Paris, 1965 et M. Kemp, ""A chaos of intelligence" : Leonardo's "Traité" and the perspective wars in the Académie Royale", Il se rendit en Italie. Etudes offertes à André Chastel, Rome, 1987, p. 415-424.
28. Au sujet des couleurs, se reporter notamment à L.G. Blanchart, Conférence sur le mérite de la couleur, 7 novembre 1671.

l'arrivée en 1699 de Charles de La Fosse à la tête de l'Académie[29] ; et comme l'écrit A. Mérot[30], l'expression devient subalterne, l'idéalisme classique est rejeté au profit du naturel, de la simplicité, de la sensibilité, de la couleur, préparant la condamnation implicite d'un certain Poussin par le plus ardent des coloristes, Roger De Piles[31] : les paysages de Poussin sont certes "admirables", mais "il les auroit rendus parfaits s'il les avoit un peu plus fortifiez par les Couleurs locales & par l'artifice du Clair-Obscur"[32]. Ou bien, rejoignant les principes de la mimésis et de l'ordre, Fénelon évoque l'idée selon laquelle tout art bénéficie de la liberté que lui offrent les règles strictes émanant de la raison, auxquelles il doit obéir : "C'est un caprice. Ce genre d'ouvrage nous sied fort bien, pourvu que le caprice soit réglé et qu'il ne s'écarte en rien de la vraie nature[33]" : la fantaisie n'est admise qu'à condition qu'elle soit maîtrisée et se développe à l'intérieur de normes définies par la raison - une fantaisie normalisée en somme -, et qui n'a de fantaisie que l'espace exigu de liberté qu'elle est censée permettre.

Il n'empêche que Fénelon n'hésite pas à plaider en faveur de l'expression picturale des passions - laquelle est aussi leur expression littéraire et rhétorique -, en accord avec le paysage poussinesque qui, lui-même, développe une rhétorique des passions, ainsi que l'a relevé J. Thuillier[34]. Expression manifestement essentielle dans la pensée de notre auteur puisqu'il revient à la charge à deux reprises, par le truchement de Parrhasius : "Il faut peindre l'action et le mouvement, animer les figures et exprimer les passions de l'âme", puis de Poussin : "On n'y voit aucune connaissance de l'Antiquité ; mais, en revanche, la science d'exprimer les passions y est assez grande[35]". Phrases capitales, en particulier la première, qui fait écho à l'un des principaux questionnements du siècle[36]. "Emotion de l'âme sensitive (...) qui se traduit en "actions corporelles" comme l'écrit B. Teyssèdre[37], l'expression de la passion telle que semble l'envisager Fénelon est proche de celle, essentiellement "physionomiste", de Le Brun[38] qui lui-même retient surtout la dimension physiologiste plus que proprement

---

29. Voir ce qu'écrit de lui au siècle suivant A.N. Dézallier d'Argenville, *Abrégé de la vie des plus fameux peintres*, avec leurs portrait gravés en taille douce, 4 vol., Paris, 1745-1752, IV, p. 192.
30. *La peinture française du XVII^e siècle*, Paris, 1994, p. 297.
31. Voir son Dialogue sur le coloris, Paris, 1671.
32. Abrégé de la vie des peintres, Paris, 1699.
33. A propos du Paysage avec un homme tué par un serpent, Dialogue 76, p. 263.
34. "Le paysage dans la peinture française du XVII^e siècle, de l'imitation de la nature à la rhétorique des "belles idées", in Cahiers de l'Association Internationale des Etudes Françaises, 1977, p. 45-64.
35. Respectivement Dialogues 77, p. 257, et 78, p. 265.
36. Ainsi Les Charactères des Passions, 4 vol., Paris, 1640-1662, de M. Cureau de la Chambre.
37. In *L'art au siècle de Louis XIV*, Paris, 1967, p. 213.
38. Conférence de M. Le Brun (...) sur l'expression générale et particulière, Amsterdam et Paris, 1698.

philosophique du traité de Descartes[39] dont il s'inspire - Descartes pour qui les passions de l'âme sont "des perceptions ou des sentiments, ou des émotions de l'ame, qu'on raporte particulièrement à elle[40]". Fénelon ici, en insistant sur l'expression de la passion, se révèle d'une sensibilité plus proche de celle des peintres[41] (il est possible, par souci didactique) que du philosophe, dont R. de Piles écrit[42] : "Tout ce qu'en a dit ce philosophe ne regarde que les mouvements du coeur, et les Peintres n'ont besoin que de ce qui paraît sur le visage" ; mais comme l'écrit J. Thuillier[43] "L'expression des passions (doit être comprise) dans le sens cartésien où passion s'oppose à action, et désigne tout ce qui est ressenti par un sujet". Cet incontestable intérêt pour les manifestations extérieures des passions - y compris dans le prolongement moral qu'elles donnent à l'action - se voit sublimé par cette autre fonction qui (plus discrètement il est vrai), assignée à la peinture, donne à Fénelon l'occasion de compléter, après la mimesis, le dispositif aristotélicien de l'art comme mise en image de la tragédie -- la catharsis[44], qui réclame la purification de la crainte et de la pitié, ceci à travers des personnages montrés en action. On a vu plus haut[45] que Fénelon associait la peinture de l'action avec l'expression des passions de l'âme ; à propos du Paysage avec un homme tué par un serpent, il n'hésite pas à comparer ce type de peinture, dans ses effets, avec la tragédie antique : "Ce second objet (l'homme effrayé par un serpent) ne laisse pas de faire un certain plaisir semblable à ceux que goûtaient les spectateurs de ces anciennes tragédies où tout inspirait la terreur et la pitié[46]". Plus haut (p. 256), à propos du Phocion, il avait déjà écrit : "Dans ce convoi, tout est capable d'exciter la pitié et la douleur." Sans doute se souvient-il des propos de Félibien au sujet du tableau de la National Gallery : "(...) Il y a sur le devant, des figures qui expriment l'horreur et la crainte[47]". Cette dimension prêtée à la peinture dans sa relation au spectateur et que l'on pourrait qualifier de sacrée (on pense ici à Poussin envisagé comme démiurge, comme intercesseur), est une réponse à la notion plus profane d'enthousiasme qu'évoque, à la même époque, R. de Piles[48] - l'enthousiasme qui

---

39. Les passions de l'âme, Paris-Amsterdam, 1649.
40. *Idem*, article 27.
41. "(...) expression est un terme général qui signifie la représentation d'un objet selon le caractère de sa nature, et selon le tour que le Peintre a dessein de lui donner pour la convenance de son ouvrage. Et la passion, en Peinture, est un mouvement du corps accompagné de certains traits sur le visage qui marquent une agitation de l'âme", R. de Piles, op. cit., 1989, p. 91.
42. *Idem*, p. 93.
43. In *Nicolas Poussin*, Paris, 1994, p. 61.
44. Poétique, 1449, b et, implicitement, Platon, Phèdre, 268, c.
45. Voir ci-dessus note 28.
46. Dixit Vinci ; Dialogue 78, p. 263. C'est nous qui soulignons. Voir également ce qu'écrit R.W. Lee dans son compte rendu du livre de W. Friedländer, Poussin, A New Approach, dans The Art Bulletin, LI, 1969, p. 301 : "Mais leur beauté formelle (aux paysages) a aussi une fin humaine : c'est la mise en scène, parfaitement expressive, de la pitié et de la terreur humaines".
47. *Op. cit.*, p. 150-151.
48. Cours de peinture..., *op. cit.*, éd. de 1989, p. 70-73.

est un transport, et duquel participe le sublime. Dans sa comparaison normative avec la tragédie, Fénelon, bien de son siècle (songeons à G.P. Bellori), assigne dépassement de la seule mimesis non sans paradoxalement vanter, on l'a vu, les bienfaits et la nécessité de celle-ci ; mais selon une approche aristotélicienne, cette imitation est prolégomènes à la fonction plus profonde de catharsis - ou du moins, en ce qui concerne l'art du peintre, d'expression de la crainte et de la pitié, à défaut de purification. Car au-delà, et c'est bien ici l'essentiel pour Fénelon, la peinture vise à instruire ; elle a, au même titre que les autres arts (y compris l'éloquence) vocation d'enseignement : aussi sa fin - et la catharsis en est un moyen - est-elle avant tout morale, en dépit d'Aristote[49] mais en conformité avec l'esprit français du XVII[e] siècle : l'Athènes de Phocion renvoie ici à Télémaque : "On n'a rejeté de cette ville que les arts superflus, qui détournent les pauvres de la culture de la terre pour les vrais besoins, et qui corrompent les riches en les jetant dans les fastes et la mollesse[50]".

Parallèlement à cette volonté d'assigner à la peinture une fin morale, il y a chez Fénelon le désir d'établir une relative distance par rapport aux lieux communs de son temps (relative puisque malgré tout assez largement partagée) dans la critique voilée qui succède immédiatement, par antithèse, à l'éloge de l'imitation[51] et qui - référence discrète à l'antique - se fonde sur l'ironie : Après avoir fait dire à Parrhasius que l'imitation est nécessaire, il s'empresse d'ajouter, par la bouche de Poussin[52] qu'il est néanmoins difficile d'imiter des peintures dont on n'a conservé aucune trace[53]. Cette ironie s'accompagne d'une lucidité sans équivoque sur la situation de la peinture en France au début du XVII[e] siècle - lucidité, mais aussi topo métonymique permettant de justifier la nécessité d'un renouvellement profond des arts en la personne de Poussin (et expliquant son exil romain), situation déplorable réclamant un Deus ex machina, véritable épiphanie artistique[54] : "(A Rome) où j'avais étudié les modèles antiques et où la peinture était plus en honneur qu'en mon pays ; mais enfin, quoiqu'étranger, j'étais admiré dans Rome",

---

49. A propos non de la peinture mais de la musique. Voir dans ses Politiques, VIII, 7, 1341 b et 1342 a, son rôle dans l'éducation.

50. *Les aventures de Télémaque*, Livre XVII.

51. Dialogue 77, p. 254-255.

52. Même distance à l'égard des artistes de la Renaissance italienne, pourtant figures de référence, que Fénelon montre d'abord, on l'a constaté, comme des envieux ; idée par surcroît reprise, à travers le personnage de Vinci, au début (p. 261) du Dialogue 78. R. de Piles, dans son Cours de peinture... op. cit., p. 205, comme beaucoup d'autres, avait déjà noté cette distorsion dans la volonté d'imiter des modèles, et la quasi inexistence de ceux-ci : "Si donc il ne s'est rien conservé qui puisse nous donner une idée juste de la Peinture comme elle se pratiquait anciennement, c'est à dire dans le temps que les arts étaient dans leur plus grande perfection (...)". On voit donc que l'originalité de Fénelon est toute relative.

53. On songe ici au trop fameux "Enfin Malherbe vint" de Boileau, Art poétique, Chant I, vers 131

54. Abondante bibliographie. Par exemple, A. Mérot, *La peinture française au XVII[e] siècle*, Paris, 1994, p. 213-214.

Rome où la fidélité à l'antique était une vertu et se posait en contrepoint du conservatisme parisien, Rome, moins ville que signifiant.

Le choix même, parmi la production si diverse et abondante de Poussin, de deux paysages pour illustrer les considérations pédagogiques de Fénelon sur la peinture, n'est pas innocent ; il révèle, de la part de notre auteur, un engagement plus personnel dans la mesure où le genre paysage, académiquement peu considéré par rapport aux autres genres (religion, histoire, etc.), possédait néanmoins au XVII[e] siècle ses sectateurs[55] qui souvent d'ailleurs comptaient parmi les amateurs les plus éclairés - le paysage était alors surtout une affaire de goût et de passion - dans la mesure aussi où la préférence de la société, lorsque Fénelon écrit ses Dialogues va plutôt, comme le sous-tend R. De Piles[56], au paysage champêtre qu'au paysage héroïque illustré par Poussin. Même si l'on considère que les paysages de Poussin, et notamment les deux Phocions, constituent l'essence du paysage classique, la grandeur du peintre était d'abord jugée à l'aune de ses tableaux religieux et de ses tableaux d'histoire ; du reste, le paysage lui-même prenait tout son sens moins dans la description ou l'évocation de la nature que dans la storia dont elle est le cadre. Fénelon adopte donc ici un point de vue résolument marginal et cependant plein de sens et de sensibilité, celle-ci pouvant aussi bien s'expliquer par le souvenir de son enfance dans le cadre champêtre du château familial, en Périgord.

Mais il est dans le choix de notre auteur un autre message, bien plus personnel et profond, bien plus riche d'enseignement que celui du genre paysage : le choix qui concerne précisément, à l'intérieur du genre, *Les funérailles de Phocion*. Ce tableau daté de 1648 est porteur, comme la plupart des paysages de cette période, de valeurs néo-stoïciennes[57] dont, au début du XVII[e] siècle, "la tendance dominante est à l'abstention (qui...) se nourrit d'un individualisme aristocratique exacerbé[58]". Si, comme l'avait noté A. Blunt[59], il peut exister une relation entre le Phocion et les évènements contemporains (guerres de Religion et surtout Fronde, sur laquelle Poussin porte des jugements très durs[60]), la seconde interprétation de l'historien d'art britannique, en liaison avec le néo-stoïcisme[61], et plus encore celle de R.

---

55. Cours de peinture..., op. cit., p. 99-100.
56. P. Gaudibert, "Poussin et le néo-stoïcisme", in *Europe*, 1959, p. 27-46.
57. *Idem*, p. 31.
58. "The Heroic and the Ideal Landscape in the Work of Nicolas Poussin", Journal of the Warburg and Courtauld Institute, 7, 1944, p. 158.
59. Lettres à Chantelou du 24 mai 1649 et du 19 septembre 1649, n. 171 et 174 de l'éd. Jouanny : "Nous sommes la moquerie de tout le monde..." ; "(...)Paris, que ces mauvais Français mettaient déjà à sac par leurs discours enragés" ; "La bêtise et l'inconstance des peuples...".
60. Nicolas Poussin. The A.W. Mellon Lectures in the Fine Arts 1958, National Gallery of Art, Washington D.C., 2 vol, New-York - Londres, 1967.
61. "Poussin and the "Tricks of Fortune"", The Burlington Magazine, CXXIV, 956, 1982, p. 682 et 684.

Verdi sur les inconstances de la fortune[62], nous semblent davantage rendre compte de ce que Fénelon a pu y trouver qui satisfît ses propres convictions, voire sa propre situation. Poussin croyait fermement que les sages, faute d'être compris, ne sont pas suivis par la foule et ne trouvent de refuge que dans le détachement, au sein d'une nature qui est "consolation en face des désordres sociaux".[63]

Toutes idées qui, didactiquement, ne trouvent leur sens que dans la personne même du pédagogue, qui y projette ses propres aspirations, et dans celle de son élève qui, par sa position politique - petit-fils de roi et dauphin - est à même de les appliquer. Ce que Fénelon cherche et, par un procédé de captation, trouve dans l'art de Poussin, et plus particulièrement dans le Phocion, c'est son propre rejet du despotisme ("Vous rapportez tout à vous, comme si vous étiez le Dieu de la terre et que tout le reste n'eût été créé que pour vous être sacrifié")[64] d'où qu'il vienne, de la cour et de ses fadaises, ses hypocrisies, ses trahisons dont, comme il l'écrit lui-même, il n'a jamais voulu : "Je n'ai jamais cherché la cour : on m'y a fait aller"[65] ; Phocion et Fénelon se rejoignent dans leur rencontre de la même incompréhension en quelque sorte inversée, pour l'un du peuple, pour l'autre du pouvoir. Ce qui le séduit chez Poussin et une fois encore, surtout dans le Phocion, c'est que le peintre normand, du haut de son exil romain, à l'écart des turpitudes de Paris comme Fénelon de celles de Versailles, se fait le chantre de la vertu civique qui doit être d'abord (notre auteur, en bon pédagogue, n'oublie pas à qui il s'adresse) celle des rois[66] ainsi que des moeurs austères et frugales des anciens, fondées sur la modestie et la raison (la raison qui seule permet, comme l'avait écrit Descartes[67], de maîtriser ces passions qu'exprime si bien l'art du peintre) comme sur la haine de la tyrannie, dans un monde dont l'harmonie voulue par Dieu se manifeste avant tout par et dans la nature. Que les hommes y puisent donc modèle pour se gouverner : c'est là une leçon capitale de pédagogie.

L.B.

62. Voir la lettre de Poussin à Chantelou du 22 juin 1648, n. 162 de l'éd. Jouanny.
63. P. Gaudibert, loc. cit., p. 44.
64. Fénelon, Lettre anonyme à Louis XIV, vers 1694.
65. Lettre au Père Le Tellier, jésuite, de 1710.
66. "(Le roi) ne doit point avoir plus de richesses et de plaisirs, mais plus de sagesse, de vertu et de gloire que le reste des hommes" dit Mentor, dans les Aventures de Télémaque, Livre V.
67. *Op. cit.*, article 148.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXV – Année 1998

De l'opinion publique à la mort de Louis XV et à l'avènement de Louis XVI

par René LARIVIERE

Le 11 septembre 1774, à l'occasion d'une lettre qu'il lui adresse de Paris, Gabriel Bouquier fait parvenir à son frère, avocat à Terrasson, une chronique de onze pages où il traite de la situation politique dans une première partie, de la peinture dans la seconde. Nous nous tiendrons à la première.

C'est en épigrammes que l'on parle de la mort de Louis XV :

- "Ci gît le roi Louis quinzième
  Des bien aimés c'est le deuxième
  Dieu nous préserve du troisième".

- "Ci gît qui mangea, but, dormit,
  Chassa, se botta, se vêtit
  Et qui de son état, ne se souciant guère
  De la lubricité fit sa plus grande affaire
  On l'appela jadis Louis le bien aimé
  Il n'est plus aujourd'hui que Louis mal nommé".

- "Béni soit Dieu, Louis au cercueil
La foudre qui grondoit au-dessus de sa tête
L'a frappé dans les bras d'une jeune soubrette
Si les Français ont pris le deuil
C'est seulement par étiquette".

- "Louis le bien aimé dont on connoit l'histoire
Par arrêt du destin a passé l'onde noire
Catins, brigands fondez en pleurs
Et vous hommes de bien sous des dehors funèbres
Le *de profundis* sur les lèvres
Chantez le *te Deum* dans le fond de vos coeurs".

- "Louis a rempli sa carrière
Et fini ses tristes destins
Pleurez voleurs, pleurez catins
Vous avez perdu votre père".

Cette dernière pièce est un impromptu, fait par un homme de lettres, connu par sa façon de penser hardie et par son style nerveux...[1] précise Gabriel Bouquier.

- "Lorsque Jupin dans sa colère
Eut écrasé le tyran crapuleux
Qui trop longtemps du pouvoir arbitraire
Nous imposa le joug affreux,
Ce Dieu soudain reprit la foudre.
Je veux dit-il réduire en poudre
Le bronze qui porte les traits
Du vil despote des Français
Qui du trône a terni la gloire
Je veux anéantir jusque à la mémoire
De ce lâche mortel flétri par ses forfaits.
Oh ! Jupin qu'allez-vous donc faire
Lui dit vivement Apollon.
D'un prince aussi vil que Néron
Qui des catins, des brigands fut le père
Le bronze rappelle le nom
Il est vrai ; mais songez qu'il est de Bouchardon."[2]

---

1. Bouquier vise Voltaire.
2. Victor Grand, *Annales du Terrassonnais*, a donné p. 85 l'épigramme suivante, qu'il considère être la meilleure de Bouquier sur Louis XV :

Et Gabriel Bouquier poursuit : "... la maladie de Louis XV n'affecta point le peuple, les églises où l'on faisait des prières publiques... étaient presque désertes. Le sort des despotes est d'être haïs. Le bruit de sa mort ne fit qu'aiguiser l'épigramme et réveiller les satiriques.

On a eu raison de ne pas pleurer Louis quinze et l'on a très grand tort de louer son successeur. Il est à présumer par le train, que les affaires prennent, que nous serons presque aussi mal sous ce règne que nous l'avons été sous le précédent.

L'écorcheur du peuple et le destructeur des lois sont en grand crédit[3] auprès du nouveau monarque. Il est vrai que les princes, frères du Roi, et les autres princes du sang, sont contre ces deux fléaux de la France, mais on craint qu'ils ne soient obligés de céder à l'entêtement du maître, qui comme son prédécesseur trouve que le titre de despote est préférable à celui de monarque.

Les princes d'Orléans, de Chartres et de Condé exilés de la cour pour avoir voulu prendre un peu trop vivement l'intérêt du peuple. M. le duc d'Orléans fut reçu avec des acclamations en arrivant à son palais... On dit que les deux jours après, on a trouvé dans la cour... un placard portant ce qui suit :

"Le Roi peut trouver dix mille hommes en les payant. Son Altesse sérénissime en trouvera trente mille gratis et de bonne volonté." Depuis l'époque de l'exil des princes, la Reine est venue deux fois à Paris, et le silence du peuple lui a prouvé son mécontentement. Depuis que le roi s'est - ainsi que son prédécesseur - déclaré marchand de bled, le pain a augmenté et doit augmenter encore...

Quelqu'un, de nos enthousiastes, avait suspendu au cou du cheval de la statue équestre du bon Henri quatre un écriteau portant en gros caractère le mot *resurexit*, un homme censé a mis au bas : "Je ne conteste pas le mot, mais avant je voudrois avoir la poule au pot".

-"Un amateur considérait un jour
de Louis XV la statue,
Lorsqu'en se pavanant comme un homme de cour,
Un gascon tout à coup vient s'offrir à sa vue,
lui dit, sans aucun compliment :
Voilà, Monsieur, un fort beau monument ;
Je m'y connais : je n'ai pas la berlue.
Que pensez-vous de ce cheval ?
Il est bien selon moi ! Mais, Monsieur, je vous prie
Dites-moi, qu'a-t-on mis aux coins du piedestal ?
Quatre vertus, Monsieur. - Mort de ma vie !
Quatre vertus ! Qui s'en serait douté ?
Notre Roi n'a jamais été
En aussi bonne compagnie".

Cette statue équestre de Bouchardon avec des bas reliefs de Pigalle élevée sur la future place de la Concorde fut renversée en 1792.

3. Sans doute Maurepas et Turgot.

... On dit que la Reine est portée de bonne volonté à secourir le peuple, mais que le crédit qu'elle a eu dans les premiers jours du nouveau règne est considérablement tombé...

Peu de jours après la mort de Louis XV, il parut une espèce de pièce soit disant prophétique.. Voici ce que c'est que cette pièce, dont tout le sel consiste dans un jeu de mot :

1 - Les barils seront défoncés.
2 - L'aiguille sera cassée.
3 - Les fleurs se flétriront.
4 - On mangera des maquereaux.
5 - L'on écrasera des poux.
6 - Et la terrassera bouleversée.

La première prédiction regardoit les Dubarri... La seconde regardoit le duc d'Aiguillon, elle s'est accomplie, mais son accomplissement n'a pas eu toute l'étendue que le prophète semble lui donner. Les quatre autres, que vraisemblablement ne s'accompliront pas de longtemps, regardent... Saint Florentin, le duc de Richelieu, le chancelier[4] et le contrôleur général.

La veille de la mort de Louis XV, on publia un édit portant augmentation des droits établis pour l'entrée des vins dans la ville de Paris. Un caustique, passant dans la rue Saint-Honoré entendit crier cet édit. Il se mit à la suite du crieur et chaque fois que celui-ci finissait sa kyrielle, le caustique la terminait par ce vers : "C'est ainsi qu'en partant, il nous fait ses adieux". Cette comédie dura longtemps. Enfin, le principal acteur fut arrêté et l'édit qui venoit d'occasionner l'épigramme fut supprimé.

Quelques unes de ces nouvelles, et peut être toutes, sont déjà parvenues dans ce coin du monde où tu te trouves relégué avec des martyrs de la patrie et de la vérité ; martyr[5] dont la constance philosophique fait voir "qu'il est des coeurs romains".

R.L

Bibliographie :

- Arch. Privées, *Papiers Bouqier*.
- Victor Grand, *Annales du Terrassonnais*, Périgueux 1889.

4. Maupeou et Terray.
5. Le martyr est Leydet, avocat de Bordeaux exilé par le maréchal Richelieu à Terrasson.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXV – Année 1998

Il y a deux siècles des tags royalistes à Périgueux

par Pierre POMMAREDE

Ce 27 février 1796, le Directoire avait ordonné la fermeture du club du Panthéon où un message de Babeuf avait soulevé l'enthousiasme. Le lendemain le club était fermé par Bonaparte qui demandait aux Cinq Cents des mesures contre toute renaissance des clubs. Le 2 mars le "petit caporal" prendra le commandement de l'armée d'Italie.

Périgueux, connaissait-il les nouvelles de Paris, ou bien, dans notre cité, "l'hydre relevait-elle sa tête" ? Quoiqu'il en soit, aux mêmes dates, très exactement dans la nuit du 29 février au 1er mars, des graffiti séditieux et menaçants avaient fleuri sur les murs et les portes cochères de certains citoyens de la vieille ville.

Averti par la rumeur publique le commissaire de police de la section du Plantier, Maury, commença son enquête. Ces "outrages" ne pouvaient venir que "d'infâmes contre-révolutionnaires", de "mal intentionnés voués au royalisme" contre les "patriotes" de la Commune, "vrays soutien de la République". Et le citoyen-commissaire d'arpenter les rues de son "quartier" pour relever "sur les portes et les boutiques" les inscriptions énumérées. Elles se divisaient en trois catégories désignées par des abréviations :

BRL

(brûler) maison d'habitants à brûler

PD
(pendu) habitants à pendre

RV et BV
(rompu vif et brûlé vif) habitants auxquels il faut faire subir le châtiment de la roue et les brûler ensuite.

Un chiffre placé après les initiales indiquait aimablement le nombre des personnes à pendre ou à brûler.

De la rue Limogeanne à la rue de la Fédération, l'officier de police dénombre trente trois graffiti. Il n'est pas inintéressant de connaître et les noms des habitants du vieux Périgueux et les châtiments qui leur étaient réservés.

Rue Limogeanne (côté du Plantier), le notaire Dauriac doit être brûlé ; le perruquier Chazan, le tailleur Gentille, le citoyen Sarlande, le cordonnier Valleton, Bruneaud dit Parisien, le cordonnier Raynaud, Clervaux le jeune, Poncet Lambert, le menuisier Serres et le marchand Argillier doivent être pendus. Quant au commandant Rousseau il doit être rompu et brûlé vif.

Rue Notre-Dame, trois habitants doivent être pendus : François Labarre, le tailleur Joseph Duval, le cordonnier (bien nommé) Romain Crespe, et le cordonnier Louis Moreau. L'architecte Pautard sera brûlé et pendu avec deux personnes de sa famille ou de sa maison.

Rue des Drapeaux, Marchay, beau père de Roy, officier municipal sera brûlé avec la personne qui habite chez lui.

Rue de la Petite Miséricorde, Lafarge, commandant de la gendarmerie sera pendu et brûlé avec l'autre occupant de sa maison.

Rue du Vieux-Pont, le cordonnier Bloy porte sur ses deux boutiques une inscription indiquant qu'il sera pendu et brûlé avec deux habitants de sa demeure ; le cordonnier Gervais sera pendu ; Sauveroche ayné, officier municipal, sera brûlé avec deux personnes résidant chez lui.

Place du Gras, ils sont dix à être dénoncés à la vindicte des contre-révolutionnaires : il faut pendre le coutelier Decan, le boucher Querroy avec les habitants de leurs maisons, le bottier Souchoux, brûler Barrau, secrétaire du département et rompre tout vif le ferblantier Lachaud.

Rue des Serruriers, sont menacés de pendaison le boulanger Audet, le maçon Richard, les serruriers Rousset et Pierre Milhac. Les Rouffignac père et fils seront brûlés.

Rue de la Fédération, le ferblantier Raynaud trouve à la porte de sa maison et de sa boutique menace de sa prochaine pendaison.

Au total trente trois-maisons couvertes d'inscriptions promettant une fin imminente à quarante-trois citoyens, chiffres qui ne laissent pas de surprendre en regard d'une modeste superficie. La liste des personnes

désignées à la vindicte contre-révolutionnaire est éclairante : en dehors d'officiers départementaux et municipaux, de notaire et d'architecte ayant estimé les Biens nationaux, de deux commandants, les graffiti menacent dans l'ensemble des artisans (cordonniers, couteliers, serruriers) qui ont du participer au moins à des émeutes, peut-être à des exactions.

L'histoire ne dit pas si les quarante-trois personnes menacées ont péri par la corde, la matraque ou le bûcher. Elle est aussi muette sur les résultats de l'enquête et n'indique pas si les présomptions du commissaire de police étaient justifiées.

Les graffiti, depuis l'ombre de nos cavernes jusqu'au soleil de Pompeï, sont de toutes les époques[1]. Leur anonymat est signe de peur ou de lâcheté. De temps en temps, des tags éclosent sur les murs du Périgueux moderne. Il faut être reconnaissant à notre collègue qui a exhumé du fond d'un placard ceux d'une époque mal connue pour l'histoire de notre ville et d'en avoir autorisé la publication.

P.P.

1. Je pense, avec le sourire, à l'affiche murale de Pompeï. Un graffito à la sanguine rouge précise que c'est dans la maison de Vesonius qu'un scribe appuie la candidature de Fronto !

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord – Tome CXXV – Année 1998

Le surprenant voyage à Rome de Joseph Dufraysse de Viane religieux chanceladais

par Norbert PERCEREAU

Entré à l'abbaye de Chancelade en 1788, Joseph Dufraysse de Viane a fait profession le 6 août 1789. Ordonné sous-diacre, il a choisi de quitter l'abbaye fin 1790 et s'est installé à Périgueux. En 1791, il y rencontre Marguerite Desbordes et projette de se marier. Sur les instances de la famille Desbordes, catholiques pratiquants et rigoristes, l'ex-chanceladais décide de se rendre à Rome pour solliciter directement du Saint Siège sa réduction à l'état laïque et les dispenses nécessaires pour se marier religieusement.

DEUXIEME PARTIE :
(voir tome CXXV, 1998, pp. 109-122 (ill.)

Le voyage d'Italie. De la municipalité de Périgueux à celle de Cornille

1. Le chemin de Rome

Le dernier descendant direct de Joseph Dufraysse de Viane, le commandant Deviane, décédé à Périgueux en 1955, ne possédait aucun récit du voyage accompli par son arrière grand-père. Mais il avait fait état du séjour d'un ancêtre en Italie durant la Révolution.

Si nombre d'informations (itinéraires, rencontres, péripéties, incidents) font défaut, en revanche les documents d'archives actuellement réunis[23], permettent d'évaluer la durée du voyage de Joseph, de retrouver certaines étapes, les noms des personnages qui l'ont accueilli ou aidé durant son séjour ininterrompu à Rome, enfin les résultats obtenus.

Parcourir les quelque 370 lieues (1 500 km) de Périgueux à Rome, en 1792, n'était pas une sinécure, loin de là. Même en été ! Le meilleur et le plus court chemin est alors celui des pèlerins. L'itinéraire provençal n'existe pas : la future route de la Corniche n'était à cette époque, dit Cobbett, qu'un "étroit sentier muletier." D'ailleurs, n'est-ce pas l'intérêt de l'ex chanceladais de passer pour un pèlerin, plutôt que pour un émigré ? Pourtant, le temps est passé du pèlerin cheminant à pied, le bourdon à la main, même vêtu d'une pèlerine. La berline offre son confort aux amateurs opulents. Les moins bien lotis, comme Joseph, se contentent d'une simple patache, ou d'un cheval en location.

C'est probablement par l'un ou l'autre de ces moyens, que notre 'pèlerin' a pris la route de Limoges. Ensuite, si l'on se réfère à l'état général du service des diligences en 1789, il pouvait prendre un fourgon le samedi (4 août) pour Clermont et, de là, un carrosse le jeudi suivant (9 août). Arrivée à Lyon le 12 août. Dans la ville où le terrible Chalier s'apprête à sévir, le désordre est à son comble après l'annonce de la chute de la royauté ; agitateurs et sans-culottes brisent partout les effigies royales. C'est en poste que Joseph franchit peut-être l'étape suivante qui le conduit au Pont de Beauvoisin, frontière de la Savoie. Il roule à présent hors de France.

A Chambéry, vers le 18 août, il doit se préoccuper d'obtenir passeport et visa d'entrée dans le Piémont. Ces documents étaient nécessaires pour louer chevaux et voiturins, parfois même pour être logé dans les auberges. Il n'a certainement pas le temps de profiter de cette 'douceur de la vie' qu'y appréciait tant J.-J. Rousseau (*Confessions*). Vers le 20 août, passé Lanslebourg, c'est le franchissement du Mont-Cenis, effectué souvent à dos de mulet. Parvenu à Turin, autour du 25, en plein exode[24], il poursuit sa route

---

23. Essentiellement :
Arch. secrètes Vaticanes (A.S.V.). Fonds consultés : 'Emigrati Rivoluzione Francese', 'Penitenziera Apostolica', 'Segreteria del Memoriali', 'S. Congregazione del Concilio' (vol. des Positiones), 'Congregazione per el Clero', 'Liber Decretorum, 1792-1793', 'Regestum Parvum Decretorum, 1792-1793', 'Regestum Parvum Secretum, 1791-1796', enfin l'Index de 'Il Santo Uffizio' (Inquisition).
Arch. départ. de la Dordogne, en particulier : D 10 (serments des prêtres), cote 5300 ; V 16 (Tableau général des pensionnés ecclésiastiques).

24. Son passage dans la capitale piémontoise est contemporain du séjour qu'effectue dans la région Mme Vigée-Lebrun. Elle écrit dans ses *Mémoires* : "...En entrant (dans Turin) que vois-je, mon Dieu ? Les rues, les places encombrées d'hommes, de femmes de tout âge, qui se sauvaient des villes de France, et venaient à Turin chercher asile. Ils arrivaient par milliers, et ce spectacle était déchirant. La plupart d'entre eux n'emportaient ni paquets, ni argent, ni même de pain ; car le temps leur avait manqué pour songer à une autre chose qu'à sauver leur vie..." (Chap. X, Turin et Milan).

par Asti et rallie Gênes fin août. De cette ville il adresse à M. Francesco Digne, banquier romain, une demande de passeport pour Rome, passeport qu'il se propose de retirer lors de son prochain passage à Viterbe. Mais, F. Digne va écarter cette requête et en informer aussitôt le cardinal secrétaire d'Etat. Dans sa lettre, non datée, le banquier précisera que Deviane Dufraysse avait voyagé par poste, de Gênes à Viterbe, en compagnie d'un postillon comme 'suspect'. Il affirmera d'ailleurs être dans l'incapacité d'émettre un jugement sur la personnalité de l'ancien chanceladais (*Epoca Napoleonica Francia, 22*).

Cet insuccés ne semble pas avoir ralenti Joseph qui progresse résolument ver Rome en voiture de poste, franchissant les étapes habituelles, traversant Pise, Florence et Sienne, avant d'atteindre Viterbe où il obtiendra finalement son dernier passeport. Un billet (archivé *Francia 22*) daté du 29 août 1792, nous révèle, que des instructions avaient été données pour que ce document lui soit effectivement délivré dans cette ville.

C'est dans les premiers jours de septembre, autour du 8, pensons-nous, que Joseph Dufraysse de Viane entre à Rome par la *via Flaminia* et la porte du peuple.

Un second billet (toujours Francia 22) celui-ci daté du 12 septembre 1792, atteste que Joseph 'Defres', religieux de son état récemment arrivé à Rome, s'est présenté à la chancellerie pour être sécularisé.

2. Supplique et curie romaine

Rome est une ville mythique. Imaginons l'émotion ressentie par notre Chanceladais en découvrant la Ville Eternelle dont il a rêvé si longtemps. Au grand obélisque, quelle voie choisit-il ? Celle de gauche, del Babuino, qui conduit à la place d'Espagne, quartier salubre et animé, où les étrangers trouvent aisément à se loger ? Celle de droite, Ripetta, dans la direction du pont Saint-Ange d'où l'on découvre Saint-Pierre ? En tous cas, dans les jours qui suivent, une opportunité (ou bien une recommandation) va lui permettre de rencontrer un ecclésiastique français, l'abbé Jean de Castellane-Adhémar, qui va devenir son médiateur. Ce dernier était arrivé à Rome le 10 août 1791, faisant partie de la première vague d'ecclésiastiques français réfugiés dans l'Etat pontifical[25]. Mais laissons l'abbé R. Picheloup, auteur d'une thèse sur

25. Jean-André de Castellane-Adhémar (1755-1818), né à Marseille. Entre dans l'armée à 18 ans. Capitaine de cavalerie en 1783. Etudes de théologie. Prêtre le 3 août 1790, nommé premier vicaire à l'église du Saint-Esprit d'Aix. En août 1791, se rend à Rome auprès de Mesdames de France et de la duchesse de Choiseul. Passe pour être un agent du cardinal de Bernis. Profès le 11 janvier 1796 à Montensable-Perugia (Ombrie). Préfet apostolique des Capucins de Constantinople. Mort à Péra le 21 février 1818. Il avait un frère, Jean-Joseph, né en 1748, qui avait été évêque de Senez de 1784 à 1788, année de sa mort.

ce sujet[26] nous présenter le personnage : "Le plus actif de ce groupe, c'est incontestablement l'abbé de Castellane. Il recommande au Saint-Père divers personnages, prêtres ou religieux, de la région d'Aix ou d'Avignon. De janvier à septembre 1792, il en protégera une vingtaine... Il donne son avis favorable pour la réduction à l'état laïque du sous-diacre Dufraysse, chanoine régulier... (C'est) une personnalité dynamique, intriguante certes, mais soucieuse du bien de ses compatriotes, sans pour autant oublier ses propres intérêts."

Nous avons pu retrouver la lettre concernant Joseph, car il s'agit bien de lui, dans les archives vaticanes[27]. Elle est adressée à Mgr Caleppi, prélat à la secrétairerie d'Etat, chargé spécialement de l'Opéra Pia Delle Ospitalita Francese[28]. La première partie est ainsi rédigée :

"Rome ce 15 7bre 1792

Monseigneur,

Vous étiez si pressé ce matin que je n'ai pu vous demander où en est l'affaire que S.S. vous a renvoyée du Sr Joseph Dufraysse de Viane, chanoine régulier de Chancelade et sous-diacre qui demande le relèvement de ses voeux et du sousdiaconat par la voie de la pénitencerie. Comme la nature de cette demande m'empêche de la solliciter directement et que je laisse tout aux lumières et à la sagesse du Saint Père, je me borne à vous prier de voir, lorsque vous prendrez les ordres de S.S. sur cela, s'il ne serait pas possible qu'il obtint séparément le relèvement de ses voeux, en attendant que l'ordinaire auquel on le renverrait, vit s'il y a lieu aussi pour le sousdiaconat.

Au surplus, je vous prie de remarquer qu'en cette affaire, je ne fais point l'office de solliciteur, mais seulement de rapporteur, afin que vous en obteniez seulement bientôt la décision telle qu'il paraîtra à S.S."

Cette lettre confirme d'abord que Dufraysse était bien arrivé à Rome début septembre et qu'il s'était mis rapidement en rapport avec le responsable de l'Hospitalité française. Ensuite, qu'il avait adressé sa supplique à la Sacrée Pénitencerie par la voie hiérarchique : l'abbé de Castellane, puis Mgr Caleppi qui n'avait eu qu'à la transmettre à son supérieur direct, le cardinal Zélada, secrétaire d'Etat de S.S. le pape Pie VI, mais aussi grand pénitencier[29].

---

26. Picheloup (R.), *Les ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'état pontifical (1792-1800)*, public de l'Université de Toulouse-Le-Mirail, 1972.

27. Arch. secrètes du Vatican, fonds 'Emigrati Rivoluzione Francese', registre 6, ff. 554-555.

28. Lorenzo Caleppi (cardinal) né à Cervia le 29 avril 1741. Collège des nobles à Ravenne, études supérieures à Rome. Auditeur à la Nonciature de Vienne (1776-1785), prélat de la Secrétairerie d'Etat (1791-1796), membre de la délégation pontificale au Traité de Tolentino (19 février 1797), nonce apostolique à Lisbonne (1801), cardinal le 8 mars 1816, nonce apostolique au Brésil. Mort à Rio de Janeiro le 10 janvier 1817.

29. François-Xavier Zélada (cardinal) né vers 1717. L'un des plus illustres protecteurs des arts et des sciences en Italie au XVIII[e] siècle. Secrétaire d'Etat et ami personnel de Pie VI, il exerça la plus grande influence pendant la durée du pontificat. Se démit de ses fonctions en 1796. Mort à Rome le 29 décembre 1801.

D'autre part, l'abbé de Castellane évoque un problème de procédure canonique qui laisse entendre que l'obtention du relèvement des vœux est primordiale.

En dépit de nombreuses recherches, la supplique de Joseph est restée introuvable à ce jour[30]. Nous ignorons donc les détails qu'il avait dû fournir sur sa fonction et les motivations par lesquelles il avait justifié sa demande. Cette lacune est toutefois compensée par la découverte de trois autres documents, également archivés au Vatican, et retrouvés récemment. Le premier est un billet autographe, non daté, écrit par Joseph à Rome, et adressé à Monseigneur Caleppi en son palais - A Rome[31].

En voici le texte :

"Monseigneur,

Le salut de mon âme est entre vos mains, mon bonheur ou mon malheur éternel, mes jours même dépendent de vous. Veuillez, je vous prie, me procurer cette consolation dont mon âme ne peut jouir sans qu'auparavant je n'aie obtenu ce que j'attends de votre bonté et de votre justice. Chaque jour mes pressants besoins rendent mon état plus triste et augmentent mon impatience.

Pardonnez mon indiscrétion si je viens encore vous rappeler mon affaire. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Dufraysse Deviane."

La lecture du dernier paragraphe laisse supposer que le pétitionnaire a déjà rappelé son affaire. Dans cette hypothèse, cet ultime billet pourrait avoir été écrit dans le courant du mois de novembre 1792.

3. La décision vaticane et le retour en France

Les deux autres documents sont essentiels. Ils ont été découverts aux archives vaticanes, de façon inattendue, dans le fonds *Segreteria dei Memoriali* :

1 - un rapport de cinq pages, écrit en italien, à l'adresse du Saint Père, concernant Joseph Dufraysse Deviane, et daté 24 novembre 1792 ;

2 - la décision pontificale, rédigée en latin, datée 26 novembre 1792[32].

---

30. Les différents documents retrouvés à Rome, sont classés aux A.S.V. dans des fonds très différents. Il est d'ailleurs possible que la supplique en question ait été détruite. L'abbé Picheloup s'étonne du fait qu'il y ait si peu de témoignages personnels dans le fonds *Emigrati Rivoluzione Francese*, détruits peut-être au moment de l'entrée à Rome du corps expéditionnaire français.

31. Arch. secrètes du Vatican, Fonds *Emigrati Rivoluzione Francese*, vol. 6, fascicule 45 (billets français), f. 732.

32. Arch. secrètes du Vatican, Fonds *Segreteria dei Memoriali*, 272, ff. 139-141.

Le texte des trois premiers feuillets (mal numérotés) du rapport à SS. Pie VI, pourrait être la reprise des éléments principaux contenus dans la supplique de Joseph :

"Joseph Dufraisse Deviane, né à Tulle dans le Bas Limousin, âgé de vingt quatre ans, sous diacre à la congrégation régulière de Chancelade, diocèse de Périgueux, s'est proposé ici d'exposer à votre Grâce sa situation douloureuse et digne de compassion pour obtenir de votre justice un rescrit qui rompe tous les liens, contractés sous l'influence de l'autorité paternelle... (passage obscur dans lequel Dufraisse semble imputer à la Révolution française qui ne lui offrait plus d'asile et à la pression familiale - Il y avait été contraint par les mauvais traitements de sa famille - le renoncement à sa fonction).

Celui-ci, ne pouvant donc demeurer insensible aux amers et perpétuels reproches de sa conscience sur le total inaccomplissement de ses devoirs, est venu se jeter aux pieds de votre Sainteté (en laquelle il reconnait le premier et l'unique Législateur Universel, dont la vérité se répand sur tous les fidèles) afin de lui faire connaître les fortes raisons qui l'ont déterminé à implorer d'être délivré de ses voeux et de l'ordre de son diaconat.

Les grandes raisons de conscience qu'il invoque pour obtenir la grâce qu'il attend de votre Sainteté lui font croire que votre clémence sera émue au vu de son état et lui font douter de la nécessité de faire part ici et de sa jeunesse et du bref espace de temps qui s'est écoulé entre sa profession et ses (pétitions ?).

EMMANUEL-LUDOVICUS DE GROSSOLLES DE FLAMARENS, Miseratione Divinâ & Sanctæ Sedis Apostolicæ Gratiâ, Episcopus Petrocorensis, Regi ab omnibus Consiliis. Dilecto nobis in Christo Magistro [illegible]

Salutem in Domino, cum à te nobis expositum fuerit tibi ex nostrâ Diœcesi in Diœcesim [illegible]

abeundi necessitatem incumbere, nos petitioni tuæ annuentes & commodis tuis consulere volentes, hanc tibi licentiam concessimus & concedimus per præsentes ad [illegible]

valituras, ac etiam testamur te nullo Censuræ ecclesiasticæ vinculo, saltem quod ad nostram pervenerit notitiam esse innodatum, imò probis vitâ & moribus sanâque doctrina commendabilem & constitutionibus apostolicis perfectò subditum. DATUM Petrocoræ anno Domini millesimo septingentesimo [illegible]

die verò mensis [illegible]

22

De Mandato Illustrissimi ac Reverendissimi Domini D. Episcopi Petrocorensis.

Titre clérical de Joseph Dufraysse de Viane établi à Périgueux le 1er avril 1791, retrouvé aux Archives vaticanes.

Après avoir prononcé ses voeux au mois d'août 1789, il s'adressa au saint-siège vers la fin de 1790 pour obtenir de sa justice ce qu'il est maintenant venu solliciter par lui-même. L'intéressé ne pouvant avoir recours à son évêque diocésain, celui-ci étant mort, il croit donc suffisant de porter à votre Grâce la voix de sa conscience avec quoi il ose espérer que Dieu, qui l'a conduit à vos pieds, daignera le secourir dans tout son malheur et lui faire trouver auprès de votre Sainteté les moyens les plus aptes à purifier sa santé spirituelle pour l'éternité."

Les deux derniers feuillets (n° 140) dont le graphisme est différent, sont beaucoup moins lisibles. Les noms de Mgr Caleppi et de Mgr Grossoles de Flamarens y sont évoqués, et le rédacteur souhaite que la réponse (au pétitionnaire) soit rédigée en latin[33].

Ce rescrit, en latin, est joint au rapport :

"Ex Audientia Sanctissimi Die 26 novembris 1792

Sanctissimus pro eo quod pertinet ad licentiam transeundi ad statum clerici secularis remisit preces ad R.P. Emanuelem Ludovicum episcopum Petragoricen qui verificatis assertis corectionibus prout de jure et constito quod orator ratam non habuerit ejus Professionem per exercitium alicujus muneris jurisdictionalis procedat ad hu (jusm)o (d)i indultum cum facultatibus necessariis et opportunis. Quo viro ad Dispensionem ab ordine Subdiaconatus utatur jure suo coram Cong (regati) Concilii vel Sacro Inquisitionis.

I. Mercanti Sub (stitutus)

Par ce texte, la Curie romaine décide :

Quant à la sécularisation : le renvoi de la demande à Mgr Emmanuel Louis, évêque de Périgueux, qui a le pouvoir d'engager cette procédure ;

---

33. Le cardinal de Bernis écrit de Rome en 1777 : *"l'écriture de la chancellerie romaine est inlisible (sic) pour ceux qui n'en ont pas fait une étude particulière..."*
Chevalier (P.) *Loménie de Brienne et l'ordre monastique.*

Quant à la dispense de l'ordre du sous-diaconat : le droit pour le demandeur de s'adresser à la congrégation du Concile ou à la Sainte Inquisition.

Joseph Dyfraysse de Viane est naturellement très déçu. Est-il surpris pour autant ? Nous avons déjà constaté que le cardinal Zélada, grand pénitencier, n'était pas disposé à faire la moindre concession en matière canonique (*Cf. supra* : le cas du sous-diacre Dufort). L'ex-chanceladais aurait dû le savoir, comme il aurait dû comprendre la légèreté de sa démarche : s'en remettre à la Curie pour quitter la cléricature au moment où le clergé français accablé, déjà martyrisé, émigre en tous sens et où le Saint-Siège déploie beaucoup d'efforts pour lui donner refuge et le secourir.

La réponse de la curie reste néanmoins déconcertante. Ne pouvait-on lui accorder au moins la sécularisation, au lieu de le renvoyer devant son évêque, lequel, à cette date, n'est pas mort - comme le croit Joseph - mais se trouve déjà en exil à Londres ? Pourquoi une telle rigueur ? La recommandation de l'abbé de Castellane a visiblement achoppé ; celle du cardinal de Bernis demeure aléatoire[34]. La pénitencerie a-t-elle un grief particulier contre l'ex-chanceladais, et lequel ? L'audace d'être allé réclamer justice à Rome, le ton ou le style de sa supplique, une imprudence écrite ou verbale qui l'aurait fait suspecter d'idées libérales ? Aurait-on détecté un 'patriote' sous le masque de l'ultramontain ?

A ce propos, on ne peut s'empêcher d'évoquer un autre 'pèlerin', Suzette Labrousse. S'étant donné pour mission de faire accepter par le pape la constitution civile du clergé, la mystique révolutionnaire de Vanxains venait elle aussi d'effectuer le voyage d'Italie. Mais, par malheur pour elle, il s'était achevé dans la prison (dorée) du château Saint-Ange.

Quant à engager une nouvelle procédure de dispense d'ordre devant la congrégation romaine compétente, Joseph ne pouvait y songer, faute de temps et de moyens. Car une prolongation excessive de son séjour en Italie risquait de le faire porter sur une liste d'émigrés, et aussi d'épuiser son pécule[35].

Il est permis de penser que Joseph a perdu son temps et son argent. En réalité, il s'agit d'un voyage anachronique, conséquence de son impatience,

---

34. François Joachim de Bernis (1715-1794) reçoit le chapeau de cardinal le 2 octobre 1758. Ordonné prêtre le 6 septembre 1759 à Soissons, nommé archevêque d'Albi le 29 mai 1764, puis en 1766 chargé de la légation de Rome. Ce prélat - dont le prestige et la popularité lui valurent le surnom de 'roi de Rome' - refusa d'adhérer à la Constitution civile du clergé, et fut rappelé le 22 mars 1791. Demeuré à Rome, tombé dans la misère, il aida de son mieux les émigrés. A l'époque qui nous intéresse, son influence allait diminuant. Mort à Rome le 7 novembre 1794.

35. L'absence d'une telle procédure a été vérifiée, tant aux différentes archives de la S. Congregazione del Concilio, qu'à l'Index de la Congrégation ex Saint-Office.
Durant son séjour à Rome, Joseph bénéficia d'un modeste secours financier alloué par l'Oeuvre de l'hospitalité française (A.S.V., Fonds Emigrati rivoluzione francese, 42 ; également A. Theiner, documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790-1800).

voire de son irréflexion. Il fallait patienter. Il lui aurait suffi en effet, après le Concordat, de présenter au cardinal légat Caprara une demande de sécularisation et de réhabilitation de son mariage, comme le feront, et l'obtiendront, beaucoup d'ecclésiastiques français entre 1802 et 1810[36].

Pour l'heure, ulcéré par le refus du Saint-Siège de lui accorder la moindre faveur, l'ex-chanceladais décide de repartir immédiatement pour la France où la situation politique a évolué. Qu'on en juge. En ce mois de septembre : les massacres des prisons à Paris, la victoire de Valmy et les débuts de la Convention. Plus préoccupant pour lui : le 24 septembre, les 'soldats de la liberté' commandés par Montesquiou, général en chef de l'armée du Midi, sont entrés à Chambéry et, en quelques jours, ont conquis la Savoie. De plus, à cette époque de l'année, le franchissement du Mont-Cenis est plus périlleux. Joseph va donc modifier son parcours. Il reprend la route de Gênes et, de là, après avoir satisfait aux formalités administratives, il embarque à bord d'une felouque pour rallier les Côtes de Provence. Ensuite, Joseph rejoint Lyon par voie fluviale. Il arrive à Périgueux le 3 janvier 1793, après un voyage approximativement de même durée qu'à l'aller.

4. Avec les mariés de l'An II

Dès son retour à Périgueux, Joseph se met en règle avec le décret du 14 août 1792 :

"Le sept janvier 1793, l'An II de la République, s'est présenté à la municipalité le citoyen Joseph Devianne.

Lequel a dit que pour se conformer à la loi du quatorze août dernier qui prescrit à tous salariés de la nation de prêter le serment, et expose être arrivé de Rome en cette ville que depuis le trois du courant et que, pour en justifier, il a représenté le passeport de Périgueux qui lui fut accordé au mois d'août dernier, celui du consul de France à Rome qui atteste sa résidence sans interruption dans la dite ville, celui de l'envoyé de la République de France dans la dite ville ainsi que celui de l'ambassadeur de la République de Gênes envoyé par celle de France.

Et voulant prêter le dit serment, il a juré d'être fidèle à la République, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant.

(signé) J. Deviane (suivi de 3 points)"

Ce texte nous confirme la date du retour d'Italie et la volonté affirmée de respecter la loi républicaine. Relevons que Joseph n'hésite pas à donner un

---

36. Jean-Baptiste Caprara (1733-1810) né à Bologne, vice-légat à Ravenne (1758), nonce à Cologne et à Vienne. Cardinal en 1792. Légat 'a latere' en France lors du Concordat, puis archevêque de Milan. En 1805, sacra Napoléon comme roi d'Italie. Inhumé à Sainte-Geneviève à Paris en vertu d'un décret impérial (Cf. Inventaire des archives de la légation en France du cardinal Caprara).

gage à la Révolution en raccourcissant son nom, mais en conservant le second élément, l'ancien nom de terre (peut-être pour éviter toute confusion avec celui de Dufraysse, assez courant à Périgueux). Remarquons à nouveau que sa signature est suivie de trois points disposés en triangle[37]. Le respect de ce serment aurait-il conduit l'ex-chanceladais à sacrifier sa vie pour la Patrie ? Le fait est qu'il se veut désormais citoyen, et seulement citoyen. Libéré de la discipline ecclésiastique, il va se rallier franchement à l'idéal révolutionnaire[38].

Le 22 janvier 1793, lendemain de la mort de Louis XVI, Joseph et Marguerite Desbordes, sa promise, signent leur contrat de mariage par devant Me Jean-Baptiste Gilles, notaire à Périgueux[39]. La citoyenne Sussac, Vve Desbordes des Benous, institue sa fille héritière générale et universelle de tous ses biens, avec quelques réserves. Elle précise qu'elle a six enfants, Marguerite incluse. Cette dernière hérite trois mille livres de son père décédé. De son côté, le citoyen Deviane "s'est constitué tous les biens qui lui échoieront par le décès de ses père et mère ; il demeure autorisé à faire les réparations qu'il croira convenables à la maison de campagne de la citoyenne Sussac, située paroisse de Cornille..."[40]

Joseph et Marguerite observent pour leur mariage un calendrier très conventionnel. Il a lieu à Périgueux le 5 février 1793. C'est un mardi, toujours considéré comme un jour faste. L'union est civile, toutes formalités religieuses étant alors proscrites. Les témoins de Joseph sont : Jean Baptiste Dauriac, 33 ans, négociant à Périgueux, et Jacques Mie, homme de loi, 42 ans, demeurant à Périgueux ; ceux de Marguerite : Théodoze Desbordes, 42 ans, médecin à Périgueux, et Pierre Choury, 36 ans, avoué à Périgueux[41]. Notons que ces témoins sont tous des bourgeois influents de la ville : J.-B. Dauriac est le frère de Joseph, notaire à Périgueux ; Pierre Choury est le frère du procureur au présidial, Jean-Baptiste Choury de la Vigerie (*cf. infra*, les influences maçonniques).

5. Du district au conseil général de Périgueux

Les jeunes époux sont tout à leur bonheur quand, le 24 février, la Convention décrète la levée de 300 000 hommes, destinés à combattre au nord et au midi, en Vendée et contre Lyon la rebelle. Les hommes mariés,

37. Arch. départ. de la Dordogne, Serments des prêtres, coté 5300 ; V 16.
38. Son nom n'apparaît pas dans le Répertoire des demandes de réconciliation avec l'Eglise, lors de la légation en France du cardinal Caprara (1801-1808).
39. Arch. départ. de la Dordogne, 3 E 2731 (minutes not. J.-B. Gilles-Lagrange).
40. Cette mention nous explique pourquoi Joseph et sa famille se sont installés plus tard à Cornille.
41. Actes d'Etat civil de Périgueux, n° 19, f. 9 (5 E 317/25).

comme les fonctionnaires, sont exempts. Joseph ne peut donc que se féliciter de son nouvel état qui lui permet à la fois d'échapper à la réquisition militaire, et de fournir au district (où il est secrétaire) une preuve évidente de civisme. La levée en masse du 23 août confirmera ce sentiment.

Par acte notarié du 21 juin 1793, le jeune marié reçoit de sa belle-mère, Catherine Sussac, une somme de 2 500 livres qu'elle déclare lui devoir : "... pour en avoir reçu la valeur en assignats de Louis et autre monnaie avant les présentes et en diverses fois qu'elle a dit avoir employée à acquitter des dettes." Cette somme devait être payée dans les deux ans avec intérêt[42]. Mais Mme Desbordes meurt vingt jours plus tard, le 9 juillet 1793, à l'âge de 57 ans[43].

Deux jours après le vote de la loi des suspects par la Convention, Joseph Deviane obtient du conseil général de la commune un certificat de civisme, à l'unanimité[44]. Et dans sa séance du 20 brumaire (10 novembre 1793), le comité de salut public de Périgueux propose de faire entrer Devianne à la municipalité comme représentant des notables[45]. Ce dernier siège en effet en cette qualité, à la séance du 25 brumaire II (15 novembre 1793) ; à ses côtés figurent notamment l'évêque Pontard, lequel sera promu le 2 décembre suivant officier municipal, ainsi que Dauriac et Mie (témoins au mariage de Joseph)[46].

Le 18 frimaire (8 décembre) l'ex-Chanceladais est inscrit au tableau des religieux jouissant d'une pension : "... est comparu le citoyen Joseph Dufraisse Deviane, ci-devant chanoine régulier de Chancelade, habitant la présente ville et déclaré être né le 19 novembre 1767, n'ayant pu remettre son extrait de baptême, n'ayant pu se le procurer, et avoir émis ses voeux le 6 août 1789 dans la ci-devant abbaye de Chancelade. Et a déclaré en outre n'avoir recueilli aucune succession et a signé[47]."

L'année 1794 est d'abord marquée par la naissance à Périgueux de sa fille Joséphine, Michèle, le 3 pluviôse II (22 janvier)[48]. Quinze jours plus tard, les armées de la Convention comptaient un nouveau général : Bonaparte. Comment Joseph, même s'il l'a appris, pourrait imaginer que, vingt ans après, son fils aîné deviendrait un valeureux soldat du grand empereur...

Le 23 prairial (11 juin) marque le début de la Grande Terreur, période funeste qui laissera des traces profondes et douloureuses au sein de la famille Dufraysse de Viane à Tulle.

---

42. Arch. départ. de la Dordogne, 3 E 2731 (actes not. J.-B. Gilles-Lagrange)
43. Arch. départ. de la Dordogne, N.M.D. (1793-1813) Périgueux-Saint Front.
44. Arch. départ. de la Dordogne, coté 5201, f° 337.
45. Arch. départ. de la Dordogne, 12 L 95 (reg. délib. du comité de surveillance).
46. Arch. départ. de la Dordogne, coté 5201, f° 371.
47. Arch. départ. de la Dordogne, cote 5561, n°2.
48. Arch. départ. de la Dordogne, N.M.D., Périgueux coté 5 E 317/24, f° 166.

6. Un 'conspirateur' devant le tribunal révolutionnaire

Léonard Dufraysse de Viane, le père de Joseph, avait été réélu comme notable à la municipalité de Tulle le 12 novembre 1790. Mais il en était écarté à la réélection de décembre 1791. On lui reprochait déjà d'avoir siégé au tribunal prévôtal de Tulle lors du procès des émeutiers de Favars, à l'issue duquel deux prévenus avaient été condamnés à mort[49]. Début 1792, l'ancien conseiller quitte Tulle et se réfugie chez sa fille aînée, Françoise, qui avait épousé le 4 mai 1791 Léonard Berthy, notaire à Yssandon. La municipalité d'Yssandon lui délivre d'ailleurs un certificat de civisme le 29 août 1793. Mais il est rappelé à Tulle sur ordre du comité de surveillance. On lui reproche d'avoir trois enfants émigrés (en réalité, il n'y en a que deux). Son arrestation a sans doute lieu le 4 avril 1794, pour infraction à la loi des suspects. Il est incarcéré au Collège ; sa maison est réquisitionnée. De son côté, Mme Dufraysse s'était vu refuser un certificat de civisme en 1793[50].

La loi du 27 germinal (16 avril) ordonne que les prévenus de conspiration soient transférés à Paris. Celle du 22 prairial (10 juin) supprime toutes les garanties de justice. Le 2 juillet, le comité révolutionnaire de Tulle, dit comité des Cinq, échafaude un dossier de conspiration, accompagné d'une liste de 33 accusés et de leurs interrogatoires "envoyés par courrier extraordinaire à l'accusateur public (Fouquier-Tinville)." La société populaire, dans sa séance du 18 messidor (6 juillet) confirme le rapport et précise les chefs d'accusation : société monarchienne, achat d'une église, propos et menées contre-révolutionnaires. Trois jours après, le représentant Roux-Fazillac signe l'arrêté de transfert des 'conspirateurs' devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Devianne en fait partie, il a 60 ans, et a eu 10 enfants ; il est manchot et goutteux[51].

Le 22 messidor (10 juillet) au matin, 31 prisonniers tullois sont finalement entassés, ligotés, dans trois charrettes. Etroitement surveillé par les gendarmes, le convoi prend la route de Paris, via Uzerche, Limoges, Argenton, Salbris et Orléans. Très fatigués, les détenus arrivent dans la capitale le 7 thermidor (25 juillet) et sont aussitôt écroués à la Conciergerie. La chute de Robespierre va les sauver (9 thermidor) : Léonard et ses malheureux compagnons ont échappé de justesse au 'rasoir national'. Néanmoins, deux d'entre eux mourront à Paris : Lagarde-Pralioux, chevalier de Saint-Louis, et le médecin Léger Daubech[52].

---

49. Ducreux, Malnou et Maugein : *Tulle et le Bas-Limousin pendant la Révolution française*, Tulle, 1989.
50. Arch. nationales, W-55, 3420/47 ; Arch. départ. de la Corrèze, L 378.
51. Ducreux, Malnou et Maugein : *Tulle et le Bas-Limousin pendant la Révolution française*, Tulle 1989. Arch. nationales, W-55, 3420. Arch. départ. de la Corrèze, cote 6 F 646.
52. Seilhac (V. de), *Scènes et portraits de la Révolution en Bas-Limousin*, Paris, 1878.

Réorganisé, le tribunal révolutionnaire reprend, dès le mois d'octobre, l'instruction du procès contre les prévenus tullois. Le 23 vendémiaire III (14 octobre) comparait comme témoin (à décharge) devant Dominique Lériget, vice-président, Jean-Augustin Pénières, député de la Corrèze à la Convention. Il explique que dans l'affaire de Favars qui divisa les Tullois, "la conduite de la gendarmerie et de la garde nationale fut approuvée par l'Assemblée constituante... Que Braconnat et Dufraysse furent du nombre des juges dans (cette) affaire, et qu'il est à remarquer que les autres juges, leurs collègues, qui avaient prononcé à l'unanimité le jugement de mort, n'ont point été dénoncés et que même l'un deux nommé Desprès est aujourd'hui un de leurs dénonciateurs. Que Brival, procureur du tyran, porta lui-même des réclamations à l'Assemblée nationale contre ce jugement, et que ces réclamations n'eurent aucun effet..."[53]

Enfin, Devianne est jugé le 10 brumaire (31 octobre) : "Vu... les pièces du procès contre Léonard Dufraysse dit Devianne, âgé de 60 ans, né à Tulle, ci-devant conseiller au présidial de Tulle, et Arnaud Combret dit Marsillac, 42 ans, ... capitaine de gendarmerie, ensemble les interrogatoires subis devant Lériget, vice-président de ce tribunal le deux vendémiaire... le Tribunal... faisant droit après en avoir délibéré, attendu qu'il n'existe pas de preuve de délit contre-révolutionnaire, déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre ledit Dufraysse dit Devianne et Arbaud Combret..."[54]

7. Réaction thermidorienne à Périgueux

Joseph n'a pu ignorer la persécution et les dommages matériels dont ses parents furent victimes durant la Révolution. Ces derniers, s'ils ne sont plus inculpés, auront encore longtemps maille à partir avec la municipalité de Tulle devant laquelle ils sont contraints de se présenter une fois par décade[55]. Mais il n'est pas certain que leurs biens aient été séquestrés. La question ne sera résolue qu'après l'abrogation, en avril 1797, des décrets de proscription. Suivant accord du 7 frimaire VI (27 novembre 1797) les Dufraysse de Viane payèrent au trésor une somme de 7 457 livres, suite à l'émigration de leurs deux fils (Antoine et Léonard-Claude). Cette somme, nous dit V. Forot, était représentée par le domaine de la Geneste qui fut estimé, avec les bestiaux, 7 436 livres et vendu le 24 avril 1797[56].

53. Arch. nationales, W-55, 3420.
54. Arch. nationales, W-476/327 (42e carton).
55. En frimaire IV - Forot (V.) : *Tulle sous le Directoire*, Paris, 1908.
56. Arch. départ., 29 Q 6, n° 40. Forot (V.), Les émigrés corréziens pendant la Révolution... (*in BSLSA 19*, 1914-1919)

A Périgueux, après thermidor, notre secrétaire au district est chargé de différentes missions extérieures : dans la ville, levée de séquestres[57], à Agonac, pour viser les registres de la municipalité[58]. Le règlement de la succession de f. Catherine Sussac, sa belle-mère, sollicité par les ayants-droits, va lui donner quelques soucis. Car Pierre et Raymond Desbordes, ses beaux-frères, ont émigré eux aussi. Les commissaires désignés par le district décident le 4 thermidor II qu'un tiers de cette succession sera échu à la nation. Le 29 vendémiaire III (20 octobre 1794) le directoire du département confirme l'arrêté du district[59].

L'an III commençait sous de meilleurs auspices. Le 3 ventôse (21 février 1795), l'Assemblée votait le décret de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et proclamait la liberté des cultes. Le décret du 22 germinal (11 avril) fut aussi le bienvenu ; restituant leurs droits civiques à tous les citoyens impliqués par la Terreur, il s'appliquait directement à la famille tulloise de Joseph. Quinze jours plus tard, c'est la joie chez les Desbordes où un garçon vient de naître. A l'état-civil, il est déclaré : Joseph, Julien Deviane[60].

Au moment même où le 'notable' Joseph envisage de quitter Périgueux pour s'installer à Cornille[61] une déconvenue va surgir dans sa vie politique. Le 21 floréal (10 mai) il apparaît pour la dernière fois au conseil général de la commune[62]. A-t-il éveillé la méfiance des anti-jacobins ? a-t-il démissionné brusquement ? Toujours est-il que le 12 messidor (30 juin), trois jours après la tentative royaliste de Quiberon, le directoire du département prend un arrêté excluant des emplois civils et militaires tout fonctionnaire public destitué, suspendu ou déplacé depuis le 10 thermidor (art. 3). Sont exceptés ceux (art. 4) qui auront obtenu (des représentants du peuple) des déclarations portant qu'ils n'ont pas cessé de mériter la confiance publique[63]. Le rapporteur est un certain Boussion qui vient de remplacer Deviane à la municipalité. Ce dernier, mis sur la défensive, commence par solliciter du district un nouveau certificat de civisme ; ce qu'il obtient le 7 juillet[64]. Il interpelle alors les administrateurs du département, exposant : "qu'il a été remplacé par le représentant du peuple Boussion à la municipalité de Périgueux ; qu'il n'a jamais pensé qu'un tel déplacement peut faire planer le moindre soupçon sur sa tête... Il demande à ne pas être compris dans les dispositions des art. 3 et 4 de l'arrêté du 12 messidor... Vu les observations de la municipalité portant qu'elle a toujours reconnu dans le pétitionnaire les

57. Arch. départ. de la Dordogne, 8 L 26 (23 vend. III).
58. Arch. départ. de la Dordogne, 8 L 15, f° 581.
59. Arch. départ. de la Dordogne, 8 L 49, f° 113.
60. Arch. départ. de la Dordogne, Etat-civil, 12 floréal III. 5 E 317/24, f° 66.
61. Arch. départ. de la Dordogne. 3 E 2731 (actes J.-B. Gilles).
62. Arch. départ. de la Dordogne, cote 5202 (21 floréal).
63. Arch. départ. de la Dordogne, 1 L 169, n° 65.
64. Arch. départ. de la Dordogne, 8 L 22, n° 137 (19 mess. III).

principes d'un bon citoyen ; que d'ailleurs la place qu'il occupe dans l'administration du district, suppose la confiance des autorités constituées... Vu enfin l'avis du district de Périgueux du 19 messidor, portant que ne connaissant le citoyen Deviane que sous le rapport d'un bon citoyen, attaché à remplir ses devoirs et professant les principes d'un vrai républicain, il est d'avis qu'il soit reconnu pour ne pas être frappé par l'arrêté du directoire du département du 12 du courant ; qu'en conséquence, il conserve la plénitude de l'exercice de ses droits de citoyens[65]."

Toutefois, ces formalités étaient un peu théoriques, car Joseph Deviane a bel et bien choisi de quitter l'administration. Sa mission au district s'achève avec la suppression de cet organisme, prévue par la Constitution de l'an III.

8. Un gentilhomme campagnard

Cornille est situé à 10 km au nord de Périgueux, dans un environnement boisé et vallonné, avoisinant la forêt de Lanmary. L'église reste, avec son choeur roman, le seul vestige architectural du passé. A quelques centaines de mètres au midi, le village de Montrany où s'installèrent les Deviane en 1795, existe toujours. On accède à l'ancienne propriété par un chemin ombragé : du corps de ferme subsistent quelques bâtiments anciens et un logis remanié. De l'autre côté de la route, s'élevait autrefois le château de la Luminade, repaire des Beaupoil de Saint Aulaire depuis 1521[66].

En 1789, la paroisse comptait 99 feux[67] et sa population devait être la même lorsque Joseph et sa famille vinrent habiter à Montrany. Douze autres enfants vont naître dans leur foyer : la première, Louise, le 9 messidor IV (27 juin 1796) ; le dernier Joseph, Antoine, dit Henri, le 29 juin 1813. Cinq d'entre eux mourront en bas âge. Le 17 messidor IX (6 juillet 1801) les Deviane vivront même, dans la même journée, le décès de Jean-Baptiste 'âgé de 2 ans' et la naissance de Marie, Elisabeth, appelée Aimée.

En dépit de ses soucis familiaux et de ses activités d'agriculteur, Joseph Deviane s'intéresse toujours à la vie politique. Le 29 brumaire VII (19 novembre 1798) il prête à Périgueux le serment de haine[68]. Nous le retrouvons le 14 janvier 1816 comme conseiller municipal, nommé par arrêté préfectoral du 4 décembre 1815. A cette séance, le comte Frédéric de Boisseuilh remplace dans ses fonctions le maire sortant, Jean Antoine Gros

---

65. Arch. départ. de la Dordogne, 1 L 169, n° 134 (27 mess. III) ; 1 L 192, n° 157 (même date).
66. Secret (Jean), *Vieilles demeures des environs de Périgueux*, 1954. Ces domaines sont la propriété de la famille Blois.
67. Arch. départ. de la Dordogne, cahier de doléances de la paroisse de Comille (8 mars 1789).
68. Arch. départ. de la Dordogne, cote 5300, f° 61.

de Beler qui vient d'être nommé juge de paix à Périgueux. Au conseil municipal siège également Yrieix de Beaupoil de Saint Aulaire.

En 1828, Joseph est toujours conseiller municipal. Il signe à présent : J \D \ Deviane. Le 19 décembre 1830, M. Benoit Gros de Beler devient maire en remplacement du comte de Boisseuilh, démissionnaire. Alors que ce dernier redevient maire, le 12 mai 1831, Deviane démissionne de ses fonctions avec Abria (curé) et Lafaye. En mai 1833, il est au nombre des plus forts contribuables de la commune, avec MM. de Saint Aulaire, Pabot père, Brizon aîné, Bersac, Daniel, Chaussier, Thuile, Dezons, Mathet et Lafaye[69].

Non seulement Joseph a incontestablement réussi dans sa profession d'agriculteur, mais il semble qu'il soit parvenu au fil des ans, et malgré ses lourdes charges de famille, à une certaine aisance. L'héritage reçu fin 1803, après la mort de sa mère, a pu y contribuer[70], mais l'inventaire et le partage de ses biens, effectués en 1859, ne laissent aucun doute à ce sujet[71].

On relève encore son intervention, en faveur de J. Julien, son fils aîné : en 1827, pour consentir à son mariage avec dlle Joséphine Paillat[72] ; et en 1838, pour témoigner de l'identité de J. Julien qui s'était engagé en 1814 comme garde-du-corps à la compagnie de Gramont, sous le nom de Dufraisse Deviane (au lieu de son vrai nom Deviane).

Joseph Deviane mourut à Cornille le 22 mars 1853. Il avait 85 ans. Ses obsèques religieuses eurent lieu le 23 mars en l'église de Cornille[73].

Son épouse, née Marguerite Desbordes, mourut à Cornille le 2 octobre 1859, laissant une réputation de grande générosité (selon le témoignage écrit du cdt Deviane). Elle avait rédigé en juillet 1832 (année de l'épidémie de choléra) un testament olographe qui fut enregistré à Périgueux le 8 novembre 1859[74]. Ses obsèques religieuses furent célébrées le 4 octobre en l'église Saint-Eumache de Cornille, avec l'assistance de l'abbé Chabanier, curé de Champcevinel, et de l'abbé Combescure, de Ligueux[75].

Une question reste posée à propos des obsèques religieuses de Joseph. Nous avons déjà dit que son mariage, en février 1793, était seulement civil, toute manifestation cultuelle étant alors bannie. Par ailleurs, aucun prêtre réfractaire n'aurait accepté clandestinement de le bénir. Il n'existe, à notre avis, que deux hypothèses pour l'expliquer. La première, peu probable, serait

---

69. Arch. départ. de la Dordogne, registre de délibérations municipales de Cornille (dép. 469) livre 1 (an VIII - 1837).

70. Arch. départ. de la Corrèze, Q 294, n° 466, acte de succession de Léonard Dufraysse de Viane, 24 messidor X (13 juillet 1802).
Michelle (Desplas de) Serre est décédée le 19 floréal XI (9 mai 1803).

71. Arch. départ. de la Dordogne, 3 E 15018, actes not. Me Rousset à Savignac-les-Eglises (partage du 29 novembre 1859).

72. Arch. départ. de la Dordogne, 3 E 12.345, actes not. Me Beleymes jeune, 5 juin 1827.

73. Arch. diocésaines : registre paroissial, année 1853 n° 5.

74. Arch. départ. de la Dordogne, 3 E 12380, actes not. Me Rapnouil, 31 oct. 1859.

75. Arch. diocésaines, registre paroissial, année 1859.

que l'ancien chanceladais, après la mission concordataire du cardinal Caprara, ait adressé avec succès à l'évêque de Périgueux une nouvelle supplique. La seconde serait que son mariage ait été célébré par un prêtre constitutionnel, cérémonial reconnu valable par l'Eglise.

9. Les influences maçonniques

Ces influences sont déjà manifestes dès la naissance de Joseph. Son parrain - qui est aussi son oncle - se nomme Joseph Dufraysse de la Feuillade. Ce bourgeois de Tulle, né le 22 mai 1739 à Tulle Saint-Pierre, appartient à la Loge 'L'Intime Fraternité'[76].

Cette loge est bien implantée au collège de Tulle - que fréquente Joseph - puisque l'un de ses membres les plus actifs n'est autre que le père Victor Lanneau, préfet des études, dont l'esprit libéral marquera bientôt toute l'institution[77].

A Chancelade même, la Franc-maçonnerie n'est pas absente. Les noms de sept chanceladais figurent sur les tableaux de la Loge 'L'Anglaise de l'Amitié' de Périgueux. On relève notamment celui de Joseph Prunis, prieur de Saint-Cyprien de 1782 à 1790[78]. Jean-Joseph Brothier, chanceladais présent à l'abbaye en 1790, auteur en novembre 1793 d'une abjuration particulièrement spectaculaire, appartient aussi à cette Loge[79]. Etant bibliothécaire au département, avec Prunis, en 1793-1794, puis au district en 1795, Brothier est assurément en relation avec Joseph Deviane.

N'oublions pas aussi le gage donné par ce dernier à la Révolution, en simplifiant son nom de noble.

Est-ce une coïncidence si au moins trois des quatre témoins présents à son mariage, le 5 février 1793, à Périgueux, sont affiliés à des Loges locales ? Rappelons leurs noms : Jean-Baptiste Dauriac, marchand ; Jacques Mie, homme de loi et Pierre Choury de la Vigerie, avoué. *Dans son Histoire de la Franc-maçonnerie en Périgord*, Guy Penaud précise qu'en 1788 Jacques Mie et l'avoué Pierre Choury de la Vigerie sont officiers de la Loge 'L'Heureuse Rencontre'. Également affilié, le frère de ce dernier, Jean-Baptiste Choury de la Vigerie, procureur à Périgueux. Et le frère de Dauriac, Joseph, notaire royal, est en 1789 vénérable de 'L'Anglaise de l'Amitié'. Dans cette Loge

---

76. Clément-Simon (G.), *Histoire du Collège de Tulle (1892)*, et *Histoire d'une Loge maçonnique 'L'Intime Fraternité'*, Tulle, Maugein, 1987.

77. Ducreux-Malnou-Maugein, *Tulle et le Bas-Limousin pendant la Révolution française*, Tulle, Maugein, 1989.

78. Bouet (Robert), *Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française* (tome 2, n° 1537). Penaud (Guy), *Histoire de la Franc-maçonnerie en Périgord*, Périgueux, P. Fanlac, 1989.

79. Penaud (Guy), *op. cit.* ; Bouet (Robert), op. cit. (tome 1, 290). A noter, que ce chanceladais, né Brothier de Lavaux le 6 novembre 1765 à Saint-Front de Périgueux, procède lui aussi à une réduction de son nom (de Lavaux).

travaille également Jean-Baptiste Gilles-Lagrange, notaire qui a reçu le contrat de mariage[80].

On retrouve Mie et Dauriac, ainsi que J.-B. Gilles, fin 1793 au conseil général de la commune, au moment où Joseph y accède comme notable (*cf. supra*).

Dernier élément d'appréciation, et non des moindres : les différentes signatures de Joseph, relevées de 1790 à 1831. Toutes présentent un graphisme révélateur : le prénom ou l'initiale, parfois le nom, est invariablement suivi de trois points disposés en triangle. A titre d'exemple, celle qui figure sur le registre de la municipalité de Beauronne de Chancelade, le 23 juin 1790[81].

Certes, aucune de ces constatations n'est probante, mais l'ensemble autorise à poser la question de l'appartenance maçonnique de Joseph Deviane, même si son nom est inconnu dans les archives de la Bibliothèque nationale, comme dans les dossiers des Loges de Périgueux[82].

(à suivre)

N.P.

---

80. Penaud (Guy), *op. cit.*

81. Arch. départ. de la Dordogne, dépôt Chancelade, cote 342.

82. Bibliothèque nationale. Le conservateur en chef du Fonds maçonnique nous a confirmé par écrit, en 1992, cette absence de preuve. Mme Florence de Lussy précisait que les archives des Loges 'L'Anglaise de l'Amitié' et 'L'Heureuse Rencontre' s'arrêtent avant la Révolution. Et elle concluait : "Il reste que l'absence de documents pour la période 1790-1800 ne nous donne que des réponses négatives et l'appartenance maçonnique du personnage (Joseph Dufraysse de Viane) est tout à fait plausible."

Agriculture et école en Périgord de Bugeaud à nos jours

par Maurice CESTAC

DEUXIEME PARTIE :
(voir tome CXXV, 1998, pp. 123-144 (ill.)

3. Le second Empire des fermes écoles à la loi de 1875

Rappelons que la IIe République a institué le suffrage universel dont a bénéficié le monde paysan, lui donnant ainsi une ouverture et une émancipation nouvelles. L'Empire a profité de cette mesure beaucoup plus que la IIe République. Au plébiscite de 1851 dont la question était : "le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la constitution depuis 1860 par l'empereur avec les grands corps de l'état", la Dordogne se situe parmi les 25 départements ayant moins de 25% de non. Cela signifie que les Périgourdins, dont une très grande majorité des ruraux, est favorable à l'empereur. De fait, une crise économique grave dans l'économie agricole, a desservi la République, alors que le second Empire a bénéficié d'une conjoncture favorable qui a induit quelques progrès techniques, et une politique en faveur du monde rural.

Les principales évolutions du progrès technique agricole sous le régime impérial

Le développement du réseau ferroviaire

La première ligne de chemin de fer, Périgueux-Bordeaux, a été créée en 1857, puis d'autres lignes ont suivi, liaisons avec Brive (1860), Limoges (1861) et raccordements aux autres réseaux. La Compagnie d'Orléans crée les ateliers en 1862. Ce développement du chemin de fer sera, comme ailleurs en France, un facteur de progrès pour l'agriculture, grâce à l'acheminement plus facile des engrais, des amendements et l'écoulement plus aisé des produits plus loin. Le *Bulletin de La Société départementale d'agriculture*, sous la plume de Dezeimeris déjà cité, donne plusieurs articles sur le sujet.

Dès 1853 avant donc l'arrivée du chemin de fer en Dordogne, dans le cadre de la commission départementale, M. de Crémoux, alors président de la Société d'agriculture de la Dordogne, fait état dans un rapport des bienfaits qu'aura le chemin de fer en Dordogne sur l'écoulement des produits :

"Le premier effet a été un nivellement du prix du blé dans toute la France, tendance avantageuse à notre contrée... mais menaçant de nous être défavorable, en faisant baisser le prix du blé en-dessous de ce qu'on appelle le prix de revient... La prudence nous amène donc à l'augmentation de ceux de nos produits qui auront le plus à gagner de cet état de faits, tels que vins, maïs, bestiaux[26]."

Il poursuit en précisant que les vins auront peu à craindre la concurrence de ceux amenés par le chemin de fer, car il y aura un "enlèvement supplémentaire des vins de Bordeaux et Bergerac" ; le maïs, production méridionale, est recherché très loin ; le commerce des bovins "va être débarrassé du grand obstacle que constituait le transport jusqu'à Paris".

Quinze ans plus tard et six ans après la jonction du train avec Paris, cette prévision va être vérifiée puisque : 4 387 boeufs, 76 veaux, 4 850 porcs, 3 008 moutons[27], sont partis, en 1867, de la gare de Périgueux.

Parallèlement, la consommation locale de viande augmente. La ville de Périgueux a consommé en 1965, 1 393 boeufs, 2 600 veaux, 8 634 moutons, 5 151 agneaux, 3 727 porcs, soit une augmentation d'environ 10 pour cent par rapport à l'année précédente. La population du chef lieu est alors de 19 000 habitants répartis en 5 357 ménages. Cela correspond à environ une consommation de 80 kg par habitant et par an.

Mais les chemins de fer ont aussi permis de faire venir des phosphates fossiles des Ardennes.

---

26 SHAP, *Annales* 1852.
27 Ibid.

Assainissements

Le second Empire encourage les opérations de drainage et d'irrigation. La Société d'agriculture considère que "à l'exception des régions limousines de l'Est et celles des dépôts tertiaires de la Double, le pays manquant généralement de sources, et d'une nature très peu marécageuse, ne peut attendre du drainage et de l'irrigation que des avantages partiels dont sa situation se ressentira peu[28]".

Cependant les travaux d'assainissement de la Double commenceront dès cette époque et la Société départementale d'agriculture s'intéresse à ceux-ci sous l'angle agricole, alors qu'ils ont été entrepris avec un objectif d'abord de salubrité.

Ils seront entrepris par les moines de la Trappe à Echourgnac sous la direction d'ingénieurs, et aboutiront à la fin du XIX[e] siècle à la création des étangs et replantation en pins, chênes tauzins, charmes.

La vallée du Blâme a également fait l'objet, sur une centaine d'hectares, d'assainissements sous la direction d'ingénieurs des ponts et chaussées. Elle s'est réalisée dans le cadre d'une association syndicale, pour un coût de 4 000 F, en donnant une plus value de 300 F aux terrains améliorés. Cependant, à cette époque comme aujourd'hui, des discussions ont marqué cette opération et, ont conduit, soit à enrayer les travaux, soit à diminuer leur efficacité.

La vallée du Vern a également fait l'objet en 1868 de travaux sous la direction d'ingénieurs des ponts et chaussées du département. Ils vont consister à redresser, assainir, curer, et à supprimer ainsi "les miasmes et fièvres endémiques" que connaissaient la région. L'assainissement du Vern est présenté comme une "oeuvre de salut public".

La mécanisation

Durant tout le second Empire, la mécanisation continuera de progresser en général en Périgord. Charrues et herses sont maintenant d'un usage courant.

Voilà qu'en 1860 apparaît la machine à battre ; voici ce que dit L. de Lamothe[29] : "Voici la moisson 1861 terminée et de tous les côtés l'on rencontre sur les routes des engins, transportés d'une ferme à l'autre, pour y opérer vite et à peu de frais le dépiquage".

Ces batteuses étaient actionnées par la traction animale. En dix heures avec quatre paires de boeufs on pouvait battre sans fatigue 45 hectolitres.

---

28. SHAP, *Annales* 1851, n°31.
29. BSHAP, 1961.

Deux ou trois marques essentielles existent en Périgord, dont la batteuse de M. Lodz aîné de Nantes, que l'on retrouve à la ferme école, au château de Plancheix (à proximité de Périgueux) ou encore sur la terre du château d'Hautefort. Treize à quatorze personnes sont nécessaires, pour permettre la bonne réalisation des travaux de battage. D'autres modèles fonctionnent aussi chez M. de Beauroyre, M. Lassagne, de Lanouailles, M. Durand, de Corbiac.

Si cette apparition des machines à battre ne date que de 1860, il est juste de souligner, qu'une machine à battre "fort ingénieuse, dont la force motrice est un cours d'eau" a été expérimentée à Sallegourde, la ferme école.

Les progrès de la mécanisation restent très variables suivant les régions du Périgord. Sarlat, par exemple, semble connaître un certain retard selon la description qu'en fait M. Michelot, notaire[30] : "Les labours se font presque toujours à l'ancienne araire en bois. Les défrichements, sarclages et battages se font presque toujours avec la pioche, la bêche, ou le bident. Le battage des grains se fait aussi à l'aide de bras avec de grandes lattes ou de fléaux".

Cette description, qui sera confirmée par la description des pratiques culturales, nous reporte 25 ans en arrière, au temps de l'enquête Brard. On peut s'interroger sur l'inégalité ainsi constatée dans la diffusion du progrès. La région de Sarlat n'a pas, semble-t-il, développé les comices comme les autres secteurs du département. La présence d'agromanes éclairés moins importante, des structures de production plus petites, telles sont les hypothèses que l'on peut formuler à ce propos.

Productions et rendements des grandes cultures

Les rendements des productions végétales traditionnelles se sont améliorés. On note, en 1862, dans le canton de Saint-Astier par exemple, des rendements allant de 10 à 15 et même dans un cas exceptionnel, 20 quintaux pour 1 semé, alors que dans l'enquête Brard, les meilleurs se situèrent à 10 avec une moyenne autour de 6 pour 1. Cette augmentation des productions s'est accompagnée d'une dépréciation du prix des grains en 1863, 1864 et 1865, mais en 1866 et 1867 une insuffisance des récoltes a permis une augmentation[31].

Les cultures dominantes restent le froment avec 32 000 hectares, le maïs 14 000 hectares, les pommes de terre 3 000 hectares. Le reste est occupé de légumes, de betteraves, de carottes fourragères. Les prairies artificielles se généralisent avec le trèfle, le sainfoin et la luzerne, mais aussi les fourrages annuels cultivés en culture dérobée : farouch, jarosse, raves. Des plantes

30. SHAP, *Annales* 1862, n°38.
31. SHAP, *Annales* 1853.

nouvelles font leur apparition : le chou fourrager, le panais, le topinambour et le rutabaga.

"Nos cultivateurs ont montré plus de discernement et d'habilité" qu'on ne pense... Je pourrais citer tel ou tel domaine ou une étendue en terre labourable de trois hectares ou plus, de cette nature (prairies artificielles) faisait la richesse du laboureur. Avec deux hectares de pré, on nourrissait six grands boeufs toute l'année[32]."

Dans les années 1830, sur une telle surface, soit 5 hectares, on arrivait à nourrir trois à quatre boeufs seulement selon l'enquête Brard.

Les pratiques culturales ont donc connu beaucoup de changements dans ces trente années. Une petite "révolution agricole" s'est ainsi produite et a fait dire que le second Empire avait constitué "l'apogée du monde agricole[33]".

Mais, après le second Empire et jusqu'à pratiquement la deuxième guerre mondiale, peu de choses vont ensuite évoluer.

L'arrondissement de Périgueux n'est pas représentatif de toute la Dordogne ; si Bergerac et le nord du département connaissent aussi des progrès, il n'en est pas de même du Sarladais.

Toujours selon M. Michelot, notaire à Sarlat : "Les paysans n'observent aucune rotation dans les assolements, ils varient très peu leurs cultures et sèment toujours les mêmes terrains deux ou trois années consécutives de plantes épuisantes... Quant ils veulent purger une pièce de terre des herbes inutiles ou nuisibles, ils se préoccupent fort peu de cette opération avant ou après la maturité des graines qui produisent les mauvaises herbes. Ils ne brossent et n'étrillent jamais leurs boeufs ; ils leur enduisent même le ventre et les cuisses d'une épaisse couche de boue... Ils ne balaient jamais leurs granges, et se gardent bien d'enlever les toiles d'araignées qui pendent au plafond parce que cela porte malheur".

L'élevage, quant à lui, progresse aussi sous l'effet conjugué des transports ferroviaires qui facilitent les exportations, et de l'introduction des prairies artificielles dans les assolements.

Ainsi dans l'arrondissement de Périgueux, toujours en 1861, on recense 34 000 bovins contre 29 000 en 1857 ; une augmentation significative. La race limousine est toujours largement prédominante, mais à Excideuil, des agriculteurs ont essayé d'introduire le charolais.

Vignes et viticulture

En 1864, le célèbre docteur Guyot, père de la taille du même nom, est venu en Périgord visiter l'ensemble du vignoble et apporter des conseils aux

---

32. *Ibid.*
33. SHAP, *Annales* 1869, Lamothe (L. de), *Voyages en Périgord.*

viticulteurs. Il est notamment allé chez M. Marcon, viticulteur alors très connu à Lamothe Monravel. Les rendements restent relativement faibles, 15 à 16 hectolitres par hectare, et si cet homme est arrivé avec des préjugés défavorables vis à vis des vins de la Dordogne "inconnus hors du département", sa visite lui a permis de rectifier son jugement, car il a pu apprécier la qualité des différents vins produits dans plusieurs terroirs.

Outre celui de Bergerac, la Dordogne possède des vignobles connus et de qualité, en particulier Domme et Brantôme, mais aussi Saint-Pantaly d'Ans, Sorges. Les surfaces consacrées à la vigne s'accroissent annuellement, et notamment depuis la venue du Dr Guyot, les méthodes culturales évoluent. Les plantations en ligne, pouvant être travaillées par la charrue, tendent à remplacer les cultures en plein. Le fil de fer galvanisé commence à remplacer l'échalas. La vinification s'est aussi améliorée.

Mais dès 1864, une maladie apparaît sur la vigne, l'*Oïdium Tuckery* et déjà on préconise l'utilisation de la fleur de soufre comme moyen de lutte.

Le tabac

Il a été autorisé et introduit en Dordogne en 1858. Il n'a cessé dès lors d'avoir un développement extrêmement rapide.

Année	Planteurs	Surface (ha)	Récolte (k)	Prix (F/k)
1858	275	56	44 000	775
1861	1 526	444	568 000	1 281
1870	6 000	1 054	-	854
1871	6 132	1 469	-	1 284
1872	7 818	-	-	-

Sériciculture

La culture du mûrier et l'élevage du ver à soie ont connu une certaine prospérité jusque dans les années 1850. Cependant l'apparition d'une maladie : la *Pebrine* du ver à soie qui décime les élevages, condamne peu à peu cette activité dans le département, qui deviendra marginale seulement vers la fin du siècle pour disparaître complètement.

L'arboriculture

Sous l'influence d'une Société d'horticulture fondée le 10 avril 1859, elle connaît un développement certain, notamment pour la production de poires, pommes, pêches et prunes reine Claude. Cette production fait l'objet d'envois sur Paris, et l'on connaît là encore l'heureuse influence de la

création du chemin de fer. De plus, une partie non négligeable de la production est achetée par les liquoristes de la région, et c'est une profession en développement, notamment à Périgueux, Terrasson, Condat, les produits finis trouvant leurs débouchés sur Bordeaux, Limoges et Clermont-Ferrand.

Le noyer occupe une place importante, et le sarladais est la terre de prédilection de ce fruit, consommé en cerneau ou à l'état d'amande riche. L'huile est utilisée pour l'éclairage et les besoins domestiques.

La question du libre échange occupe une place toujours importante dans le débat

Un nouveau tournant apparaît en 1860 dans l'organisation du commerce extérieur. Jusqu'alors, l'agriculture avait été maintenue à l'abri d'une protection douanière, et ne s'était développée que sous la pression de la demande intérieure.

Napoléon III veut accélérer le progrès économique, pensant que le seul moyen était de confronter la production française à celle des autres nations, inspiré en ce sens des thèses de Quesnay. Rappelons que la restauration en 1815 avait remis en place le protectionnisme pour rassurer le monde agricole, mais a ainsi contribué à scléroser les structures et maintenir une production routinière.

En Dordogne et dès 1860, cette libéralisation entraîne de nombreux débats vifs et passionnés.

Cependant, dès les années 1850, une certaine libéralisation des échanges peut être perçue comme bienfaitrice (voir les développements que nous avons déjà faits sur l'arrivée du chemin de fer et les incidences sur le commerce) ; libéralisation pour le vin et la viande de boucherie en Dordogne.

Ces signes que l'on a aussi pu percevoir dans d'autres régions françaises ont encouragé Napoléon à prendre des mesures de libéralisation du commerce entre 1860 et 1863.

Cependant l'opposition aux traités du libre échange est particulièrement vive en Dordogne ; entre 1867 et 1870, il n'est pratiquement pas de séance à la Société d'agriculture qui ne fasse l'objet de diatribes contre lui.

Voici quelques exemples des discours prononcés à l'époque :

"La France a été profondément dupée dans les traités protectionnistes que ses négociateurs ont arrangés et signés au profit des autres peuples."

"On reçoit des Etats-Unis des cotons gratuitement (exonérés de droits) et ils font payer à nos vins et eaux de vie des droits tels que la consommation en est rendue presque impossible[34]."

34. SHAP, *Annales* 1867, tome 30.

"Le libre échange si bien vu de quelques uns à l'origine et qui a causé tant de désordres, dont on sollicite aujourd'hui de toutes parts la réparation par le retour aux saines doctrines économiques, ne nous a jamais séduit[35]."

Mais encore plus que le rétablissement d'une protection aux frontières pour les produits agricoles, les agriculteurs demandent la suppression de l'octroi, autrement dit la libre circulation des marchandises à l'intérieur du territoire. En effet, en 1870, avant de pénétrer dans certaines villes, dont Paris, les produits sont soumis à un octroi, c'est-à-dire une taxe intérieure à l'entrée. Les agriculteurs considèrent que cette suppression sera de nature à développer l'économie agricole, surtout grâce au développement des moyens de transport.

"Ce que nous n'admettons pas c'est le maintien illogique et ruineux pour nous de nos douanes intérieures et nous en sollicitons l'abolition avec énergie, résolus à ne cesser nos attaques contre elles, que lorsque nous aurons été victorieux du fisc aux doigts crochus qui ensanglante nos dépouilles[36]."

En Dordogne, cette opposition des agriculteurs au libre-échange trouve des alliés puissants en la personne des maîtres de forge. Un *meeting* de protestation contre le libre échange s'est tenu à Périgueux le 12 janvier 1870, avec la présence de députés, de membres du conseil général, et de personnalités du monde de l'industrie venues tout exprès.

Voici quelques extraits des discours tenus à cette occasion, notamment de celui du représentant des maîtres de forge : "Notre pays... privé de ces grands cours d'eau, de grands centres de population et essentiellement agricole n'avait qu'une industrie : celle des fers ; mais elle avait eu longtemps la prospérité que lui assurait l'importance de nos bois, la richesse de nos gisements et la qualité supérieure de nos produits... Nos vallées étaient couvertes de hauts fourneaux, on se rappelle le temps où le propriétaire vendait bien son bois, l'ouvrier suffisait à peine au travail et le petit voiturier au transport... La ruine de l'industrie a déprécié nos bois de 40 à 50 %, perte importante pour un département qui possède 200 000 hectares de bois... Nous voyons les maîtres de forges éteindre leurs fourneaux... Notre circonscription a souffert du libre échange et je ne trouve aucune compensation... M. Thiers, les traités sont des fautes politiques... Je suis contre les traités car ils sont l'oeuvre du pouvoir personnel."

Il faut cependant ajouter que la disparition de la métallurgie en Périgord n'est pas due seulement au libre échange face à une industrie anglaise plus performante. Il y a aussi d'autres raisons. L'apparition du procédé 'Bessemer' qui exige une production en continu, ne s'accommodait pas de la fabrication saisonnière en Dordogne. La forge était en effet un

35. SHAP, *Annales* 1869, tome 30.
36. SHAP, *Annales* 1864.

moyen d'exploitation de la forêt et une forme de pluri-activité pour les agriculteurs y travaillant ainsi en hiver en forêt. L'utilisation du coke a déplacé les industries à proximité des zones de production de celui-ci, phénomène accentué par l'évolution des moyens de transport.

Cependant il est clair que l'effondrement de la métallurgie en Périgord a eu des conséquences importantes sur l'agriculture et la production forestière.

Les adeptes du libre échange se recrutent surtout parmi les viticulteurs de Dordogne qui, il faut le dire, ont vu au cours de ces années, le prix du vin augmenter et les exploitations s'accroître. Quasiment tous les autres producteurs agricoles, qui les qualifient d'"Anglomanes", sont hostiles.

L'enseignement et les évolutions jusqu'aux lois de 1875

Entre 1850 et 1875, année où ont été votées les lois restructurant l'enseignement agricole, celui-ci a connu un certain nombre d'évolutions sensibles, sous le second Empire, commandées par un besoin largement exprimé par toutes les élites du monde rural, plutôt que par une volonté politique, contrairement à ce qui s'est passé au début de la III[e] République où c'est la volonté des hommes d'état et de gouvernement qui a été à l'origine des lois portant réorganisation de la formation agricole. Mais pendant cette période il faut aussi s'interroger sur le lien existant entre les différentes initiatives relatives à l'enseignement et à la diffusion du progrès dans les milieux ruraux.

1851 - Transfert de la ferme école de Sallegourde à la Vallade

Dès 1850, un certain nombre de critiques sur le fonctionnement de la ferme de Sallegourde apparaissent, les plus virulentes émanent du conseil général qui, ayant dépêché une commission sur le terrain, constate que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur de ceux que l'on pourrait attendre d'une ferme école. Les rendements des céréales sont insuffisants, les animaux en mauvais état et amaigris, les techniques employées ne sont certainement pas les meilleures que l'on puisse appliquer maintenant. Dans cette commission du conseil général figure M. Dezeimeris qui s'était déjà livré à des critiques sur les moyens mis en oeuvre par la Société départementale d'agriculture. Il faut sans doute voir là l'existence d'une opposition entre le conseil général et la société d'agriculture. Néanmoins, celle-ci s'exprime à fleurets mouchetés comme en témoigne le compte rendu d'une visite de la ferme, fait ensuite par une commission de la Société d'agriculture. Celle-ci atténue les propos précédents en soulignant que l'année climatique a été mauvaise sous l'effet d'une sécheresse importante et que par conséquent il

n'est guère possible de porter un jugement. Mais surtout, et non sans avoir au préalable souligné les efforts entrepris par le directeur A. de Lentilhac, la commission de la Société d'agriculture incrimine les essais mis en place selon les préceptes de M. Dezeimeris, qui seraient responsables des mauvais résultats. C'est la réponse du berger à la bergère.

Est-ce pour ces raisons, ou simplement parce que le propriétaire de Sallegourde n'a pas renouvelé le bail (nous ne le savons pas), la ferme école est transférée en 1851 au domaine de la Vallade, commune de Lisle. Elle y sera installée jusqu'en 1884, date de sa fermeture et de la disparition des fermes écoles en Dordogne, où elles auront eu quarante cinq ans de vie. Cette durée peut nous paraître courte, cependant dans le contexte de l'époque, nous pouvons dire que cette institution a eu une belle carrière dans ce département.

Ailleurs en France, les fermes écoles n'ont pas eu la même prospérité, beaucoup ont connu des difficultés, comme nous l'avons déjà indiqué. D'un maximum de soixante dix, elles n'étaient plus qu'environ une trentaine dans les années 1870.

Mais revenons à la Vallade. Nous en avons une description précise et imagée grâce aux récits de L. de Lamothe dans son ouvrage rédigé en 1882 *Voyages en Périgord*. Ce texte traduit le climat, la manière de s'exprimer, en quelque sorte, la vie des années 1880.

La succession d'E. de Lentilhac comme directeur à son frère A. de Lentilhac, M. Daries succédant lui-même à E. de Lentilhac, montre une certaine continuité dans la conduite de la ferme école.

Les cultures mises en place sont diversifiées, nombreuses, bien conduites, et peuvent servir de références aux agriculteurs, mais l'entretien des bâtiments laisse à désirer ; il s'agit là d'une conséquence du statut de la ferme école, dont l'entretien dépend beaucoup des propriétaires. Le dernier Elie Cruveiller est peu soucieux de l'entretien des bâtiments, et surtout ne respecte pas une des clauses du bail prévoyant une somme pour l'entretien et les réparations. On trouve là une des principales difficultés de gestion des fermes écoles en France à cette époque.

L'encadrement des trente trois élèves fait rêver et pourrait rendre nostalgique ; sept professeurs y participent.

Le développement de l'enseignement agricole à l'école normale et dans les écoles primaires

L'enseignement agricole donné à la ferme école, ne concerne qu'un petit nombre d'élèves, qui de plus ne seront pas tous agriculteurs, mais futurs contre maîtres ou régisseurs. Cette formation pénètre donc peu le monde agricole et n'atteint pas la masse des agriculteurs. Pour résoudre ce problème, une circulaire de 1838 de M. de Salvandy, demande déjà que des cours

d'agriculture soient dispensés dans les écoles normales. En 1848, une circulaire de Carnot signale aux recteurs, la nécessité de joindre dans les écoles normales la pratique et la théorie de l'agriculture, en complètant les expériences qui peuvent être conduites dans les jardins des écoles, l'observation raisonnée des travaux agricoles des environs. En 1867, Victor Duruy considère ces résultats comme atteints, cinquante écoles normales primaires disposent d'un champ d'une étendue suffisante pour les études agricoles et sur 41 000 écoles primaires, 26 220 avaient un jardin[37].

Ces dispositions n'ont semble-t-il pas gagné la Dordogne très vite, car encore en 1861, les demandes de plus en plus fréquentes se manifestent pour réclamer la création de cours à l'école Normale de Périgueux, et l'introduction d'un enseignement agricole dispensé par les agriculteurs dans les écoles primaires.

Parallèlement on peut lire dans le Bulletin Officiel de l'instruction primaire : "La Dordogne figure sur le tableau des départements de l'Empire d'après le rang de l'instruction au 81e et appartient à la cinquième catégorie comprenant les départements où le nombre des conscrits illettrés dépasse le tiers et même la moitié. La proportion en Dordogne est de 44%".

Des arrêtés ministériels de 1852 et 1856, complétés par une loi de 1863, ont compris dans l'enseignement primaire des instructions élémentaires sur l'agriculture et l'horticulture, la création de cours aux élèves maîtres dans les écoles normales d'instituteurs, et la création de jardins annexes aux écoles normales.

Cette instruction agricole dans les écoles primaires est assurée de manière plus ou moins effective. La personnalité de l'instituteur joue un rôle important. Ainsi l'instituteur de Grand-Brassac, indique "qu'il met un livre agricole entre les mains des élèves, qu'il emprunte les dictées à des ouvrages agricoles, et consacre une heure par semaine à cet enseignement".

Mais le comice de Vergt "appelle l'attention de l'inspecteur d'académie afin qu'il agisse auprès des instituteurs qui s'endorment faute d'un stimulant et les engage à ce que les élèves reçoivent l'instruction agricole".

Les comices agricoles, aident et encouragent les instituteurs les plus méritants, sous forme de primes ou d'aides en achat de livres. Voici par exemple ce qu'écrit le comice de Vergt en 1868 à l'inspecteur d'académie.

"Conformément à la récente circulaire de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique... Nous ouvrons en 1868 un premier concours d'instruction primaire agricolisée sur les bases détaillées sommairement dans la lettre circulaire que j'adresse aux douze instituteurs du canton."

Les instituteurs les plus souvent cités à cette époque sont ceux de Champcevinel, Grand-Brassac, Nontron. L'école Normale de Périgueux avait

37 Discours du préfet à la Vallade, SHAP, *Annales* 1872, p.1044.

ouvert en 1862 des cours agricoles et acquis des terrains annexés, où elle faisait essentiellement de l'arboriculture.

"Suite à cette mesure, les élèves maîtres pourront s'initier à diverses pratiques qu'ils répandront ensuite dans les communes où ils seront placés en sortant de l'établissement."

Quelques instituteurs, donnent également des conférences le soir à des agriculteurs, habitants du bourg et des environs.

En 1868, M. Leymarie, directeur de l'école normale fait un rapport à la Société départementale d'agriculture pour préciser comment l'enseignement agricole y est donné. Six heures par semaine sont attribuées à cet enseignement et portent sur l'arboriculture, la culture maraîchère, la viticulture, la taille, la greffe. Les cours sont théoriques et pratiques. L'enseignement de l'agriculture reste plus modeste, comprend une heure par semaine de cours théoriques et des "promenades agricoles" deux à trois fois par mois pour illustrer cette théorie. Elles font l'objet de notes et comptes rendus utilisés ensuite en classe et présentés en exposition.

"Il nous est souvent arrivé lors de nos promenades agricoles d'aller jusqu'à laisser mettre la main à l'oeuvre aux élèves maîtres[38]."

Quelques analyses de l'époque sur l'évolution de cet enseignement dans les écoles primaires en Dordogne

Certes cette diffusion de l'enseignement dans les écoles primaires devrait permettre une meilleure diffusion du progrès agricole auprès des masses paysannes. Mais un certain nombre d'arrière pensées sont loin d'être absentes.

Certains y voient un moyen de lutter contre l'exode rural.

"L'attrait trompeur qu'offrent les villes, et les privations subies à la campagne, par la paresse et l'ignorance, font immigrer les fils du laboureur. Les jeunes s'en vont à la recherche du bonheur qu'ils croient ne pouvoir trouver sous le toit paternel. Autant dire qu'ils courent à la corruption, à l'humiliation et à la misère. L'enseignement agricole est la seule (solution) digne à opposer à ce courant fatal[39]."

Paul Veyssière, docteur, membre du comice de Vergt et de la Société d'agriculture, va beaucoup plus loin dans une série de publications communiquées à la Société départementale d'agriculture[40].

"L'instituteur rural peut seconder cette impulsion désastreuse par l'enseignement jeté négligemment dans les masses, ou l'entraver dans de

38. *BSHAP*, Annales 1868.
39. *BSHAP*, 'Histoire de la France rurale', Annales 1861, p. 451.
40. *BSHAP*, *Annales* 1868.

notables proportions en démontrant, en prouvant par des faits à ses élèves, qu'il y a tout profit pour eux à rester aux champs, pourvu qu'ils acceptent franchement et résolument les pratiques améliorées... Or l'instruction primaire non agricole est un fléau plutôt qu'une bénédiction pour les agriculteurs qui la reçoivent, ou qu'elle leur donne de sottes et stériles ambitions dont ils ont tôt à se cruellement repentir, et elle stimule puissamment la dépopulation rurale."

Avec nos yeux de la fin du XX[e] siècle, ces propos nous paraissent incompréhensibles. Dans le contexte de ce Second Empire, ils peuvent s'expliquer sinon se justifier. Nous sommes sous Napoléon III, dans une France de notables le plus souvent propriétaires terriens et soucieux de conserver leur pouvoir sur les masses rurales ; la situation est d'ailleurs la même dans l'industrie qui n'est pas favorable à un développement de la culture générale auprès de l'ensemble des ouvriers. La phrase de Thiers "Qu'on ferme les écoles Normales, que le curé de la paroisse se charge de l'instruction primaire. Aussi bien il en apprendra toujours trop au peuple qui a plus besoin de moralité que de savoir", illustre parfaitement cela. Mais il est aussi vrai que les cadres bourgeois ne font aucun effort pour intégrer l'émigration paysanne à une industrie rationnelle. Cette émigration se pulvérise dans une domesticité improductive, cependant que, par exemple, la métallurgie pourtant dynamique ne peut couvrir les besoins du pays. On comprend donc mieux ainsi les allusions faites au rôle tentateur et corrupteur de la ville, ainsi qu'à la nécessité d'introduire dans les écoles rurales un enseignement utilitaire, de nature à former le maximum de futurs laboureurs à une ouverture au progrès technique.

Quelles qu'en soient les raisons, la volonté d'introduire la connaissance des choses de la terre dans l'enseignement primaire, ne peut-être que bénéfique, à condition qu'elle n'occulte pas les matières de culture générale, qui peuvent même trouver un support concret, pour leur apprentissage dans des exemples tirés de la nature et de l'agriculture, comme beaucoup d'instituteurs le feront.

Des soupçons de démocratisation se font cependant entendre. M. de Labrousse, de Lisle, demandait en 1868 "le développement des fermes écoles, et voudrait qu'elles fussent fréquentées surtout par des fils de métayers plutôt que par ceux des propriétaires cultivateurs".

E. de Lentilhac, directeur de La Vallade : "Qu'on ne dise pas : vous avez vos écoles spéciales, cela ne suffit pas, il faut inspirer aux enfants le désir d'y entrer. Le fils du petit propriétaire forme seul le contingent de nos écoles. L'enfant du métayer le vaut à plus d'un titre... Quel propriétaire refuserait à son métayer instruments, amendements. Que les propriétaires donnent à leurs métayers les moyens d'envoyer au moins un de leurs enfants à l'école du village. En échange ils obtiendront un travail intelligent, garanti par des études théoriques[41]."

---

41. *BSHAP*, Annales 1866, p. 687.

Parallèlement, certaines voix se font entendre en 1871 contre la gratuité, car "il serait injuste que les propriétaires profitent d'une somme qui ne lui appartient pas et qui doit être reversée à ceux qui n'ont pas été bien traités par la fortune", contre l'obligation, "car pour les petits métayers, il s'agit de la suppression de main d'oeuvre, comment fera-t-il ses travaux ?".

L'analyse relative à la place des filles et des femmes, va nous sembler également très anachronique. Quelques extraits du rapport de Paul Veyssière, président du comice de Vergt, nous édifient à ce sujet[42].

"Il faut promptement agricoliser leur instruction, ce qu'elles reçoivent aujourd'hui est encore pire que celle qui est donnée à leurs frères. Le gain le plus assuré de cette instruction est le développement sans limite de la vanité, innée chez toutes les filles. Qu'on en fasse donc de futures bonnes ménagères et en attendant des soutiens pour leurs parents, au lieu de leur enseigner une foule de futilités qui sont un ferment actif pour leurs jeunes imagination."

"Travailler est aujourd'hui pour la fille du cultivateur dans la plupart des cas un insurmontable ennui, aussi la voit-on dès qu'elle est mariée faire naître quelques prétextes nouveaux pour s'occuper le moins possible. Dans ses rêves de jeune fille, la ville est un phare lumineux."

"Il faut qu'elles deviennent de bonnes cultivatrices. C'est une des premières conditions pour avoir de bons agriculteurs."

Cette idée de la femme bonne ménagère, soutien du fermier, bonne agricultrice, est une idée dominante, que l'on rencontre couramment dans tous les discours.

La création des chaires départementales d'agriculture

Une instruction ministérielle du 31 décembre 1867 de Victor Duruy, codifie les développements, quelquefois anarchiques, de l'enseignement agricole dans les écoles primaires et les écoles normales, entre autres : il modifie le règlement des écoles primaires pour que l'on puisse par la fixation des heures de classe et de l'époque des vacances, concilier les exercices classiques avec les travaux des champs ; il fixe un programme d'enseignement agricole adapté aux conditions de culture locale, crée dans chaque département un emploi de professeur d'agriculture. D'autres recommandations suivent, mais la disposition la plus importante est la création de ces emplois. La demande en est faite pour la Dordogne, le 17 octobre 1868, par l'inspecteur d'académie[43].

Ce professeur sera chargé de l'enseignement aux élèves maîtres de l'école normale, de conférences agricoles aux instituteurs et agriculteurs dans

42. *BSHAP, Annales* 1867, tome 29, pp. 464-465.
43. Arch. départ. de la Dordogne, lettres de l'inspecteur d'académie.

le chef-lieu du canton, de visiter des fermes, d'inspecter les écoles primaires qui doivent dispenser un enseignement agricole, afin de correspondre avec des agriculteurs qui souhaitent obtenir des renseignements.

Nous le verrons, ces professeurs départementaux d'agriculture constituent le point de départ d'une organisation de l'enseignement et de la vulgarisation qui durera jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Le traitement de ce professeur titulaire de la chaire départementale est fixé à 3 000 F qui se découpent en 1 500 F versés par le ministre de l'agriculture, 500 F par le ministère de l'instruction publique, 500 F par l'école normale de Périgueux, 500 F par le conseil général.

Le premier titulaire de cette chaire, sera Albert Gaillard, un Périgourdin né à Corgnac le 3 avril 1844. C'est un ancien répétiteur de chimie de l'ancienne école de Grand Jouan devenue école impériale, et également beau frère du rédacteur en chef du journal l'*Avenir*. Il sera nommé le 22 mars 1869.

Dès le début il participe aux travaux de la Société départementale d'agriculture, et outre ses cours à l'école Normale, il organise des conférences dans les comices, en crée lui-même un à Château-L'Evêque. Nous le retrouverons dans ses activités sous la III[e] République.

L'enseignement agricole a-t-il eu une incidence forte sur la diffusion du progrès technique sous le second Empire ?

Incontestablement le second Empire a été marqué par un certain progrès du monde paysan qui, malgré quelques périodes de crise, notamment au début des années 1860, a connu son apogée dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle.

Le développement de l'enseignement agricole n'y est pas étranger, même si d'autres facteurs importants et que nous avons déjà vus sont à l'origine de celui-ci : la conjoncture économique, le développement du chemin de fer, l'action des comices et de la société départementale de l'agriculture.

La ferme de Sallegourde, puis de La Vallade ont eu un rayonnement certain. Même si le nombre d'élèves fermiers resté limité, La Vallade a formé environ 350 élèves durant sa période d'existence, et ceux-ci par leur fonction d'encadrement dans l'agriculture périgourdine ont contribué à la diffusion du progrès.

La ferme école a été un foyer d'expérimentation sur les techniques nouvelles, les machines nouvelles, l'utilisation des engrais, la connaissance de la météo.

Les monographies par arrondissements faites à l'époque montrent bien des différences importantes dans l'évolution entre l'arrondissement de Sarlat

et ceux de Périgueux et Ribérac par exemple, et l'attribuent pour le chef lieu en particulier, à la présence de la ferme qui par son activité et son rayonnement a eu une influence heureuse sur l'introduction des techniques modernes.

Enfin la longévité de cette ferme école, l'une des premières à exister en France et l'une des dernières à fermer ses portes en 1884, témoigne de sa vitalité et du rôle qu'elle a joué dans ce département. Son directeur, de Lentilhac, membre de la Société d'agriculture, actif dans les comices a pu ainsi faire le lien entre l'enseignement et la propagation des idées nouvelles.

Les écoles rurales, quant à elles, ont pris le relais pour une éducation des masses paysannes. Mais il s'agissait plus d'une sensibilisation aux choses de la nature et de l'agriculture qu'une véritable formation professionnelle. Celle-là, a néanmoins, pu favoriser la curiosité des futurs agriculteurs et les conduire sur le chemin du progrès. L'école normale par ses cours a certes préparé les futurs instituteurs à leur rôle pédagogique auprès des enfants, mais aussi auprès des parents dans les villages, suivant leur personnalité, leur goût, ils ont pu ainsi être des agents du progrès. En ce sens, ils sont les lointains successeurs, des futurs instituteurs agricoles de la IV^{e} République, et d'après la Deuxième Guerre.

Il faut cependant souligner que les résultats obtenus sont inégaux, car trop soumis aux individus, devant l'absence d'une organisation de cet enseignement suffisamment claire, et d'objectifs précis, malgré quelques lois venues rationaliser et coordonner cette formation.

La diffusion du progrès souffre aussi vraisemblablement de l'origine incertaine des financements qui proviennent, partie de l'état pour les primes et concours, partie du fonctionnement de la ferme école ; mais ils restent limités. Ils sont complétés par des financements du conseil général. Celui de la Dordogne n'apparaît pas très généreux. M. de Lamothe regrette en 1865 "la très faible participation du conseil général pour aider l'agriculture : expositions, tournées du professeur de viticulture, aides aux comices. Il ne verse que deux mille francs, alors que le Lot-et-Garonne verse trente deux mille deux cents francs".

Le monde rural va maintenant aborder une nouvelle phase avec l'arrivée de la III^{e} République. Bien des choses vont changer : la laïcisation de la société, la volonté des républicains de se rallier le monde paysan, autant d'événements qui vont influencer et l'enseignement et le progrès technique.

(à suivre)

M.C.

Les monuments aux morts de la guerre de 1870 en Dordogne

Avant de commencer à publier, en ce centenaire de l'armistice, les premières études des monuments élevés à la mémoire des morts de la guerre 1914-1918, il nous a semblé bon de ne pas faire l'économie du souvenir de ceux de la guerre de 1870.

D'après les statistiques officielles[1]*, 138 000 soldats sont morts pour la France de 1870 à 1871.*

L'histoire a retenu les batailles les plus meurtrières : les 3 000 zouaves disparus à Woertz, les 5 000 tués, en trois heures à Saint-Privat. Une douzaine d'années après le traité de Francfort (10 mai 1871) des associations se forment pour élever des monuments en l'honneur des combattants morts au champ d'honneur.

Une notice[2] *précise que 349 communes possèdent un monument aux morts de la guerre de 1870.*

Dans l'état actuel de nos recherches, nous avons retrouvé, en Dordogne une vingtaine de ces monuments dont certains sont tombés dans l'oubli (Villefranche-de-Lonchat) ou d'autres appropriés et aménagés pour honorer les victimes de la guerre de 1914-1918 (Miallet, Vergt).

Nous remercions nos collègues qui ont bien voulu étudier nos monuments périgourdins. Et nous commençons par ceux de Périgueux.

Pierre Pommarède

1. Collection *Les chemins de la mémoire*, (1870-1871) Monuments et sepultures, édité par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.
2. *Ibid.*

Périgueux

I - Le monument aux Mobiles au cimetière du Nord

Le premier monument dédié par la ville de Périgueux aux Mobiles de 1870 existe toujours. Je l'ai retrouvé au cimetière du Nord, au sud-est du carré appelé 'militaire' où sont enterrés les morts de la guerre de 1914-1918.

Il se présente sous la forme d'une stèle de pierre. Sur son support arrondi, figure l'inscription : *"Aux morts de la Guerre 1870-1871 la ville de Périgueux reconnaissante"*.Au centre figure les armes de la ville. Ce monument n'est pas daté. Mais j'ai trouvé à la date du 19 avril 1871, l'achat par les officiers du 64e de Marche d'une concession au cimetière Saint-Georges[3].

C'est sur cette stèle qu'a du être scellée la plaque énumérant les noms des élèves du lycée morts pour la France, après l'inauguration du monument du lycée. Cette plaque a disparu.

Jadis quand les évêques 'visitaient' les cimetières, au jour de la Toussaint, Mgr Légasse faisait prier aux deux monuments respectifs[4].

3. Arch. départ. de la Dordogne, A.M., D 5362.
4. En 1923 l'évêque fait chanter l'absoute pour les morts de 1870 et 1914. *Semaine Religieuse* 1923, p. 574.

II - Le monument aux morts du lycée de garçons de Périgueux

Le 17 juillet 1874, à l'initiative de M. Crozals, proviseur du lycée, était instituée une commission dont le but était d'ériger dans cet établissement[5] un monument commémoratif en l'honneur des élèves morts pour la défense du pays (1870-1871). Cette commission était présidée par le maire de Périgueux Alfred Bardy de Lisle, M. Crozals, proviseur, était secrétaire, de Raynaud économe, en était le trésorier. On trouve, parmi les membres de cette commission l'inspecteur d'Académie Landrin, l'abbé Duverneuil, aumônier du lycée, le docteur Galy président de la jeune Société historique, le docteur Part, le conseil général était présidé par M. Chastement et la ville par le conseiller municipal Jules Martin.

La liste des souscriptions a été publiée[6] : elle comporte près de 350 noms d'élus, d'autorités, de notables et aussi le directeur des Frères de l'école chrétienne, les supérieures de Sainte-Marthe et de Sainte-Ursule.

Le monument fut élevé sur un plan de l'architecte Lagrange avec le concours du marbrier Lassoutanie, du sculpteur Grasset, du fondeur Allègre et du charpentier Rougier. C'est une colonne de marbre blanc, brisée au sommet et portant, retenue par une épaisse chaîne dorée, une plaque de bronze en forme de bouclier sur laquelle sont gravés les noms des quinze élèves morts pour la France[7].

L'inauguration eut lieu le jeudi 29 juillet 1875, en présence des autorités civiles et militaires, parmi lesquelles Seguin, recteur de l'Académie de Bordeaux, Vivaux, préfet de la Dordogne, le général Deplanque (commandant la 48e brigade d'infanterie à Brive) le docteur Galy, devenu maire de Périgueux et l'abbé Mège, aumônier.

La cérémonie fut précédée d'une messe, chantée en grégorien, dans la chapelle du lycée revêtue de draperies de deuil. Un piquet d'honneur était formé d'élèves de classes 'supérieures', commandé par un sergent d'infanterie. L'homélie de l'abbé Duverneuil, aumônier, développa la citation du livre du Macchabées : *Melius est nos mori in bello quam videre mala gentis nostrae et sanctorum*[8] et dressa un parallèle entre les temps bibliques et les circonstances actuelles. Au cours de l'office la chorale des *Enfants de Vésone* exécuta le *Libera* de Gauthier.

Devant le cloître, la fanfare *Sainte-Cécile* interpréta *Un jour de Bataille* (Ziégler) et l'*Aurore* de Tillard ; la chorale des *Enfants de Vésone* entonna *La Patrie* (de Rilli) et le *Chœur des Paysans* de Saintis.

---

5. Aujourd'hui Lycée Bertrand de Born.
6. *Inauguration d'un monument commémoratif érigé au lycée de Périgueux...* Périgueux, Dupont 1875, pp. 30-32.
7. Voir la liste *in fine*.
8. "Il vaut mieux pour nous mourir en combattant que de voir les malheurs de notre pays et du sanctuaire."

L'heure était au discours. Celui du recteur d'Académie décrivit le monument : "La colonne solitaire et brisée est l'image de la France qui avait perdu les instruments de sa force et une partie de sa propre substance ; les palmes sont le symbole de la pensée qui survit aux catastrophes matérielles... vos camarades ont sauvé l'honneur de la France et lèguent en mourant aux élèves le soin de rétablir sa gloire."

Le docteur Galy, maire de Périgueux, expliqua que le fût monolithique de la colonne rappelait les débris gallo-romains de Vésone ; elle se présente "mutilée à son sommet comme l'a été, dans sa force et sa beauté, l'avenir des jeunes élèves" ; à un angle de la brèche est suspendu par son gable un bouclier de bronze qui, "par sa forme ogivale et sa croix de Malte rappellent l'âme chevaleresque et les expéditions aventureuses qu'une foi naïve et généreuse porta à entreprendre". Ainsi, conclut l'orateur, "le luthéranisme armé et impitoyable pourrait détruire des choses révérées saintes".

(coll. P. Pommarède)

Le monument fut bénit par l'abbé Duverneuil. Par la suite deux plaques furent apposées. L'une dans la chapelle du lycée où les noms des élèves morts pour la France étaient précédés d'une citation du livre de la Sagesse : *Spes illorum immortalitate plena est*[9], l'autre au cimetière du Nord. J'ai en vain cherché ces deux plaques. Il arrive au souvenir de s'estomper.

Sources :

Eugène Roux, *L'inauguration d'un monument commémoratif érigé au lycée de Périgueux...*, Périgueux, Dupont, 1875.

Annexe

Liste des élèves du lycée de Périgueux tués au champ d'honneur (1870-1871)

- Gabriel Roussely (de Périgueux), lieutenant au 56e de ligne, tué à Reichsoffen, le 6 août 1870.
- Martial Dufour (de Mausac), sous-lieutenant au 2e tirailleurs algériens, tué à Freschwillers, le août 1870.
- Adrien Coly (de Périgueux), capitaine au 65e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, tué à la bataille de Saint-Privat, le 18 août 1870.
- Joseph Fourgeaud (de Lisle), engagé volontaire, sergent-fourrier au 89e de ligne, tué à Sedan, le 1er septembre 1870.
- Armand Desmaison (de Léguillac-de-Cercles), engagé volontaire sous-lieutenant des mobiles de la Dordogne, tué à Loigny, le 2 décembre 1870.
- Edmond Lacombe (de Périgueux), avocat, engagé volontaire au 28e régiment de marche, avec son frère Maurice Lacombe, étudiant en droit, et tués tous les deux par le même obus à Champigny, le 2 décembre 1870.
- Emile Rouchard (de Périgueux), capitaine adjudant-major au 41e de ligne, tué à Beaugency, le 8 décembre 1870.
- Armand Parrot (de Périgueux), élève en médecine, aide-major requis, frappé le 5 janvier 1871 par un éclat d'obus au fort de Vanves en courant au secours des blessés, mort à Paris des suites de sa blessure, le 11 janvier 1871.
- Joseph Boussat (de Mussidan), capitaine adjudant-major, tué à Changé, le 11 janvier 1871.
- Henry de Langlade (de Périgueux), lieutenant des mobiles de la Dordogne, tué au Mans, le 12 janvier 1871.

---

9. "Leur espoir était rempli d'immortalité."

- Maximilien de Toucheboeuf-Beaumont (de Périgueux), lieutenant aux mobiles de la Dordogne, blessé à Bazoche, le 30 décembre, mort à Montmirail des suites de sa blessure, le 30 janvier 1871.

- Anatole Jamain (de Miallet), volontaire, mis à l'ordre du jour à Vierzon, tué à Laferté-Imbault, le 18 février 1871.

- Yrieix Fricout (d'Antonne), sous-lieutenant au 90e de ligne, tué à Sèvres, le 3 avril 1871.

- Delphin Marty (de Sainte-Alvère), capitaine au 72e de ligne, officier de la Légion d'honneur, tué à Paris, le 24 mai 1871.

III - La stèle du cimetière Saint-Georges

Il semble que l'on puisse faire figurer, au moins en partie, parmi les monuments commémoratifs élevés pour les morts de 1870 la stèle du cimetière Saint-Georges érigée non loin du cimetière militaire.

Ce monument a été élevé, dit une inscription, en 1891 par les officiers, sous-officiers et caporaux du 50e de ligne[10] "à la mémoire de leurs camarades morts sous les drapeaux".

Au sommet, une étoile à cinq branches est entourée d'une couronne de lauriers et d'oliviers à laquelle est suspendue la croix de la Légion d'honneur.

(coll. P. Pommarède)

10. Le 50e RI s'installa à Périgueux en 1876.

Ces trois monuments sont à peu près, sauf peut-être celui du lycée, inconnus des Périgourdins. Plus de cent vingt-cinq ans après la guerre de 1870, il m'a paru bon de réveiller le souvenir et la reconnaissance.

P. P.

IV - Le monument aux morts élevé pour les mobiles de la Dordogne

A. Projet et financement

En 1899 naît le projet de monument commémoratif pour les morts de 1870-1871. Il sera élevé "à la mémoire des enfants de la Dordogne". Le 8 janvier, ce projet est exposé à la réunion de la 7e section des vétérans de la Dordogne par M. Alary, commerçant à Périgueux, lequel devient président du comité d'érection du monument[11].

Le 2 mai 1899 M. Alary demande au nom du comité une subvention de l'état ; le 8 mai le préfet Frédéric Mascle reçoit du président du conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes une lettre de refus avec le prétexte suivant "je regrette qu'il ne me soit pas possible de donner suite à la demande de monsieur Alary, mon administration ne disposant d'aucune allocation lui permettant de souscrire à l'érection des monuments commémoratifs, le crédit voté par les Chambres pour les tombes militaires doit en effet être exclusivement affecté à la conservation et à l'entretien de ces tombes et des monuments édifiés pour consacrer les emplacements où ont été inhumées les victimes de la guerre 1870-71..." "je transmets à monsieur Alary et à son comité l'assurance de la vive sympathie que je porte à sa patriotique initiative et j'ajoute que mon administration sera disposée à seconder cette réalisation dès que l'on sera en mesure de provoquer le décret d'approbation de cet hommage public en lui soumettant la délibération du conseil municipal accordant l'emplacement, un état sommaire des souscriptions recueillies, le fac-similé du monument et le texte des inscriptions proposées."

A la suite de ce refus, dans le courant de l'année 1899 c'est le préfet qui demande à son tour une subvention au conseil général pour "un monument commémoratif aux enfants de la Dordogne tués à l'ennemi en 1870-71". Il explique que ce monument sera dédié à tous les enfants de la Dordogne et qu'il correspond à un intérêt plus vaste et à une portée beaucoup plus étendue que celui proposé il y a dix ans par Bergerac "car c'est en

---

11. Les autorités civiles militaires, le général commandant le 12e corps d'armée, les élus du département faisaient partie de ce comité.

l'honneur de tous les enfants de la Dordogne, sans distinction de lieu d'origine qui contribuèrent au prix de leur vie à sauver l'honneur du drapeau national que sera élevé ce monument".

Tout est bien parti, les diverses demandes effectuées, et le 27 décembre 1900 le préfet Estellé (qui vient depuis deux mois de remplacer M. Mascle) reçoit une lettre du ministre de la guerre indiquant que le président du comité, M. Alary a adressé une demande en vue d'obtenir pour les militaires du 12e corps d'armée l'autorisation de prendre part à la souscription publique qui est ouverte, toutefois le ministre demande au préfet de bien vouloir lui fournir des renseignements sur ce comité.

Le préfet Estellé demande donc à Alary, par une lettre du 4 février 1901, quelles références il peut fournir, il indique en outre qu'il est tout prêt à appeler l'intérêt des municipalités de la Dordogne pour ce projet, car il doit répondre au président du conseil, ministre de l'Intérieur et de la Guerre.

Par retour du courrier, le 9 février 1901, M. Alary répond au préfet et donne les références de son comité (liste du Comité de direction).

Il est à remarquer que désormais le comité a son papier 'à en tête' : "7e section des vétérans des armées de terre et de mer avec flamme, devise, adresse du président" *etc*.

Alary parle alors argent (le nerf de la guerre et des monuments érigés en l'honneur de ceux qui y sont morts !) et explique qu'avant toute chose on ne pouvait rien entreprendre avant d'avoir en caisse 20 000 F, pour l'instant les souscriptions ont rapporté environ 11 000 F. Il espère que les municipalités du département seront en mesure de fournir une somme assez importante, que le conseil général accordera 2 000 F et qu'il aura l'autorisation de collecter en d'autres endroits.

Le 11 mars 1901 le ministre reçoit du préfet la liste des membres composant ce comité (liste que j'ai pu retrouver), il a été recueilli 11 000 F. Le 23 mars le ministre autorise les officiers de la garnison de la Dordogne à prendre part à la souscription - ils pourront effectuer - mais individuellement entre les mains des personnes chargées par le comité le versement des sommes que, de leur plein gré, ils voudront offrir. Le jour même, le général commandant le 12e corps d'armée est prié de prendre les dispositions à cet effet.

Le 23 avril 1901 le comité demande au conseil général, par une aimable lettre, de bien vouloir lui allouer une somme "aussi importante que possible" *(sic)* pour l'érection du monument, lettre plein d'emphase "nos chers morts, foi patriotique de nos enfants, s'ils succombent dans la bataille de demain ils survivront à jamais par le bronze" etc.

Et un mois plus tard le 26 mai 1901, après délibération, le conseil général refuse son aide. Motif : il a voté 500 F à la ville de Ribérac dans le même but mais ne peut rien faire pour Périgueux dont les ressources sont nettement supérieures à celles de Ribérac.

Le 21 décembre 1901 le comité remercie le ministre d'avoir autorisé les troupes du 12e corps d'armée à s'associer à la souscription et annonce que le ministre de l'Instruction publique a bien voulu permettre une quête dans tous les établissements d'enseignement de la Dordogne.

A ce jour toutes les autorités du département ont répondu à l'appel du comité qui est placé sous le haut patronage du général commandant le 12e corps d'armée, du général commandant la 24e division, du préfet, de l'évêque (la séparation des Eglises et de l'Etat n'a pas encore eu lieu) des sénateurs, des députés et des conseillers généraux.

Dans sa dernière séance le conseil général, revenant sur sa décision antérieure, a voté 1 000 F.

Entre temps, une lettre circulaire imprimée émanant du préfet prie chaque conseil municipal de s'associer à l'oeuvre du monument et de bien vouloir, au cours de la session budgétaire qui va s'ouvrir, appeler le conseil municipal à prendre à cet effet une délibération[12].

La ville de Périgueux vota 5 000 F (maire M. Guillier). A l'appel du préfet chaque commune (ou presque) participa avec plus ou moins de générosité.

Nous avons remarqué que les sommes votées sont loin d'être en rapport avec l'importance de la commune.

Voici quelques exemples :

Arrondissement de Périgueux		
Gabillou	300 habitants	30 F
Ligueux	450 habitants	100 F
Château-l'Evêque	1 200 habitants	30 F
Brantôme	2 500 habitants	20 F
Marsac	500 habitants	5 F
Arrondissement de Bergerac		
Mouleydier	900 habitants	50 F
Saint-Vivien	350 habitants	25 F
Rouffignac-de-Sigoulès	250 habitants	5 F
Arrondissement de Sarlat		
Terrasson	3 500 habitants	25 F
Coux-et-Bigaroque	1 500 habitants	25 F
Arrondissement de Nontron		
Nontron	3 300 habitants	20 F
Sarlande	1 300 habitants	20 F

12. Arch. départ. de la Dordogne, 1 T 299.

Saint-Martial-de-Valette	950 habitants	20 F
Saint-Sulpice-d'Excideuil	1 100 habitants	5 F
Champeaux	550 habitants	15 F
Arrondissement de Ribérac		
Saint-Barthélémy-de-Double	400 habitants	20 F
Tocane Saint-Apre	1 800 habitants	10 F
Paussac-Saint-Vivien	750 habitants	25 F
Saint-Louis-en-l'Isle	moins de 200 habitants	30 F

En février 1904, toujours par lettre circulaire, le préfet 'relance' les municipalités qui n'ont pas répondu (ou n'ont pas voulu répondre) à la lettre circulaire du 27 avril 1901 leur demandant de verser leur obole pour le monument. Nous trouvons, entre autres, dans les retardataires Ribérac (qui comme nous l'avons vu avait déjà son monument)[13].

Le 26 août 1904, M. Alary précise au préfet que c'est sur sa proposition, en tant que vétéran, que le comité a été formé et qu'à cette date il a recueilli 18 000 F plus 2 000 F (incertains)) du conseil général, il a donc les 20 000 F mais il espère en outre que le gouvernement allouera une subvention d'égal montant et il demande au préfet d'être son interprète auprès de celui-ci. Cette lettre du 26 août 1904 est signée par Alary président du comité, le vice président (chef de bataillon d'infanterie), le président d'honneur, président de la 7e section des vétérans (capitaine d'infanterie territoriale).

Le 31 juillet 1909 le comité est avisé que, suite à sa demande, il bénéficie d'une subvention de la ville de Paris d'un montant de 1 000 F, il reste au secrétaire général du comité, M. Félix Beroïz, demeurant 8, boulevard Montaigne à Périgueux, d'aller percevoir les 1 000 F auprès du trésorier-payeur général de la Dordogne.

B. Le choix du statuaire

Dès qu'il eut connaissance du projet d'élever ce monument, le sculpteur Adolphe Rivet[14] proposa à la commission de représenter Bertrand

13. La presse d'opposition ne manqua pas d'ironiser sur le peu d'empressement des élus à participer à la souscription : trois députés (sur sept) sept conseillers généraux (sur quarante-sept) deux conseillers municipaux de Périgueux (sur vingt-sept) et huit maires de communes (sur cinq cent quatre vingt) avaient envoyé leur obole personnelle, écrit Eugène Ribes dans l'*Argus* du 11 octobre 1909.

14. Adolphe Rivet (1855-1925) avait fait son apprentissage chez le marbrier périgourdin Pincout. On lui doit le monument aux morts (1914-1918) de l'école normale d'instituteurs de Périgueux, la statue du général Beaupuy à Mussidan, l'effigie de Louis Mie au cimetière du Nord et la statue en acajou de Jehan de Chelles, conservée au musée de Périgueux, *BSHAP*, 1943, communication de Gérard Mouillac, pp. 144-146.

de Born "appelant, par des strophes enflammées, la France de son époque et de toutes les époques à la défense du droit et de la liberté". Le projet ne fut pas accepté. Sans doute reprochait-on à cette représentation de n'être pas assez guerrière, ni républicaine. Il est vrai aussi que le sculpteur qui allait être choisi était un ami du préfet[15].

C'est le projet de Desca qui fut accepté. Le sculpteur était un "farouche patriote". Son oeuvre sera magnifiée par les élus[16] les vétérans[17] les ministres[18] et les artistes locaux[19]. Seule la *Croix du Périgord* trouvait que "la femme représentant la Gaule avait un air de mégère".

(coll. P. Pommarède)

15. *Avenir de la Dordogne*, 13 octobre 1909.
16. "Ce marbre blanc qui s'harmonise si bien avec les tons sombres des ormeaux centenaires" (Saumande).
17. "Cette femme superbe au visage contracté, aux muscles tendus comme la France blessée" (Dr Duponchel).
18. "Regardons la tête haute, les yeux pleins de flamme et le sein palpitant de la République" (Ruau, ministre de l'Agriculture).
19. "Imaginé par M. Desca et sculpté par lui même dans un bloc de marbre de Carrare l'oeuvre se dresse sur un piédestal formé de robustes assises en marbre des Pyrénées. Il consiste en un tronc de cône couronné d'une moulure au profil gracieux où domine un tore. En bas règne un gradin octogonal formant une sorte de banquette. La Résistance aux envahisseurs de la patrie (que symbolise la statue) n'est pas une antique déesse tutélaire au masque impénétrable, calme au milieu de la tempête sereine en sa force. La Résistance est ici toute palpitante de sentiments humains, toute agitée de fortes émotions qui l'assaillent. Elle est personnifiée par une vigoureuse femme, la Gaule, qui, avec un geste d'irrésistible énergie, se redresse en jetant à ses enfants le suprême cri du ralliement. La peau de bête dont elle est vêtue a glissé jusqu'aux reins laissant la poitrine nue, le traditionnel casque gaulois coiffe sa tête rejetée en arrière, de sa main droite elle brandit le glaive de la vengeance, à sa gauche elle soutient un vaillant officier glissé par la mitraille e qui serre contre son coeur le drapeau sacré de la France. Au côté opposé, un intrépide soldat accroupi aux pieds de la Gaule s'apprête à charger on fusil pour repousser les agresseurs, à l'arrière plan émerge du sol défoncé la bouche d'un canon près de son affût brisé. Personnages et accessoires forment un ensemble de composition heureuse exprimant à souhait l'idée patriotique qui préoccupait les initiateurs du monument. Toutes ces qualités donnent au monument une allure qui plaît et qui séduit et qui ne manque pas de grandeur." A. Bertoletti, in *Revue du Périgord*, 1910, pp. 90-91.

C. L'inauguration (10 octobre 1909)

La veille de cette inauguration, tout est prêt. Les monuments publics ont été décorés et un grand nombre de maisons particulières pavoisées, le soir a lieu une magnifique retraite aux flambeaux avec en tête les pompiers et les gendarmes qui sont suivis par une foule considérable gaie et bruyante. Les participants se sont ensuite rendus au kiosque à musique des allées de Tourny où un charmant concert a été donné. Le théâtre Grégoire, où avait lieu une représentation populaire gratuite, a été pris d'assaut[20] et ceux qui n'avaient pu y entrer se sont rattrapés devant le cinématographe du café de la Comédie.

Ce n'est que très tard que les Périgourdins sont allés prendre un peu de repos en prévision des fêtes du lendemain.

Le dimanche 10 octobre 1909, MM. Briand, président du Conseil, et Ruau, ministre de l'Agriculture arrivent en gare de Périgueux par le rapide Lyon-Bordeaux le matin à 3 h 37. Ils sont reçus par le préfet et le maire, départ vers la préfecture pour prendre quelques heures de repos dans des chambres préparées à cet effet. A 10 h 30, réceptions à la préfecture des autorités civiles et militaires (nous remarquons qu'il n'est plus question des autorités religieuses, la Séparation ne date que de quatre ans). Il est précisé que les réceptions se feront dans l'ordre arrêté par le décret de 1907 qui apporte au décret de Messidor des modifications importantes.

(coll. P. Pommarède)

20. Place Montaigne on jouait *Les vingt huit jours de Clairette*.

Echange de poignées de mains et de paroles cordiales avec les sénateurs et députés. Tout ce qui peut être représenté est là, ce qui fait, semble-t-il, plusieurs centaines de personnes (conseil général, députés, sénateurs, fonctionnaires des divers ministères et surtout de celui de l'instruction publique, sociétés diverses).

Remise de médailles : palmes académiques (chevaliers et officiers), mérite agricole, médailles d'honneur agricoles, médaille d'honneur du travail, en tout une centaine de récipiendaires, poignées de main, petit mot de remerciement, accolades, *etc.* Il n'y a pas eu de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

En cette période de la Séparation des Eglises et de l'Etat, il n'était pas question d'office religieux. Le 9 octobre, par une lettre envoyée aux curés du diocèse l'évêque avait demandé de prier, à la messe du 10 octobre, pour les soldats morts pour la Patrie, d'y chanter un *De Profondis* et invité les catholiques à se rassembler le même jour à la cathédrale. Ils furent nombreux à envahir Saint-Front pour entendre Mgr Bougoüin magnifier le sacrifice de soldats morts pour la France. La chorale Saint-Silain chanta durant la messe[21].

Vers midi les voitures officielles se rendirent à l'hôpital[22], pour une visite rapide des salles. M. Briand félicita la supérieure et lui annonça qu'il allait lui faire décerner les palmes académiques et la remise pour les malades d'une somme de 300 F (offerte par les ministères de l'Intérieur, de la Guerre et de l'Agriculture). Départ pour le banquet qui a lieu dans deux salles de l'entrepôt des tabacs pour 1 700 couverts, invités et souscripteurs et que décore un immense vélum de velours cramoisi à crépines d'or.

Le banquet a lieu au premier étage, aussi a-t-on fait décorer (par Richard, fleuriste) salles, couloirs et escaliers. Dans la première salle il y a 1 181 convives répartis en six rangées de tables de 58 m de long, le prix de la souscription au banquet est de 3,50 F (la municipalité a fourni un appoint de 1,50 F par convive).

Puis comme dans tout banquet officiel, le dessert marque le début des discours.

D. Des discours engagés

Les discours, comme il fallait s'y attendre, furent des propos politiques. Tour à tour le préfet Estellé, le député-maire Saumande,

---

21. *Semaine Religieuse* 1909, pp. 718-720.
22. "Il ne soulève pas l'enthousiasme, on dirait un enterrement de 1ère classe" ironise la *Croix du Périgord* (17 octobre 1909).

évoquèrent la Séparation des Eglises et de l'Etat[23]. Les paroles les plus attendues étaient celles d'Aristide Briand. Dans un discours appelé discours de Périgueux, il appela à l'apaisement et à la détente[24] et invita les républicains à s'unir[25].

Le cortège se reforme alors pour aller au cours Tourny inaugurer le monument.

A l'arrivée sur Tourny, trois musiques jouent la *Marseillaise*, puis le voile couvrant le monument tombe. Après les applaudissements, M. Alary remet solennellement le monument à la ville après avoir remercié les deux préfets de la Dordogne qui l'ont aidé dans ses démarches (Mascle et Estellé).

Après les discours (MM. Saumande et de la Batut) une cantate composée par M. Cuénoud, chef de musique du 50e est chantée par les fillettes des écoles. Henry Perrin, de l'Odéon, déclame l'*Hymne des morts* de Victor Hugo, les Enfants de Vésone, l'Union chorale de la musique militaire exécutent *La Marche des Girondins*, M. Ruau évoque les faits d'armes des mobiles. Les groupes se forment pour le défilé dans l'ordre suivant : troupes de garnison, délégations militaires, sapeurs pompiers, enfants des écoles communales, sociétés de gymnastique, volontaires combattants de 1870-71 avec le drapeau du 22e mobile de la Dordogne, anciens militaires coloniaux, union fraternelle des agents retraités de la Compagnie d'Orléans.

La nuit commence à tomber, on procède à l'illumination des boulevards et des établissements publics, les assistants ont le choix entre un concert au kiosque de Tourny, une présentation cinématographique place Francheville, un feu d'artifice et un bal populaire au gymnase Secrestat.

Pendant que les badauds se distrayaient à la préfecture, un dîner dit 'intime' était offert aux ministres Briand et Ruau, et aux sénateurs et députés, membres du conseil général, adjoints de Périgueux et leur maire, les sous-préfets du département et le sculpteur Desca.

E. Des incidents minimes

Parmi les opposants, on comptait d'abord des catholiques, opposés à la loi récente de la Séparation. Sous la plume de son rédacteur, le chanoine

---

23. Le préfet Estellé se félicita de « la disparition du dernier vestige des idées rétrogrades et du fanatisme des régimes disparus » (échec de Napoléon Magne) et félicita M. Briand "d'avoir brisé les chaînes qui comprimaient les consciences et donné un essor nouveau à la pensée libre". M. Saumande déclara que "la Dordogne avait compris combien était juste et rationnelle la suppression d'une tutelle surannée et d'une sujétion anormale".

24. "Le lendemain de la loi de Séparation des églises étaient ouvertes et la main de la République offrait à l'Eglise tous les biens qui étaient antérieurement à elle..."

25. "Que le parti républicain se renouvelle, cesse de vivre sur des formules étroites, qu'il ne s'embarrasse pas de nuances ou de sous-nuances... il faut faire passer un grand courant d'air dans toutes ces mares d'eau stagnantes autour desquelles s'épuise l'énergie des meilleurs d'entre nous..."

Combes, la *Croix du Périgord* avait dressé à la une un portrait peu flatteur du président du Conseil, le condamné de droit commun (1891), l'homme qui a appelé à la grève générale (1898), à la grève des soldats, qui avait partageait les sentiments antipatriotiques de Gustave Hervé, l'un des principaux protagonistes de la loi de Séparation, celui qui, enfin avait déclaré, en 1901 qu'il demandait aux colonels en grand plumet devant des troupes en tenue n° 1 de planter des drapeaux de leurs régiments sur les ordures et le fumier des casernes "voici devant lequel vont défiler les troupes[26] !"

Les catholiques se manifestèrent peu. Seule Mme Romanet du Caillaud agita son ombrelle "A bas Briand, vive le Pape[27]". Par contre des 'élèves-aliborons' imitèrent, au passage de chaque soutane, le cri du corbeau[28].

Quelques jours auparavant, le 2 octobre, le commissaire de police alerte le préfet et lui envoie trois exemplaires d'une carte postale représentant Briand trinquant avec l'abbé Chabot surnommé 'le curé bistrot', marchand de vin à Périgueux. L'abbé Chabot, dit le rapport, se propose de faire mettre en vente sur le parcours du cortège officiel et à l'entrée de l'entrepôt des tabacs, où doit avoir lieu le banquet offert au président du Conseil les dites cartes postales. Et le commissaire termine son rapport ainsi "il se pourrait que la mise en vente de ces cartes créât quelques conflits entre les camelots et les catholiques pratiquants..."

Si l'abbé Chabot ne se manifesta guère, en revanche l'Action française fit afficher des placards injurieux. Au début du banquet, M. Kellershon, professeur au lycée, essaya, avec quelques camelots du roi, de couvrir la voix de M. Briand. Il fut expulsé.

De leur côté les socialistes s'étaient regroupés en petit nombre autour de Paul Faure. Une dizaine d'entre eux, à la hauteur de la Taverne avaient crié "Vive la Sociale". M. Faure avait traité Paul Faure de "traître"[29].

A minuit les ministres sont repartis, le préfet, le maire et de nombreuses personnes les ont accompagnés à la gare. Il y eut une manifestation de sympathie à laquelle se sont associés les voyageurs du train.

Ce fut une journée bien remplie pour nos deux ministres. Périgueux avait, après dix ans de travail laborieux, presque quarante ans après la fin de la guerre un monument en l'honneur des morts de la guerre de 1870 alors qu'il n'y en aura jamais pour honorer ceux de 1914-1918 et de 1939-1945.

Christian SALVIAT

---

26. *Croix du Périgord*, 10 octobre 1909.
27. Pommarède (Pierre), *Séparation de l'Eglise et de l'Etat*.
28. *Croix du Périgord*, 17 octobre 1909.
29. *Avenir et Croix du Périgord* du 12 et 17 octobre 1909.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Queen Jeanne and the promised land of Guyenne[1]*, par David M. Bryson, thèse de doctorat, département d'histoire de l'université de Melbourne (Australie), décembre 1997.*

Jeanne III d'Albret, reine souveraine de Navarre, se convertie à la confession Réformé en 1560 et impose la nouvelle religion et ses disciples à son petit royaume Pyrénéens du Béarn et de Navarre.

Aussi, elle règne sur la province de Guyenne (l'ancien duché d'Aquitaine) comme duchesse et comtesse sur la majeur partie de ses territoires et par héritage, son fils Henry est gouverneur et amiral.

Cette thèse démontre, en utilisant les manuscrits de Jeanne d'Albret et de ses contemporains, comment elle participe puis mène la campagne de Guyenne en prenant les armes dans la cause Réformé pour tenter d'établir une terre promise aux protestants dans cette province.

Ce travail de recherche est divisé en trois parties, chacune prenant son titre dans l'analogie biblique avec un élément de justification exprimé par Jeanne d'Albret dans ses lettres et mémoires - 'Mon Dieu, ma terre promise et mon sang' -.

La première partie 'Terre promise' focalise la gouverne de la province de Guyenne par la famille d'Albret dans le royaume, au sein duquel est concentré la mission de la religion Réformé. Jeanne et Antoine après leur ascension au trône de Navarre en 1555, et la conversion publique de la Reine Jeanne à la religion Réformé en 1560.

La deuxième partie '*Exodus*', démontre le processus de la politique de Jeanne dans la cause Réformé après 1561, en passant du colloque de Poissy, par la mort d'Antoine et les deux guerres de religion, à l'établissement d'un

1. *Reine Jeanne et la terre promise de Guyenne.*

gouvernement Réformé en Béarn et Navarre et son '*exodus*' osé pour rejoindre les armées protestantes à La Rochelle en 1568.

La troisième partie 'Sanctuaire', relate la difficulté des protestants du 'sanctuaire' de La Rochelle à vaincre l'armée royale de France. La reine Jeanne en tant que chef de l'armée, base ses stratégies sur les modèles de l'Ancien Testament, et marche vers la reprise victorieuse de son royaume.

Avec une fin non concluante de la troisième guerre en 1570, Jeanne consolide son règne sur le Béarn et la Navarre, et négocie le mariage de Henry, protestant, 'premier prince de sang français' avec Marguerite, catholique, soeur du roi de France. Ce mariage pourrait préserver la Guyenne comme terre promise protestante.

Avec la mort soudaine de Jeanne en 1572, et le massacre de la saint Barthélemy à la veille de cette union, les chances que la Guyenne demeure terre promise aux protestants reste un rêve.

David M. Bryson agrémente ce passionnant et volumineux travail - 371 pages - d'illustrations et de cartes.

Nous lui sommes reconnaissants d'avoir offert à la bibliothèque de la SHAP un exemplaire (dans la langue de Shakespeare) de sa thèse.

Marie-Pierre Mazeau-Thomas

VIENT DE PARAÎTRE

par Jacques LAGRANGE

Notre Compagnie s'honore de compter parmi ses membres deux maires de Périgueux. Le premier, Yves Guéna (1971-1997) et le nouveau, Xavier Darcos, en place depuis le départ de son prédécesseur parti siéger au Conseil constitutionnel.

Tous deux viennent de faire paraître des ouvrages de qualité touchant à l'histoire du Périgord.

* Yves GUENA. ***Moi duc de Lauzun, citoyen Biron***, Flammarion, 1998, 432 pages.

L'auteur tient à préciser, dès la première page, qu'il s'agit là d'un roman. Il ne s'est pas attaché à suivre l'Histoire, mais la trame des faits connus apparaît tout au long du récit.

On sait que Armand de Gontaut-Biron (1747-1793) est lié au Périgord par le duché de Biron, dont il porta le titre selon la volonté paternelle.

Pour narrer le récit de sa vie, Yves Guéna fait parler son héros à la première personne. Cela rend l'histoire passionnante pour le lecteur, dès 1789, lorsque le bel Armand envisage sa candidature à la députation, justement en Périgord. Mais le duc de Lauzun, en sage analyste politique, sait prévenir son fils : "N'allez pas en Périgord [...] je connais un peu les Périgourdins. Je sais que la noblesse locale ne votera pas pour des gens comme nous qu'elle ne voit jamais." On ne peut s'empêcher de percevoir à travers ces propos, comme un germe d'autobiographie. Sauf que Biron, considéré comme traître à la Nation, montera à l'échafaud pour les Saints-Innocents de 93...

* Xavier DARCOS. ***Mérimée***, Flammarion, 1998, 590 pages.

Chacun sait que l'auteur de *Carmen*, ou de *Colomba*, fut un artiste. Un homme de goût et de talent, brillant causeur des salons impériaux autant qu'écrivain au style équivoque et fantastique, intensément séducteur.

Nous connaissions également le rôle joué par Prosper Mérimée (1803-1870) dans la protection du patrimoine français ; n'est-il pas considéré comme l'inventeur du service des Monuments historiques dont il fut le premier inspecteur général ? Combien de périples a-t-il accomplis à travers le pays pour décider des sauvetages à Orange ou à Arles, diriger les restaurations de Vézelay ou de Saint-Savin, vérifier l'état des travaux qu'il organisait, s'assurant de la forme parfaite d'un cintre ou de l'exacte teinte des joints au mortier de chaux.

L'auteur, dans un texte sobre mais riche, élégant autant que pur, mentionne le passage de son héros en Dordogne, en août 1845. Xavier Darcos connaît parfaitement la relation de Jean Secret sur Mérimée et le Périgord, publiée dans notre Bulletin (t.XCII, année 1965, pp.153-158). Dans cette communication, notre président d'alors détaille les interventions concernant le Périgord, faites à l'occasion des séances de la Commission des monuments historiques au sujet de Périgueux, Sarlat, Cadouin, Brantôme, Chancelade..., tant d'édifices dont nous devons la conservation à la spontanéité exceptionnelle de Mérimée

Pour les Périgordins, cela valait bien un tel hommage.

J.L.

NOTES DE LECTURE

Le Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin a publié sous la signature de Pierre Thuillat (t. CXXIII, 1996, pp. 71-79) le récit des actes de violences commises le 24 août 1317 par les gens du vicomte de Limoges durant la foire de Saint-Yrieix. Ces hommes ont maltraité les habitants, brisé des portes, incendié des maisons et molesté des chanoines (A.D. Pyr. Atl. E856).

Dans l'ost du vicomte (ou de son lieutenant) sont mentionnés 16 "milites" et 520 participants, 410 appartenaient aux départements de la Corrèze et de la Dordogne actuelles.

Il m'a semblé intéressant pour nos collègues de relever le nom des 33 paroisses périgourdines dont étaient originaires les "soudards" et préciser le nombre des participants.

Ajat (5) ; Angoisse (1 sergent et 9 hommes) ; Antonne (6) ; Auberoche (Le Change) (le sergent et 16 hommes) ; Badefols d'Ans (5) ; Blis et Born (3) ; Boissière d'Ans (la) (2) (Prévot et son neveu, 4 hommes) ; Bruzac (Saint-Pierre de Cole) (7) ; Coulaures (1+1) ; Excideuil (27+14) ; Gabillou (5) ; Génis (1) ; Granges d'Ans (6) ; Lanouaille (7) ; Limeyrat (3) ; Mayac (4) ; Montagnac d'Auberoche (2) ; Nanthiat (Chassain) (13+1) ; Nontron (Prévot+11h) ; Payac (1 sergent et 6 hommes) ; Peyrignac (1) ; Saint-Crépin d'Auberoche (3) ; Sainte-Eulalie d'Ans (10+4) ; Saint-Jory las Blous (6) ; Saint-Martial d'Albarède (1) ; Saint-Orse (4) ; Saint-Raphaël (27+1 sergent) ; Saint-Sulpice d'Excideuil (9) ; Saint-Vincent sur l'Isle (5) ; Sarliac (2) ; Teillots (1) ; Thiviers (16) ; Tourtoirac (11) ; Savignac les Eglises (5).

On s'aperçoit qu'Excideuil et Nontron avaient fourni un gros contingent, mais on peut s'étonner de la forte proportion de soldats venus de Saint-Raphaël.

Je remercie notre collègue, M. Soulier, d'avoir attiré notre attention sur cet événement, cette petite Saint-Barthélémy locale, heureusement moins désastreuse que celle qui devait ensanglanter Paris, 255 ans après.

*****

Marcel GIRAULT, ***VIE DE SAINT GILLES ET LES CHEMINS DE SAINT GILLES (XI^e SIÈCLE - 1965)***[1], préface de Régine Pernoud.

Un érudit d'Eure-et-Loir, M. Marcel Girault, Docteur en histoire-archéologie, vient de rassembler 2 400 fiches sur le pèlerinage du chemin de saint Gilles.

Pour le Périgord, l'auteur signale quatre paroisses ayant saint Gilles pour patron (Saint-Pardoux-de-Feix, près de Brantôme, Génis, Marsaneix, et de toute évidence Saint-Géry).

M. Girault a relevé aussi, en Dordogne, certains lieux-dits : Gillas (Chancelade), La Croix de Saint-Géry (Paunat), Saint-Géry (Saint-Laurent-la-Vallée, Saint-Médard-de-Mussidan).

Son ouvrage cite le vitrail de Marsaneix (saint Gilles avec une biche) ; j'y ajouterai, pour le moment, dans la même église, un tableau de saint Gilles et sa biche (XVIII^e siècle).

*****

De saint Front en pays Catalan

Le révérendissime père abbé de la trappe d'Oelenberg[2] est originaire de la commune de Corbères-les Cabanes[3]. Une récente étude sur "les villages qui se déplacent", dans cette contrée, aux XIII^e et XIV^e siècles[4], lui a permis de trouver trace et documents d'une paroisse, disparue aujourd'hui, appelée Valle Ventora. En ce lieu était bâtie dès 1259 une église en l'honneur de sainte Cécile, laquelle renfermait un autel dédié à saint Front de Périgueux (en Catalan sant Frount). Lorsque les habitants de Valle Ventora vinrent

---

1. Pour toute information ou commande s'adresser à l'auteur : 8, allée Apollinaire, 28200 Châteaudun.
2. Proche de Reiningue, à quelques kilomètres de Mulhouse.
3. Commune des Pyrénées-Orientales, à 17 kilomètres de Perpignan.
4. Revue d'*Ille et d'ailleurs* du collège P. Fouché d'Ille-sur-Têt, 12 octobre 1988.

habiter à Corbères-les-Cabanes, ils donnèrent, au XVI[e] siècle, le nom de Saint-Front à leur cimetière (*Camenteri San Front*) et au canal d'arrosage de la paroisse (*ouyal de San Front*)[5].

Des travaux de réfection sont entrepris à l'église de Corbères. Le père abbé a tenu à maintenir la tradition frontonienne en faisant sculpter une statue de l'évangélisateur du Périgord pourchassant le dragon de Lalinde. Qu'il en soit remercié ; désormais le culte de saint Front dépasse l'Ariège[6] et s'arrête *in finibus terrae*.

Pierre Pommarède

*****

GOSSARE (Milton), ***LES TARDS AVISES***, Ed. L'Hydre, Castelnaud-La-Chapelle, 1998, 76 p., ill.

On connaît l'histoire de cette révolte paysanne en Quercy, Périgord et Agenais, qui perturba le pouvoir royal, de mars 1707 à avril 1708, et qui regroupa jusqu'à 30 000 paysans de nos contrées. L'auteur, qui nous a déjà donné d'intéressantes chroniques villageoises et sarladaises au XVII[e] siècle, a su rassembler le récit détaillé de ces mouvements séditieux, que l'on peut suivre pas à pas. Dans les campagnes, de Cahors à Sarlat, le petit peuple se rebelle devant la contribution à une nouvelle charge, levée sur les actes d'état civil. Rebellion due davantage au fait accompli qu'à l'oppression fiscale, d'où le nom retenu. Au nom de Louis XIV, le maréchal de Montrevel, gouverneur de Guyenne, après avoir appelé les régiments en renfort, sera bien inspiré de suspendre la perception de ces droits de contrôle si impopulaires. Un rappel de l'histoire, celui du poujadisme, né dans ce même pays, deux siècles et demi après.

NB : Les références citées sont nombreuses, mais bien incomplètes pour que le chercheur puisse s'y référer.

Jacques Lagrange

---

5. Se référer à l'ouvrage de Pierre Pommarède, *La saga de saint Front*, Pilote 24 éd., Périgueux, 1997.
6. Dans l'ancien diocèse de Mirepoix, un bréviaire de 1522 comporte l'office de saint Front (B.M. de Foix, ms 5 F° 209).

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIETE

- **Nos prochaines soirées** à 18h30 au siège : 8 juillet et 9 septembre 1998. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés lors des réunions mensuelles et dans la presse.

- **Notre sortie de juin**, organisée par nos amis du GRHIN, se déroulera le samedi 20 juin à Mareuil et aux alentours.

- **Notre sortie de septembre** se déroulera durant l'après-midi du samedi 26 septembre.

DEMANDES DES CHERCHEURS

- M. Renaud Nury (chargé de mission, Préfecture de la Dordogne, 2 rue P.L. Courier, 24016 Périgueux cedex), pour illustrer la nouvelle édition de la plaquette de présentation de l'hôtel de la préfecture, recherche une photographie représentant le général de Gaulle en visite à la préfecture le 15 avril 1961, voire en mars 1945.

- M. Michel Rateau (25, La Barrière, 24150 Mauzac-et-Grand-Castang, tél. : 05.53.22.56.08 et fax. : 05.53.22.42.99) recherche tous renseignements sur les inondations de la Dordogne et de ses affluents (marques inscrites sur les rochers ou sur les maisons, photos, documents imprimés ou témoignages).

- M. François Labrue (La Lande, 24430) recherche les églises de la Dordogne ayant, encore, sur les murs extérieurs, des traces de litre et d'écusson.

- M. Maurice Carbonnell (11 rue Brière de Boismon, 94160 Saint-Mandé) recherche les traces du culte de saint Mandé en Dordogne.

- M. Sylvain Andrieux (7 av. Saint-Exupéry, 24110 Saint-Astier) recherche l'histoire de l'hospice de Beaufort depuis sa fondation en 1892.

- Mme de Montleau (32 rue Jean Moulin, 63110 Beaumont) cherche à situer « la Croze », la maison d'Elie de Mèredieu et tout ce qui concerne ce personnage (alliance, enfants). Elle se demande s'il existe des cartes postales ou des photos.

INFORMATIONS

- Rappel : les membres de notre compagnie sont invités à participer au prochain congrès de la Société française d'Archéologie qui se déroulera en Périgord du 7 au 12 septembre prochain.

Le programme détaillé a paru dans la précédente livraison de notre *Bulletin*.

- Mme Chassain annonce un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle à partir de Vézelay (3-9 juin 1998). Les membres de notre compagnie y seraient les bienvenus (château de Belcayre, 24290 Thonac).

- Le 11 juillet, la ville d'Agen célébrera le centenaire du poète Jasmin. Son nom est associé à la restauration du clocher de l'église de Vergt.

- 20 août : 700° anniversaire de l'implantation de la famille de Foucauld en Périgord, avec un rassemblement au château de Lardimalie et une messe à Saint-Pierre de Chignac.

- 5-6 septembre : colloque d'Aubeterre sur le thème de la tolérance, en cette année de commémoration de l'édit de Nantes.

- 3 octobre : congrès des bibliophiles de Guyenne à Périgueux. La S.H.A.P. présentera des affiches révolutionnaires.

- Septembre 1998 : Aqui TV procédera à l'enregistrement à Paris d'une série d'émissions sur les rues et les places portant des noms de Périgourdins : André Maurois, Caillavet, Bugeaud, Crocé Spinelli, Mirabeau, Parrot, E. Goudaud, Fénelon, Brantôme, Montaigne. Plusieurs membres de notre compagnie y participent. Pour les personnes intéressées, voir le président.

B. D.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PERIGORD

OUVRAGES DIVERS

E. Espérandieu, Inscriptions antiques du musée de Périgueux, Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl.

La plus complète des éditions des inscriptions présentée au musée du Périgord avant que ne soient effectuées les fouilles de Vésone. Cet ouvrage garde une grande valeur car aucun recueil n'a été publié depuis avec autant de commentaires. Le corpus est en outre précédé d'une présentation de Périgueux antique et de ses institutions.

100 F

P.-J. Lavialle, Notre-Dame des Vertus, Périgueux, 1924, 50 p.

L'histoire de Notre-Dame-de-Sanilhac, des cultes qui y étaient pratiqués et des légendes qui s'y rattachent.

10 F

J. Roux, Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, Périgueux, 1934, 189 p.

Cet ouvrage présente les manuscrits médiévaux "qui concernent les droicts, franchises et libertés de la présente ville de Périgueux et autres pièces concernant le bien public".

50 F

A. de Fayolle, Topographie agricole du département de la Dordogne, Périgueux, 1939, 139 p.

L'auteur, qui préféra rester en Périgord lorsque toute sa famille émigrait, a fait de l'agriculture et de l'industrie de la Dordogne sous l'Empire un tableau qui constitue un témoignage surprenant à notre époque.

100 F

J. Maubourguet et J. Roux, Le livre vert de Périgueux, 1942, 2 vol., 619 p.

De 1618 à 1715, les greffiers de la mairie ont inscrit les noms des consuls, les comptes rendus des délibérations, et... les nouvelles de l'extérieur. Au jour le jour, la gazette de Périgueux !

120 F

Le Périgord révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord, Périgueux, 1989.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage symboliquement édité pour le bicentenaire de la Révolution aussi bien le récit des événements survenus que des études démographiques, sociologiques et généalogiques ayant trait à cette période complexe.

250 F

Le livre du jubilé de Lascaux, 1940-1990, Périgueux, 1990, 153 p., illustrations.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la découverte de la grotte, la Société a fait appel à ceux qui ont été parmi les premiers à y pénétrer et à étudier les peintures pariétales pour rédiger un "livre du souvenir".

100 F

Haut Périgord et pays de Dronne, actes du 6e colloque de Brantôme (1990), Périgueux, 1991, 75 p., illustrations.

A l'occasion de ce colloque ont été évoqués des thèmes variés, parmi lesquels la préhistoire de la vallée de la Dronne, les délits de chasse et de pêche à l'époque moderne, et l'économie du secteur au XXe siècle.

70 F

R. Faille, J. Secret, M. Soubeyran, Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon, Périgueux, 1991, 109 p., illustrations.

Le recensement des portraits de l'évêque de Cambrai, natif du Périgord, et le rappel de quelques traits marquants de sa vie.

100 F

Bergerac et le Bergeracois, Actes du congrès de la FHSO (Bergerac, 1990), Bordeaux, 1992, 609 p., 79 illustrations.

Cet important ouvrage rassemble les résultats des travaux communiqués lors du congrès de Bergerac. Des sujets très variés dans un livre de qualité conçu sous la houlette du professeur R. Etienne.

320 F

Le Périgord et les Amériques, Périgueux, 1992, 151 p., illustrations.

Pour célébrer le cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, la Société a choisi de mettre en valeur les liens qui ont uni notre région et les îles.

100 F

RECUEILS D'ARTICLES

Actes du 5e congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie de l'Union des sociétés savantes du Sud-Ouest (Périgueux, 1913), Périgueux, 1913, 190 p., illustrations.

Tenu sous la présidence du comte de Lasteyrie, ce congrès a porté sur des thèmes très variés, comme les écoles d'architecture du Sud-Ouest, les fouilles de Roque-Saint-Christophe ou la numismatique périgourdine.

70 F

Mélanges Géraud Lavergne, Périgueux, 1960, 164 p., illustrations.

Pour rendre hommage à son secrétaire général, plus de vingt auteurs ont traité de thèmes fort divers, depuis les premiers résultats des fouilles préhistoriques jusqu'à l'architecture religieuse médiévale ou l'anticléricalisme.

70 F

Centenaire de la préhistoire en Périgord, Périgueux, 1964, 187 p., illustrations.

Toute l'aventure de la préhistoire en Périgord, depuis l'évocation des "inventeurs" de cette science jusqu'aux plus récents travaux.

80 F

Périgueux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine, Actes du Congrès de la F.H.S.O. (Périgueux, 1978), Périgueux, 1981, 366 p., illustrations.

De l'urbanisme de Périgueux antique au chemin de fer de Montluçon, les thèmes ne manquent pas pour rendre ce volume précieusement documenté de premier plan pour qui cherche des articles de références.

165 F

Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat, Périgueux, 1988, 283 p., illustrations.

Publié en l'honneur des doyens de la Société, ce volume de mélanges rassemble plus de trente articles, résultats de travaux portant sur des matières aussi variées que la sculpture préhistorique, la céramologie antique, l'archéologie industrielle ou... la retraite allemande en 1944.

150 F

J. Maubourguet, Sarlat et le Périgord méridional, t. 3 (1453-1547), Périgueux, 1955, 158 p.

Seul disponible dans l'attente d'une réédition des deux premiers tomes, cet ouvrage raconte un siècle d'histoire du Périgord du sud, de la fin de la guerre de Cent Ans aux débuts de la réforme. L'auteur donne de nombreux renseignements sur les familles et leurs possessions territoriales.

40 F

H. Gouhier, Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, Périgueux, 1963, 44 p.

Maine de Biran se présente dans ces lettres sous un jour peu coutumier : l'homme politique de l'Empire est au fait de toutes les combinaisons et, ami fidèle du baron Maurice, les lui rapporte.

30 F

J. Secret, Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Périgueux, 1972, 160 p.

Jean Secret a publié et commenté le journal intime d'un légitimiste du Périgord, promu sous-préfet de la Dordogne sous la monarchie de Juillet, puis préfet sous la deuxième République, et qui répondra de son département lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le regard sur son époque d'un haut fonctionnaire qui fut également l'ami de Bugeaud, d'Alexandre Dumas et de beaucoup d'autres personnalités.

60 F

Pour expédition, frais postaux en sus.

Pensez

à régler

vos cotisation

et abonnement

pour 1998

(240 F ou 330 F

pour un couple).

Merci

SOMMAIRE DE LA 2e LIVRAISON 1998

- Quadricentenaire de l'édit de Nantes 171
- Compte rendu de la séance
du 1er avril 1998 173
du 6 mai 1998 179
du 3 juin 1998 184
- Le Périgord à la Chambre de l'Edit de Nantes à Nérac (Gontran de Paysac) 189
- Le rôle d'Henri de Navarre dans la paix de Bergerac et du Fleix (Christophe Lafont) 195
- 161 ans après l'édit de Nantes - Un registre du Désert à Bergerac (1759-1776) (René Costedoat) 203
- De Peyragude en Peyrevive : microtoponymes périgourdins évoquant des mégalithes (suite et fin) (Jean-Pierre Bitard) 239
- Le reliquaire de la paroisse de Drayaux (Jean-Marie Vedrenne) 259
- Les mines de fer du Faureau (Saint-Martial-d'Albarède) du XVIIe au XIXe siècles (Francis A. Boddart) 263
- Fonction de l'art classique chez Fénelon (Laurent Bolard) 285
- De l'opinion publique à la mort de Louis XV et à l'avènement de Louis XVI (René Larivière) 295
- Il y a deux siècles, des tags royalistes à Périgueux (Pierre Pommarède) 299
- Le surprenant voyage à Rome de Joseph Dufraysse de Viane, religieux chanceladais (2e partie) (Norbert Percereau) 303
- Agriculture et école en Périgord de Bugeaud à nos jours (2e partie) (M. Cestac) 321
- Les monuments aux morts de la guerre de 1870 en Dordogne (Pierre Pommarède). Le monument aux Mobiles au cimetière Nord ; Le monument aux morts du lycée de garçons de Périgueux ; La stèle du cimetière Saint-Georges (Pierre Pommarède) ; Le monument aux morts de Périgueux élevé pour les mobiles de la Dordogne (Christian Salviat) 337
- Travaux universitaires : Queen Jeanne and the promise land of Guyenne, par David M. Bryson. (Marie-Pierre Mazeau-Thomas) ... 352
- Vient de paraître (Jacques Lagrange) 354
- Notes de lecture : Pierre Thuillat : *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin* ; Marcel Girault : *Vie de saint Gilles (XIe siècle-1965)* ; revue d'*Ille et d'ailleurs* (Pierre Pommarède) ; Milton Gossare : *Les tards avisés* (Jacques Lagrange) 356
- Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) 359

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture. Ont également participé à la préparation de ce numéro : G. et B. Delluc, H. Lapouge, P. Pommarède.

Photo de couverture : Sortie de l'office de l'Eglise réformée à La Roche-Chalais, vers 1900 (coll. P. Pommarède).